

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME LXXI

1955-1956

Édité avec le concours du Gouvernement

LIÈGE
MAISON CURTIUS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME LXXI

1955-1956

Edité avec le concours du Gouvernement

LIÈGE
MAISON CURTIUS

NANDRIN ET FRAINEUX SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Notes historiques

INTRODUCTION

Il est généralement admis que la source principale de l'histoire locale est constituée par la série des registres d'une cour de justice. A défaut de cette source, faut-il renoncer à l'espoir de connaître la vie d'un village aux siècles passés ? Je l'ai cru longtemps — Nandrin ayant perdu les archives de sa cour — mais, après quelques années de recherches entreprises dans un but strictement personnel, j'ai été surpris de l'abondance des renseignements récoltés dans différents stocks d'archives et dans les publications antérieures. Les archives de la paroisse, notamment, m'ont livré par les comptes des fondations, les noms des propriétaires des biens importants depuis le 16^{me} siècle.

Il m'a paru, et il m'a été dit, que la gerbe de notes amassée en quelques années de recherches méritait d'être mise à la portée de tous les amateurs. Cette publication me donne en tout cas la satisfaction de faire mieux connaître cette terre que j'aime et d'apporter un peu de documentation à l'histoire de ce Condroz liégeois qui a été trop peu travaillée jusqu'à présent. J'ajoute que si les archives de Nandrin avaient été complètes, je n'aurais pas eu l'audace de tenter une monographie. La période de la fin de l'Ancien Régime a laissé moins de documents

que les époques plus anciennes ; sans doute à cause des destructions d'archives dues aux révolutionnaires fanatiques qui ont naïvement pensé détruire un état de fait, en en supprimant les preuves.

Je me suis donc borné, dans ce travail, à grouper les notes que j'ai prises et à les présenter d'une manière systématique. Il n'y a dans ces pages ni archéologie, ni topographie, ni essai de toponymie — une étude toponymique de Nandrin est en préparation par les soins de Monsieur H. Doppagne. Je n'ai pas cherché à faire œuvre de généalogiste, au contraire, j'ai demandé à la généalogie de me donner la filiation des familles rencontrées. Il me faut signaler l'obligeance de quelques amis généalogistes aussi consciencieux qu'aimables qui m'ont communiqué de nombreuses notes, ce sont : Messieurs Pierre Hanquet, François de Halleux et Charles de Seny. Je suis heureux de pouvoir les remercier ainsi que notre collègue, Monsieur le comte de Hemricourt de Grunne qui m'a aimablement ouvert les belles archives du Château de Hamal où se trouve le stock Soumagne.

Est-il nécessaire de rappeler l'amabilité de tout le personnel du Dépôt des Archives de l'Etat à Liège qui veut bien aider les chercheurs en leur servant de guide et aussi de correcteur, en cas de lecture difficile.

Puis-je, tout particulièrement, remercier Monsieur Maurice Yans dont les conseils et l'approbation ont le plus grand poids pour l'amateur.

Monsieur Jean Muller a bien voulu accepter d'apporter à ces pages le concours d'une illustration aussi élégante que scrupuleuse, conservant ainsi l'aspect actuel de bâtiments, hélas, périssables. Je lui en suis particulièrement reconnaissant.

A parcourir, à cloche-pied, peut-on dire, huit siècles de la vie d'un village, ce qui émerge dans les documents historiques, sont les événements tragiques qui, sous des formes variables, répètent au cours du temps les malheurs des hommes : épidémies, guerres, occupations...

Mais à y réfléchir, entre ces sommets, la vie s'écoule calme dans la paix et le travail. Près de la vieille tour de l'église

que d'hommes sont nés, ont vécu et sont morts. Le lent travail de leurs bras a valorisé un sol d'abord ingrat et l'a livré à la culture. Les moissons ont alterné avec les saisons et l'homme est resté le même, s'assimilant au cours des siècles, sans doute, mais gardant les traits particuliers de sa race tenace et laborieuse et de son caractère indépendant et caustique.

Liège, 1950.

La Roubenne, 1956.

LES DEUX TOURS DE NANDRIN

Le village de Nandrin possède deux tours : tour de l'église et tour du château. La tour de l'église est la plus ancienne, les archéologues la datent du 11^{me} siècle, ce qui correspond à l'existence d'une église primitive, attestée par la bulle du Pape Clément III, du 18 avril 1192, et qui devait exister déjà avant 1083 (¹).

La tour du futur château fut bâtie, selon Hemricourt par Baudouin de Saint-Servais qui est cité de 1293 à 1312 et était mort avant le 1^{er} février 1319 (²).

Il est impossible, à considérer ces deux édifices, de ne pas leur appliquer la théorie de Monsieur Félix Rousseau sur les tours domaniales et les tours de chevaliers dans le namurois (³). Résumons brièvement ses conclusions dont chacune trouve à Nandrin son application : certaines églises romanes, bâtiments de peu d'importance, disparus depuis longtemps, étaient flanquées d'une tour massive et disproportionnée qui ne peut être un clocher à l'origine. Ces églises appartenaient en général à un domaine ecclésiastique et se trouvaient bâties sur une hauteur, dans un site favorable à la défense. La fonction principale de ces massifs « clochers » romans est, semble-t-il, défensive. Il s'agissait de *tours domaniales* construites par le propriétaire du domaine pour servir de refuge aux habitants et confiées à l'avoué du lieu. La disparition du « dominium » primitif permet le transfert de ces tours à la communauté religieuse, la paroisse, même indépendamment de l'église qui peut dépendre d'un autre propriétaire. A ce changement de destination de la tour domaniale, correspond l'apparition des *tours de chevaliers*, construites par des laïcs, — peut-être l'avoué — dans le même but de défense des propriétés et des habitants.

(¹) J. DARIS, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. XII, p. 133.

(²) Voir article : la Tour.

Un beau croquis de la Tour de Nandrin, dû à M. J. S. François a été publié dans A. PUTERS, *Documents d'architecture mosane*, 2^e série, p. 3.

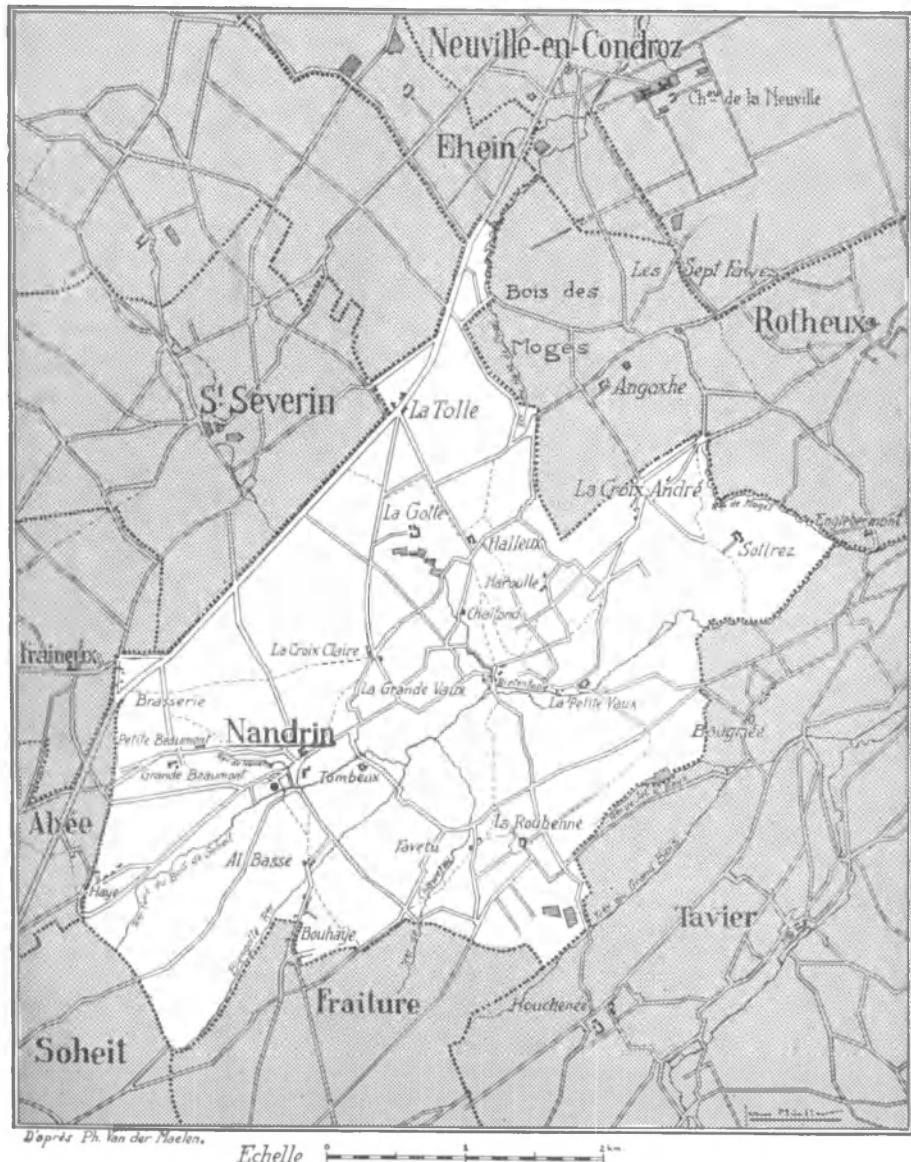
(³) F. ROUSSEAU, *Tours domaniales et tours de chevaliers*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XLVI, 2^e livraison, 1952, p. 232.

Ces tours de chevaliers sont à l'origine des châteaux et des fermes fortifiées qui furent bâties jusqu'au 17^{me} siècle sur un type semblable et à qui elles servirent de donjon.

Cette théorie, ai-je dit, trouve son application dans le cas de Nandrin ; en effet, la tour de l'église est, à l'époque de sa construction, dans un domaine de la Collégiale Saint-Paul, elle est bâtie sur un éperon propre à la défense. Elle fut, ou devint propriété de la communauté, car le 13 mai 1638, la Chambre des Finances du Prince-Evêque donna octroi aux habitants du ban de Nandrin de vendre six bonniers d'aïsemences pour réparer la tour de l'église ⁽¹⁾. Quant à la tour du château, qualifiée de « forteresse » par Illemeicourt, elle fut bâtie par un laïc dont les descendants furent voués héritaires de Nandrin et servit de donjon à un château et une ferme fortifiée. Sa construction remonte au 13^{me} siècle, donc après que le domaine de Nandrin eut été cédé par la Collégiale Saint-Paul à la Mense épiscopale ⁽²⁾.

(1) S. BORMANS, *Chambre des finances des Princes de Liège*, dans B. I. A. L., t. VII.

(2) La tour du château a été classée par la Commission des Monuments et des Sites en août 1933.



CARTE DE LA COMMUNE DE NANDRIN
d'après Ph. van der Maelen.

LIMITES

Comme il se produit fréquemment, il semble bien qu'à sa création, la paroisse de Nandrin ait coïncidé avec le domaine primitif. Ses limites qui furent celles de la seigneurie et enfin de la commune actuelle, constituent un territoire borné par les seigneuries voisines : Abée, Fraineux, Saint-Severin, la Rimière, Baugnée, Houchenée, Fraiture et Soheit.

Le ban de Nandrin, territoire soumis à la justice du seigneur du lieu, occupe le même espace. Il a ceci de particulier qu'il est à l'Est et au Sud-Est, en contact avec des terres et seigneuries faisant partie du duché de Limbourg, donc terres d'Empire, dépendant de la Haute Cour du duché et en appel du Grand Conseil du Brabant. Il s'agit de la terre de la Rimière et de la Seigneurie de Baugnée, « seigneuries par delà les bois » du duché de Limbourg. De là, nécessité de fixer exactement les limites du territoire, notamment en vue de l'exercice de la justice, puisque Nandrin est dans le Pays de Liège.

A ces difficultés s'ajoutèrent les procès qui naquirent de la juridiction sur le bien des Moges dont les terres s'étendaient sur quatre bans et deux pays.

Un document du 22 septembre 1580 établit la limite de séparation du ban de Nandrin, du duché de Limbourg et du ban de Clermont ⁽¹⁾. En 1587, nouveau cercle-ménage du ban de Nandrin, entre les seigneuries joignantes ⁽²⁾.

Un document plus complet est la « Description circulaire des limites de la dîme de Nandrin », faite en 1673 pour l'Abbaye du Val-Saint-Lambert, propriétaire de la dîme ⁽³⁾. Cette pièce établit sur tout son pourtour, les limites du ban de Nandrin ; malheureusement, elle cite comme points de repère de très nombreux éléments naturels depuis longtemps disparus : arbres, haies, fossés ; ce qui diminue son intérêt pratique. Cependant en suivant cette description sur le plan cadastral,

⁽¹⁾ A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, liasse « Transports ».

⁽²⁾ A. E. L., Greffes scabinaux, Fraiture, Œuvres, reg. 1 (1587).

A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 161, fol. 528.

⁽³⁾ A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 43, fol. 122 et 123 v°.

elle peut permettre la conclusion d'identité entre la commune actuelle et le ban de Nandrin. Voici le début de ce document : « La dîme de Nandrin commence en montant vers Ardenne, le long du ruisseau contigu et voisin du grand étang de notre cense de Moge, lequel ruisseau fait séparation du Pays de Liège et du Pays du Roi ... ». Le ban de Nandrin joint ensuite les seigneuries de Baugnée, Houchenée, Fraiture et Sohet. Il est limité au Nord par la grand-route dite *Neuve-voie* ou *chemin-neuf*, qui est la chaussée de France créée au 17^{me} siècle, les territoires joignant sont les seigneuries d'Abée, Fraineux, les bans de Saint-Severin, Clermont et Ehein. Notre document précise « ... de là, venant à un chêne croisé dans le tiège de Beumont, marchant droit à la cheminée de M. Soumagne située au Fraineux, sans pouvoir passer le chemin qui va de Liège à Dinant, et du grand chemin, venant à une haie proche de laquelle, il y a un grand *renal* de pierre avec les armes du seigneur d'Abée ... »⁽¹⁾ (du wallon rénâ, rinnâ : borne cadastrale)⁽²⁾.

Les archives communales de Nandrin conservaient un document extrêmement intéressant : un registre intitulé *Mesure générale du ban de Nandrin, faite l'an 1720 par Gille et Jean Brandy mesureurs-jurés*. Ce registre a été consulté au point de vue toponymique par Messieurs E. Renard et A. Doppagne. Il a malheureusement disparu ; il semble bien avoir été détruit au cours de la guerre de 1940 à 1944.

Une particularité de cette commune est sa dispersion. En plus du centre du village, existent des hameaux distants parfois de plusieurs kilomètres. Le plus ancien de ces hameaux est la Vaux (le Val de Nandrin) né autour d'un coup d'eau sur le ruisseau (en Biétemfosse) qui actionna un moulin banal. L'origine des autres hameaux est bien certainement la construction de fermes isolées, situées à l'emplacement d'un point

⁽¹⁾ Une branche de la famille d'Eynatten posséda Abée de 1565 à 1758. Une pierre aux armes de cette famille existe encore. Elle fut encastrée dans la face nord-ouest de la propriété de Monsieur G. Laurend, au Fraineux. Elle porte la date de 1686.

⁽²⁾ J. HAUST, *Dictionnaire wallon*.

d'eau. Petit à petit, les exploitants défrichèrent les terrains voisins, puis à la suite de partages, les propriétés se divisèrent, une seconde habitation naquit ; nous avons ainsi : le hameau du (ou des) Halleux, la grande et la petite Vaux, la grande et la petite Beaumont, la grande et la petite Roubenne, les deux Sotrez...



L'ÉGLISE DE NANDRIN.

LA PAROISSE

Erection canonique

L'église de Nandrin n'était primitivement qu'une chapelle dépendant de la paroisse de Soheit, comme l'église de Fraiture. En 1211, sous l'évêque Hugues de Pierpont, le chevalier Jean, dit Spaniz et Ide, sa femme, ayant acquis la grosse et la menue dîme de Nandrin en firent don à l'Abbaye du Val-Saint-Lambert. Des donations de l'évêque et de Widericus de Comblain augmentèrent les droits de l'abbaye sur l'église de Nandrin⁽¹⁾. Il est probable que le droit de collation de la cure était compris dans cette donation⁽²⁾; en tout cas, une charte du 1^{er} octobre 1238 constate que ce droit appartient à l'abbaye⁽³⁾.

Les habitants de Nandrin souffraient de cette situation qui les obligeait à se rendre à Soheit à travers bois, pour atteindre l'église paroissiale. Le maire, les échevins et les habitants constituèrent une rente de douze muids d'épeautre pour servir de revenu à la cure et l'abbaye du Val-Saint-Lambert proposa à l'archidiacre le démembrement de la paroisse primitive de Soheit, Fraiture et Nandrin.

En avril 1252, Gérard de Pée, archidiacre de Liège, autorisa la séparation à condition qu'elle fut faite canoniquement⁽⁴⁾. Il décida que le curé de Nandrin aurait les bénéfices existant dans cette église, les dîmes et la rente constituée en sa faveur par la communauté. Les habitants de Nandrin ne seraient plus soumis au spirituel au curé de Soheit et le desserviteur de Nandrin devrait acquitter les droits dus à l'évêque, à l'archi-

(1) J. SCHOONBROODT, *Inventaire des chartes du Val-Saint-Lambert*, n^os 41, 42, 48.

E. PONCELET, *Actes des princes-évêques de Liège. Hugues de Pierpont*, pp. 41, 92, 94, 137 et 138.

(2) A. DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, p. 423.

(3) J. SCHOONBROODT, *Ouvrage cité*, n^o 158.

(4) J. SCHOONBROODT, *Ouvrage cité*, n^o 219.

J. PAQUAY, *Démembrement de la paroisse de Soheit, Fraiture et Nandrin, en 1252*, dans *Leodium*, juillet 1922, p. 80. — L'acte de 1252 est publié in extenso.

diaire et au curé de Ciney. De plus, il devrait exerceer lui-même ses fonctions.

L'évêque Henri de Gueldre donna son consentement et son vicaire-général approuva la séparation dans le même mois. En octobre de la même année, le légat du Saint-Siège, le Chapitre de Saint-Lambert et Thierry, doyen du concile d'Ouffet, approuvèrent l'érection de Nandrin en paroisse indépendante ⁽¹⁾.

Le seul souvenir de la paroisse primitive de Soheit est le nom de « voye des mwerts » (chemin des morts) donné au chemin reliant les deux églises. Après sept siècles, ce nom rappelle le temps où les enterrements étaient célébrés à l'église-mère.

Les curés

EVWARD, ou EVRAS, est cité le 7-12-1261 et le 21-5-1271 ⁽²⁾.

NICOLAS DE NANDRIN, curé du lieu a fondé par acte du 7 mai 1362, dans l'église un autel dédié à saint Nicolas ⁽³⁾ auquel il a légué des rentes sur des biens situés à Nandrin. Le bénéfice sera à la collation du curé de Nandrin qui devra célébrer les anniversaires prévus. L'original de cet acte avec sceau, se trouve dans les archives du Val-Saint-Lambert, les copies dans les registres du curé Jean Sepult et du bénéficiaire Mivet ⁽⁴⁾.

WALTIER, curé, est cité le 26 décembre 1395 ⁽⁵⁾.

Près de deux siècles passent dont aucun nom de curé ne nous reste. Au moment où nous reprenons la liste, les règles primitivement établies sont en décadence ; les eures ne sont qu'un apanage, les curés n'observent pas la résidence et nomment des desserviteurs chargés d'assurer le spirituel contre une partie des rentes de la cure. Nos archives donnent deux exemples de ces contrats. Pendant cette période, Cloes de Hotte

(1) J. SCHOONBROODT, *Ouvrage cité*, n°s 220, 221, 223, 224 et 225.

(2) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n°s 270 et 316.

(3) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 623.

(4) A. E. L., *Cures*, Nandrin, reg. 1 et 4.

(5) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 834.

(Nicolas de Hottenie) paraît comme « desserviteur et capelain » de l'église paroissiale de Nandrin (¹).

HENRY DE HUY, curé et pasteur de Nandrin, passe le 8 mai 1561 des contrats avec Jean de Durbuto et Louis de Scry, comme desserviteurs de la paroisse Saint-Martin à Nandrin (²).

Jean de Durbuto (Durbuy) n'est pas un inconnu pour nous ; il est, comme Henry de Huy, chappelain de la Collégiale Saint-Pierre à Liège, il habite en la paroisse Saint-Albert à Liège (³). Il résilia ses fonctions le 8 mai 1561 et fut remplacé par Louis de Scry ; nous le trouvons encore cité « prêtre et desserviteur » de l'église de Nandrin le 22 juin 1560 (⁴). C'est lui sans doute qui traça la première liste que nous possédions des cens et rentes de la cure en 1561 (⁵). Après lui, ces documents seront tenus avec plus ou moins de régularité et de soin par ses successeurs.

ANTOINE DU CHAISNE, ou A QUERCU, est cité en 1567 « pasteur et curé ».

MAITRE FRANÇOIS FAVILLON, chanoine et écolâtre de la Cathédrale Saint-Lambert à Liège est cité en 1568 comme recteur de l'autel de la Vierge à Nandrin (⁶), le 22 août 1574, il est curé (⁷). François Favillon, fils de François et de Geneviève de Schaltin, est licencié en Théologie de l'Université de Louvain. Il échangea un canoniciat à Saint-Barthélemy, contre une prébende théologale à Saint-Lambert, avec Henri de Berlaimont et fut reçu au chapitre cathédral le 16 mai 1566. Il mourut le 7 avril 1581 (⁸). Il est bien évident que François Favillon n'exerça pas sa charge à Nandrin personnellement. Les décisions de Concile de Trente en matière de résidence et d'abandon d'apanage, promulguées de 1563 à 1567, restaient donc encore lettre morte dix ans plus tard au

(¹) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, 1539-1552, fol. 2.

(²) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, fol. 2 et suivants.

(³) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, fol. 22 et 22 v°.

(⁴) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Transports 1524-1784.

(⁵) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, fol. 12.

(⁶) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, fol. 20 et suivants.

(⁷) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, fol. 84.

(⁸) J. DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 142.

Diocèse de Liège. Il fallut le grand mouvement de la réforme catholique pour mettre ordre à ces abus. Sous le pastorat de Favillon eut lieu le déplacement de la dîme due au curé de Nandrin (¹).

MICHEL THAROUL prit possession de la cure en 1587 (²). Il paraît dans un relief du 14 juin 1588 (³).

GILLES DE FRAITURE, alias FABRI, prit possession de la cure le 8 mars 1594, il mourut avant le 18 octobre 1596 (⁴).

JEHAN SEPULT, ou SEPULCHRE. Avec la nomination de ce curé, nous voyons jouer dans toute sa rigueur et sa justice le nouveau règlement introduit dans l'Eglise pour l'acceession aux cures paroissiales. Des examens sont institués pour juger des aptitudes des candidats et il est tenu compte du désir de la communauté. Gilles Fabri étant décédé, trois candidats se présentèrent : Henri Lambotte, de Marche, Guillaume Goffar, de Seraing, sous-diacre, et Jean Sepulchre, de Ville, prêtre depuis Pâques (⁵). Ce dernier est déclaré « plus apte » tant à cause de sa science plus solide, qu'à cause du désir de la communauté.

Recommandé par le prince-évêque Ernest de Bavière, le 18 octobre 1596, il fut nommé le 8 novembre de la même année par l'Archidiacre du Condroz, sur présentation de l'abbé du Val-Saint-Lambert, collateur de la cure (⁶), et entra en fonctions le 20 novembre.

Le rescrit de l'évêque montre à suffisance l'intention de faire respecter les règles : « A la demande de Jean Sepult, de Ville, Ernest de Bavière certifie et atteste que parmi les prêtres qui se sont présentés à l'examen prescrit par le Concile de Trente, pour obtenir la cure de Nandrin vacante par la mort

(¹) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 1.

(²) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, verso du premier plat de la reliure.

(³) A. E. L., Chambre des Comptes, Condroz, Clermont, reg. 498, fol. 66.

(⁴) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, verso du premier plat de la couverture et fol. 39.

J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, nos 1995 et 1996.

(⁵) G. SIMENON, *Les examens pour l'admission aux cures dans l'ancien diocèse de Liège*, dans *Leodium*, 1908, p. 61.

(⁶) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, nos 1995 et 1996.

de Gilles Fabri, Jean Sepult et Guillaume Lambotte ont été trouvés capables de desservir la dite Eglise ; mais, que le premier ayant surpassé tous ses concurrents par sa science, il le recommande au collateur pour la présentation et à l'Archidiacre pour l'institution » (¹).

De la main de Jean Sepult, nous avons, outre plusieurs listes des revenus de la cure, une liste des terres constituant le bénéfice pastoral de 1595 à 1620 (²). Du temps de ce curé, plusieurs prêtres sont cités chapelains de Nandrin ; ce sont : Michel Lambouret, desservant à Nandrin, candidat à la cure de Soulez en avril 1609 ; Guillaume Teroul, chapelain à Nandrin, puis à Chénée, candidat à la cure de Jehay-Bodegnée, en 1613 ; Guillaume Warzée, chapelain à Nandrin, maître ès Arts, qui se présente en 1622 à la cure de Pry (Thuin) ; Louis Gérard est admis comme coadjuteur à Nandrin le 4 juillet 1624 (³), sans doute Jean Sepult est alors atteint de sa dernière maladie et meurt. Il fut enterré dans le chœur de l'Eglise de Nandrin et son anniversaire était chanté en octobre.

HUBERT SALICETUS est admis comme curé à Nandrin. S'il s'installa ce fut pour peu de temps car le 2 mai 1625, François Merny était admis comme desserviteur de la cure (⁴). Il semble que lui non plus ne fut pas nommé ; enfin le 17 décembre 1625, Jean de Sleins était nommé à la cure de Nandrin.

JEAN DE SLEINS déclare être venu à Nandrin le 20 novembre 1625 (⁵). Il garda ses fonctions jusqu'à sa mort, le 21 juin 1636 et fut enterré chez les « R. P. Carmélites à Liège » (⁶) au dire de son successeur. Godefroid Jacobi desservit la paroisse après

(¹) Analyse de SCHOONBROODT.

(²) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 1.

(³) G. SIMENON, *Les examens pour l'admission des curés*, dans *Leodium*, 1911, pp. 50 et 97 ; 1920, p. 47.

(⁴) G. SIMENON, *Les examens pour l'admission des curés*, dans *Leodium*, 1920, pp. 47 et 75 ; 1922, p. 96.

(⁵) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, fol. 1.

(⁶) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 3, fol. 1.

NANDRIN, Archives de la Cure, Cens et reutes, reg. 1.

son décès. Sous le pastorat de Jean de Sleins, les règles canoniques sont observées avec soin, nous trouvons dans ses registres aux rentes des listes de Mambours des pauvres et de Mambours de l'Eglise, choisis parmi les paroissiens importants et renouvelés tous les ans. Avec lui la coutume s'établit chez les habitants de passer devant le curé, agissant comme notaire public, leurs conventions de mariage, testaments et actes divers. Dans le registre aux actes, conservé à la cure de Nandrin, un seul acte fut passé devant son prédécesseur maître Jean Sepult, une cinquantaine devant lui (¹). Ce fait prouve sa résidence réelle et dit assez la confiance que les paroissiens avaient en leur pasteur.

Son successeur fut son frère, GODEFROID DE SLEINS qui occupa la cure de Nandrin pendant trente-huit ans, du 23 septembre 1636 jusqu'à sa mort survenue à Iluy, le 13 janvier 1674 (²). Godefroid de Sleins était un homme de valeur. Il fut choisi par ses confrères pour être élevé à la dignité de doyen du concile d'Ouffet. Si nous ignorons ses grades académiques, nous le voyons instrulement en qualité de notaire apostolique, le 19 avril 1666 lors de l'élection de Jean-Baptiste de Pierpont, abbé du Val-Saint-Lambert (³). A peine arrivé dans sa paroisse, il a une initiative heureuse pour nous : il dresse dans son registre des baptêmes et des décès, une liste des paroissiens décédés en 1635 et 1636, années où a sévi une dure épidémie de peste, et une liste des paroissiens vivants en 1636 (⁴). Inventaire des âmes, puis, inventaire des biens. L'église est en mauvais état, la tour a besoin de réparations. En 1638, le 12 mai, la Chambre des Finances accorde aux habitants du ban de Nandrin, le droit de vendre six bonniers « d'aisemence » pour réparer la tour de l'église (⁵).

Après la tour, le curé entreprend la restauration de l'église elle-même et de son mobilier.

(¹) NANDRIN, Archives de la Cure, registre d'actes (1594 à 1704).

(²) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, fol. 1.

(³) J. SCHOOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 2156.

(⁴) A. E. L., Registres paroissiaux, Nandrin, reg. 1, fol. 146 à 149. Voir pièces justificatives, n°s II et III.

(⁵) S. BORMANS, *Chambre des Finances. Table des registres aux octrois rendages et engagères*, dans B. I. A. L., t. 7, p. 52.

« En 1640, au mois d'avril, nous avons commencé la réparation de notre église de Nandrin, note-t-il dans son registre aux comptes, dont s'ensuit le changement :

1^o J'ai fait rapprocher de la muraille du chœur notre autel qui était placé au milieu du chœur de manière qu'il occupait fort la petite place.

2^o J'ai fait réparer entièrement le dit chœur, ayant fait arracher cette grande pierre qui est placée au milieu de devant l'autel Saint Martin, à cause que nous n'avions pavement suffisant et propre pour le dit chœur. Pourtant ne faut tirer à conséquence que la place qu'occupe la dite pierre serait due à autrui, n'y trouvant aucune obligation.

3^o J'ai fait mettre bas un tabernacle ou reposoir du Saint-Sacrement qui était attaché à la paroi de chœur du côté de l'Evangile, lequel n'était guère propre, ayant du même content fait reblanchir tout le chœur et toute la nef et aussi réparer une partie de l'église.

4^o Honoré Damoiselle Soumagne, reliete de feu honoré Seigneur Capitaine Pierre Oranus nous a donné la présente pierre ⁽¹⁾ et table d'autel, ayant placé la vieille à l'autel Saint Martin...

5^o J'ai acheté une paire de grands chandeliers de cuivre de notre grand autel et l'autre paire m'a été donnée.

6^o J'ai fait mettre bas un vieux crucifix avec un vieux et antique « traylle » ^(?) et le crucifix je l'ai fait mettre à un gros poirier, au lieu dit « le pitta » proche le sentier, et au lieu du crucifix et « traillé » dits, j'ai fait mettre le présent avec le traillé, lesquels m'ont coûté tout compris avec un petit pupitre, environ 115 florins brabant, sur quoi m'a été donné 25 patacons par une personne qui n'a pas voulu être nommée. Nota que nous avons encore embelli notre église de beaucoup d'autres choses qui se peuvent voir. » ⁽²⁾

(1) Voir L. NAVEAU, *Epitaphes de Le Fort*, n° 1123, dans B. S. B. L. où cette donation est mentionnée. Voir aussi dans le présent volume le paragraphe « La Tour ».

(2) NANDRIN, Archives de la Cure, reg. 1.

Voilà du dynamisme, et du meilleur, qui nous a coûté notamment une théothèque et un crucifix... il est vrai que les pièces de remplacement non plus, ne sont pas parvenues jusqu'à notre époque.

Le curé continue les fonctions notariales inaugurées par ses prédécesseurs. Une bonne soixantaine d'actes divers sont passés à son intervention.

Enfin, un procès-verbal, inséré par lui dans le registre aux actes notariés le montre tenant en main son troupeau et n'hésitant pas à rendre une justice humaine et vigoureuse :

« L'an 1671 du mois de juin le 18^{me} jour étant survenue entre Maître Henri d'Ortho, chapelain de Nandrin et le sieur Romzée, mayeur du même, une dispute et graves injures portées et causées de part et d'autre par mensonges, moi, informé ponctuellement de tout ce qui s'était passé, le Dimanche suivant, je fis comparaître les dits maître Henri et mayeur, en la présence de Mademoiselle Bawin et sa fille (témoins oculaires des dites disputes, etc.) comme aussi des sieurs Henri Reneri et Pacquay de Doart, échevins de Nandrin et au même temps les induis à se pardonner, s'excuser, et de part et d'autre révoquer toute paroles, injures et reproches dont ils s'étaient sans considération agressés et infectés en la présence de plusieurs personnes. Ce a été fait et passé en la maison pastorale de Nandrin présentes les dites demoiselles, Henri Reneri, Pacque de Doart, susnommés témoins spécialement appelés et moi comme notaire. » (1)

Sous le pastorat de cet homme énergique, Olivier de Barse est cité chapelain en 1647 et Henri d'Ortho (ou Henri Collin dit d'Ortho, ou Wansi alias d'Ortho) de 1652 à 1671.

Godefroid de Sleins mourut le 13 janvier 1674. Son anniversaire se chantait à cette date. Il était fondé sur la moitié de la terre « sur la Falie ». L'autre moitié de cette terre fut donnée à l'église pour l'anniversaire de Jean Douhart et de Béatrice de Sleins son épouse, sœur de Godefroid. Cette terre appartient encore à la fabrique de Nandrin.

(1) NANDRIN, Archives de la Cure, registre d'actes, 1594-1704, n° 124.



PIERRE TOMBALE DE GODEFROID DE SLEINS,
curé de Nandrin de 1636 à 1674.
(*dans la tour de l'église de Nandrin*)

La pierre tombale du curé Godefroid de Sleins est actuellement encastrée dans le mur sud de la tour, à l'intérieur. Elle porte un blason bien gravé avec heaume mais sans attributs ecclésiastiques, qui peut se lire : de ... à la fasce de ... accompagnée en chef de deux roses de ... et en pointe de trois roses

de ... deux et une. Cimier : une rose tigée. L'inscription très effacée permet de distinguer :

« Godefridus de.
... s Pastor hujus Ecclesiae ...
Consilii ... decanus qui obiit
... Januarii 1674.

..... »

GODEFROID D'OUHART, fils de Jean d'Ouhart et de Béatrice de Sleins, succéda à son oncle. Il était à cette époque chanoine de Florennes et résigna son canonicat pour prendre possession de la cure de Nandrin. Il s'y installa le jour de la Saint-Jean 1674. Il note en son registre : « ... mon oncle et prédécesseur, feu Monsieur Godefroid de Sleins, en son vivant doyen du concile d'Ouffet et curé de Nandrin avait laissé une maison pastorale accommodée et aménagée de toute sorte. Le malheur m'en a voulu que l'armée impériale étant venue camper à Nandrin au commencement du mois de juillet de la même année, les Allemands ont ruiné la maison ... et au mois de novembre, immédiatement après ont assiégié le château de Huy et ont ruiné les villages circonvoisins, ayant séjourné à Nandrin dix jours et onze nuits pour parachever la ruine entière ... »⁽¹⁾

Le curé Douhart ne traça qu'un acte notarié dans le registre ad hoc, le 16 février 1704. Cet acte clôture le registre.

Godefroid d'Ouhart résigna la cure en faveur de son neveu, Jean-Sébastien Delhaze. Dom Bernard Goffin, abbé du Val-Saint-Lambert, nomma à la cure, son propre frère. Un procès s'en suivit que Delhaze gagna.

JEAN-SÉBASTIEN DELHAZE prit possession de la cure la veille de la Saint-Jean 1708. Il était fils de Bastin Delhaze et de Béatrice d'Ouhart. Il occupa la cure pendant trente-six ans et mourut le 8 mars 1744. Sa pierre tombale se trouve actuellement encastrée dans le mur intérieur de la tour. Elle porte un blason : parti au 1 de ... à trois losanges de ..., au 2, de ... à trois lions de Cimier ... : une étoile à six rais. L'inscription

⁽¹⁾ **NANDRIN**, Archives de la Cure, Cens et rentes, reg. 2.



PIERRE TOMBALE DE SÉBASTIEN DELHASSE,
curé de Nandrin de 1708 à 1744.
(dans la tour de l'église de Nandrin)

porte l'épitaphe suivante : « Hic jacet Rndus Dnus Joes Sebastianus Delhasse dum vivebat pastor per 36 annos meritissimus in Nandren qui pie in Domino obdormivit die octava martii 1744. R. I. P. »

En 1709, Lambert Bierlandeur était vicaire de Nandrin (1).

Depuis la nomination de Jean Sepulchre, un autre mal s'est introduit dans le clergé. Si les curés sont tenus à la résidence, les nominations sont visiblement entachées de népotisme. Nous avons vu se succéder à la cure de Nandrin, en cent et vingt ans, deux frères et leurs deux neveux.

JEAN DAWANCE occupe la cure en 1744. Il est déjà cité le 25 juin 1753 et est curé lors de la visite archidiaconale du 10 juillet 1754 (2).

Nous possédons un extrait de baptême signé de lui le 13 avril 1767 (3). Joseph Picard est cité vicaire en 1700 (2), 1726 (4) et 1748 (5).

VINCENT THYRION était curé depuis quatre mois lors de la visite archidiaconale du 9 mai 1781. Il fut transféré à Seny, lors du concordat de 1803 (6). Hadelin Donnay était vicaire en 1782.

La période révolutionnaire est fort trouble, les documents manquent. Une des deux cloches de Nandrin fut livrée à la fonte le 1^{er} mars 1799 (7), elle pesait 680 livres. Seize hectares, au moins, de biens de la cure furent vendus comme biens nationaux.

JEAN-JOSEPH HALLEUX est cité curé en 1803, mais il céde la place dès la réorganisation des paroisses après le Concordat, mis en vigueur par le mandement de Mgr Zaepflel, évêque de Liège, du 7 vendémiaire an XII (30 septembre 1803). Ce document désigne comme curé Monsieur BADUELLE, précédemment desservant de Lens-Saint-Servais. Il mourut en 1819.

Telle est la version de J. Paquay qui concorde avec le mandement de l'évêque. Cependant, nous trouvons dans la correspondance de la Préfecture du Département de l'Ourthe, une lettre du 28 juillet 1803 où Denis Theux signale que malgré la nécessité d'avoir un vicaire, la commune n'a pas les moyens

(1) ARCHIVES DU CHATEAU DE HAMAL, Ascendances, liasse III.

(2) Analyse des visites archidiaconales du Condroy. Manuscrit par Monsieur le chanoine Govaerts.

(3) ARCHIVES DU CHATEAU DE HAMAL, Généalogie Soumagne (manuscrit).

(4) ARCHIVES DU CHATEAU DE HAMAL, Ascendances, liasse VII.

(5) A. E. L., Tocages, reg. 100, fol. 1 et suivants. Voir Pièces justificatives IV.

(6) J. PAQUAY, *La réorganisation diocésaine après 1802*, dans *Mélanges Liégeois*, 1937, p. 79.

(7) A. E. L., Fonds français, n° 475.

de le payer. Denis Theux était donc en fonctions en ce moment. Le 21 juillet 1803, Vincent Thyrion refuse de lui remettre les revenus de la cure. Le *Tableau de l'organisation des Paroisses* (¹) indique : Theux, ce-devant curé de Vien, nommé à Vierset.

DENIS THEUX revint occuper la cure de Nandrin en 1819. (²) Il mourut le 28 février 1831, à l'âge de 74 ans.

LOUIS-JOSEPH DEGAGEUR lui succéda. En 1833, lors de la réorganisation des doyennés par Mgr van Bommel, il devint doyen de Nandrin.

En 1837 (³), l'ancienne église fut détruite et remplacée par le bâtiment que nous avons connu, bâti dans l'axe de la vieille tour qui lui servait de porche. Cet édifice fut, à son tour, démolie en 1930.

Monsieur Degageur, résigna sa cure en 1873 et mourut à Crisnée le 14 juillet 1880, âgé de 77 ans.

LAMBERT-JOSEPH BRONCKART, doyen de Nandrin de 1873 à 1895, mourut chanoine honoraire de la Cathédrale de Liège en 1906.

EMILE-JOSEPH TONGLET, doyen de 1895 à 1915, fut nommé chanoine titulaire et mourut à Liège en 1935.

FÉLIX HOUARD, doyen de 1915 à 1938, eut la charge de construire l'église actuelle, il mourut à Esneux.

VALENTIN MEEKERS, doyen depuis 1938, acheva la construction de l'église et plaça les vitraux du chœur (⁴).

Le 16 août 1951, la nouvelle église de Nandrin fut consacrée par Mgr Kerkhofs, évêque de Liège. La cérémonie fixée au mois de mai 1940, ayant été postposée par suite de la guerre.

* * *

Sous l'ancien régime, l'instruction primaire était donnée aux enfants par le vicaire. Il était pour cette prestation rétribué pour la deuxième Messe du Dimanche, en 1700 ; par les parents des élèves à la fin du XVIII^{me} siècle (⁵).

(¹) *Organisation générale des Paroisses*, Liège, An XII.

(²) J. PAQUAY, *Ouvrage cité*, pp. 94 et suivantes, pour la période contemporaine.

(³) A. DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, verbo « Nandrin ».

(⁴) La verrière du centre est timbrée du blason de son donateur le baron de Moffarts.

(⁵) Analyse des visites archidiaconales du Condroz. Manuscrit par Monsieur le chanoine Govaerts.

Et J. DARIS, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. VII, p. 199.

LA SEIGNEURIE

Le domaine de Nandrin appartint à la Collégiale Saint-Paul, à Liège. Daris a publié une charte du 6 janvier 1083 (¹), d'où il résulte que des dommages ayant été causés à l'alleu de Nandrin, propriété du Chapitre de Saint-Paul, par Gislebert du Duras et Frédelon son complice, l'évêque de Liège, Henri de Verdun donna l'avouerie de Nandrin à un seigneur nommé Conon, qui pourrait être : Conon, comte de Montaigu-en-Ardenne et de Clermont (en Condroz) qui mourut en 1106 et était le beau-père de Gislebert du Duras.

Notons que Nandrin faisait partie du comté de Clermont et que Gislebert de Duras, comte de Clermont et son épouse Lutgarde donnèrent en 1092, à l'Abbaye de Cluny, l'église voisine de Saint-Severin, qui devint un prieuré (²). Cependant, les exactions des gens de Clermont sur le domaine de Nandrin se renouvelant, le Chapitre de Saint-Paul céda ses droits sur Nandrin à l'évêque de Liège, en 1181, en échange du village de Wonek et de l'église de Waremme (³). A dater de ce jour, l'alleu de Nandrin devint seigneurie féodale relevant de la mense épiscopale.

L'historien de Ryckel précise : à partir de cette date, Nandrin n'eut d'autre seigneur que le Prince, jusqu'à l'engagère de 1619. Ce fait semble en contradiction avec la qualité de « seigneur de Nandrin » donnée par certains généalogistes à des membres de la famille de Corswarem dont un rameau a porté le nom de Nandrin, et à leurs héritiers les Hoen (branche de Plainevaux).

(¹) J. DARIS, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. XII, p. 131 et *Le Fort*, 2^e partie, vol. IX, fol. 312, cit. par E. PONCELET, *Les sénéchaux de l'Évêché de Liège*, dans le B. S. A. H., t. XI, p. 237.

O. THIMISTER, *Notice sur l'église collégiale de Saint-Paul*, dans le B. I. A. L., t. VI, pp. 268 et 276.

(²) A. DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, p. 424.

(³) S. BORMANS, *Tables de Le Fort*, dans B. I. A. L., t. 5, p. 468.

A. DE RYCKEL, *Histoire de la bonne ville de Waremme*, dans le B. S. A. II., t. 5, pp. 13 et 14 (note). L'acte d'échange est publié in extenso.

Nous nous sommes heurtés à ce problème, après d'autres... En effet, le généalogiste Abry (1) dressant la filiation Corswarem, dit : « Wathieu de Corswarem, chevalier, fut le premier qui prit le nom de Nandren ; il fallait à la vérité qu'il en fut seigneur ou qu'il y eut des biens pour maintenir son rang... » et six degrés plus bas, parlant de Otton Hoen, reçu chanoine de la Cathédrale Saint-Lambert, le 9 mars 1514 : « a prouvé ses qualités de noblesse comme dessous pour lesquels il est notoire quoy que les Nandren susmentionnez ne se sont pas dit seigneurs de ce nom, ils l'étaient pourtant et sont tels reconnus par les dites preuves et autres titres dans la Cathédrale de Liège ».

L'historien du Chapitre de Saint-Lambert est muet sur ce point, et constate seulement que Otton Hoen fut reçu chanoine noble (2).

Remarquons que ni les Hoen, ni les Corswarem n'avaient besoin de la seigneurie de Nandrin pour prouver leur qualité.

Par ailleurs, ni les documents locaux, ni les actes officiels, ni les épitaphes ne les qualifient de seigneurs de Nandrin ; les généalogistes qui les ont ainsi gratifiés, ont fait, semble-t-il, œuvre de thuriféraires malchanceux ; et bien inutilement car les Hoen, branche cadette des Hoen de Hoensbrouck ont porté la qualification de seigneurs de Fraineux, Velroux et Plainevaux, depuis le mariage de Jean Hoen, avec Marie de Nandrin, dame de ces lieux, et portent régulièrement la qualification de « noble homme ». De plus « Monsieur de Plenevaulx » figure dans la liste de l'Etat Noble de 1589 (3). On ne s'étonnera pas de nous voir insister sur ce point en songeant que le seigneur temporel du lieu avait droit de haute et basse justice, nommait le maïeur et les échevins de la cour du lieu, ce qui, dans la vie locale, avait une importance considérable.

(1) BIBLIOTHÈQUE DU CHATEAU DE BOMMERSHOVEN, à Monsieur Naveau de Marteau. Manuscrit n° 18, fol. 161, Abry.

Pour les Corswarem, voir paragraphe « La Tour ».

(2) J. DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 29.

(3) BARON MISSON, *Notice sur l'Etat-Noble*, Liège, 1884, p. 15.

A partir de 1619, les choses vont changer. Le 19 novembre, par deux actes identiques ⁽¹⁾, le prince-évêque Ferdinand de Bavière « à ce poussé par le besoin d'argent et dans l'intérêt du bien public de son Etat, engage et vend » la terre et seigneurie des villages et hameaux du ban de Nandrin par moitié, à Jean de Méan et Philippe du Saint-Esprit, tous deux anciens bourgmestres de Liège, qui paient chacun la somme de 500 rixdallers, étant entendu que le Prince, ses successeurs ou le Chapitre de la Cathédrale peuvent en tout temps rembourser l'engagère et recouvrer ainsi la propriété de la seigneurie. Il est sans doute utile de préciser que cette cession ne concerne que les droits féodaux attachés aux biens et non la propriété foncière. Jean de Méan était en ce moment propriétaire de domaine de la Gotte et Philippe du Saint-Esprit avait acquis le 9 mars 1594, devant la cour de Nandrin les biens de la Tour, de Thiry Hoen, fils de Laurent Hoen, seigneur de Plainevaux ⁽²⁾.

Il se titrait déjà de seigneur de Fraineux, terre qu'il avait acquise du même, à la même époque.

Les deux seigneurs se hâtèrent de faire enregistrer les pièces officielles par la cour de Nandrin. Les registres de la cour sont perdus ; heureusement, l'abbé du Val-Saint-Lambert, décimateur de la cure et possesseur de la dîme, se fit envoyer un extrait authentique que lui adressa, en omettant de la dater, le greffier Henri de Werpen ⁽³⁾.

La cour rassemblée au complet ordonna l'inscription des actes en ses registres ; puis, le 7 janvier 1620, les nouveaux seigneurs prêtèrent serment devant elle, en ces termes : « Nous Philippe du Saint-Esprit et Jean de Mean jadis bourgmestres de la Cité de Liège, seigneurs du ban de Nandren par l'engagère de S. A. Sme et de son vénérable Chapitre, promettons d'observer et de faire observer la Religion catholique et apostolique

⁽¹⁾ A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Carton des Chartes (Acte authentique sur parchemin, sceaux enlevés) et copie id. Communauté. Histoire et administration, 1585-1767. Voir Pièces justificatives, n° I.

⁽²⁾ A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, répertoire d'actes concernant Nandrin, conseiller Charles.

⁽³⁾ A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, liasse 161, fol. 530.

romaine et jurons d'être fidèles loyaux aux manants et habitants du dit ban de Nandren, de leur garder et maintenir leurs franchises et priviléges et droiture et faire tout ce et de quand qu'il appartient a vrais seigneurs à l'endroit de leurs sujets ». Le même jour, les surcéants et manants du ban, assemblés à la porte de l'église prêtèrent unanimement le serment accoutumé d'être « fidèles sujets envers les dits seigneurs, ainsi que vrais manants doivent faire à tous seigneurs ». Ces deux promesses furent scrupuleusement enregistrées par la cour de justice ; usages féodaux dont on est heureux de constater la réciprocité.

Dès lors, les deux seigneurs vont exercer simultanément leurs droits ; les deux parts de transmettant aux héritiers de chacun d'eux : celle de Philippe du Saint-Esprit à ses neveux, les Oranus, les Tabollet et enfin les Soumagne ; celle de Jean de Mean à ses descendants, les Woot de Trixhe, puis Woot de Tinlot (¹).

On est étonné de voir traiter la propriété d'une seigneurie comme les parts d'une société civile moderne ; nous verrons en effet les héritiers se qualifier simultanément de seigneur de Nandrin, par parties ; cependant les registres de la Chambre des Comptes ne tiennent note que d'un transfert d'un quart de la seigneurie, remboursée à Arnold de Soumagne et acquittée par Lambert Tabollet, chanoine de Liège, le 28 février 1659, pour 250 patacons (²). Les autres mutations ne donneront pas lieu à transcriptions officielles.

Cependant entre les deux co-seigneurs la bonne entente ne dura pas toujours. Le 17 avril 1692, par acte passé devant le notaire Defresne, enregistré à la Chambre des Comptes le lendemain (³), Arnold de Soumagne, seigneur de Fraineux et Nandrin, jadis bourgmestre de Liège, céda au baron Jean-Pierre de Rosen, chanoine de Saint-Lambert et archidiacon de Famenne « la moitié de la Seigneurie de Nandrin-en-Condroz telle qu'il la possède à titre de l'engagère faite par S. A., pour la somme de 500 rixdallers ». En annexe à cet acte se trouve

(¹) Voir articles « La Tour » et « La Gotte ».

(²) A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 118, fol. 33 v^o.

(³) A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 119, fol. 88.

le sous-seing privé suivant : « Je soussigné déclare et atteste que la somme de cinq cents écus en espèces de ducatons par moi comptée pour l'engagère de la moitié de la Seigneurie de Nandrin-en-Condroz est provenue de M. Arnold de Soumagne jadis bourgmestre de Liège et que j'ai mis la dite engagère sur mon nom pour lui faire plaisir et partant n'y rien prétendre. Actum ce 2 mai 1692. Le baron de Rosen, archidiacre ⁽¹⁾ ». Par ce moyen, Arnold de Soumagne espérait mettre fin aux difficultés qui surgissaient à chaque instant entre les deux seigneurs, ce qui, selon les mœurs du temps, engendrait une série de procédures des plus compliquées. Si le partage des frais de justice et d'administration ne mettait en jeu que l'intérêt privé de ces deux messieurs, leur mésentente mettait en péril les institutions même, car ils ne parvenaient pas à se mettre d'accord pour la nomination des échevins.

En 1700, quatre places d'échevins sur sept étaient vacantes et le baron de Rosen écrivait à Soumagne le 25 novembre : « Pour réponse à votre dernière, je dirai que je n'ai plus de nouvelles de Monsieur Woot touchant les échevinages et, par occasion je lui proposerai l'alternative (des nominations) comme vous le souhaitez ; il me paraît fort juste et si la mémoire ne me trompe, il en était convenu auparavant. Je suis aussi content de remettre quand il vous plaira la seigneurie à M. votre fils, puisque vous croyez que cela lui donnera lieu de se soutenir plus fortement contre le dit seigneur Woot » ⁽²⁾.

Dans la seconde moitié du 18^{me} siècle, les Soumagne se désintéressèrent de Nandrin. Ils résidaient alors à Serainchamps, terre des Rougrave, et s'ils gardent la propriété des biens de la Tour, ils acceptent la perte des droits seigneuriaux. Les 16 et 19 avril 1763, la mense épiscopale remboursa l'engagère par moitié à Arnold-Mathias, François de Soumagne et à Jean-Philippe, baron de Woot de Tinlot, versant à chacun d'eux

⁽¹⁾ A. E. L., *Greffes seabinaux, Nandrin, Histoire et Administration, 1587-1767.*

⁽²⁾ A. E. L., *Greffes seabinaux, Nandrin, Histoire et Administration, 1587-1767.*

2062 florins (¹), et renouvelle l'engagère entière au second des deux, le 22 avril, pour une somme de 4125 florins (²).

A dater de ce jour, la Seigneurie de Nandrin resta jusqu'à la Révolution, dans la famille de Woot de Tinlot.

(¹) A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 120, fol. 142 v^o et suivants.

(²) A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 120, fol. 145 v^o.

L'AVOUERIE

L'avoué, ou voué, est le protecteur laïc d'un bien ecclésiastique.

Nous avons vu l'avouerie de Nandrin confiée au 12^{me} siècle, par l'évêque de Liège, au comte de Montaigu.

Nous ne trouvons plus trace de cette fonction jusqu'au 15^{me} siècle. L'auteur de la généalogie de Seuzeilles-Soumagne⁽¹⁾ cite Jean de Soumagne, seigneur de Hallendas (Halledet) époux de Marie de Corswarem, dite de Nandrin, qui lui apporte la vouerie héréditaire de Nandrin (1448). Leurs descendants jusqu'à Arnold de Soumagne, époux de Marie Woot de Trixhe (1538) ont porté le même titre.

Héritier et descendant des Corswarem, Thiry Hoen, propriétaire de Plainevaux et des biens de la Tour à Nandrin, assiste en 1587, à titre de Haut-Voué héréditaire de Nandrin, au cercle-ménage ordonné par le souverain-bailli du Condroz, Segher de Groisbeeck⁽²⁾.

Est-il hasardeux de se demander si dans un domaine de la mense épiscopale, la possession de l'avouerie ne justifiait pas la construction d'une tour forte et les prérogatives dont jouissent les représentants de Baudouin de Dinant ?

⁽¹⁾ *Annuaire de la noblesse belge*, 1858, p. 219 et Bibliothèque du Château de Hamal. Manuscrit anonyme en 3 vol. : Généalogie de la Maison de Senzeilles-Soumagne.

⁽²⁾ A. E. L., Greffes scabinaux, Fraiture-en-Condroz, liasse 1.

LA COMMUNAUTÉ

Les décisions concernant la gestion des biens de la communauté étaient prises en plaidés généraux. Malheureusement les procès-verbaux de ces assemblées ne nous sont pas parvenus à quelques exceptions près. Périodiquement les ressources faisaient défaut pour parer aux frais de procès longs et onéreux ou aux réparations de biens communs. Il était alors fait requête au Prince-Evêque qui accorda à plusieurs reprises l'autorisation de vendre des terres de la communauté, ce qui fut fait au fur et à mesure des besoins.

Son Altesse accorde, le 14 janvier 1584, l'autorisation d'aliéner 10 à 12 bonniers. Le 31 janvier suivant, deux bonniers sont vendus à Gilles du Bois, seigneur de Sohet. Le 9 novembre 1599, dix bonniers ont été vendus et les deux derniers sont mis en vente. L'acte de vente est enregistré par la cour de Nandrin ; Jean de Warnant, écarier est commis par Son Altesse et son Conseil et Nicolas delle Rée, désigné par la communauté, la représente. Ils rappellent l'autorisation obtenue et exposent que les manants (habitants) se trouvent en ce moment en grande nécessité à cause du procès qu'ils soutiennent depuis longtemps contre les habitants d'Aux Houx, au sujet du droit de pâturage, et font mettre en vente deux bonniers de mauvaise terre pleine de roches et de cailloux au lieu dit la Falize. Proclamation a été faite trois dimanches consécutifs par M. Jean Sepult, curé de Nandrin. L'acquéreur est Philippe du Saint-Esprit qui paie douze florins de Brabant et acquittera les rentes affectées sur cette terre. Il est stipulé que ni lui, ni ses descendants ne pourront y bâtir ni vendre ou engager le bien à un étranger s'il n'est suréant du ban de Nandrin⁽¹⁾.

Le 11 octobre 1608, Gérard de Beaumont et Nicolas delle Rée, députés par la communauté, cèdent un pré commun à Gilles de Bois, aux mêmes conditions.

(1) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Communauté.

En 1638, la Chambre des Finances du Prince-Evêque accorde aux habitants le droit de vendre six bonniers d' « aissementance » pour réparer la tour de l'église (¹).

En 1694, la communauté fait requête à S. A. en vue d'obtenir une diminution des tailles. Les habitants sont ruinés par la guerre, les occupations, pillages et réquisitions militaires ; le village ayant été occupé pendant sept nuits (²).

Au 18^{me} siècle apparaissent des bourgmestres ; le manque de documents ne nous permet pas de préciser leurs fonctions exactes.

De la fin de l'ancien régime, une pièce nous montre la communauté rassemblée pour nommer un électeur pour le choix d'un représentant du district, au Tiers-Etat du Pays de Liège. « Après plusieurs interrogations est élu M. le baron de Goeswin, manant, propriétaire, de la communauté » (³).

(¹) S. BORMANS, *La Chambre des Finances. Table.*

(²) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Procédures diverses.

(³) Le baron de Goeswin, propriétaire du Tombeu y résidait et était donc « manant » de Nandrin.

LA POPULATION

Un des résultats les plus intéressants de ces recherches est de nous donner des renseignements sur la population et sur son mode de vie.

Le quartier du Condroz, avec Huy et Ciney, n'ayant pas participé à la lutte contre le Téméraire au 15^{me} siècle, ne fut pas imposé à l'impôt et ne figure donc pas dans la « Crenée générale du Pays de Liège, en 1470 » (1). Cette circonstance, heureuse pour nos devanciers, nous prive des renseignements que fournit pour le reste du Pays de Liège, le dénombrement des feux, base de cette imposition de guerre.

Durant les années 1587 et 1588, trente-deux propriétaires firent, devant la cour de Nandrin, relief pour des biens importants situés dans le ban de Nandrin (2).

En 1635 et 1636, la peste sévit particulièrement violemment à Huy et dans les environs ; au dire de Mélart, témoin oculaire, six milles personnes succombèrent dans la seule ville de Huy. (3) Un autre auteur signale que la « pauvre ville de Huy devint presque déserte et ses rues aussi vertes que les prairies sont au printemps » (4). Les citadins en se réfugiant dans les campagnes y transportèrent le fléau. Nous avons vu que le curé de Nandrin, Jean de Sleins était mort à Liège, le 21 juin 1636. Son frère et successeur, Godefroid de Sleins, arrivant à Nandrin, le 23 septembre 1636, fut obligé de dresser dans son registre paroissial un acte de décès collectif de cent quarante-six personnes, décédées à Nandrin, depuis l'automne de 1635, jusqu'au mois d'août 1636. Puis, par un souci scrupuleux d'exactitude, il dressa et inscrivit dans le même registre la liste des paroissiens vivants (5). Le fait vaut d'être

(1) A. HANSAY, *La Crenée générale du Pays de Liège*, dans *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'Histoire*, t. 71, p. 67.

(2) A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 498, fol. 47 à 79.

(3) L. MÉLART, *Histoire de la ville et du château de Huy*, Liège, 1641, p. [548].

(4) [L. CHAUMONT], *La dévotion ancienne de la ville de Huy au glorieux saint Roch*, Liège, 1709, p. a 4.

(5) A. E. L., *Registres paroissiaux*, Nandrin, fol. 146 à 149 et 183 à 186. Voir Pièces annexes n^os II et III.

signalé, car il est très rare, pensons-nous. Pour 146 personnes décédées, il restait 246 (1) personnes vivantes dans la paroisse.

Cette liste est divisée par hameaux et nous donne les renseignements suivants :

Nandrin-Centre	29	foyers (ou ménages)
Favetu	2	
Roubenne	2	
La Vaux	10	
Croix-André	4	
Ilalleux	8	
Gotte	1	
Moege	1	
La Ilaye	3	
Bouxheille	1	

Soit au total, 61 ménages, ce qui ne veut pas dire 61 habitations, car il faut tenir compte des cohabitations et des vieillards, veufs ou veuves, vivant avec leurs enfants, qui sont repris dans cette liste séparément.

Une autre considération s'impose : cette liste des *paroissiens* ne cite aucun des propriétaires des fermes importantes ; ceux-ci sont, en général, des citadins paroissiens de Liège et n'ont à Nandrin qu'une résidence d'été.

La liste des habitants soumis à la taille (impôt foncier) en 1687, comporte nonante-sept postes dont 16 payent plus de un florin par an.

De précieux relevés de la population nous sont fournis par les visites de la paroisse par l'Archidiacre du Condroz (2), qui signalent :

en 1700 environ	200	communiants
en 1726	—	300
en 1754	—	276
en 1781	—	380

— — formant 81 familles
— — formant 80 familles.

(1) Il semble que ce chiffre comprenne les enfants en bas-âge, ce qui est exceptionnel.

(2) Archives de l'Evêché de Liège. Visites archidiaconales du Condroz. Analyses dues à l'obligeance de Monsieur le chanoine Govaerts.

Par communians, il faut entendre les personnes ayant fait leur première communion ; ces chiffres ne tiennent donc pas compte des enfants. Il va sans dire que toute la population est catholique romaine donc reprise en ces chiffres, car il n'y avait pas de « reformés » en Condroz et le libre-penseur n'exista pas à l'époque.

Enfin un document du plus haut intérêt est le relevé des feux ou « tocages » dressé par le bourgmestre de Nandrin J. Bourgeois, en vertu du mandement du Prince-Evêque, du 8 janvier 1748 (1).

L'analyse de ce document révèle l'existence de 11 fermes, dont six accompagnées d'habitations réservées par leurs propriétaires comme maisons d'habitation permanentes ou résidences d'été. Les onze fermes sont exploitées par des locataires.

Nous comptons ensuite 50 maisons habitées par leurs propriétaires, 11 maisons habitées par des locataires.

Ajoutons-y le presbytère et la maison vicariale pour obtenir un total de quatre-vingts habitations. Il existe de plus, trois maisons inhabitées. La commune compte sept « brassinnes » et deux « fourneaux de maréchal ». Au total, la taxation résultant de cet inventaire porte sur cent soixante-huit feux. Les maisons d'habitation possèdent chacune une ou deux places à feux, les fermes cinq ou six.

Si nous groupons les onze fermes et les soixante et une maisons, nous obtenons septante-deux habitations en 1748, contre quatre-vingt une familles comptées par l'archidiacre en 1754. Songeant qu'à cette époque trois au moins des habitations jointes à des fermes sont occupées de façon permanente et que certaines fermes logent des familles de travailleurs, nous pouvons conclure que les habitants de Nandrin jouissaient tous d'habitations individuelles au milieu du 18^{me} siècle et que la plupart d'entre eux étaient propriétaires de leurs maisons.

Leurs obligations féodales semblent réduites au paiement des tailles et de la dîme et aux reliefs, de plus en plus rares,

(1) A. E. L., Etats, Tocages, reg. 100, fol. 1. Voir Pièces justificatives n° IV.

ce qui à tout prendre était moins onéreux que la fiscalité moderne.

Le recensement de l'an IV de la République (1795-1796) renseigne 351 habitants plus 155 enfants de moins de douze ans ⁽¹⁾.

Tels sont les renseignements que nous possédons sur les habitants de Nandrin. Presque tous vivent de l'agriculture ⁽²⁾, certains y joignent un métier manuel qui permet à la communauté de se suffire à elle-même : tisserand, cordonnier, boucher, maçon, charpentier, maréchal.

A cette fraction, la plus importante, de la population vivant à Nandrin, correspond une classe de propriétaires terriens. Déjà, au 17^{me} siècle la grosse propriété terrienne laïque a échappé à ses propriétaires héréditaires et est passée aux mains d'une nouvelle classe sociale, la grosse bourgeoisie citadine capitaliste : marchands, fabricants, financiers, qui placent des capitaux en terres où ils viennent passer les beaux jours. En même temps, ils acquièrent des charges civiles, des canonicats, ils s'allient à des familles de vieille noblesse et naturellement se marient beaucoup entre eux. Au 18^{me} siècle, ils constitueront la noblesse du Pays de Liège.

Nous rencontrerons à Nandrin plusieurs bourgmestres et échevins de Liège, des Tréfonciers de Saint-Lambert, des Chanoines de collégiales liégeoises, surtout de Saint-Paul. En fait, nous constatons que presque tous sont parents entre eux. Ils sont presque tous alliés à la puissante famille de Bex ; des ascendances Potesta se retrouvent plusieurs fois. Ceux qui ne sont pas parents auront des alliances, les Soumagne, membres d'un vieux lignage, et les Woot de Trixhe en ont plusieurs, les Hodeige épouseront les Selys...

Ils constituent un élément intéressant dans la population, en ce qu'ils évoquent la vie urbaine et ouvrent des aperçus sur l'étranger. A la longue, certains d'entre eux s'incorporeront

⁽¹⁾ A. E. L., Fond Français, liasse n° 248.

⁽²⁾ Au 12^{me} siècle l'Abbaye du Val-Saint-Lambert aurait exploité des minières de fer dans le ban de Nandrin. D. VAN DERVEEGHIDE, *Le domaine du Val-Saint-Lambert de 1201 à 1387*, p. 67.

à la vie du village, tels les Selys et les Bawin, des veuves et parfois des jeunes ménages s'installeront définitivement à la campagne ; mais, en général, leur résidence, temporaire seulement, les empêche d'exercer une action permanente sur la vie de la communauté.

Entre ces deux catégories d'habitants, il en est une troisième plus difficile à classer socialement ; c'est celle des fermiers, locataires des grosses fermes et des biens d'abbayes. Dans cette classe, se rangent les authentiques descendants des anciens propriétaires du sol, alliés à des familles peut-être récentes, mais actives, aisées et instruites. C'est chez eux que se recrutent les maires, les échevins. Ils ont ceci de particulier que s'ils sont propriétaires de biens fonciers, ceux-ci sont en général insuffisants pour leur activité et ils prennent en location une ou parfois plusieurs fermes importantes. Lorsqu'ils marient leurs enfants, ils les dotent en les installant sur une terre et leur fournissant le matériel nécessaire. La difficulté de trouver une ferme disponible provoque des déplacements parfois lontains et qui, à première vue, paraissent inexplicables. Le résultat de cette façon d'agir est que les fils succèdent rarement à leur père dans l'exploitation des biens loués. Ceux-ci sont souvent repris par un gendre, mari d'une fille restée plus tard avec ses parents. D'où l'apparent changement de locataires à chaque décès, alors qu'il y a souvent filiation féminine.

De cette classe, l'un ou l'autre élément ayant choisi une carrière administrative glisse vers la cité proche et se lance à son tour dans la vie urbaine ; d'autres, moins chanceux, s'intègrent dans la population paysanne.

En fait, ce sont ces bourgeois paysans qui, surtout en l'absence des seigneurs non résidants exercent leur influence sur le village.

Il est agréable de constater que de nombreux noms rencontrés aux 17^{me} et 18^{me} siècles se retrouvent de nos jours dans les listes des habitants.



LA FERME ET LA TOUR DE NANDRIN.

NOTICES SUR LES PROPRIÉTÉS

La Tour

C'est Jacques de Hemricourt qui, le premier, nous parlera de la Tour de Nandrin. Il cite Gobert de Dinant « qui fut frère al petit Badewin de Saint-Servais qui fit faire la fortreche de Nandren » (1). Ce petit Baudouin doit, de l'avis de Borman et Poncelet, être identifié avec Baudouin de Dinant, cité en 1293 et 1304, échevin de Liège de 1307 à 1312, qui portait les armes des Saint-Servais et possédait des biens à Nandrin (2).

Le 1^{er} février 1319, sa fille Maron releva la moitié de la cour de l'Angle et cinq journaux de terre à Nandrin qui lui venaient de la succession de son frère Gobert, en son temps, chanoine de Saint-Materne, en la Cathédrale de Liège (3). Elle apporta ces biens à son époux Walter de Corswarem, qui en devint propriétaire.

(1) J. DE HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye*. Ed. Salbray, p. 78.

(2) DE BORMAN ET PONCELET, *Oeuvres de Jacques de Hemricourt*, t. I, p. 145 ; t. II, pp. 186 et 413.

(3) E. PONCELET, *Les fiefs de l'Eglise de Liège sous Adolphe de la Marck*, p. 225.

FILIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA TOUR

TABLEAU I

Baudouin de Dinant
Ech. de Lg. 1307-1312

Robert de Corswarem, chev.

Sa fille, Maron

épouse

Wathier de Corswarem

Arnould de Corswarem, dit de Nandrin, écuyer
× Agnès d'Oreye, dame de Velroux,
veuve de Jean du Cerf, Sgr de Barvaux-Condroz

Jean de Corswarem, Sgr de Velroux,
× Isabelle (ou Marie) Fille de Raes de Berlo
et de Marie du Brus, dame de Plainevaux, Strivay

2^o Marie fille Pirlot le Pottier (1436) qui convola avec Gilles de Seraing

Marie de Nandrin, dame de Plainevaux,
× 1^o Jean Hoen de Hoensbrouck
2^o Eustache de Hosden, Sgr d'Houchenée

Jean Hoen × Marie de Bueren

Thierry Hoen × Agnès...

Laurent Hoen × Clémence de la Malle

Thierry, dit Thiry, Hoen †12-9-1597
× 1^o Jeanne de la Marek
2^o Jeanne de Rahier, qui convola avec G. de Fisen

Ce Walter, ou Wathieu de Corswarem est bien connu par un acte de location du moulin banal de Nandrin que lui consentit l'évêque de Liège, l'an 1330 (1).

(1) A. E. L., Le Fort, 1^{re} partie, t. VI, fol. 26bis et Archives de la Cure de Nandrin. Registre aux actes notariés, Acte n° 40. Ce registre contient une copie in extenso de l'acte en question.

Il nous paraît bien évident que cette arrivée des Corswarem à Nandrin par le mariage de Walter et de Maron après 1319, exclut la qualité de « Sire de Nandrin » attribuée à Robert de Corswarem, chevalier, cité comme témoin l'an 1294, par Miraeus (1) (ce qui tendrait à conclure que la charte citée par cet auteur est apocryphe) ainsi que par Hemricourt.

Le fils de Wathieu de Corswarem et de Maron, fille de Baudouin de Saint-Servais, fut Arnould de Nandrin, dit de Corswarem, écuyer, qui épousa Agnès d'Oreye, dame de Velroux, veuve sans enfant de Jean du Cerf, seigneur de Barvaux-en-Condroz et petite-fille de Thomas d'Esseneux (2).

Leur fils, Jean de Corswarem, seigneur de Velroux, épousa Isabelle (ou Marie), fille de Raes de Berlo, voué de Sclessin et de Marie de Brus, dame de Plainevaux et Strivay.

C'est lui, sans doute, ce Messire Johan de Nandrin, qui, le 1^{er} août 1401, releva Plainevaux, en présence de son beau-frère Jean de Brus, en vertu de ses convenances de mariage avec Marie de Sclessin (3).

Selon les *Délices du País de Liège*, la voulterie héréditaire de Nandrin aurait été apportée en dot, à Jean de Corswarem, par sa femme. Et c'est lui, encore, ce Jean de Nandrin, chevalier, mort à Liège en mai 1419, qui fut inhumé au Couvent des Dominicains (4).

Leur fils Jean de Corswarem, dit de Nandrin, écuyer, est qualifié de seigneur de Velroux, Nandrin et Fraineux.

Il épousa Ide de Hemricourt, décédée le 5 mars 1434, enterrée dans l'église à Nandrin (5), puis par contrat du 9 décembre 1434, Marie, fille de Pirlot le Pottier, qui veuve à

(1) MIRAEVS, *Opera Diplomatica*, t. II, p. 832 cité d'après M. J. VOLTERS, *Codex diplomaticus lossensis*, p. 172.

(2) C. SIMONIS, *La seigneurie et comté d'Esneux*, dans le B. I. A. L., t. 24. NAVEAU et POULLET, *Epitaphes de van den Berck*, n° 1143. Faut-il reconnaître cet Arnold dans « Arnus de Nandrin » propriétaire entre Hollogne et Crotteux, cité le 30 novembre 1381 et mort avant le 29 septembre 1407 ? Voir : R. VAN DER MADE, *Inventaire... du chantier des Guillemins*, n° 68 et 102.

(3) S. BORMANS, *Les seigneuries féodales*, dans le B. I. A. L., t. X, p. 381.

(4) NAVEAU et POULLET, *Epitaphes de van den Berck*, n° 1143.

(5) J. DE HEMRICOURT, *Miroir des nobles*, édition Jalheau, p. 125, note a, et L. NAVEAU, *Analyse du recueil d'epitaphes de Le Fort*, n° 1122. Des fragments de sa pierre tombale sont encastrés dans les murs des caves à l'église de Nandrin.

son tour convolera avec Gilles de Seraing, dit le Panetier, dont elle était la quatrième épouse. Jean de Nandrin testa le 19 février 1436, et mourut la même année (¹).

Sa fille unique, Marie de Nandrin, dame de Velroux et de Plainevaux, épousa Jean de Hoen (²), fils de Nicolas Hoen, seigneur de Brouck, etc. et de Catherine Mascherciel, par convenances en 1423 (³).

Leur fils Jean Hoen, seigneur de Velroux, Plainevaux, Visscherweert, Beverst et Broeck (en partie), cité en 1492, épousa Marie de Bueren, dont issut Thierry Hoen de Hoensbrouck, seigneur de Plainevaux, époux de Agnès ... qui, en 1531, convola avec Jean de la Marek, bâtard d'Aremberg (⁴).

Un fils leur resta : Laurent Hoen de Hoensbrouck, seigneur de Plainevaux et Fraineux, qui épousa avant 1560 Clémence de la Malle, et mourut le 3 mai 1596 (⁵).

De ce ménage issut Thierry Hoen de Hoensbrouck, seigneur de Plainevaux, Nandrin et Fraineux, époux de Jeanne de la Marek (⁶), puis, en 1574 de Jeanne de Rahier. Celle-ci devenue veuve hérita de Plainevaux qu'elle porta aux Fisenne par un second mariage. De 1573 à 1587, Thierry Hoen aliéna en faveur de différentes personnes de nombreuses pièces de terre à Nandrin (⁷).

Le 12 janvier 1588, il fit devant la cour de Nandrin, reliefs pour les biens de la Tour (⁸) ; mais le 9 mars 1594, il vendait ce domaine comprenant : « Thour, Cour, maison, jardin cheruage, prés, terres, bois, etc. qu'on dit le cheruage de la Thour à Nandren » à honorable Philippe du Saint-Esprit, jadis

(¹) L. NAVEAU, *Epitaphes de Le Fort*, dans B. S. B. L., n° 1122.

NAVEAU et POULLET, *Epitaphes de van den Berck*, n° 2141.

M. YANS, *Les Echevins de Huy*, p. 173.

(²) *Annuaire de la noblesse belge*, 1864, p. 127. *Généalogie Hoensbrouck*.

(³) A. E. L., *Le Fort*, 2^e partie recueil divers, t. VIII, fol. 310, 447, cité par S. BORMANS, dans le B. I. A. L., t. V, p. 447.

(⁴) DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck*, pp. 265 et 266.

(⁵) NAVEAU et POULLET, *Epitaphes de van den Berch*, n° 2142.

(⁶) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Œuvres, Cahier d'actes pour noble damoiseau Thiry Hoen.

(⁷) A. E. L., Chambre des Comptes, Condroy, Clermont, reg. 498, fol. 60 v°.

TABLEAU II

Pierre le Rousseau Bourg. de Lg. 1574 × Marguerite de Steel	Philippe le Rousseau dit DU SAINT-ESPRIT Bg. de Lg 1588, Sgr de Fraineux Sgr de Nandrin (1619)	× Cath. Oranus	Gilles Chne de St-Lambert	Pierre Ech. de Lg. †27-6-1618 × Elisabeth de Marotte	Jeanne × Arnold Hocht	François Auditeur de la Rote
Pierre-Ernest Oranus Sgr N. et F. × Elisabeth de Soumagne	François Oranus Chne St-L. † 1636	Marie † 1649 × Jean Tabollet	Catherine Thomas Woot de Trixhe	Yolande × Arnold de Mathys	Marie Hocht × Michel de Selys Bg. de Lg. 1624	
Lambert- Edmond Tabollet Chne St-Lt. † 1676	François Tabollet Chne St-Lt. Sgr N et F † 1692	Elisabeth	Cath.-Jeanne	Catherine Woot de T. × Erasme de Chokier	Isabelle Woot de T. × Mathieu de Soumagne Sgr de F.	Jean-Phil. de Mathys Sgr N. et F.
Pierre-Ernest de Soumagne † jeune	Arnold de Soumagne Bg. de Lg. 1678 Sgr F. et N. × Catherine de Rougrave	Thomas-François Chanoine de Cologne	Anne-Catherine × François van den Steen Ech. de Lg.			

Mathieu de Soumagne Sgr de Fraineux × 1 ^o Marie (de) Stewart 2 ^o Barbe de Mawet	Thomas-François de Soumagne Sgr F., N., Soheit Baron de Han-sur-Lesse × Thérèse de Rougrave	Jean-Ernest Chne de Cologne
Arnold Baron de Soumagne × Michelle de Rougrave		
Arnold Sgr de F. et N. × Adelaida de Fusco-Mataloni	Françoise × Louis-Arnold Baron de Waha	Anastasie × Hubert-Jh. Baron de Waha de Fronville
Justine × Fery Louis du Mont Marquis de Gages	Arnold tué en 1793 à l'armée des Princes	Charles-Ernest × Eugénie de Goer de Herve de Hamal
Justinne-Waudru × François G. M. de Rodriguez d'Evora y Vega	Gustave Baron de Senzeilles-Soumagne × Marie-Louise de Robiano († S. H)	Marie-Ange × Baron de Clebsattel de Cernay
Armand × de Waha Baillonville dont desc.	Charlotte-Octavie × Comte de Hemricourt de Grunne	Justinne Adelaida

bourgmestre de Liège (¹). Celui-ci s'empessa de racheter les rentes qui grevaient ces biens.

Philippe le Rosseau, dit du Saint-Esprit, fut bourgmestre de Liège en 1588, 1597 et 1601. Il était fils de Pierre le Rosseau, bourgmestre en 1574 et de Marguerite de Steel. Remarquons que la qualification de seigneur de Nandrin et Fraineux, donnée par le *Recueil héréditaire* (²) à Pierre le Rosseau est erronée ; nous venons de voir l'acquisition de ces biens par son fils Philippe, ces indications ne figurent du reste pas dans son épitaphe (³). Leur surnom « du Saint-Esprit » leur venait de l'enseigne de leur maison, située près de l'église Sainte-Catherine.

Philippe le Rosseau épousa Catherine d'Heure, dite Oranus, fille de l'échevin de Liège François d'Heure et de sa seconde épouse Catherine le Pottier. Ayant rencontré, dans la généalogie Hoen, le nom des Pottier, Amédée de Ryckel (⁴) s'est demandé s'il n'y aurait pas eu héritage ou retrait lignager en ce qui concerne Nandrin. On voit qu'il n'en est rien. Par son mariage, Philippe était entré dans cette grande famille de juristes et de savants : les Oranus. Catherine avait un frère Gilles, chanoine de Saint-Lambert (⁵), un frère Pierre, échevin de Liège, époux d'Elisabeth (de) Marotte, grand juris-consulte dont le rôle a été récemment mis en valeur (⁶), puis venaient : Jean, jésuite, Marie, abbesse à Vivegnis, François, auditeur de la Rote (⁷), Anne, célibataire, et Jeanne qui épousa Arnold Hocht, avocat, dont la fille Marie devint femme de Michel de Selys, bourgmestre en 1624, continuateur de l'œuvre juridique de Pierre d'Heure.

(¹) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Œuvres, Cahier d'actes pour noble damoiseau Thiry Hoen.

(²) [ABRY-LOYENS], *Recueil héréditaire des bourgmestres de Liège*, 1720, pp. 312 et 331.

(³) NAVEAU et POUILLET, *Epitaphes de van den Berg*, t. 1, p. 208, n° 716.

(⁴) A. DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, 1892, p. 640.

(⁵) Voir sur les tréfonceurs d'Heure et Tabollet : J. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le Chapitre de Saint-Lambert*.

(⁶) M. YANS, *La vie et l'œuvre de Pierre d'Heure*, dans B. S. B. L., t. XVIII (1951), pp. 33 et suivantes.

(⁷) L. ABRY, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, 1867, p. 88.

Philippe le Rousseau et son épouse décédèrent sans enfant ; ils avaient réglé leur succession par un testament daté du 30 novembre 1629 (¹).

Après eux, nous trouvons à Nandrin leurs neveux Pierre-Ernest Oranus, mort en 1637, sans héritier de sa femme Elisabeth de Soumagne, François son frère, chanoine de Saint-Lambert, prévôt de Maeseyck, mort en 1636, enterrés tous deux à Saint-Paul, dans la chapelle des Oranus où leur monument s'admire encore (²), et leurs trois sœurs Marie, épouse de Jean Tabollet, Catherine, épouse de Thomas Woot de Trixhe et Yolande, épouse d'Arnold de Mathys, bourgmestre de Liège en 1601 et 1607.

Pierre-Ernest et François ont tous deux été seigneurs de Nandrin et Fraineux. A défaut d'héritiers directs, Pierre-Ernest Oranus légua sa part des deux seigneuries à son petit-neveu et filleul Pierre-Ernest de Soumagne, ou à son défaut à son frère cadet Arnold de Soumagne que nous verrons plus loin (³). Entre-temps Marie Orane (d'Heure), veuve de Jean Tabollet, vécut à Nandrin, avec ses filles célibataires, cependant que ses deux fils Lambert-Edmond et François Tabollet, tous deux tréfonaçiers de Saint-Lambert, faisaient grande figure dans le clergé primaire de Liège. Leur monument subsiste à Saint-Paul.

François Tabollet testa le 13 mars 1692 (⁴), il se qualifiait de seigneur de Nandrin et Fraineux et légua sa part de ces biens

(¹) A. E. L., Notaire Christiani.

(²) Voir THIMISTER, *Notice sur la Collégiale Saint-Paul et L. NAVEAU, Les Epitaphes de Le Fort*, dans B. S. B. L.

(³) Archives de la Cure de Nandrin, Registre d'actes notariés, acte n° 56. Copie du testament passé devant le notaire André Renard, à Bruxelles le 26 octobre 1636.

(⁴) Archives du Château de Hamal, Familles alliées, liasse 7.

Tout le résumé de la filiation des Senzeilles-Soumagne qui va suivre est tiré, sauf références contraire de la « Généalogie manuscrite de la Maison de Senzeilles-Soumagne » manuscrit en trois volumes d'un généalogiste anonyme du 19^{me} siècle, basée sur pièces authentiques et documents conservés dans les archives du Château de Hamal. Ce travail, comme les archives, ont été très obligeamment mis à notre disposition par notre confrère le comte de Hemricourt de Grunne.

Le nom de Soumagne vient de la terre de Soumagne-lez-Walcourt.

à « Monsieur le bourgmestre de Soumagne », c'est-à-dire à Arnold, frère cadet de Pierre-Ernest de Soumagne, mort jeune.

Isabelle Woot de Trixhe, fille de Thomas et de Catherine Orane avait épousé en 1631, Mathieu de Soumagne, seigneur de Nandrin et Fraineux. Ils reconstruisirent le château de Fraineux, où ils résidèrent. Ils étaient parents de Pierre-Ernest et Arnold de Soumagne déjà cités.

Enfin, Jean-Philippe de Mathys, fils d'Arnold de Mathys et de Yolande Orane s'intitule aussi seigneur de Nandrin et Fraineux. Il testa le 3 juin 1630 et le 28 mai 1635 (¹).

On voit par cette énumération que la moitié de la seigneurie de Nandrin, venant de Philippe du Saint-Esprit, fut traitée en propriété divisible par ses héritiers.

Cependant, pratiquement, le Château de la Tour avait été habité par les Tabollet que nous voyons acquitter les rentes dues à l'église de Nandrin.

Dans la tour de l'église, se voient les pierres tombales de « Mademoiselle Marie Orane, dame de Fraineux et Nandren, reliete de monsieur Jean Taboulet, docteur en droiet, décedée le 2^e de juin 1649 » et de « Mademoiselle Jeane Marguerite Taboulet, trépassée le 13 de mars 1673 ». Ces pierres, dont les épitaphes rappellent des fondations pieuses portent la trace des blasons qui furent martelés à la Révolution (²).

Il nous paraît utile de rappeler ici le lustre et l'importance des familles Oranus et Taboulet dont le rôle dans la vie liégeoise fut de toute importance. Signalons notamment leur goût pour la science et les livres qui leur fit réunir une superbe bibliothèque, qui, enrichie par les apports de trois générations et transmise d'oncle à neveu, des tréfonceurs Oranus, aux tréfonceurs Taboulet, devait constituer le noyau de la célèbre « librairie » du baron Guillaume de Crassier, au 18^{me} siècle (³).

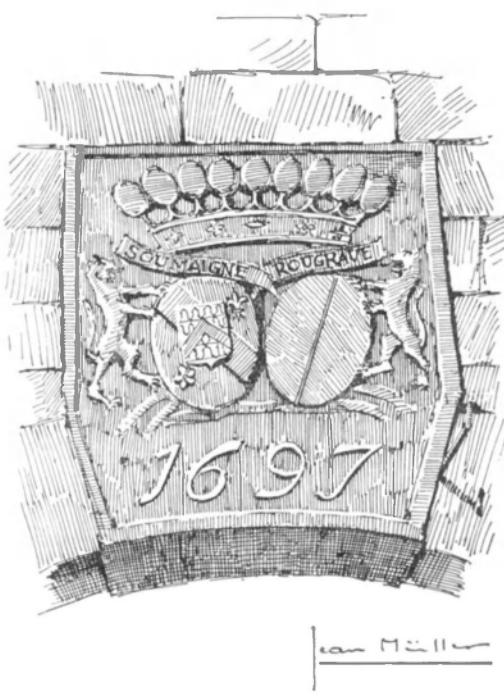
(¹) Archives du Château de Hamal, Familles alliées, liasse 7.

(²) Publiées par L. NAVEAU, *Les Epitaphes de Le Fort*, nos 1124 et 1125.

(³) X. DE THEUX, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd., col. 380 et J. DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 365.

En 1692, Arnold de Soumagne avait soixante ans, il avait épousé Catherine de Rougrave en 1660. Déjà, les époux avaient, par testament du 21 juillet 1691, partagé leurs biens, attribuant notamment à leur fils aîné Mathieu, la moitié de la seigneurie de Fraineux avec le domaine et au second, Thomas-François, la moitié des terres et de la seigneurie de Nandrin ; ces deux terres constituées en fidei-commis ; le troisième fils, Arnold-Jean, devait avoir Soheit et le quatrième, Jean-Ernest, des biens à Angleur. Un codicile du 30 mars 1692, confirmait ces dispositions en constatant que Thomas-François avait hérité de la seconde part des domaines de Fraineux et Nandrin par le décès du chanoine Tabollet.

Arnold de Soumagne commença la restauration de ses propriétés. Il construisit la basse-cour (ferme) de Nandrin



CLÉ DE VOUTE, portant les blasons Soumagne-Rougrave, à l'entrée principale de la ferme de la Tour à Nandrin.

dont le portail porte une pierre aux blasons Soumagne-Rougrave et la date de 1697. La ferme de Soheit porte une pierre semblable. Les travaux durèrent de 1697 à 1704 ; nous avons les quittances du 24 février 1704, de Gilles-François Delhaye, maître-maçon et de Nicolas Romzée, maître-charpentier (¹).

Arnold de Soumagne ne devait pas voir la fin de ces travaux ; il décéda le 14 septembre 1701. Son épouse était morte à Liège, dans la paroisse Saint-Martin-en-Ile, le 13 septembre 1692. Les époux furent inhumés au milieu du chœur de l'église paroissiale de Nandrin. L'auteur anonyme de la généalogie de Soumagne nous rapporte leur épitaphe, aujourd'hui disparue :

« Ici git nobles et très illustres seigneur Messire Arnould baron de Senzeilles-Soumagne des comtes de Dammartin, seigneur de Chantemerle, Fraineux, Nandrin, Soheit, Lamotte, décédé le 14 septembre 1701 et très illustre dame Madame Marie-Catherine comtesse de Rougrave et du Saint-Empire son épouse décédée le 18 juillet 1792 (sic : lisez 1692). » Cette pierre a disparu.

Selon les dispositions testamentaires des parents, leur fils aîné Mathieu eut la terre de Fraineux, et Nandrin échut à Thomas-François de Soumagne, baptisé le 4 novembre 1671 à Nandrin. Il épousa par convenances du 5 janvier 1697, Louise-Thérèse de Rougrave, fille de Guillaume Arnold baron de Rougrave et de Elisabeth du Mont de Hustinay. Le baron et la baronne de Hoen de Cartils, oncle et tante de la future épouse lui donnèrent le tiers de la baronnie de Han-sur-Lesse.

Une convention intervint le 13 novembre 1701, entre les deux frères, Mathieu, seigneur de Fraineux, veuf de Marie de Stevart, dont il avait une fille Marie-Barbe, et Thomas-François, seigneur de Nandrin. Le premier faisait abandon de tous les droits que lui ou ses représentants pourraient avoir sur la succession de leur oncle Thomas-François, chanoine de Cologne.

Louise-Thérèse de Rougrave mourut entre les années 1724 et 1730 ; son mari lui survécut et mourut à Nandrin, le 19 janvier 1765, dans sa nonante-sixième année. Nous avons,

(¹) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Liasse Communauté, château.

de la main de son petit-fils, le récit des « cérémonies lors du décès du châtelain de Nandrin » « est décédé le 19 janvier 1765 à 11 heures et 32 minutes du soir mon très honoré grand-père au château de Nandrin, âgé de 96 ans moins (blanc) il a conservé son esprit le plus sain jusqu'au moment de sa mort. Après son décès on m'a remis 5 clefs qui se sont trouvées dans la petite poche de sa culotte avec une bourse où était attachée un cachet et une petite clef. Je les ai remis en mains de Mr le Rd. pasteur qui était présent, qui avant de sortir les a remis en mains de toute la famille et elles ont été la mesme mises dans une enveloppe et cachetée de trois cachets, savoir celui de mon oncle de Holloigne, celui de mon oncle le prévôt de Cologne et de mon cousin de Waha. »

Vers une heure et demie du matin, le 20 février, on cacheta de même la porte du cabinet ; les mêmes scellés y furent posés.

Le 20 au matin, le corps de mon très honoré grand-père fut exposé au milieu de la salle où continuellement on célébra la messe et le public témoigna tout le jour et la nuit suivante de l'empressement à lui rendre ses derniers devoirs.

Le 21 le Révérend pasteur accompagné de 8 à 9 curés voisins vint prendre le corps vers le 10 et demi, il fut porté à l'église paroissiale de Nandrin par six échevins. Le pasteur chanta une grande messe et à l'issue de tout les cérémonies il fut déposé dans un caveau au milieu du Chœur auprès de Madame Louise-Thérèse de Rougrave, sa femme, ma très chère et honorée grand-mère, deceedée le 26 mars 1734.

(Suit le récit de l'ouverture des scellés, la recherche du testament trouvé « sous la toile cirée d'une table ».)

Le 12 février, on célébra les obsèques du défunt dans l'église paroissiale de Nandrin ; y furent présent toute la famille et les curés des environs.

Le 13, on chanta la messe de Flambeau à Sohet.

Le 19, à Fraineux dans la chapelle castrale.

Le 16, la Justice de Nandrin fit chanter une Messe de flambeau en la dite église paroissiale, y assistèrent. » ⁽¹⁾

⁽¹⁾ A. E. L., Greffes seabinaux, Nandrin, Histoire et Administration, 1585-1767.

Thomas-François habita donc le château de Nandrin pendant soixante-quatre ans (1701-1765). Nous possédons la description du château donnée par Saumery, ainsi que le dessin de Remacle le Loup, destiné à la publication dans les *Délices du Pays de Liège*. Comme on le sait, ces dessins ne furent gravés que lorsque le propriétaire souscrivait une somme de quatre pistoles par planche, plus deux écus pour la gravure de son blason. Saumery n'eut pas de chance à Nandrin, soit manque de confiance dans l'édition, soit modestie, ni les propriétaires du château, ni ceux de la Gotte ne souscrivirent à la gravure et les croquis de Le Loup restèrent inédits, jusqu'à leur reproduction en 1903 par la Société des Bibliophiles liégeois (¹). Les dessins devaient, selon le prospectus de l'ouvrage être commencés le 1^{er} août 1736. Le tome IV des Délices qui contient la description du château de Nandrin ayant paru en 1743, le dessin de Le Loup nous donne l'aspect du château entre 1736 et 1743 (²). Voici la description du château par Saumery :

« LE CHÂTEAU DE NANDRIN

Au fond d'une vallée, située à une demi lieue de la Gotte, on découvre un ancien édifice, qui, par un air de grandeur qu'il conserve, mérite de fixer l'attention d'un voyageur curieux. Après avoir traversé une large avenue et deux cours bordées de bâtiments nécessaires à des fermiers, on trouve le corps du château, placé au milieu d'un étang d'eau vive.

C'est proprement une forteresse, composée d'une grosse tour carrée et de deux pavillons ; d'une cour médiocre qui lui sert d'entrée, on monte à un corridor, d'où l'on entre dans une magnifique salle carrée, très éclairée, et si solidement bâtie que ses murs ont plus de six pieds de largeur. Deux chambres fort grandes qui communiquent au même corridor brillent comme tous les autres appartements du château, par la

(¹) *Les délices du Pays de Liège. Fac-Simile des dessins inédits de Remacle le Loup*, Liège, 1903.

(²) Voir planche.



LE CHÂTEAU DE NANDRIN, VERS 1740
d'après un dessin de Remacle Le Loup,
publié par la Société des Bibliophiles liégeois.

propreté et la magnificence des meubles dont elles sont ornées. Les pièces destinées aux offices sont claires et spacieuses ; de gros piliers qui en soutiennent les voûtes leur assurent une durable solidité.

Le jardin, situé au bord de l'étang, dont le château est environné a pour clôture une haute muraille, qui fait partie des bâtiments de la première cour. Sa figure exactement carrée, est décrite par une belle palissade à hauteur d'appui. Quoiqu'on n'y cultive que des plantes utiles, on ne laisse pas d'y trouver bien des beautés. Outre les espaliers d'une grandeur extraordinaire, et une quantité d'arbres nains, aussi agréables par la diversité de leurs figures que par la variété des fruits excellents dont ils sont chargés, on y voit encore un grand cabinet de verdure et une haute allée de charmille qui disputent de prix avec ce qu'il y a de plus parfait en ce genre.

A ne consulter que la structure antique et massive de ce château, on le prendrait pour un ouvrage des antiques Romains. Cependant, un auteur fameux en place la fondation au quator-

zième siècle et l'attribue au petit Baudouin de Saint-Servais, connu par l'éloge que l'histoire de Liège fait de l'ancienneté de son illustre famille (¹).

..... »

La notice de Saumery se poursuit par un résumé de l'histoire de la seigneurie qui est exact dans ses grandes lignes.

A lire cette description, on est un peu étonné de découvrir l'optique des auteurs de la moitié du 18^{me} siècle. Il ne nous paraît pas à en juger par l'état actuel de la Tour que les appartements aient jamais pu être aussi vastes ni aussi éclairés. Par ailleurs, nous savons que le châtelain fit exécuter des réparations au château et à la ferme de 1704 à 1710 et fit rebâtir la muraille de la seconde cour, restaurer la tour d'angle et faire la muraille le long du jardin de 1719 à 1727 (²). Ces deux époux avaient donné à l'église de Nandrin un maître-autel portant au fronton des écus à leurs armes.

Leur fils aîné était Arnould-Michel Joseph de Soumagne, baron de Han-sur-Lesse, seigneur de Hamerenne, Soheit, Fraineux, La Motte, Serainchamps, et Nandrin. Il était né à Nandrin le 15 février 1699, et prit ses grades de docteur en Philosophie à Cologne, en 1719. Il épousa le 31 octobre 1735, Geneviève, Florenee, Henriette, Michelle, comtesse de Rougrave, fille d'Everard, Joseph, Ernest, seigneur de Serainchamps et d'Ernestine-Albertine d'Ochain de Jemeppe.

Ce ménage, le troisième ménage Soumagne-Rougrave, habita Serainchamps et Hamerenne et n'eût pas à intervenir à Nandrin car Arnold-Michel mourut le 4 août 1752, donc bien avant son père. Ce fut Arnould-Mathieu-François-Joseph de Soumagne leur troisième enfant et premier fils qui reueillit directement Nandrin et Soheit de la succession de son grand-père en 1765. Il est l'auteur de la note sur les « Cérémonies qui se font lors du décès d'un châtelain de Nandrin ». Il épousa, le 3 juin 1772, à Court-Saint-Étienne, Adelaïde, Justine, Joséphine de Fusco-Mataloni. Le ménage résida principalement

(¹) [SAUMERY], *Les délices du País de Liège*, Liège, 1743, t. III, p. 182.

(²) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Communauté, Château.

à Serainchamps et occupa une situation de plus en plus brillante. Arnould-Mathieu devint chambellan du Prince-Evêque de Liège, puis chambellan de Sa Majesté Impériale Royale et Apostolique ; tandis que son épouse faisait partie du chapitre noble de la Croix étoilée. Ils s'efforcèrent, mais en vain, semble-t-il, de faire entrer leurs fils dans l'Ordre de Malte. En 1763, l'engagère de la moitié de la seigneurie de Nandrin lui fut remboursée. Il perdait le titre de seigneur de Nandrin mais gardait bien entendu la propriété des biens de la Tour. Arnould Mathieu mourut après la Révolution.

Le domaine de Nandrin dut servir de dot à sa fille aînée, Justine-Philippine-Eugénie-Florence, qui épousa le 11 juillet 1792, Feri-Louis-Alexandre-Joseph du Mont, plus tard marquis de Gages et baron de la Puissance, car celui-ci fut renseigné comme propriétaire des biens de la Tour lors de l'établissement du cadastre primitif, vers 1833 ; elle mourut en 1855. Sa fille Justine-Waudru épousa François, marquis de Rodriguez d'Evora y Vega, mort en 1840 dont elle eut trois filles.

En 1858, la propriété de la Tour fut vendue au comte Victor van den Steen de Jehay, par leurs héritiers. (¹)

CENSIERS DE LA TOUR

Nous avons trouvé quelques noms de fermiers de la ferme du château sous l'ancien régime, les voici :

1567, Henri Lalman, censier de la Tour (²).

1637, mort de Jean Godelet, censier de la Tour.

22 avril 1642, bail de 6 ou 9 ans donné par Elisabeth de Soumagne, veuve d'Ernest Oranus et Jeanne Tabollet, à Jean Godelet, d'Abée.

Le 12 novembre 1652, convenances de mariage entre Anne, fille de Jean Godelet, censier de la tour, et Adam du Gard qui fut censier de la Roubenne et testa le 29 septembre 1662 (³).

De 1783 à 1788, les rentes dues à l'église pour le château sont payées par H. Bodson, sans qualification.

(¹) Acte du 2-3-1858, Notaire Lammens. Archives de la Conservation du Cadastre, Portefeuille 209¹ (1844-1869).

(²) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, fol. 32.

(³) Archives de la Cure de Nandrin, Registre d'actes notariés, Actes n°s 75 et 93.



LE CHÂTEAU DE LA GOTTE.

La Gotte

La première mention rencontrée du nom de la Gotte remonte au 13^{me} siècle. Lambert delle Gotte, homme féodal, est cité le 24 juin 1265 (¹), Bodelos de le Goute est cité le 18 février 1314 (²). Après lui, le 21 septembre 1331, Hannet Marar demeure à la Gotte, sous Nandrin (³).

Guillaume delle Gotte, époux d'Oude de Blehen fit son testament en 1510 (⁴). Le testament fut enregistré le 13 septembre 1515. Guillaume laissait un fils nommé Jean ; il fondait un anniversaire pour lequel il laisse deux setiers de rente sur une maison au Fraineux.

(¹) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 287.

(²) E. PONCELET, *Le livre des fiefs de la Principauté de Liège sous Adolphe de la Marck*, p. 129.

(³) J. CUVELIER, *Inventaire des archives de l'Abbaye du Val-Benoît*, dans le B. I. A. L., t. XXX, p. 155.

(⁴) A. E. L., Greffes seabinaux, Nandrin, Carton.

Jean-Godefroid delle Gotte est échevin de Nandrin de 1532 à 1549 ; Guillaume delle Gotte occupa la même fonction en 1552.

Sur la propriété elle-même nos premiers renseignements précis datent de la fin du 16^{me} siècle.

Le 10 novembre 1587 les biens de la Gotte appartenaient à Charles de Glimes ; son gendre, This d'Ama, en fit relief, en son nom, devant la cour de Nandrin ⁽¹⁾.

En 1598, la Gotte appartient à Conrard Counotte, greffier des échevins de Liège depuis 1582. D'après un crayon généalogique en notre possession, Conrard est fils de Jean Counotte et de Anne de Illecr (de Borman dit : Anne de Fanehon ⁽²⁾) ; petit-fils de Jean Counotte, commissaire de la Cité de Liège, et de Gertrude delle Beck ; arrière-petit-fils de (Jean) Counotte, le retondeur et d'Agnès fille de Jean Trippart de Horion.

A l'époque où nous le rencontrons, la situation de la famille du greffier est bien établie : Conrard, épouse Marie de Fanson ; leurs deux filles sont bien mariées : Anne, épouse Guillaume van der Heyden a Blisia, membre du Conseil ordinaire de S. A. et deux fois bourgmestre de Liège et Pétronille, épouse Jean de Méan, licencié en droit, membre du Conseil ordinaire en 1613, et bourgmestre de Liège en 1615, 1620 et 1633. C'est Jean de Méan qui acquerra, le 19 novembre 1619, la moitié de la seigneurie de Nandrin, par engagère du prince-évêque Ferdinand de Bavière ⁽³⁾. Jean de Méan était fils de Laurent qui avait aussi été bourgmestre de Liège, en 1585 et d'Isabelle de Lacu. Le grand jurisconsulte Charles de Mean était son neveu. Leur fille Isabelle épousa Walter Woot de Trixhe, échevin de Liège, qui, en 1639, succéda aux droits de son beau-père sur la seigneurie de Nandrin. Il était aussi seigneur de Fronville, et fut anobli le 3 septembre 1650. Leur fils Jean-Claude (1631-1701) épousa Marie de Soy. Il fut seigneur

(1) A. E. L., Chambre des Comptes, Condroz, Nandrin, reg. 498, fol. 59 v^o.

(2) DE BORMAN, *Les Echevins de Liège*, t. II, p. 227.

(3) Voir § Seigneurie.

Jean de Méan est cité comme protecteur des Jésuites Anglais de Liège ; voir *Flores Anglo-Bavaricus*, Liège, 1685, p. 6. Voir à ce sujet le paragraphe « Le Halleux » où les Pères posséderent une ferme.

de Nandrin et le 8 avril 1653 acheta la seigneurie de Tinlot (1) dont ses descendants portèrent le nom. Ce furent : son fils, Pierre-Ernest Woot de Tinlot (1657-1727) époux de Marie-Ange de Horion ; son petit-fils Claude-François baron de Woot de Fronville époux de Justine-Hélène de Kerckem de Grathem ; puis ses arrière-petits-fils, Pierre-Ernest, chanoine de la Cathédrale Saint-Lambert, prévôt de Saint-Paul et archidiacon de Famenne, mort le 7 avril 1793, qui légua ses biens à sa belle-sœur, Marie-Anne-Léontine-Appolonie de Nassau-Corroy, veuve de son frère Jean-Philippe. Parmi les enfants de ceux-ci Alexandre-Constantin épousa en 1801, Marie-Catherine-Henriette de Pitteurs, dont la fille Guillelmene, Lambertine-Clémence-Octavie, née à Liège, le 24 mai 1807, épousa à Nandrin le 18 juin 1828, François Halleux, fils de Nicolas-Godefroid Halleux et de Marie-Anne Denison, baptisé à Nandrin le 28 février 1803. Leur fille Octavie J. A., épousa le baron de Lamberts-Cortenbach dont une fille la baronne Marie de Lamberts-Cortenbach possède et habite la Gotte.

Telle est, dans ses grands traits, la filiation qui a maintenu le domaine de la Gotte dans la même famille de la fin du 16^{me} siècle à nos jours.

La famille Woot de Trixhe a d'autres points de contact avec Nandrin. Nous avons vu Marie, fille de Walter, bourgmestre de Liège en 1538 et 1545, épouser Arnold de Soumagne, haut-voué de Nandrin (2).

Thomas Woot de Trixhe, mort le 5 novembre 1617, épousa Catherine Oranus, sœur des chanoines Oranus, seigneurs de Nandrin, leur fille Isabelle apporta Nandrin à Mathieu de Scumagne son époux, et leur descendance garda la seigneurie et la propriété des biens de la Tour pendant plusieurs générations (3).

Nous verrons dans les articles suivants comment le domaine de la Gotte s'agrandit au cours des âges et par acquisitions successives, de biens importants au Halleux et à la Vaux (4).

(1) S. BORMANS, *Les seigneuries féodales*, dans le B. I. A. L., t. X, p. 436

(2) Voir § Avouerie.

(3) Voir § La Tour.

(4) Voir § Le Halleux et La Vaux.

Le Château de la Gotte a subi peu de modifications au cours des âges. La girouette porte la date : « 1709 ». Le porche servant d'entrée à la ferme porte à la clé de voûte une pierre datée « 1651 », une autre pierre plus importante porte des blasons abîmés où il est possible de deviner les écus accolés : Woot de Trixhe-Méan. Les toitures et la façade n'ont guère changé ; seules les fenêtres ont été élargies par la suppression des meneaux.

Nous avons la chance de posséder un dessin de Remacle le Loup, destiné aux *Délices du Pays de Liège*, et dont la gravure comme c'est le cas pour la Tour de Nandrin n'a pas été exécutée (¹). Il nous montre la façade de la Gotte au milieu du 18^{me} siècle. Nous possédons aussi le texte de Saumery, décrivant la Gotte, le volume qui le contient est daté de 1743 (²).

« LA GOTTE

A une bonne demi-lieue de la Neuville, on trouve du côté du midi une colline qui fertile d'elle-même, ne trompa jamais l'espérance de ceux qui prennent soin de cultiver le terrain qu'elle renferme. Quoiqu'elle soit très élevée, plusieurs fontaines cependant y prennent leur source et vont porter leurs eaux dans les lieux circonvoisins. Telle est la charmante situation du côté de la Gotte qui fait partie du ban de Nandrin. On y entre par une basse-cour qui ne laisse rien à désirer de ce que l'on peut souhaiter dans une maison de campagne. Un perron assez élevé conduit de là à une petite cour bordée, d'un côté par un beau corps de logis carré, et de l'autre, par un petit pavillon de même figure. Du vestibule, on entre dans une grande salle, où l'on a aménagé une chapelle proprement décorée et vis-à-vis de laquelle se trouve une autre salle plus petite mais accompagnée de deux cabinets très commodes.

Le premier étage ne diffère de celui du bas que par deux pièces qu'il renferme de plus. Ce corps de logis, sa petite cour et le

(¹) *Les délices du Pays de Liège. Fac-simile des dessins complémentaires et restés inédits de Remacle Le Loup*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1903.

(²) [DE SAUMERY], *Les délices du Pays de Liège*, t. III, p. 181.



LE CHÂTEAU DE LA GOTTE, VERS 1740
d'après un dessin de Remacle Le Loup,
publié par la Société des Bibliophiles liégeois.

pavillon qui est vis-à-vis occupent en partie une des faces du jardin, qui, exactement carré, touche par les trois autres côtés à de belles et spacieuses prairies. Il est orné de haies ciselées et de charmants cabinets de verdure qui suffisent pour y faire une promenade agréable. Les belles allées qui y aboutissent de plusieurs côtés rendent ce séjour très riant. »

CENSIERS DE LA GOTTE

Le 14 août 1669, Pierre de Rahirre, censier de la Gotte, fit son testament avec Marie Scaylet son épouse ; leur fils Jacques est cité ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Archives de la Cure de Nandrin, Registre d'actes notariés, Acte n° 115.

Le 4 avril 1673, mourut à Nandrin, Marie Fouyet (?), veuve de Pierre Rahier, fermier de la Gotte (¹).

Léonard Trussard était censier de la Gotte à la fin du 18^{me} siècle, nous avons trouvé sa trace de 1754 à 1771 (²).



LE TOMBEUX,
avant sa destruction par l'incendie du 5 septembre 1944.

Le Tombeux

Allard del Tomboir est cité en 1265 et 1269. Philippe de Tombeu en 1271 (³).

Le 4 février 1336 (⁴), l'héritage de Wautelet de Tomboir est cité «la même gisant» proche le moulin de Cornart. Signalons, en passant, aux toponymistes ce vocable du 14^{me} siècle «Cornart» qui doit être à l'origine des toponymes actuels «pont et bois de Kwena».

(¹) A. E. L., Registres Paroissiaux, Nandrin.

(²) Archives de la Cure de Nandrin, Rentes.

(³) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 287, 304, 309, 317.

(⁴) Ed. PONCELET, *Le livre des fiefs de l'Eglise de Liège, sous Adolphe de la March*, p. 428.

En 1400, l'Abbaye du Val-Saint-Lambert donne en location les dîmes de Nandrin, à Orban de Tombeu ; son père, Jamar de Chier donne en caution quatre myuds d'épeautre sur le bien de Tombeu ⁽¹⁾.

Le Tombeux passe dans la suite à Jean du Cerf ⁽²⁾, qui le cède, ou l'hypothèque, le 11 juillet 1533, en faveur de Messire André de Nandrin, chanoine de la Collégiale Notre-Dame, à Huy ⁽³⁾.

Les comptes de l'église signalent successivement les propriétaires qui acquittent une rente de 12 setiers d'épeautre due pour l'anniversaire de Simon Collard et Agnès, sa femme ; ce sont : en 1561, Martin Dumont, marchand-bourgeois de Liège. Le 27 octobre 1571, celui-ci et Noël, son fils, cèdent à Gilles du Bois de Soheit, une rente sur le Tombeux ⁽⁴⁾.

Le 26 janvier 1588, Gilles du Bois de Soheit, fait relief pour les biens du Tombeux ⁽⁵⁾ ; il paye encore la rente en 1595.

De 1611 à 1635, la rente est acquittée par Henri de Werpen, greffier de la cour de Nandrin, en 1536, sa veuve intervient. Enfin, en 1637, apparaît Beaudouin Borlé, fils de Jean et M. de Hollogne ; leur descendance gardera le bien pendant près de deux siècles. A partir de 1654, paraît leur gendre, le mari de Marie-Françoise Borlé, François Bawin, avocat à la cour spirituelle de Liège ⁽⁶⁾. Il mourut en 1661, et sa veuve en 1689.

En 1692, leur fils Guillaume (de) Bawin leur succède. Il est dit généralement : le capitaine Bawin, car il a servi au régiment de Renesse, dans les troupes de S. A. Sme le Prince-Evêque de Liège.

Il épousa en premières noces, M. Cath. de Mean, et en secondes noces, Catherine de Presseux, morte à Nandrin le 19 février 1758.

Du second lit, il eut : Françoise-Aurélie, baptisée à Nandrin le 3 avril 1698 ; Jeanne-Eléonore, baptisée à Nandrin

⁽¹⁾ A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 22, fol. 30.

⁽²⁾ Echevin de Nandrin, voir article « Cour de Justice ».

⁽³⁾ A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, liasse. — Voir page 122.

⁽⁴⁾ A. E. Namur, Fonds Gaiffier, n° 32.

⁽⁵⁾ A. E. L., Cour des Comptes, Condroz, Clermont, reg. 498, fol. 62 v^o.
« ...et deux bonniers en la Vaulx lieu dit « Quena » »

⁽⁶⁾ Chev. de LIMBOURG, *Armoriaux bourgeois*, t. II, p. 445. Addenda.

le 18 juillet 1699, qui y épousa le 10 octobre 1764, Jean-Ferdinand, baron de Goeswin, et Barbe-Catherine, baptisée à Nandrin, le 4 septembre 1705 qui épousa le baron François-Arnold-Joseph de Zegraedt et mourut le 20 juillet 1796 (¹).

A partir de 1744, le baron de Zegraedt est en nom dans les registres de la cure ; de 1814 à 1827, son fils, le baron Jean-Etienne-Joseph de Zegraedt, baptisé à Nandrin le 11 juin 1741, lui succède. Celui-ci avait une sœur, Aurelie-Françoise de Zegraedt qui mourut à Nandrin, le 18 mai 1803 ; elle avait épousé le baron Ferdinand-Antoine de Goeswin.

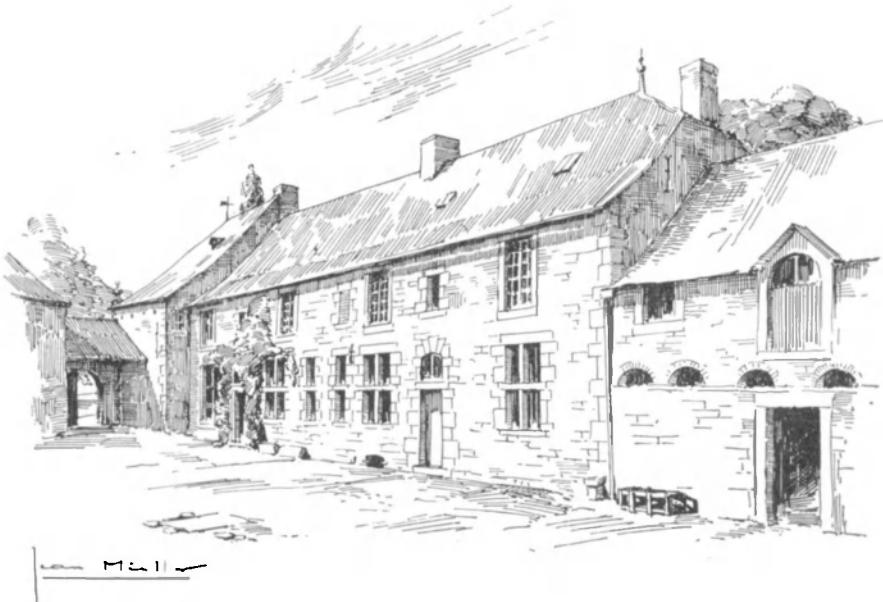
Par la suite, la propriété du Tombeux passa aux demoiselles d'Erekenteel, filles du propriétaire de la Roubenne, à Nandrin, puis à la famille Ruyters.

La maison d'habitation et la ferme du Tombeux furent incendiées par une colonne « punitive » allemande avec cinq maisons voisines en ce tragique matin du 5 septembre 1944, en même temps que sept otages étaient fusillés.

On le voit, l'important bien du Tombeux : « court, maison, cherwage, et assizes qu'on dit le cherwage du Tombeu » (1588) cessa d'être la résidence des propriétaires durant le 17^{me} siècle, jusqu'à ce que vienne s'y fixer le capitaine Bawin. Il semble bien que l'exploitation n'était pas donnée en location, car nous possédons un contrat d'engagement du 20 janvier 1678, par lequel Marie-Françoise Borlé, veuve de François Bawin, engage Nicolas Botty et Marie Libotte, son épouse, en qualité de maître-valet et servante-maîtresse et gouvernante de la cense du Tombeu, pour deux ans, à dater de mars 1678 (²). Leur fille Drianne est engagée pour garder les vaches et leur fils Nicolas pour garder les porcs. Le ménage gagnera cent florins par an, plus sa nourriture et pourra tenir son propre bétail sur le bien. La veuve Bawin habitait alors sous les « encloistres de Saint-Jean-Evangeliste, en Liège ».

(¹) A. E. L., *Registres Paroissiaux*, Nandrin.

(²) J. YERNAUX, *Contrats de travail liégeois au XVII^{me} siècle*, p. 128.



LA ROUBENNE.
Façade du XVII^e siècle, vers la cour de ferme.

La Roubenne

La ferme de la Roubenne⁽¹⁾ payait à l'église de Nandrin, une rente de un setier d'épeautre pour l'anniversaire de « Messire Jean Chenalure et ses bons amis »⁽²⁾, personnage inconnu qui fut sans doute prêtre ce qu'indique le « messire ».

En 1561, les registres de la cure identifie le bien en spécifiant « qui fut jadis au VIEUX MOUREAU » (Mouriau, Mourea), à cette date il appartenait à GILLES LE MARCHANT, dit : de Plainevaux, où il avait des propriétés ; dit de l'arbalette (arbalastre, arbalaitre) du nom de l'enseigne de sa demeure à Liège, située

(1) Nous avons trouvé les formes Roubende, Roubend, Roubaine, Roubaine. *La nouvelle carte de l'Evêché de Liège* de Degauché, Paris, 1785, indique : la Robeyne ; la carte manuscrite de Ferraris (1772 à 1778) : la Robine.

Rappelons pour mémoire l'étymologie de A. CARNOY, dans le *Dictionnaire étymologique du nom des communes de Belgique* : Rodolphi benna : la Maison de Rodolphe (?).

(2) Archives de la Cure de Nandrin, reg. 2, Tableau des Anniversaires de 1692 (voir Pièces annexes, n° V).

sans doute, quai des tanneurs (¹). Gilles le Marchant, bourgeois de Liège porte les mêmes armes que la famille Marchant d'Ansembourg qui sera anoblie en 1681 (²). Sa fille Marguerite épouse Henri de Hodeige, fils de Renier et d'Isabeau du Chaisne, et le 19 mars 1588, son petit-fils GILLES DE HODEIGE fait relief de la Roubenne (³).

Gilles de Hodeige, dit de Plainevaux, dit de flamme, eut de son épouse Gertrude de Lens entre autres deux fils Henri et Gilles ; il mourut en 1609. Son fils Henri, né en 1570, échevin de Liège, hérita de la maison de Faftu et de la ferme de la Petite-Vaux (⁴), tandis que GILLES DE HODEIGE, époux d'Elisabeth Potesta (⁵), reçut la Roubenne qui restera au ménage, puis à la veuve jusqu'au décès de celle-ci en 1659. La situation du ménage est prospère, il vit à Liège où, de 1595 à 1659, onze enfants furent baptisés à Notre-Dame-aux-Fonts. Les époux acquièrent des propriétés, une ferme à Parfondrieux et une à La Grange, ban de Clermont, provenant de Jean delle Rée, une ferme à Baugnée.

Le 18 novembre 1619, Gilles de Hodeige obtient du Prince-Evêque l'engagère de la seigneurie de Clermont, proche de Hermalle, pour mille rixdallers (⁶) ; après sa mort, sa veuve et ses fils céderont leurs droits sur ce fief à Michel Taxillis, abbé du Val-Saint-Lambert. Parmi les enfants, il y a beaucoup de décès prématurés ; quand le 19 novembre 1659 Elisabeth Potesta, veuve de « feu honorable Henri de Hodeige, son cher mari » fera son testament (⁷) en sa maison dite du Mouton d'or, place des Jésuites à Liège, elle lèguera sa maison de ville, ses trois fermes ainsi que les plus values, améliorations et répara-

(¹) T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III, p. 573 et A. DE MELOTTE DE LAVAUX, *Les vieilles enseignes liégeoises*.

(²) Chev. DE LIMBOURG, *Armoriaux bourgeois*, t. II, p. 11.

(³) A. E. L., Chambre des Comptes, Condroz, Clermont, reg. 498, fol. 79 et reg. 498 à 515.

(⁴) Voir article : Petite Vaux.

(⁵) Fille de Gaspar et de Oudon de la Vignette, maître de l'Aigle noire, à Liège. Voir M. YANS, dans le B. S. B. L., t. XVIII, p. 45.

(⁶) A. E. L., Chambre des Comptes, Engagères, reg. 118, fol. 45.

(⁷) A. E. L., *Convenances et Testaments*, Greffe Bertrandy, 1651-1661, fol. 305.

tions y faites, à sa fille Elisabeth, veuve de Jacques de Hodeige, jadis greffier de l'Etat-noble, à charge de continuer une rente de 120 florins, à son autre fille Marie, religieuse au Val-Benoît. Elisabeth, baptisée le 3 avril 1601, avait épousé son cousin Jacques de Hodeige, comme elle, arrière-petit-enfant de Renier de Hodeige et d'Isabeau du Chaine, par convenances du 21 février 1626 (1). Une autre sœur était encore en vie, Catherine, baptisée le 3 janvier 1613, qui, en 1659, épousa Jean-Lambert de Selys (2); ces époux convinrent par contrat qu'à défaut d'héritiers issus de leur union les biens de l'épouse retournaient à sa sœur Elisabeth ou à ses enfants. De 1660 à 1666, les rentes de la Roubenne sont payées au nom des enfants du ménage Gilles de Hodeige-Potesta et souvent par Catherine épouse de Jean-Lambert de Selys qui réside à Nandrin (Sotrez); à partir de 1666, le chanoine et chantre de Saint-Paul, **JACQUES DE HODEIGE**, paye avec son frère Gilles-Emile qui a succédé à son père dans la charge de greffier de l'Etat-noble. De cette époque date la reconstruction des bâtiments, quatre dates gravées dans la pierre jalonnent les travaux : le grand porche de la ferme porte la date de 1666, l'entrée du corps de logis, 1667; une cheminée intérieure : 1670 et l'habitation du fermier : 1673. Gilles-Emile meurt célibataire en 1677 et le chanoine Jacques de Hodeige en 1679 ou 1680.

Dès lors la Roubenne appartient à **JACQUES DECHAMPS**, fils de Paul et d'Elisabeth de Hodeige qui avec ses frères Etienne et Guillaume s'est partagé l'héritage du chanoine de Hodeige, leur oncle. Jacques Dechamps épouse Jeanne du Jardin, et leur fils **JACQUES DE CHAMPS** est à son tour chanoine de Saint-Paul et propriétaire de la Roubenne, jusqu'à sa mort, survenue le 2 août 1744.

Sans savoir par quel processus, nous trouvons la demoiselle **JEANNE-CATHERINE BEER**, ou Beyer(s) « ressaisie des biens

(1) A. E. L., *Convenances et Testaments*, Greffe Bertrandy, 1651-1661, fol. 305.

(2) A. E. L., *Convenances et Testaments*, Greffe Bertrandy, 1651-1661, fol. 310.

Voir article : Sotrez.

du Rd sieur de Champs », propriétaire de la Roubenne de 1746 à 1751. Elle réside à Liège et loue sa ferme en se réservant l'usage du bâtiment et du jardin de maître. Le locataire paye 240 florins de brabant par an. Il doit mettre sur les toits 200 wz de paille, nourrir les couvreurs et remettre en culture, chaque année, deux bonniers de terre en friche (¹).



LA ROUBENNE.
Vue du sud-ouest, présentant les transformations
des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles.

Après elle, est propriétaire JEAN-JOSEPH SPRIMONT (²) orfèvre en Neuvicte, puis au Pont-d'Ile, à Liège, veuf de Marie-Agnès Rongé et remarié à Marie-Anne Lewalle d'Ardeneourt. Il occupe la Roubenne de 1753 à 1786 année de sa mort ; à ce

(¹) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Transports, Actes du notaire Nicolas Hallet, du 25 février 1745.

(²) J. BREUWER, *Liste des Orfèvres*, dans le B. S. B. L., t. XIII, p. 195. J. BRASSINNE, *L'Orfèvrerie civile*, t. I. DE CHESTRET, *Numismatique de la Principauté de Liège*, pp. 372, 373, 449. Th. GOBERT, *Rues de Liège*, t. II, pp. 567/1. T. GOBERT, *Le Métier des Orfèvres*, dans le B. S. A. H., t. XXIII, pp. 53-87.

A. E. L., Capitations paroissiales, N.-Dame-Fonts, 1762, fol. 219 v°.

moment, il est veuf, sa femme est morte le 26 décembre 1767 et il n'en a pas eu d'enfants. Son passage a bien certainement marqué le bâtiment par l'adjonction d'un salon au midi, le percement de grandes fenêtres et l'arrangement intérieur des appartements de l'étage aux cheminées de style Louis XVI. Sprimont était artiste, il est orfèvre, il est même directeur des monnaies de la Principauté et inspecteur des travaux en or de ses confrères. Après lui, la propriété passe à ses enfants dont ANNE-CATHERINE SPRIMONT née en 1740 qui mourra en 1809, marchande de pains d'épice à Liège. Ses héritiers sont les Mivion, ses neveux. Le 27 avril 1809, ils vendent la Roubenne à JEAN-LOUIS-RENÉ D'ERCKENTEEL, officier pensionné du Roi des Pays-Bas et à Marie-Louise de Rasquinet, son épouse, demeurant place Saint-Jacques (n° 498) à Liège (¹). Leur famille gardera la propriété jusqu'en 1889, époque où elle fut englobée dans le domaine de Baugnée par l'achat du BARON CAMILLE DE MOFFARTS (²). C'est la famille d'Erckenteel qui a fait dessiner et planter le parc de la propriété.

LES FERMERS DE LA ROUBENNE

1594, Orban del Sauley, bovier de Gilles de Larbalastre (³).

1625, Jean-Léonard de Fraiture, demeurant alle Roubenne (⁴).

1627, Mathieu de Lanal (⁵).

1632, Thiry de Prez, paye pour les Hodeige ; mais n'est peut-être pas fermier.

1637, Léonard del Bouxheille et Isabeau sa femme. Elle est fille de Nicolas delle Rée, de la Grande-Vaux (⁶).

1658, Adam du Gard, censier de la Roubenne (⁷).

1662, le même fait son testament ; sa femme Anne Godelet est fille du fermier de la Tour (⁷).

(¹) Notaire Anciaux, acte du 27-4-1809.

(²) Notaire Biar, acte du 20-7-1889.

(³) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2.

(⁴) A. E. L., Greffes scabinaux, Seny, Œuvres, 1615-1629, reg. 7, fol. 68.

(⁵) A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 500, fol. 2.

(⁶) A. E. L., Registres Paroissiaux, Nandrin, Liste des paroissiens. Voir Pièces annexes, n° III.

(⁷) Archives de la Cure de Nandrin, registre d'actes notariés.

1686, décès de Martin Khavée, « villicus delle Roubende » (1).
1691, Aymond Chaumont, « surcéant delle Robine » (2).
1745, 25 février, acte de location pour Guillaume Etienne (3).
1748, Jean-Pierre Dawance, locataire de M^{me} Beyrs (4).
1795, Joseph Thomé était locataire de la Roubenne sans doute depuis 1779 (5).
1806, 4 janvier. M^{me} A. C. Sprimont lui renouvelle un bail pour douze ans au loyer de 770 francs 36 (6).

LA PETITE ROUBENNE

Il existait deux maisons au lieu dit la petite Roubenne, joignant d'amont et vers Ardennes aux communes et des deux autres côtés aux représentants de Gilles le Marchant. Ces maisons étaient grevées d'une rente de 10 setiers d'épeautre au profit de la demoiselle Jeanne de Hodeige veuve de Gilles de Lens. Le 2 janvier 1629, elle donna cette rente en dot à sa fille Jeanne qui épousait Conrad (de) Lacroix. A ce moment, la rente était payée par les propriétaires : Agnès, veuve de Noël de Doyar, et Philippe le Rouffon, gendre de Pierre Pirard, représentant Jean le Locket. Le 8 avril 1633, Thiry de Linchet, curé de Saint-Martin-en-Ile, à Liège, au nom de son frère utérin Gerard delle Roubcine vendait à Pierre Pirard la moitié d'une maison à cet endroit dont Pirard possédait l'autre moitié ; et le 20 août 1635, Pierre Pirard vendait à Gilles de Hodeige la moitié d'une maison à la petite Roubenne. Agnès de Doyar vivait encore en 1651, elle succédaient à Jacquemin del Roubend (7). Philippe le Rouffon, le jeune, résidait encore en cette maison en 1652, il exerçait le métier de tisserand ; nous le voyons régler un compte avec les Hodeige, en travail de tissage à façon.

(1) A. E. L., Registres Paroissiaux, Nandrin.

(2) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin.

(3) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Transports, Acte du notaire Nicolas Hallet.

(4) A. E. L., Etats, Tocages, Nandrin, reg. 110, fol. 1. Voir Pièces annexes n^o IV.

(5) A. E. L., Fond Français, n^o 248.

(6) A. E. L., Notaire Denis, acte du 4 janvier 1806.

(7) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. n^o 3.

En 1727, la petite Roubenne était détruite et ses terres englobées dans la propriété de la Roubenne (1).

La Cense de Moges

Tout a disparu de cette ferme importante. Le nom seul est conservé dans les appellations « Bois de Moges » commune de Rotheux, et terre dite « aux haies des Moges » extrême pointe à l'est de la commune de Nandrin (2).

Il est bien probable que l'étang qui existe dans le bois de Moges est le vestige du vivier de la ferme cité dans de nombreux textes. Le bien de Moges avait ceci de particulier que si les bâtiments et le vivier étaient sur le territoire du ban de Nandrin, les terres étaient réparties aux alentours et se trouvaient pour 80 bonniers 16 verges sur le ban de Nandrin, 26 bonniers 5 verges sur Clermont, 7 bonniers sur la Neuville, 25 bonniers sur Ehein et 23 bonniers sur la Rimière. La situation se compliquait du fait que la juridiction de la Rimière qui touchait aux bâtiments de la ferme était l'une des sept seigneuries « par delà les bois » du Duché de Limbourg, donc terre d'Empire, relevant en appel du Conseil du Brabant puis de la Cour impériale de Vienne.

L'histoire du bien de Moges se trouve résumée dans les chartes de l'Abbaye du Val-Saint-Lambert (3).

Avant le 13 juin 1260, Allard de Moge, fils de feu Henry de Vervoz, après le décès de Marie, son épouse, fit, avec sa fille Agnès donation à l'abbé et au Couvent du Val-Saint-Lambert du fief de Moge (Moege) libre de toute charge, qu'il tenait de Wery de Clermont, chevalier, seigneur d'Esneux. Entre autres clauses, il était stipulé dans la donation que les habitants de Baugnée, Grand et Petit Berleur, Grande et Petite Vaulx et Halleux devront payer les rentes en avoine et en poules qu'ils doivent pour le droit de pâture qu'ils ont dans ce fief, non à Wery mais bien à l'Abbaye du Val-Saint-Lambert.

(1) A. E. L., Echevins de Liège, procès n° 870.

(2) A la jonction de la route du Condroz avec la route de Marche.

(3) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, t. I et II et D. VAN DERVEEGHDE, *Le domaine du Val-Saint-Lambert de 1202 à 1387*.

L'évêque de Liège avait scellé ce document avec l'abbé du Val-Saint-Lambert et d'autres (¹).

Au cours du 13^{me} siècle, le bien s'accroît grâce à de nombreuses donations (²). En 1266, Wery, seigneur d'Esneux est à la Croisade, son frère gère en son nom. L'année suivante, Wery, rentré, approuve ses actes.

Le 4 ami 1285, Wery d'Esneux fait solennellement don à l'abbaye du fief de Moges, avec seigneurie et droits (³). En 1327, l'abbaye donne en affermace perpétuelle, à ferme, le bien de Moges, « avec clapier », renfermé dans des murs, des haies et des fossés, dont 13 bonniers sont en bâtiments, maisons, viviers et jardin, le reste en terres, à Rasson, seigneur de Warfusée et d'Henripont, chevalier (⁴). Celui-ci nous est bien connu par Hemricourt (⁵) ; c'est Rasse III ou Erasme, seigneur de Warfusée, mari de Juctte de Waroux. Leurs enfants et leur descendance vont adopter le nom de Moges : Libert de Moges, dit de Sechfawe (Sept Fawes), Walter de Moges, écuyer (1351), sont leurs troisième et quatrième fils.

Le second de ces deux fils, Walter ou Wathieu, relève le fief de Moges le 23 juin 1351 (⁶) devant la cour des tenants de l'Abbaye du Val-Saint-Lambert, séante à Liège (⁷).

Dès lors, le seigneur d'Esneux et le châtelain de Sprimont, avec Renaud de Sept fawes, proche voisin, ne vont cesser d'importuner l'abbaye dans son droit de jouissance du fief (⁸). Successivement, deux évêques de Liège, Adolphe de la Marck, en 1353 et Jean d'Arckel en 1373, les rappelleront à l'ordre et les menaceront en vain (⁹). En 1382, le 28 juillet, Renard d'Argenteau, seigneur d'Esneux, vient à la Rimière, interdit de payer les revenus à l'évêque et établit une cour de justice

(¹) J. SCHOONBROODT, *Ouvrage cité*, n° 264.

(²) J. SCHOONBROODT, *Ouvrage cité*, n° 278, 279, 282, 294, 300.

(³) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 380.

(⁴) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 466.

(⁵) DE BORMAN et PONCELET, *Oeuvres de Jacques de Hemricourt*, t. II, p. 307.

(⁶) La « description du bien de Moges en 1950 » a été publiée in extenso par D. VAN DERVERGHIDE, *Le domaine du Val-Saint-Lambert de 1202 à 1387*, p. 204, pièce justificative VIII.

(⁷) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 550.

(⁸) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 629, 633.

(⁹) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 493 et 674.

pour se les faire payer à lui-même (¹). En 1390, l'abbaye semble céder ; elle lui accorde la propriété en accense ; mais en 1391, une tractation intervient entre l'abbaye et ses adversaires, elle est approuvée par l'abbé de Clervaux et le vicaire-général de l'Ordre de Citeaux (²).

Jean d'Argenteau est investi de la seigneurie de la ferme de Moge, le 9 mars 1394 (³).

Un siècle plus tard, nouveau procès et l'abbaye rentre en possession du fief en 1516.

En 1587, l'abbé fait normalement relief, le 12 octobre (⁴). Mais les questions de droits et de frontières sont toujours matière à procès ; le droit de pâturage dans le bois de Moges au profit des habitants de la Rimière est une grave question qui, d'instance en instance, requiert l'attention du Souverain Conseil du Brabant et la ratification de Charles, roi de Castille, duc de Brabant, en 1674 (⁵).

Au milieu de ces troubles procéduriers, les fermiers habitant Moges continuent imperturbablement leurs travaux saisonniers et le domaine s'accroît régulièrement de dons ou d'acquisitions.

De l'événement qui amena la destruction des bâtiments, incendie ou faits de guerre, nous ne savons rien ; pas plus que des raisons qui ont empêché la reconstruction. La carte de Ferraris (1772-1778) indique : « Ruines de la Cense de Brouhon ». Au 19^{me} siècle, ni la carte de van der Maelen, ni le plan de Popp, ne donne la moindre indication.

LOCATAIRES DU BIEN DE MOGES

PASCAL DELLE RÉE est cité comme bovier « moderne » des Moges en Condroz le 9 avril 1543 (⁶) ; le 3 octobre 1544, en la

(¹) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 730.

(²) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 798.

(³) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 411, 798 et 817.

Et non en 1300 qui est une erreur de Schoonbroodt, voir à ce sujet SIMONIS, *Le Comté d'Esneux*, dans le B. I. A. L., t. 24, p. 186.

(⁴) A. E. L., Cour des Comptes, Condroz, Clermont, reg. 498, fol. 70 v°.

(⁵) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 2178, 2179.

(⁶) A. E. L., Echevins de Liège, reg. 151, fol. 381 v°.

maison des Moges, il signe le contrat de mariage de sa fille Peronne avec Léonard de Halleu et leur donne notamment la jouissance pour trois ans du bien de la Gravière (¹).

Son fils Jean, gendre de Jean de Halleu, est cité avec lui en 1552. En 1562, Pascal est décédé ; la veuve « Maroie de Moge » paie la rente au curé de Nandrin ; de même en 1594 la « veuve Pasques jadis bovier de Moges » (²). Durant le 17^{me} siècle, la ferme est tenue par des membres de la famille de Parfondrieux, qui tire son nom du hameau voisin de Parfondry-Sainte-Barbe ; nous rencontrons : JACQUES DE PARFONDRIEUX, époux d'Anne Nicolay, Jacques de « Moge » apparaît au mariage de sa fille Bernardine de Parfondrieux, paroissienne de Nandrin, avec Bertrand delle Rée, de la Neuville (³), le 5 février 1591, puis JACQUES, son fils, époux d'Anne de Lonein, qui firent leur testament devant le cure de Nandrin, le 15 avril 1670 (⁴).

En 1735, JACQUES COLLIGNON est censier de Moges, depuis vingt ans, environ quand il assiste avec son fils Jacques au mesurage du lieu des Moges (⁵).

En 1748, c'est LÉONARD COLLIGNON qui est locataire de l'abbaye pour ce domaine (⁶).

Les deux Beaumont

La terre de Beaumont occupe la pointe Nord-Ouest du ban de Nandrin, joignant les seigneuries de Soheit, de Sery et de Fraineux, et les biens « en Haies » du ban de Nandrin.

Le 21 septembre 1316, Baudouin Panios, clerc, fait relief de « Biaumont juxta Nandrain » qui fut précédemment à son père, avec 17 bonniers de terres arables (⁷). Ce Baudouin Paniot de Saint-Servais fut échevin de Liège, de 1337 à 1352, il épousa Marguerite de Metz (⁸). Leur fils Baudouin Paniot, fut seigneur

(¹) A. E. L., Greffes seabinaux, Nandrin, Œuvres, 1539-1552, fol. 2.

(²) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, fol. 25 et 39 v.

(³) Hermalle-sous-Huy, registres paroissiaux, I, fol. 322.

(⁴) Archives de la Cure de Nandrin, registre aux actes notariés.

(⁵) A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 161.

(⁶) A. E. L., Etats, Tocages, reg. 100, fol. 1. Voir pièces justificatives, n° IV.

(⁷) E. PONCELET, *Livre des fiefs sous Adolphe de la Marck*, p. 16.

(⁸) DE BORMAN, *Les Echevins de Liège*, t. II, p. 187.

de Lexhy en 1374, il épousa Marie Surlet dont une fille fut la femme de Rasse (Erasme) de Septfawe, fils de Libert de Moges (¹). En 1404, leur fils, Libert de Septfawe releva la Maison de Beaumont-lez-Nandrin (²). Ces surnoms ne doivent pas nous faire oublier que Libert de Moges était le troisième fils de Rasse IV de Warfusée et de Juette de Waroux.

D'après de Borman et Poncelet, il ne semble pas qu'il faille établir un rapport entre Baudouin Paniot de Saint-Servais et Baudouin de Dinant dit de Saint-Servais que nous avons rencontré en parlant de la Tour de Nandrin.

Un acte du 17 décembre 1521, passé devant la cour féodale de Liège, constate le transfert par Jean Pass, mari d'Evelette, veuve de Jean le Charpentier, oppidain de Huy à Jean a Brion, l'aîné, représentant Jean, son fils, de la « cour » de Beaumont, entre Nandrin et Fraineux (³). Deux rentes de deux muids d'épeautre, sur le bien de Beaumont avaient été créées par Thomas, fils de Lambert de Beaumont, en faveur des enfants de Jean Godelet, précédemment « occis » par le dit Thomas. Ces quatre muids de rente furent rachetés en 1536 par Jean a Brion. Peut-être devons-nous voir dans ces Lambert et Thomas des propriétaires momentanés des biens de Beaumont. De 1502 à 1536, nous les trouvons cités dans les registres aux rentes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert (⁴), en 1502 : « Lambert del Neuville pour les héritages et fiefs qui furent à Walter d'Aux Houx »; en 1524 « les heritiers Lambert de Beaumont » en 1525 et 1526 : « Thomas de Beaumont, Lambert de Baumont ». Mais il faut se souvenir que ces personnages portant le nom d'une terre, à titre de nom ou de surnom, peuvent n'être que locataires et non propriétaires. D'autre part, le bien de Beaumont à cette époque a déjà été divisé en deux parts. Les a Brion ne sont propriétaires que d'une partie, la plus grande, la « grande Beaumont ».

(¹) DE BORMAN et PONCELET, *Oeuvres de Jacques de Hemricourt*, t. III, p. 326.

(²) DE BORMAN et PONCELET, *Oeuvres de Jacques de Hemricourt*, t. II, p. 307 et A. E. L., Cour féodale, reg. 42, fol. 227 v°.

(³) A. E. L., Greffes secrétaires, Nandrin, Carton d'actes.

(⁴) A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, liaison 160, fol. 540 et suivants.

Beaumont entre Nandrin et Frayneux est citée dans la liste arrêtée le 5 février 1700 des « fiefs et nobles tenements qui paient leur taxe noble » (¹).

LA GRANDE BEAUMONT

Cette propriété appartiendra jusqu'à la Révolution aux descendants des a Brion, selon la filiation suivante (²) :

1^o Jean a Brion, seigneur de Résimont, bourgmestre de Huy, époux de Ailis Botton (de Hemricourt).

2^o Jean a Brion, seigneur d'Ahin, époux de Jeanne de Berlaymont de Floyon.

3^o Erard a Brion, seigneur d'Ahin, époux d'Anne de Chasteleer, mort en 1583. En 1587, sa veuve avait convolé avec Arnold de Marbaix « seigneur de Loudervaulx », qui fit relief pour les deux-tiers de Beaumont (³).

4^o Erard a Brion, seigneur d'Ahin, époux d'Antoinette de Billehé, puis de Marie-Catherine de Gorey, qui convola avec Jean de Mérode, baron de Jehay, gouverneur de Huy. Par suite du testament de son mari, Marie-Catherine garda Beaumont en propriété malgré son remariage ; aussi la trouvons-nous citée dans les comptes de la cure comme « Mademoiselle la baronne de Gorey, veuve de Erard a Brion » puis veuve « du baron de Gehet (Jehay) ». Après elle, Beaumont passe aux enfants de sa sœur Adrienne, épouse de François de Vallengin, les comtes d'Arberg de Vallengin qui le conserveront au moins jusqu'à la Révolution (⁴).

Lors de l'établissement du cadastre primitif, la propriété appartenait au baron Charles de Potesta de Waleffe, rentier à Liège. En 1845, elle était passée à la veuve Lambert Despa, cultivateur à Beemont qui la revendit à Auguste Lelièvre,

(¹) S. BORMANS, *Les Seigneuries féodales*, dans le B. I. A. L., t. IX, p. 504.

(²) A. E. L., Familles, Stock a Brion et notes de J. Fréson.

(³) A. E. L., Chambre des Comptes, Condroz, Clermont, reg. 498, fol. 47.

(⁴) Un volume de 585 pages est consacré à l'histoire du ménage a Brion, à ses testaments et procès ; voir J. FRÉSON, *La justice au XVII^{me} siècle dans le comté de Namur*, dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. XXIX, 2^e série, t. IX, Bruxelles, 1873.

Directeur des Cristalleries du Val-Saint-Lambert. Avant 1860, l'ensemble de la propriété de Beemont fut racheté par Théodore Laurend, notaire à Fraineux (1) qui en transforma une grande partie en propriété d'agrément encore occupée par ses descendants.

La ferme de Beemont dont les bâtiments avaient été restaurés en 1708 (2), a été séparée de la propriété et aménagée par ses propriétaires dans la période contemporaine.

LES FERMIERS DE LA GRANDE BEAUMONT

Ni les a Brion, ni les d'Arberg n'ont jamais eu de résidence à Nandrin, leurs fermiers acquittaient les rentes dues à l'église (3). Nous trouvons :

De 1564 à 1569, Barthélémy d'Engihoul, dit de Beaumont.
1627 à 1630, Thiry Bonjean, censier d'Erard a Brion.
1631, Mathieu Zawala, eensier d'Erard a Brion.
1652, Jean Thomas, eensier de la veuve d'Erard a Brion.
1654, Clément fils de Jean Thomas.
1677 à 1697, Guillaume de Bealmont (parfois Brialmont).
1706 à 1720, Bartholomé Halleux.
1720, sa veuve.
1724 à 1744, Jean le forgeron.
1744 à 1766, Hubert Massart.
1780 à 1804, Jacques Lardot.

LA PETITE BEAUMONT

Dès 1539, nous voyons Johan de Prez, de la petite Vaulx acquitter une rente sur la petite Beaumont (4). En 1556, il est remplacé par Barthelemy d'Engihoul, second mari de sa femme et fermier de la grande Beaumont. Le registre de la demoiselle Elys Botton, veuve de Jean a Brion, nous apprend

(1) *Cadastre*.

(2) Archives générales du Royaume, Bruxelles. Archives des Familles, d'Arberg, classe n° 23.

(3) Archives de la Cure de Nandrin, registres aux rentes.

(4) A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 160, fol. 540 et suivants.

que de 1565 à 1569, Barthelemy d'Engihoul, dit aussi « Bietmé » de Beaumont, mari de la veuve de Jean de Preit doit, par an, aux enfants de Jean de Preit, 20 muids d'épeautre et à la demoiselle Elys 18 muids d'épeautre et sept grands muids d'avoine, pour la seconde moitié qu'elle lui donne en location.

En 1654, la rente sur la petite Beaumont est payée par Philippe le Rouffon le vieux, et en 1657 par Jacques de Bois, son gendre, mari de Anne, à qui son père a donné le bien, à condition qu'il labourera les terres de Fawetu, où Philippe demeure (1).

Vers 1685, le bien est saisi par le commissaire Parfondry et le curé notera : la Petite Beaumont est en défaut de paiement. Jacques Gerdai est, en 1748, locataire de Hubert Massart (2).

Sottrez

Le registre des anniversaires de la cure nous apprend que l'anniversaire d'Adam le Moulvier et de Marie, sa femme est garanti par 2 setiers d'épeautre de rente payés par le « Cherwage qui fut à Sion de Sottrez »; et celui de Martin L'hoist et de Barbe, sa femme, par 2 setiers sur Sottrez « que tint Philippe de Sottrez et à présent (1562) Léonard, son fils ». Le rapprochement de quelques documents permet de situer Syon de Sottrez.

Jean Dambiermont (ou Englebermont, commune de Rotheux) est père de Léonard de Halleux (1495-1538) qui eut au moins trois fils : 1^o Léonard, le jeune, cité de 1541 à 1550 ; 2^o Syon de Sottrez, qui paye à la cure de Nandrin jusqu'en 1562 et dont une fille épousa N... Nizet, et, 3^o Philippe de Sottrez, mort avant 1595 (3) (4). Il s'agit donc de membres du lignage de Halleux ayant pris le nom du bien de Sottrez.

En 1625, Sottrez appartient à « Monsieur Selys » ou à « Jean Céline ». Il s'agit en l'occurrence de Jean, fils de Jean Selys, mort avant le 28 mars 1618 et de sa première épouse

(1) Archives de la Cure de Nandrin, registre d'actes notariés, acte n° 80.

(2) A. E. L., Etats, Tocages, reg. 100, p. 1 (voir pièces justificatives, n° IV).

(3) A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 161, fol. 1.

(4) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2.



SOTTREZ

(Girouettes aux armes des constructeurs Selys-Berlier).

Catherine Hellincx (ces époux testèrent le 1^{er} mars 1608); petit-fils de Michel Selys originaire de Maestricht, bourgeois de Liège le 19 janvier 1575 et de Clara Boecx, son épouse. Ces personnages sont bien connus, notamment par la belle étude de Mademoiselle H. van Heule (¹). Notre Jean Selys est le frère de Michel de Selys, époux de Marie Hocht, bourgmestre de Liège, en 1624 et 1635, ancêtre des barons de Selys-Longchamps, et le demi-frère de Godefroid de Selys, bourgmestre de Liège en 1653, fils du second mariage de Jean Selys avec Catherine de Potesta, auteur des barons de Selys-Fanson.

Notre Jean Selys épousa Anne le Berlier. C'est ce ménage qui reconstruisit Sotrez dans son état actuel. Les deux girouettes qui surmontent la toiture sont aux armes des époux et portent les noms « Celis » et « Berli ».

De ce ménage, Mademoiselle van Heule cite onze enfants, dont Catherine, l'aînée, épouse de Renier-Erard Boesmans est le centre de son étude. Signalons en ce qui concerne Nandrin, que Jean-Lambert Selys, baptisé à Saint-Adalbert, à Liège, le 15 novembre 1620, épousa par convenances du 24 février 1660 (²), Catherine de Hodeige, fille de Gilles et d'Elisabeth Potesta, les propriétaires de la Roubenne, et qu'un autre enfant du même ménage, Antoine-Pierre de Selys, reçu le 29 juillet 1653, avocat à la cour spirituelle de Liège, épousa en premières noces Catherine de Beringhen, et, en deuxièmes noces, Anne-Elisabeth Denizon, dont furent baptisés à Nandrin : Ernest, le 22 juillet 1676 et Eustache-Antoine, le 25 mai 1680 (³). Antoine-Pierre de Selys décéda à Nandrin le 13 novembre 1700.

Ce sont Jean et Pierre-Antoine, ses fils, qui acquittèrent les rentes de l'église de 1625 à 1700.

De 1708 à 1798, la rente reste impayée, les registres portent un : « Nihil » permanent.

La propriété de Sotrez reste pourtant dans la descendance de Jean Selys ; en 1721 et en 1730, la communauté de Nandrin

(¹) A. VAN HEULE, *Autour d'une pierre armoriée*, dans le B. I. A. L., t. 67 (1949-50).

(²) A. E. L., *Convenances et Testaments*, Greffe Bertrandy, 1651-1661, fol. 130.

(³) A. E. L., *Registres paroissiaux*, Nandrin.

poursuit les héritiers pour défaut de paiement de leur quote-part des tailles. Le prélocuteur Sélys est cité comme propriétaire en 1748 (1).

La situation financière et sociale de la famille semble avoir baissé et la propriété est partagée. Lors de l'établissement du cadastre primitif, après 1834, François-Hubert Sélys, époux de Marie-J. Henriette Dollard, est propriétaire d'un bâtiment rural, à la Croix André, d'un jardin et d'une chapelle, sur les grandes communes ; Félix Sélys, époux de Anne-Joseph Soyeur possède une maison, bâtiments, cour, avenue, vergers et terres, à Sotrez.

La propriété de Sotrez appartint ensuite à Claude-Zacharie Mille qui la revendit en 1856-57, elle passa en plusieurs mains et en 1860 appartint au baron Jules-Eugène de Rosen, habitant la Motte en Gée, à Tihange, dont les enfants s'en déssaisirent en 1867 au profit du chevalier de Laminne et la propriété de Sotrez fut englobée dans le domaine d'Englebermont.

La Vaux

La Vaux, forme moderne pour « le Val de Nandrin » a groupé aussi loin qu'on remonte plusieurs habitations et formé un hameau bien vivant. L'origine en est évidemment la présence d'un coup d'eau en « biétemfosse » qui a permis l'installation d'un moulin.

Au 14^{me} siècle, à côté du moulin, pris en location par W. de Corswarem, (2) en 1330, nous rencontrons un bien appartenant à Jean faber de Valle puis à son fils Lambert (1319), puis à Jean son petit-fils qui le vend. Ce « faber » en latin, dit « le fèvre », dans les actes rédigés en français, pourrait bien être un artisan du fer profitant aussi de la force motrice hydraulique. Près d'eux, Jean Malletiaz de Valle de Nandrin possède une maison (3).

(1) A. E. L., Etats, Tocages, reg. 100, fol. 1. Voir pièces justificatives, n° IV.

(2) Acte renseigné par Le Fort, 1^{re} partie, t. VI, fol. 26bis, A. E. L. Une copie se trouve à Nandrin, Archives de la Cure, registre d'actes, acte n° 40.

(3) E. PONCELET, *Livre des fiefs et Les feudataires*.

Dans la seconde moitié du 16^{me} siècle, nous relevons plusieurs propriétés que nous examinerons séparément : la Grande Vaux, la Petite Vaux, le moulin, le charruage Lambert delle Vaulx, le charruage Malecontent, la maison Henri du Moulin, la maison Jean de Gard et les héritages Barthélemy d'Engihoul.

LA GRANDE VAUX

La maison d'habitation de la Grande-Vaux existe encore adaptée au cours des ans. Une petite pierre, peut-être rapportée, porte un blason non identifié : à un compas accompagné de deux instruments (?).

La propriété est désignée dans les comptes de la cure comme le « Cherwage de Jean de Beaumont ». Il appartient à **JEAN DE MARCHE** qui fut échevin de Nandrin et est cité à ce titre de 1531 à 1549. Au cours de son échevinat, Jean de Marche fut accusé d'avoir, au cours d'une rixe, tué son confrère l'échevin Englebert de Vilhain. Un jugement, dont le texte est détruit, intervint le 3 décembre 1534 (¹) et Johan de Marche fut certainement absous, car il continua ses fonctions d'échevin de la Cour de Nandrin.

Jean de Marche était fils de Jean de Favillon, dit de Liège, habitant à Ochain, et frère de François d'Ochain (²). En 1562, **GUILLAUME DE MARCHE**, son fils, est propriétaire de la Grande-Vaux.

Le 26 janvier 1588, Henri de Parfondrieux, agissant comme tuteur de Jean et Baudouin de Marche, fils de feu Guillaume, fait relief en leur nom pour la « Court, maison, charwage qui fut a Guillaume de Marche en la Vaux de Nandren ». De 1594 à 1598, **BAUDOUIN DE MARCHE** paie la rente et de 1600 à 1637, la propriété passe à **NICOLAS DELLE RÉE**, le capitaine, dit le vieux, gendre de Guillaume de Marche. A sa mort, l'abbé du Val-Saint-Lambert assigne ses enfants pour désaut de paiement de la dîme. Jean de Parfondrieux est choisi par

(¹) A. E. L., Echevins de Liège, registre en partie détruit en 1944. Cité d'après une analyse de Monsieur F. de Halleux.

(²) A. E. L., Cartulaire de Saint-Lambert, n° 3737.

la veuve et les enfants de la Réee pour les représenter (1). La Grande Vaux passe à GRÉGOIRE CHAMONT, mari de Anne de Gard. Celui-ci acquitte les cinq setiers dus annuellement à l'abbaye ; il fait relief le 26 mars 1648, devant les échevins de Liège (2).

Grégoire Chamont est remplacé de 1659 à 1677 par LÉONARD MATHIEU. En 1681, le chanoine-tréfoncier Tabollet fait saisir la terre qui est sans doute vendue, car de 1684 à 1692, le sieur PIERRE BRIFFOZ, de Plainevaux, en est propriétaire.

De 1706 à 1782, la Grande Vaux est jointe à la Ronbenne sous les mêmes propriétaires : PAUL DECHAMPS, JACQUES DECHAMPS, son fils, bénéficiaire de Saint-Paul, à Liège, puis PAUL DECHAMPS, frère de Jacques.

En 1783, la propriété passe au BARON DE GOSWIN, son sort est maintenant joint à celui du Tombeux, dans les mains des dames DE ZEGRAEDE de 1804 à 1809, puis des D'ERCKENTEEL.

La Grande Vaux payait à l'église pour les anniversaires de Jean de Marche, de Nicolas de la Réee et de Grégoire Chaumont.

LA PETITE VAUX

Par suite de ses agrandissements successifs la Petite Vaux a pris plus d'importance que la Grande Vaux en dépit de leurs appellations.

Un « Renier, fils de Gérard de Petite-Vaux de Nandraing » est cité en 1358 (3). En 1561, GIELET, puis JAMOLLET DELLE PETITE-VAUX paient les rentes ; le 29 février 1588, COLLARD et LÉONARD DELLE PETITE-VAUX, frères, enfants de feu Jamollet, font relief de la « Court, maison, charruage et appartenances » qui furent à leur feu père.

En 1595, GILE DE L'ARBALÈTE (Gilles le Marchand, de Plainevaux) est propriétaire en même temps qu'il possède la Ronbenne. Après lui, son petit-fils, GILLES DE HODEIGE,

(1) A. E. L., Cour des Comptes, reg. 500, fol. 15.

(2) A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 161, fol. 26.

(3) E. PONCELET, *Les feudataires de l'Evêché de Liège*, p. 603.



LA PETITE VAUX.

époux de Gertrude de Lens, puis HENRI DE HODEIGE, échevin de Liège, son fils, lui succèdent. Gertrude de Hodeige, fille de Henri, apporte ses biens à son mari SERVAIS BECKERS, docteur en médecine (1637). Les enfants de Servais Beckers paient la rente de 1652 à 1672. Le révérend Louis Beckers, chanoine de Saint-Paul est propriétaire en 1666 (1) ; et en 1685, ALBERT (de) BECKERS, ex-bourgmestre de Liège, époux de Claire de Fossé est seul propriétaire. Sa fille Gertrude-Isabelle, épouse à Liège, en la paroisse Saint-Adalbert, le 6 août 1703, Lambert de Ryckman, licencié ès-lois et membre du Conseil Ordinaire (2). Le mariage fut bénî par Godefroid Douhart, curé de Nandrín. Le jeune ménage passa plusieurs mois à la Petite-Vaux, avant de s'installer à Liège, chez le chanoine Martin de Fossé, oncle

(1) Archives de la Cure de Nandrín, registre d'actes notariés, acte n° 107.

(2) E. Poswick, *Recueil héraldique des membres du Conseil ordinaire*, pp. 90, 91.

de la jeune épouse (¹). Celle-ci mourut le 19 avril 1704 (²), en donnant le jour à un fils, Albert de Ryckman qui décéda le 18 juin 1708. Le grave conseiller Lambert de Ryckman a laissé un nom dans les lettres wallonnes. Il est l'auteur d'un poème wallon passablement rabelaisien, voire scatalogique, « Les aiwes di Tongue », qui lui confère une célébrité littéraire. D'autres œuvres poétiques wallonnes sont perdues, mais nous pouvons imaginer le jeune marié taquinant la muse au cours de sa lune de miel à la Vaux.

Les héritiers du bourgmestre Albert de Beckers posséderent la Petite-Vaux et la léguèrent aux JÉSUITES DE HUY qui la cédèrent aux barons DE WOOT DE TINLOT, propriétaires de la Gotte (³). Ceux-ci vendirent la propriété à GODEFROID HALLEUX, époux de M. A. Denison, le 18 mars 1806 (⁴). Son fils FRANÇOIS HALLEUX, né à Nandrin, le 28 février 1803, épousa à Nandrin le 18 juin 1828, la fille du baron de Woot de Tinlot. A la mort de sa femme, il abandonna la Gotte à ses enfants et vint habiter la Petite-Vaux qu'il modifia pour la rendre habitable au goût du jour. La girouette porte les initiales « H. T. » (Halleux-Tinlot).

Après sa mort, la propriété retourna à ses enfants et fut jointe au domaine de la Gotte.

La Petite-Vaux était chargée d'une rente de cinq setiers d'épeautre pour l'anniversaire de Lambert delle Petite-Vaux.

Censiers de la Petite-Vaux

1628 à 1630, Noel le Marischal, censier des Pères jésuites.
1633 à 1634, Noel, son fils.

1654 à 1672, Gilles de Lohierville et Marie le Charlier, son épouse ; leurs sept enfants partagèrent leurs biens le 12 mai 1666 (⁵).

(¹) Baron de RYCKMAN de BETZ, *Les Ryckman*, pp. 188 et 195. D'après un certificat reproduit, la maison de la Petite-Vaux aurait appartenu au chanoine Martin de Fossé. Nous n'avons pas trouvé trace de ce transfert. Peut-être était-il locataire ?

(²) Lambert de Ryckman convola avec Dieudonnée-Dorothée de Mariotte.

(³) A. E. L., Cour des Comptes, reg. 500, fol. 20.

(⁴) Acte du notaire Richard, à Liège.

(⁵) Archives de la Cure de Nandrin, registre d'actes notariés, acte n° 107.

1688, Martin de Lohierville, leur fils.

1748, Jacques Marsin (¹).

1765, Bruno Dosquet et Adam Ringlet.

1799 à 1816, les enfants Ringlet, puis Joseph Ringlet.

LE MOULIN DE LA VAUX

Le Fort a noté dans ses registres généalogiques (verbo Corswarem) : « L'an 1330 le jeudi après la grande Paske, Watiers de Corswarem, écuyer, reprend de l'évêque de Liège et Messire Libiers de Landris, chanoine de Liège, sique vice-doyen, pour le noble chapitre de Liège, le moulin banal de Nandren (²) ». La copie de cet acte se trouve dans le registre aux actes notariés du curé de Nandrin (³).

Il est certain qu'à cette époque le moulin existait déjà depuis longtemps, les reliefs de terres cités par Poncelet en sont une preuve.

Il n'entre pas dans nos intentions d'étudier le cas juridique que pose, au cours des âges, la banalité du moulin de la Vaux dont il existe une liasse de procédure (⁴).

Nous nous efforcerons de suivre la liste des propriétaires et exploitants du moulin et du charruage y annexé.

LAURENT LE MEUNIER del Vaux de Nandrin est cité échevin de Fraineux, en 1429 (⁵).

Le 14 novembre 1523, Thiry Hoen, seigneur de Plainevaux, rend le moulin banal, bié, vannes, etc. à Messire André de Nandrin, chanoine de Huy.

Le 30 avril 1532, celui-ci fait donation, et reportation en faveur d'ADAM fils de feu HENRI LE MOULNIER DELLE VAUX, a charge de payer 11 muids par semaine à Thiry Hoen et 7 deniers 7 chappons par semaine au prince-évêque (⁶).

(¹) A. E. L., Etats, Tocages, reg. 100, fol. 1. Voir pièces justificatives, n° IV.

(²) A. E. L., Le Fort, 1^{re} partie, reg. 6, fol. 26bis.

(³) Archives de la Cure de Nandrin, registre avec actes notariés, acte n° 40.

(⁴) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Procédures diverses.

(⁵) J. FRESON, *Villers-le-Temple*, p. 22.

(⁶) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Procédures diverses et Echevins de Liège, Greffe Stephany, reg. 523, fol. 62.

En 1587, Thiry Hoen cède les 11 muids de rente de mouture 5 deniers et 5 chapons sur le moulin à Melchior de Rouveroy ⁽¹⁾ et en 1588 HENRI fils de feu ADAM DELLE VAUX, meunier, rend le moulin banal à JEAN DE MOSBEUX. Après un procès, le nouveau meunier obtient une confirmation de la banalité par le prince Ernest de Bavière. La même année, Jean de Mosbeux fait deux fois relief pour le moulin ⁽²⁾. A partir de ce moment, les comptes de l'église nous renseignent les meuniers successifs qui payent la rente due pour l'anniversaire du vieux « malcontent » sur son charruage joint au moulin et les anniversaires de Wathieu delle Vaux et Jean Wathelot.

PIRSON DE MOSBEUX, meunier, dans une lettre à Monsieur Oranus, se plaint de la situation où il se trouve et du peu d'espoir qu'il y a d'y remédier ⁽³⁾ « à raison des grains qui sont tous ruinés et de la mortalité qui est fort grande présentement » (11 juillet 1636). A son décès, ses enfants se réunirent pour payer ses dettes.

1652 à 1659, JASPAR MOSBEUX.

1672, ARNOULD DEIGNÉE.

1674, BERNARD DE PARFONDRY.

1696, JEAN LE CHARLIER loue le moulin au baron de Woot de Tinlot ⁽⁴⁾.

1682 à 1698, JEAN RENARD.

1707 à 1753, NICOLAS DE CHERET.

1753 à 1760, JEAN DE CHERET.

1761, REMACLE VIERSET, entré en mai.

1767, la veuve Vierset.

1769 à 1788, NICOLAS JOSEPH CHERET.

1792, la veuve Nicolas Cheret.

1795 à 183., NICOLAS CHERET.

(¹) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, registre du conseiller Charles, fol. 10.

(²) A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 498, fol. 73 v^o et 77 v^o.

(³) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Moulin Bomal.

(⁴) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Moulin Bomal, acte du notaire Donneia (enregistré aux Echevins de Liège, Greffe Harenne, le 1-12-1696).

AUTRES BIENS A LA VAUX

Charruage Kinot del Vaux

Ce bien appartient en 1562 à un Lambert del Vaux. Son fils Jean Lambert del Vaux en fit relief en 1588 (¹).

En 1626, il appartenait à JEAN ROMZÉE ; en 1652, à JEAN-LAMBERT ROMZÉE et en 1672, à JACQUES ROMZÉE qui fut maître de Nandrin.

De 1706 à 1726, à GUILLAUME PERÉE qui avait pour fermier Martin Godet.

En 1744, au baron de ZEGRAEDT, fermier : Barthélémy Halleux ; et en 1752, au baron DE GOESWIN, son gendre. Nicolas Halleux succéda à son père, mort en 1786.

Maison et héritage Henri du Moulin

Les propriétaires successifs furent : JEAN DU MOULIN, HENRI DU MOULIN et MARIE DU MOULIN qui testa le 1^{er} août, les 1, 9 et 16 novembre 1658, en faveur de ADAM DU GARD, censier de la Roubenne, lequel mourut en 1672, laissant le bien à sa veuve ANNE GODELET, puis à son fils ADAM DU GARD.

Maison Jean du Gard

Cette maison paie au euré pour l'anniversaire de Baudouin Favillon, 15 pattars de Brabant. La rente fut payée en 1659, par Léonard du Gard ; 1672, par Grégoire de Chamont ; de 1688 à 1722, par Henri de Give, et à partir de 1722, par ses enfants ; de 1726 à 1743, par Léonard Wera, de 1744 à 1787, par Mr. Werar, prêtre et en 1788, par Gérard Werar.

Maison et héritage Barthélémy d'Engihoul (²)

La rente sur cette maison est payée en 1617 par Nicolas delle Rée, le jeune, mort en 1637 ; en 1639, par Mr Jacques Gal ; en 1640, par Léonard le Locket ; en 1644, par Jeanne Mosbeux, dite du Moulin, veuve de Nicolas delle Rée, et son fils. Puis le bien est joint à la Gotte.

(¹) A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 498, fol. 47. Leur pierre tombale est conservée dans une cave de l'église moderne. Voir p. 115.

(²) Barthélémy d'Engéhoul fut fermier de Beaumont et échevin de Nandrin, voir à ces articles.

Maison Piron de Sleins, en val

appartient ensuite à Godefroid de Sleins, curé de Nandrin.

Le Halleux

Le hameau du Halleux a vraisemblablement pour origine une ferme isolée que les défrichements ont agrandie et les partages morcelée. Elle semble avoir appartenu à la famille qui prit son nom.

Les recherches généalogiques (1) sur la famille de Halleux donnent une filiation continue et certaine depuis le milieu du 14^{me} siècle, et peut, fort probablement remonter, en trois générations dont la rattachement n'est pas prouvé, à Thomas de Halleux qui posséda un fief à la Rimièvre et était mort en 1270. Un bien de 13 bonniers, au Halleux, ban de Nandrin, sert de repère à cette descendance (2). Une autre branche, remontant à Jean de Halleux, dit le Saviet, apparaît au milieu du 15^{me} siècle, sans avoir pu jusqu'à ce jour, être rattaché au tronc principal, mais avec biens joignants, mêmes prénoms et mêmes alliances (3).

Au moment où les documents d'archives que nous possédons permettent l'examen des propriétés, nous distinguons trois fermes ou charruages au Halleux.

LE CHARRUAGE LÉONARD DE HALLEUX

LÉONARD DE HALLEUX a hypothéqué sa maison et ses biens du Halleux : maison, cour, jardin, assise, appendices et appartenances, le 7 avril 1548 (4). Le prénom de Léonard étant fréquent dans la famille il est difficile d'identifier le personnage. En tout cas, la propriété lui échappe, et en 1562 est dans les mains de MARTIN DU MONT, bourgeois de Liège (5).

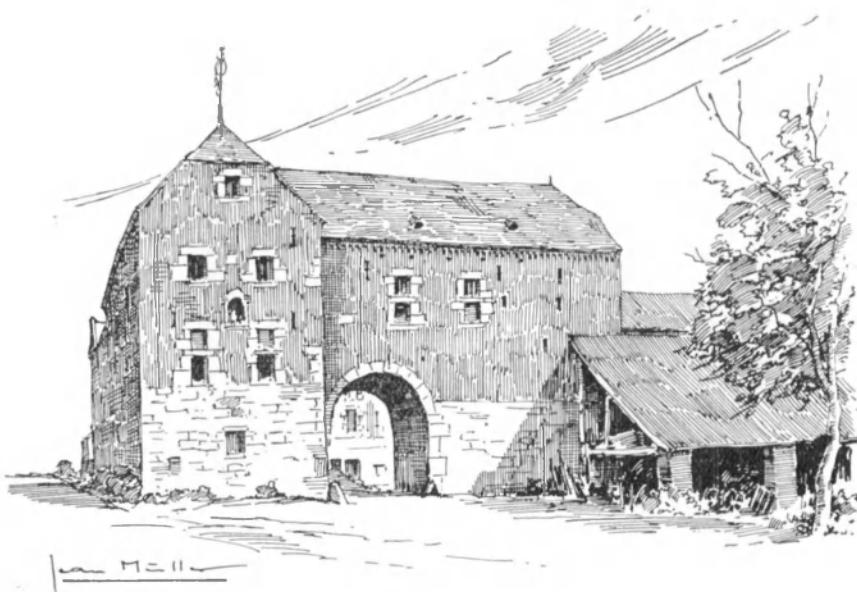
(1) Recherches de Monsieur Jean Yernaux, communiquées par Monsieur François de Halleux.

(2) A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 82, fol. 85.

(3) A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 82, fol. 203.

(4) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 1779.

(5) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2.



LE HALLEUX,
avant la restauration (?) de 1952.

Le 10 mai 1587, GÉRARD DE BEAUMONT fait relief de cette terre (¹), qui de 1594 à 1608 appartient au capitaine GUILLAUME DU (ou le) MAIRE, dit CABOSSE, époux de demoiselle Barbe de Meewen ; ils ont deux fils : Englebert et Guillaume Cabosse. Ceux-ci cèdent la « cour, maison, stableries, granges jardins, prés, pachis, terres arables, appendices etc. qu'on dit la cense et cherwaige à Halleux, ban de Nandrin, à Monsieur Thomas Sacville, comte d'Oreste (ou de Dorchester), du royaume d'Angleterre ». (25 octobre 1618). (²)

Il faut dans cette orthographe fantaisiste reconnaître le comte Dorset. Celui-ci a déjà acquis des mêmes, des rentes sur ces biens et un bonnier et un demi journal les joignant, de Marguerite d'Angoxhe veuve de Guillaume de Chamont et de Jacques, son fils, ainsi que des biens venant des Lamet (³).

(¹) A. E. L., Cour des Comptes, reg. 498, fol. 73.

(²) A. E. L., Archives d'Arenberg, Registre concernant les Jésuites anglais, fol. 76.

(³) A. E. L., Rendages proclamatoires, t. XVII, fol. 299 v°.

Ayant reconstitué un ensemble, il le transporte au profit du collège et noviciat des Pères jésuites anglais, installés à Liège, représentés par le P. Tomson, recteur et Christian Blisia, parlier. (¹) (3 avril 1620).

Le 8 mai 1621, les Pères jésuites transmettent ces biens à la Compagnie des Vierges anglaises de Liège, représentées par Dame Barbe Balthoin (?), moyennant 3600 florins que les pères avaient employés aux bâtiments et rachat de terres (¹). On sait que cette confrérie féminine fut supprimée en 1630 (²). Nous ne les verrons jamais intervenir dans les affaires du Halleux, où tout se fait au nom des Pères.

Quoi qu'il en soit cet acte nous prouve que le beau bâtiment encore existant et malheureusement abîmé par une récente restauration de la toiture a bien été construit par les Pères jésuites. Le pignon principal porte du reste une pierre au monogramme de la Compagnie de Jésus : « I. H. S. ». Les textes nous permettent de le dater de 1619 à 1620. La clé de voûte intérieure du porche porte au versant interne, la date « 1605 » grossièrement gravée, avec des initiales.

Cependant, dès 1616, les Pères avaient emprunté pour les besoins de leurs constructions de Liège — l'actuel hôpital des Anglais — une somme de six mille florins, à la demoiselle Jeanne Berthol, veuve de Pierre Gal, marchand bourgeois de Liège. Cet emprunt nous explique sans doute pourquoi le bien du Halleux devint en 1637 la propriété de JACQUES GAL, son fils, seigneur de Montigny-le-Tilleul, licencié en lois, qui habitait Liège et avait épousé la fille du bourgmestre Denis d'Oeteren et d'Elisabeth de Méan.

De 1692 à 1753, la ferme du Halleux appartint à ERARD-DENIS DE FOULLON, seigneur de Kermpt, bourgmestre de Liège en 1694; de 1754 à 1771, au monastère du Val-Saint-Lambert; et vers 1772, elle fut acquise par le BARON DE WOOT DE TINLOT et jointe à la Gotte.

(¹) A. E. L., Archives d'Arenberg (non inventoriées), registre concernant les pères jésuites anglais, fol. 73, 76, 79, 83, 84 et 85.

(²) T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. II, p. 429.

Cette propriété payait au curé pour l'anniversaire de Philippe de Halleux et de Marie, sa femme ; de Léonard de Halleux et Jeanne, sa femme, ainsi que d'Agnès et Balthazar son fils, les deux premières rentes grevant le bien du Halleux, la troisième, les trois bonniers du Moulin.

Les fermiers du Halleux

De 1627 à 1636, Nicolas delle Rée, le jeune, époux de Jeanne du Moulin, fille de Pirson de Mosbeux, meunier à la Vaux, est censier des Pères jésuites ⁽¹⁾. Il mourut en 1636.

1692 à ... Jean de Halleux, censier de Monsieur Fouillon.

1754 à 1771. Wathieu Libert, censier de l'Abbaye du Val-Saint-Lambert.

LE CHARRUAGE JEAN DE HALLEUX

MATHIEU DE HALLEUX, fils de Jean de Halleux, fait relief, le 23 février 1588 pour la « maison, cour, cherwage, etc. situé en Halleux qui fut à son père » ⁽²⁾. Ici encore nous verrons le propriétaire héréditaire dépossédé de sa terre patrimoniale. Le 14 octobre 1603, Pacquea de Halleux, fils de feu Antoine le Grand Gillet, vend à JACQUES LAMETZ, dit le jeune Jacques, bourgeois de Liège, ces biens au Halleux ⁽³⁾. Dans un acte réalisé devant les échevins de Liège le 16 mai 1637, Jacques Lamet est qualifié de bailli de Nandrin ⁽⁴⁾.

Cependant dès 1627, la propriété est passée aux représentants de Pierre Gal, puis à ANTOINE GAL, son fils, époux de Marie Langle, et frère de Jacques Gal, propriétaire de la ferme voisine. Elle sera ensuite à sa fille Suzanne Gal, époux de JEAN MARIOTTE, fils du grand industriel liégeois qui introduisit l'industrie du fer en Allemagne ; enfin à leur fils JEAN-FRANÇOIS VON MARIOT qui fut anobli et devint seigneur de Langenau.

(1) A. E. L., Cour des Comptes, reg. 500, fol. 22.

(2) A. E. L., Cour des Comptes, reg. 498, fol. 63 v°.

(3) A. E. L., Greffes seabinaux, Nandrin, Carton.

(4) Cité par VAN DEN BERG et BOUHON, *Armorial liégeois*, fasc. 4, p. 15, d'après Le Fort. Barbe Lamet, fille de Jacques et d'Oudon Tiévis, épousera Jean Frérart, que nous avons rencontré à Nandrin.

En 1744, la ferme appartient à l'Abbaye du Val-Saint-Lambert et en 1754, elle est rachetée par le baron de Woot de Tinlot et réunie à la Gotte.

Les censiers

1627, Jean de Magnery.

1630, Laurent Bonjean.

1744 à 1748, Wathieu Libert, pour les deux fermes du Halleux.

1754, Léonard Trusard, censier du baron de Tinlot pour les Halleux et la Gotte.

LE BIEN DU CERF

Ces biens payaient au curé pour l'anniversaire d'Antoine du Cerf et de sa femme, trois setiers d'épeautre (¹).

Nous connaissons un Jean de Cerff cité dans deux actes des 4 août 1523 et 20 juin 1526 (²).

Le charruage dit de Chierff, au Halleux, appartient à Olivier et à Jacques de Chierff ; en 1588, il fut relevé par leur représentant Balthazar d'Aoûst, doyen de la collégiale Saint-Barthélemy, mambour d'enfants orphelins (³).

Dès 1654, les biens du Cerf furent partagés entre Courard Counotte, propriétaire de la Gotte, et Jacques Lamet, propriétaire du charruage Jean de Halleux ; dès lors, ils suivirent le sort de ces propriétés pour être finalement englobés dans le domaine de la Gotte, à l'exception de la maison qui appartenait en 1699, à Martin Romzée, frère du mayeur Romzée (⁴).

Au 17^{me} siècle Jean de Méan se qualifiait de seigneur de Nandren et de Halleux.

(¹) Archives de la Cure de Nandrin, reg. 2, Tableau des anniversaires de 1692. Voir Pièces annexes, n° V.

(²) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Carton.

(³) A. E. L., Cour des Comptes, reg. 498, fol. 68 v^o.
J. PAQUAY, *La Collégiale Saint-Barthélemy*, p. 76.

(⁴) A. E. L., Cour des Comptes, reg. 498, fol. 68 v^o.

Le Fief de Hierlo

Cinq actes de reliefs publiés par Ed. Poncelet nous font connaître le fief de Hierlo, Hierleux, Hierlon, comprenant une maison et des terres entre Nandrin et Saint-Severin, proche Beaumont. Bornons-nous à les citer :

1317, 13 février. Jean dit Hanikars de Frainoir (Fraineux) relève le fief par vente de Jean de Serien (¹).

1319, 16 septembre. Jean de Serien, clerc, fait relief (²).

1347, 16 janvier. Jean de Hierlo, fils de feu Gérard de Nandrin, relève... la maison de Hierlo... par succession de son père (³).

1350, 1^{er} avril. Jamar de Thier relève le quart de la maison de Hierlo par succession de sa mère (⁴).

1359, 14 décembre. Henri d'Ockier relève le fief de Hierlo par succession de François d'Ockier, son feu père (⁵).

Le 20 août 1635 Pierre Pirard vendait à Gilles de Hodeige une maison en hiero (⁶).

En 1687 Monsieur de Soumagne payait la taille pour le bien Hialot (⁷), qui avait donc à cette époque été réuni aux terres de la Tour.

Ce nom de Hierlo ne fait-il pas penser à l'actuel lieu-dit Hialot proche du cimetière moderne de Nandrin, endroit qui coïncide avec la description du fief ?

La Ferme de Graaz

Cette ferme est difficile à identifier ; les bâtiments devaient se trouver dans le centre du village. La propriété a été lotie à la fin du 16^{me} siècle et achetée par une série d'habitants de Nandrin.

(¹) E. PONCELET, *Le livre des fiefs... sous Adolphe de la Marck*, p. 113.

(²) E. PONCELET, *Le livre des fiefs... sous Adolphe de la Marck*, p. 93.

(³) E. PONCELET, *Les feudataires... sous Englebert de la Marck*, p. 227.

(⁴) E. PONCELET, *Les feudataires... sous Englebert de la Marck*, p. 363.

(⁵) E. PONCELET, *Les feudataires... sous Englebert de la Marck*, p. 655.

(⁶) A. E. L., *Echevins de Liège*, procès n° 870.

(⁷) A. E. L., *Abbaye du Val-Saint-Lambert*, reg. 161, fol. 93 et suivants.

Il semble que nous devions y rattacher le nom de Jean sire de Graus, chevalier, cité comme échevin de Nandrin en 1394 (1).

De 1495 à 1557, la cour de Graaz paie au receveur de S. A. environ huit muids, acquittés par Jean a Brion et le grand Collignon de Huy, au nom de Jean Haweal et de 1557 à 1561, par Jean Coura, de Nandrin.

Vers 1564, Servais Nollens reprend en héritage de Bertrand de Paire, la cense et cherwage de Graaz. Servais Nollens, échevin de Liège, a été un gros capitaliste et propriétaire foncier ; il mourut le 30 août 1576 (2).

Le 25 août 1578, ses enfants et gendres ont vendu, à l'un d'eux, Arnold (Art) Nollens, sous mayeur de Liège (3), leurs parts dans les biens à Nandrin. C'est lui qui fera relief le 5 décembre 1587 (4). Dix ans après, le 25 juillet 1597, Arnold Nollens vend, par acte enregistré par les échevins de Liège, la première cour et maison de Graaz avec un petit cotillage joignant, à Hubert le Maréchal. Cette vente du bâtiment suit un lotissement effectué précédemment, comme suit : le 5 juin 1597 à Renard Orban, un demi-bonnier dessus Beaumont, et au même avec Hubert le Corbusier, le pré aux saulx ; le 25 juin à Thiry, fils de Noël Demont, un pré de 12 verges grandes et 13 petites ; à Eloi (Ligil) del Comminette, sergent de Nandrin, 1 pré en Rouprez ; à Hubert le Corbisier, une terre à Beaumont, à Gillet fils de Valentin de la Croix André, un pré de 2 bonniers ; à Jean Lambert, de Nandrin, une pièce de terre au chemin de Liège, à Gérard Jacquet, de Sery, trois terres respectivement de 5 journeaux 10 verges, 7 journeaux, 2 verges grandes et 8 petites et 8 verges grandes et 3 petites, à usage de pré.

Enfin les parties principales sont reprises par Martin Reneri, mayeur de Nandrin, 5 b. 3 v. g. et 12 v. p. ; 2 b. 2. v. g. au tige Pacquette, 6 b. non situés ; 6. v. g. en Clawegotte ; 1 journal 4 v. p. au tige Pacquette, 1 $\frac{1}{2}$ bonnier de pré dit Mal preit.

(1) A. E. L., Abbaye du Val-Notre-Dame, Charte du 12 février 1394.

(2) de BORMAN, *Les Echevins de Liège*, t. II, p. 126.

(3) de BORMAN, *Les Echevins de Liège*, t. II, p. 228.

(4) A. E. L., Cour des Comptes, reg. 498, fol. 78.

Henri Renard père de Martin Renart a repris 6 bonniers et une terre de 16 verges grandes et 6 petites, sur Harine, et 2 bonniers 70 v. g. et 2 v. p. en Hialou ; Gilles Renier, de la Basse, a repris des terres à la Couleuvre devant la Bouxhée et en Chalcomune ⁽¹⁾.

On voit par cette énumération que les terres du cherwage de Graaz étaient fort dispersées sur le territoire du ban ; c'est sans doute ce fait qui explique le lotissement.

Cependant les rentes sont payées de 1627 à 1633 par Mathieu Zawala, censier de Jean Reneri ⁽²⁾.

En 1636, le 9 août un acte concernant la cens de Graaz mentionne les enfants de feu Adam delle Rée ; Anne, béguine à Saint-Christophe, maître Remacle, Jeanne et Marie ⁽³⁾.

En 1699, la cens de Graaz était la propriété de la demoiselle Lahaut demeurant rue Saint-Albert à Liège, et la cour appartenait à Gérard Absolon, boucher à Nandrin.

De 1712 à 1714, le curé de Nandrin Delhaze, possesseur de la cour de Graaz paie 7 muids 7 setiers 3/4 d'épeautre ⁽⁴⁾.

Enfin le 12 mai 1722, le Rd Antoine de la Hault et la demoiselle Aylid Ida de la Hault, héritiers de Marie Sybille de la Hault vendent au baron de Soumagne, seigneur de Nandrin et au curé Delhaze, une maison et des terres dits de Graaz provenant du feu seigneur échevin de Nollens.

La ferme de Fawes

La ferme des Fawes se trouvait « au sentier qui va de Saint-Severin à la Vaux de Nandrin ».

Nous en trouvons les propriétaires au 16^{me} siècle portant le nom de la terre sans savoir quelle est leur origine. Ce sont : en 1562, Pirlot et Bastin de Fawes ; en 1588, Bastin (Sébastien) de Fawes qui fait relief ⁽⁵⁾ ; en 1590, le même Bastin de Fawes,

⁽¹⁾ A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Cherwage de Graaz, Inventaire général.

⁽²⁾ A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 500, fol. 26.

⁽³⁾ A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Transports, 1524-1784.

⁽⁴⁾ A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 505.

⁽⁵⁾ A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 498, fol. 70.

demeurant aux Fawes, qui avec son gendre Reunewar de Halleux, fils de Wathieu, demeurant à Aux Houx hypothèquent leurs biens.

En 1593, Bastin cède une rente de 13 florins sur sa maison des Fawes ⁽¹⁾. Mais un sinistre se produit qui détruit les immeubles entre 1593 et 1597 ; car, en cette dernière année, Bastin de Fawes loue à Nicolas delle Rée, 14 bonniers « où il y a en ci-devant une maison, grange, étables, prés, terres, pachis, qu'on dit des Fawes, en un seul bloc, joignant d'amont et vers Meuse au tige et real chemin ; d'aval à la « piesente » (sentier) allant à Saint-Séverin, vers Ardenne aux héritages Paequay de Magnery et à ceux du Prieuré de Saint-Séverin » et d'autres terres de moindre importance ⁽²⁾.

Il est évident que les bâtiments ont été détruits et ils n'étaient pas reconstruits un siècle plus tard. Les collecteurs des tailles du ban de Nandrin attaquent, le 14 juin 1685, François et Gilles Collette possesseurs des biens et l'acte spécifie : « les biens et héritages qu'on dit des Fawes où il y a eu du temps passé maison bâtie, étables, grange, au lieu nommé la cense des Fawes joignant à la voie qui va de Saint-Séverin, à la Vaux » ⁽³⁾.

En 1699, le céarier Foceroule note au sujet de ces terres : « Situées proche Saint-Séverin. La communauté de Nandrin a saisi pour défaut de paiement des tailles, la plus grande partie ; les jésuites de Liège, possèdent une partie. Nota : le sieur Bawin les prendra après avoir saisi » ⁽⁴⁾.

Le bien des Fawes avait vécu.

L'héritage delle Cominette

Ce bien devait se trouver dans le centre du village ; il payait une rente au curé pour l'anniversaire de Jean de Preit. En 1562, il appartenait à Huber del Cominette. Le 15 mars 1588,

⁽¹⁾ A. E. L., Echevins de Liège, 646]1124, fol. 151 et 260 — 646]1118, n° 4, fol. 113.

⁽²⁾ A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 161, fol. 434.

⁽³⁾ A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 161, fol. 422.

⁽⁴⁾ A. E. L., Chambre des Comptes.

Eloi (Ligy) et Jean del Cominette relèvent la « court, maison, jardin et assize de la Cominette ⁽¹⁾ ». Eloi en est encore propriétaire en 1594. Ses fils, Pierre, dit Pirard, Hubert et Charles le possèdent après lui. En 1636, Pierre meurt laissant une veuve Agnès, belle-sœur de Gérard delle Roubenne qui demeure en la maison de la petite Roubenne. Agnès et son neveu Jean, fils d'Hubert cèdent l'héritage ⁽²⁾ à Jacques de Warnant ⁽³⁾, céarier de S. A. qui y vit en 1637 avec son épouse et ses enfants.

En 1646, la rente de la Cominette est payée par Madame Marie Orane, veuve de Jean Tabollet.

La rente est ensuite payée par Aymond Chamont, puis par suite de saisie, la propriété reste au baron de Soumagne.

La Brassinne

La maison de la brassinne est citée joignant d'aval et vers Meuse au chemin et au Batty ; d'amont au bassin de Nandrin (comprenez les douves de la Tour), vers Ardenne, à Hubert del Cominette. Elle est donc au centre du village.

En 1502, noble seigneur Jean Hoen, rend la brassinne à Jean Martin, hoste et brasseur de Nandrin ⁽⁴⁾.

Le 19 juillet 1546, les biens de la brassinne sont relevés par Jean de Taheroule, mari de Gertrude, fille de Jean Martin, dit l'Hoest de Nandrin.

Le 15 mars 1588, Marguerite, veuve de Noël de Mont relève une Taverne (?) court maison jardins, près à Nandrin. Sans doute s'agit-il encore de la Brassinne ⁽⁵⁾.

En 1699, le bien appartient au baron de Soumagne.

Le Charruage du Rieu, du Ry ou d'Arieux

Comme son nom l'indique, ce bien semble avoir été situé au bord d'un ruisseau. Il fut occupé par la famille d'ARDENNE (dit Bouet, ou Bovet).

⁽¹⁾ A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 498, fol. 60 v°.

⁽²⁾ A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Transports, 1524-1784.]

⁽³⁾ Voir article « Céariers » et Pièces justificatives, n° III.

⁽⁴⁾ A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Communauté.

⁽⁵⁾ A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 498, fol. 61.

Le 26 mars 1589, Léonard Dardenne et Adam son frère, demeurant à Nandrin vendent un pré. En 1562, Léonard Dardenne paie pour son charruage, 1 muid (¹).

En 1588, Mathieu Dardenne fils de feu Léonard, dit Bovet fait relief d'une maison où il demeure à Nandrin et avec le maieur Martin Reneri et Léonard Jourdevant, il relève les héritages de (la paroisse) Sainte-Catherine, à Liège (²). En 1594, il paye pour son charruage et pour l'anniversaire de son père Léonard (³).

Les actes rencontrés permettent de suivre les biens pendant plusieurs générations :

Adam Dardenne a un frère Léonard ; celui-ci a un fils Henry, cité en 1613, une fille Catherine qui épouse en 1567 Ambroise fils de Thonard de Saint-Séverin et un fils Mathieu, cité de 1571 à 1597, père de Maroye, épouse de Jean fils Michel de Bodeleux, Jeanne, Jean qui vend des terres de son père, Henry et Léonard qui épouse, en 1610, Marguerite, fille de Gérard de Beaumont. Jean le Maréchal, son gendre, lui succède et paie la rente de 7 setiers au curé de 1627 à 1640, année où le bien est saisi par le curé de Sainte-Catherine (⁴). A partir de ce moment le nom d'Arieux ne paraît plus et est remplacé par le vocable « biens de Sainte-Catherine ».

En 1675, le curé de Sainte-Catherine cède les biens à Jacques de Parfondry, commissaire de la Cité de Liège (⁵), et en 1705, des rentes sur ces biens au baron de Soumagne.

En 1699, Monsieur Bawin (du Tombeu) en était ressaisi depuis peu (⁶).

Autres biens à Nandrin

La maison de Pirotte de Nandrin est relevée par Jamar son fils le 15 mars 1588 ; en 1699 elle appartenait à Henri de

(¹) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, fol. 24.

(²) A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 498, fol. 71 et... (15 mars).

(³) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 2, fol. 39.

(⁴) A. E. L., Cures, Nandrin, reg. 9, fol. 7. Voir aussi A. E. L., Greffes seabinaux, Nandrin, registre du conseiller Charles, fol. 20.

(⁵) A. E. L., Echevins de Liège, Greffe Mariotte, 7 avril et 21 mai 1675.

(⁶) A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 498, 15 mars 1588 (note du cérarier Foccroulle).

Sept Fawes, mais le sieur Bawin la possède et fait bâtrir ⁽¹⁾.

Le 15 mars 1588, Madeleine de Fier, veuve de Martin Renery, relève une cour, maison, jardin et assise, où elle demeure à Nandrin ⁽²⁾.

Le 9 mai de la même année, Mathieu Dardenne a fait relief de sa maison ⁽³⁾.

Autres biens dans le ban

A la CROIX ANDRÉ, la maison Courard.

La maison de la BOUXHÉE est relevée le 15 mars 1588, par Albert delle Bouxhelle demeurant à Fraiture ⁽⁴⁾. Le 16 juillet 1657 Jeanne delle Boucheille fait son testament devant P. Coppée, curé de Fraiture, elle lègue sa part dans le bien paternel à la Boucheille. Eloi, son frère, et Pacquette et Reine, ses sœurs sont citées ⁽⁵⁾.

SUR HAYES. Le 11 mai 1610, Catherine épouse de Gielet de Haye fait son testament devant Jean Sepult, curé de Nandrin, en la maison de Gielet, en Haie ⁽⁶⁾.

La maison de la *Posterie*, au Fraineux appartenait aux Halleux, maîtres de postes au 18^{me} siècle.

La carte de Ferraris indique une maison à la TOLLE vers 1780. Elle porte l'indication : cabaret et est appelée : la Folle. (L'orthographe du nom est très fantaisiste dans la carte de Ferraris). Le nom de la « Tolle » pourrait selon une suggestion de Monsieur M. Yans, dériver du « toll » germanique ; une barrière de péage ayant existé en cet endroit de la route de France.

Le Château de Baugnée

Le Château de Baugnée fut bâti sur le territoire de la commune de Nandrin au milieu du 19^{me} siècle par le baron Focerouille.

⁽¹⁾ A. E. L., Cour des Comptes, reg. 498, fol. 75 v^o, et note du céarier Focerouille.

⁽²⁾ A. E. L., Cour des Comptes, reg. 498, fol. 72.

⁽³⁾ A. E. L., Cour des Comptes, reg. 498, fol. 71, voir article « Céarier ».

⁽⁴⁾ A. E. L., Cour des Comptes, reg. 498, fol. 75.

⁽⁵⁾ A. E. L., Greffes seabinaux, Fraiture, liasse 1.

⁽⁶⁾ A. E. Namur, Fonds Gaiffier, n^o 219.

Charles-Adolphe de Moffarts, sur des terres dépendant de la ferme, ancien château, de Baugnée, siège d'une seigneurie.

L'ancien château-ferme existe toujours. Nous n'en parlons pas, la seigneurie de Baugnée, commune de Tavier, faisait jadis partie du Duché de Limbourg, nous renvoyons à l'étude parue dans le bel ouvrage de Monsieur Guy Poswick qui consacre à Baugnée une intéressante notice (¹).

(¹) G. POSWICK, *Les délices du Duché de Limbourg*, Archives verviétoises, 1948.

LES CÉARIERS

Les céariers sont les receveurs des droits du prince-évêque en ses domaines. L'ensemble des revenus, ou mense épiscopale, est divisé en quartiers et recettes. Nandrin fait partie du quartier du Condroz et de la recette de Clermont et Nandrin.

Peut-être les céariers ont-ils été à l'origine des fonctionnaires chargés de la perception des taxes ; il est certain cependant que fort tôt la céarie fut mise en adjudication publique et donnée au plus offrant pour une période de plusieurs années, neuf ans en général. L'adjudicataire, le fermier, devait donner caution.

L'historien Daris cite l'obligation des céariers de fournir du gibier à la table épiscopale ⁽¹⁾, ce qui attribuerait dans leur fonctions le droit de chasse, en principe réservé au souverain. Il signale que le céarier de Nandrin et Clermont doit par an, trente-quatre couples de perdrix. Ce texte nous donne une indication sur l'abondance du gibier en Condroz au 16^{me} siècle.

MICHEL PEXHEREAU, ou le Pechrea, agit comme lieutenant-bailli de Nandrin lors de l'établissement d'un cercle-ménage, le 29 juillet 1587 ⁽²⁾. D'après Daris nous pouvons le citer comme céarier.

JEAN DE WARNANT, de Plainevaux se vit attribuer la recette de Nandrin et Clermont en Condroz, par Ernest de Bavière, le 20 juillet 1581 ⁽³⁾.

Son fils, JACQUES DE WARNANT lui succéda le 22 octobre 1602 ⁽⁴⁾. Nous le voyons acquérir une propriété à Nandrin et y vivre avec son épouse Catherine Gaen, fille de Jean Gaen, marchand-bourgeois de Liège et de Catherine de Selessin.

En 1637, Jacques de Warnant vivait à Nandrin avec sa femme et cinq enfants ⁽⁵⁾. Catherine Gaen y mourut le 3 septembre 1639 et Jacques de Warnant le 1^{er} mars 1656.

⁽¹⁾ J. DARIS, *Notice sur les églises du diocèse de Liège*, t. XII, p. 47.

⁽²⁾ A. E. L., Greffes scabinaux, Fraiture, Œuvres, 1587.

⁽³⁾ L. LAHAYE, *Registres du Scel des grâces 1580-1602*, p. 33.

E. PONCELET, *Inventaire des dépêches du Conseil privé sous E. de Bavière*, p. 8.

⁽⁴⁾ A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 500.

⁽⁵⁾ Voir : Pièces annexes, n^o III.

Nous nous demandons si ces Warnant, de Plainevaux ne sont pas d'une branche cadette, ou batarde, des Warnant, à cette époque, seigneurs de la Neuville-en-Condroz.

En 1643, **WAUTIER DE SALME** est receveur de S. A.

En 1644, **GASPAR DELLE RÉE**, de la Neuville est céarier de Clermont et Nandrin. Il est fils de Bertrand delle Rée, dit delle Porte et de Bernardine de Parfondrieu, fille de Jacques, bovier de Moges, et petit-fils de Jean delle Rée, maire de Nandrin. La céarie fut son premier pas dans une carrière administrative, il mourut en 1680, secrétaire du Chapitre de Saint-Lambert et du Clergé secondaire, greffier des Etats et des Monts de piété du Pays de Liège et Comté de Looz. Il agit également comme notaire apostolique ⁽¹⁾.

Son successeur, **JEAN DENGIS**, reçu en 1687, fut déposé le 21 juin 1694 et remplacé par **GILLES FOCCROULE**, par commission du 29 mars 1695. Focroule trouva les registres passablement en désordre à la suite des négligences de Dengis. Aussi a-t-il noté dans un registre antérieur : « Nota que les annotations des nouveaux possesseurs faites par le receveur Focroule en marge de chaque page ont été faites par iceluy en prenant les informations au commencement d'avril 1699 ». « Le 31 mars 1699 j'ai esté à Nandrin. » ⁽²⁾

PIERRE LEGROS est receveur en 1723.

Enfin l'acte authentique avec sceau du prince, pour la mise en adjudication de la recette de Nandrin et Clermont pour neuf années, et le rendage fait à **SIMON WILGOT**, le 9 novembre 1793, repose dans les archives de la Préfecture, car le fermier de la recette, lésé par le nouveau régime instauré par la République française introduisit une demande en dédommagement ⁽³⁾.

⁽¹⁾ A. E. L., Protocole du notaire Gaspard delle Rée.

⁽²⁾ A. E. L., Chambre des Comptes, reg. 499, fol. 2 et 73 v°.

⁽³⁾ A. E. L., Fonds Français, n° 1989.

LA COUR DE JUSTICE

Parmi les droits féodaux, le plus important peut-être était le droit de haute et basse justice appartenant au seigneur du lieu. Celui-ci se déchargeait de l'exercice de la justice sur une cour d'« échevins » nommés par lui. Un officier de justice de son choix était le maire ou « *mateur* ». Des jugements de la cour on pouvait appeler devant la cour des *Echevins* de Liège, à titre de cour souveraine.

Les cours de justice ont eu une autre fonction d'une importance aussi grande dans la vie courante, celle de donner force de loi aux conventions et aux actes de gestion, qu'ils aient été passés par devant notaire ou directement devant la cour. Ces actes étaient alors enregistrés par le greffier de la cour ; on mesure l'importance de la cour de justice dans la vie d'une communauté.

Une cour de justice se composait normalement d'un maire et de sept échevins. Nous avons réuni dans les listes qui suivront les noms des maires et des échevins que nous avons rencontrés. Ceux des premiers siècles nous sont fournis par des actes isolés dont nous donnons les références. Dans la suite, les listes sont plus complètes et nous nous contentons de donner les dates extrêmes que nous avons trouvées.

Un examen de ces listes permet de s'apercevoir que les qualités requises pour ces fonctions n'étaient pas fréquentes parmi les habitants des campagnes, la plupart illettrés. Il est alors indispensable de nommer des personnages choisis dans des communautés voisines ; d'où le cumul que nous constatons fréquemment.

Le mandat de l'échevin était illimité, sauf révocation par le seigneur justicier. Pour le maire, la règle semble avoir été un maximum de trois ans. Du moins est-elle observée au 17^{me} siècle, jusqu'au maire Jean Coura qui restera en fonctions une quinzaine d'années. Sans doute y eut-il protestation à cet égard, car nous voyons sa commission prolongée, *pour un an*, en 1581, par décision enregistrée par l'office du Seel des Grâces de S. A.

Par la suite cette règle s'affaiblit et disparaît : nous voyons trois mayeurs se succéder de père en fils.

Au 18^{me} siècle, Nandrin offre le spectacle curieux d'une cour de justice, plaidant contre le seigneur du lieu en restitution de ses registres et après des années obtenant gain de cause et reprenant possession de ses archives (¹). C'est sans doute par suite de ce jugement équitable et démocratique que nous déplorons la perte des registres de la cour de Nandrin.

Les Maires

TYRREKEAS DE FOSSE (²), cité le 24 juin 1265.

ALLARD DE WILEZ (³) (Villers), 1269, 22-5-1271.

JEAN fils BACHELER (⁴), 18-3-1271, 16-8-1271, 3-3-1272, à rapprocher d'un relief du 3 juin 1314 fait par Lambert Bacheleris, oppidaire de Huy (⁵).

REMEIS DE BEALMONT (⁶), 9-2-1271, 2-12-1271.

FRANÇOIS D'OCKIER (⁷), 1330.

LIBERT, fils naturel de Liber jadis DE MOGE (⁸), 22-3-1378.

LIBIER DE SEPT FAWES (⁹), 12-2-1394. Peut-être est-ce le même que le précédent. Certains Moges ont été dits de Sept-Fawes (¹⁰).

AMEIL DE PARFONDRIEUX (¹¹), 31-5-1457.

JEAN DE HALOU (¹²) (Halleux), 3 et 12-3-1482.

JEAN PASSEAU (¹³), 24-10-1502, 1505, 12-2-1509.

(¹) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin.

(²) J. SCHOONBRODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 287.

(³) J. SCHOONBRODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 309 et 316.

(⁴) J. SCHOONBRODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 314, 317, 323 et 325.

(⁵) E. PONCELET, *Fiefs sous Adolphe de la Marche*.

(⁶) J. SCHOONBRODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 319 et 320.

(⁷) Nandrin, Archives de la Cure, registre d'actes notariés, acte n° 40.

(⁸) A. E. L., Collégiale N.-D. à Huy, reg. 6, fol. 35 v°.

(⁹) A. E. L., Abbaye du Val-N.-D. Chartes.

(¹⁰) PONCELET et DE BORMAN, *Oeuvres de J. de Hemricourt*.

(¹¹) J. SCHOONBRODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 1332.

(¹²) J. SCHOONBRODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 1489 et 1490.

(¹³) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, laisse.

JEAN DE CHANTEMERLE, c'est Jean de Soumagne, échevin en 1482, maire le 25-2-1511.

PETER DE RAMEY ou DE SOUXHEM ⁽¹⁾, 13-9-1515, 4-6-1516.

JEAN SLA, 1523 à 1526.

MATHIEU MALECAUSE, 1529 à 1532 ⁽²⁾.

GHIS LE PARMENTIER, 27-11-1532 ⁽³⁾.

MELCHIOR DE ROUVEROY, maire en 1537, greffier et échevin de la cour Dawin (?)-sous Aigremont en 1570 ⁽⁴⁾.

JEAN GODEFRID (delle Gotte), 1539 à 1543.

JEAN DELLE RÉE ⁽⁵⁾, 1544 à 1547, fils de Jean delle Rée, dit de Halledet, et de Senton Motte de Plainevaux. Il épousa par convenances de juin 1545 ⁽⁶⁾, Marie, fille de Bertrand delle Melle qui lui apporta le bien de la Porte à la Neuville, où il résida. Il fut maire de Clermont, 1545 à 1553 ; de la Neuville en Condroz, 1544 à 1547, échevin de Clermont, 1545 à 1566. C'est le grand-père du céarier Gaspard delle Rée.

JOHAN DE MOEGE, 1548 à 1549.

PIRART DELLE THOUR, 1549 à 1552.

LAMBERT DE BEAUMONT, 31-7-1557. Son sceau porte une charrue contournée ⁽⁷⁾.

JEAN COURAU ou COURARD ⁽⁸⁾, 1568 à 1582. Sa charge fut prolongée pour un an par décision du 10-7-1581 ⁽⁹⁾. Il n'était plus en fonctions le 15-3-1582.

Il épousa Jeanne de Modalve. Ces époux testèrent le 20 mai 1583.

La maison Courau était à la Croix-André.

(¹) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Carton et Abbaye de Robermont, Chartes.

(²) A. E. L., Carton et A. E. Namur, Fonds Gaiffier.

(³) J. SCHOONBRODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 1737.

(⁴) A. E. L., Greffes scabinaux, Hermalle-sous-Huy, reg. 15, fol. 104.

(⁵) A. E. L., et A. E. Namur, Fonds Gaiffier.

(⁶) A. E. L., Echevins de Liège, Greffe, 1548-50, reg. 37, fol. 266 v^o.

(⁷) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Carton.

(⁸) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin, Carton.

(⁹) L. LAHAYE, *Registres du Scel des Grâces, sous Ernest de Bavière*. Liège, 1938, p. 32.

Son sceau, à peine lisible, porte un franc quartier à un sautoir cantonné de quatre merlettes (Seraing ?) (1).

MELCHIOR DE ROUVEROY, 16-11-1587 et 23-10-1593 (2).

Un personnage de ce nom est cité mari de la demoiselle Hélène, fille de feu damoiseau Jean de la Marche, le 4 août 1579 (3).

MARTIN RENERY, dit delle Neuville, 1582 à 1608, fils de Martin.

Le 17-1-1596, sa commission fut prolongée pour trois ans (4).

JEAN RENERY, son fils, 1610 à 1636 (5).

HENRI RENERY, fils de Jean, 1641 à 1650.

JACQUES ROMZÉE, 1669 à 1677.

AMEIL DU CHESNE, 1682 à 1685.

JEAN BAYNAY, 1687 à 1722.

JACQUES COLLIGNON, bovier de Moges, 1723.

JACQUES DU BOIS, 1724.

JACQUES RENERY, 1730.

JACQUES STEVAR, 1743.

BARTHÉLEMY LEFÈVRE, 1753 à 1764.

Les Echevins

ALARD DE TOMBOIR, 1271 à 1272 (6).

CONARD DEL TOMBOR, 16-8-1271 (7).

JEAN DE TOMBOIR, 9-12-1271 (8).

(1) A. E. Namur, Fonds Gaiffier, n° 33.

(2) A. E. L., Nandrin, reg. 407, Conseiller Charles, fol. 10 et 10 v°.

(3) A. E. L., Greffes seabinaux, Plainevaux, reg. 4, fol. 221.

(4) L. LAHAYE, *Ouvrage cité*, p. 124.

(5) A. E. L. et Namur, Fonds Gaiffier.

(6) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 314, 316, 317, 319, 320, 323, 325.

(7) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 317.

(8) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 319.

LAMBERT MUSARS, 9-12-1271 (¹).

WIRARS, le fils WILER, 16-2-1271 ; Alard Wilers, 22-12-1271 (²).

JEAN HANEAZ, 22-12-1271 ; 3-3-1272 (³).

GEROIX, 18-3-1271 ; GÉRARD GEROIX, 22-5 et 22-12-1271 ; 3-3-1272 (⁴).

JEAN DE FRANOIT (Fraineux), 1269 à 1271 (⁵).

BERTRAND DELLE VAUX, 1269 (⁶).

JEAN DE HALOI (Halleux), 1269 à 1272 (⁷).

ALLARD DELLE VAUX, 1269 à 1272 (⁷).

PHILIPPE DE TOMBOIR, 1269 à 1272 (⁸).

GERARD DE FAWE, 1269 (⁹).

REMY DEL PETITE VAUX, 1330 (⁹).

ARNOULD BASCHELIERS, 1330 (⁹).

HENRI, fils au Sr. Simon, 1330 (⁹).

JOASSIN, marade delle Gotte, 1330 (⁹).

PIRSON DEL VAULX, 1330 (⁹).

WATELET, fils Jakemar DE PARFONDRY, 22-3-1378 (¹⁰).

CORBEAL DE FAWE, 22-3-1378 (¹¹).

RAUSE (Erasme) DE SEPTFAWES, 22-3-1378 ; 12-2-1394 (¹²).

HENRAR (Henri) DOKIERE, 22-3-1378 (¹¹).

LAMBIER DELLE GOTTE, 22-3-1378 ; 12-2-1394 (¹²).

(¹) SCHOONBROODT *Val-Saint-Lambert*, n° 319.

(²) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 317, 320.

(³) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 320, 323, 325.

(⁴) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 314, 316, 320, 323 et 325.

(⁵) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 309, 314, 316, 317, 319.

(⁶) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 309.

(⁷) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 309, 314, 316, 317, 319, 320, 323, 325.

(⁸) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 309, 314, 316, 317, 320, 323, 325.

(⁹) Archives de la Cure de Nandrin, registre d'actes, acte n° 40.

(¹⁰) M. YANS, *Échevins de Huy*, p. 132.

(¹¹) A. E. L., Collégiale N.-D. à Huy, reg. 6, fol. 35 v°.

(¹²) A. E. L., Collégiale N.-D. à Huy et Abbaye du Val N.-D., Chartes.

HANNEKINES (dit Kinar) DELLE PETITE VAULX, 22-3-1378 ; 12-2-1394 (¹).

WATELET DE CHIET, 22-3-1378 (¹).

JEAN DELLE HAYES, 12-2-1394 (²).

WATIER DE PARFONDRY, 12-2-1394 (²).

FRANÇOIS DOCKIERE, 12-2-1394 (²). Il tenait le fief de Hierlo à Nandrin.

JEAN, sire DE GRAUS, chevalier, 12-2-1394 (²).

WATHIER DE SORINNES, 31-5-1457 (³). Ce doit être Wathelet (Walther) de Sorinnes, échevin de La Neuville en 1444, et de Clermont de 1445 à 1460, résidant à Saint-Severin (⁴).

JACQUEMIN de WANGNÉES (Baugnée), 31-5-1457 (³).

AMEIL DE BEALMONT (Beaumont), 31-5-1457 (³). Un personnage du même nom est échevin de Villers-le-Temple en 1444 (⁵).

OTTELET DE CHAMP DE BURE, 31-5-1457 (³).

WATHELET DE DURBUY, 31-5-1457 (³).

HENRI MOUTON (⁶), 1-3-1482 ; 12-3-1482 (⁶).

GILLES DE NANDRIN, 1-3 et 12-3-1482 (⁶).

JEAN DE SOUMAGNE, dit de Halledet, dit de Chantemerle, échevin et maire de Nandrin, Clermont, Neuville-en-Condroz, fils naturel de Jean de Soumagne dit de Halledet, frère d'Henri. Il épousa Catherine delle Cacketerie en Condroz dont il eut un fils mort jeune et cinq filles (⁸). Il testa le 4-4-1513 (⁹) et mourut avant le 9 mars 1514 est enterré à Hermalle. Il est cité échevin de Nandrin le 1-3 et le 12-3-1482 (⁶).

(¹) A. E. L., Collégiale N.-D. à Huy, reg. 6, fol. 35 v°.

(²) A. E. L., Abbaye du Val N.-D., Chartes.

(³) J. SCHOOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 1332.

(⁴) M. YANS, *Échevins de Huy*, p. 167.

(⁵) J. SCHOOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 1233.

(⁶) J. SCHOOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 1489 et 1490.

(⁷) Voir : Ch.-M. MOUTON, *Liber Familiae. Généalogie de la famille Mouton d'Yvoz*, SLND, p. 59.

(⁸) Archives du Château de Hamal, Généalogie de la Maison de Soumagne, manuscrit. Chantemerle est un nom ancien de Halledet. La Cacketerie est une ferme joignante.

(⁹) A. E. L., *Échevins de Liège*, Grand Greffe, reg. 152, fol. 183.

AMEILLE DE BEAUMONT, cité le 24-10-1502 ; 1505 (1) ; 12-2-1509 (1) ; 25-2-1511 (2) ; 13-9-1515 (2) ; 4-6-1516 (3) ; 19-1-1519 (4).

Son sceau porte un blason écartelé au 1, à trois besans, ou tourteaux, aux 2 et 3, à un lion, au 4, à un aigle (?) (2).

BERTRAND DE PAIRE, fils de Orban de Paire (mort avant 1546) fut propriétaire de la cense de Graaz à Nandrin. Il épousa Marguerite fille de Jean Courar de Nandrin. Il est cité échevin de Nandrin le 24-10-1502, 1505 (avec fragment de sceau) (1), 12-2-1509 (1), 25-2-1511 (avec sceau) (2), 13-9-1515 (2), 16-10-1523 (2), 4-6-1516 (3), 1524 (2), 7-1-1529 (2).

Son sceau porte un écu à trois fasces.

JEAN DE HOILLE, 24-10-1502, JEAN DE HALLEUX, 1505 (5), 12-2-1509 (5), 25-2-1511 (6).

BALTHAZART DE THIENE ou DE SENY, 24-10-1502, 25-2-1511, 1505 (5), 12-2-1509 (5), 13-9-1515, 4-6-1516 (7).

JEAN DE CHIERFF, 24-10-1502, 1505 (5), 12-2-1509 (5), 1532 (5) 25-2-1511 (6), 13-9-1515 (6), 16-10-1523 (6), 20-6-1526 (6), 7-1-1529 (6), 4-2-1531 (6), 27-11-1532 (8).

JOHAN SENTELLET, 1505 (5), 12-2-1509 (5), 25-2-1511 (6), 13-9-1515 (6), 4-6-1516 (7).

JEAN PASCAL, 25-2-1511 (6).

JEAN MARTIN, hoest de Nandrin, 27-11-1523 (8), 13-9-1515 (avec sceau (6) ; deux fourches en sautoir), 16-10-1523 (6), 1524 (6), 20-6-1526 (6), 7-1-1529 (6), 4-2-1531 (6), 1532 (5).

JEAN SLA, 7-1-1529 (6), 4-2-1531 (6), 1532 (5), 27-11-1532 (8).

HENRI DE FAWES ou Floven, ou Flouven, 13-9-1515 (6), 16-10-1523 (6), 20-6-1526 (6), 15-1-1529 (6).

(1) A. E. Namur, Fonds Gaiffier, n° 33.

(2) A. E. L., Nandrin, Carton.

(3) A. E. L., Abbaye de Robermont, Chartes.

(4) A. E. L., Nandrin, registre du conseiller Charles.

(5) A. E. Namur, Fonds Gaiffier, n° 33.

(6) A. E. L., Nandrin, Carton.

(7) A. E. L., Abbaye de Robermont, Chartes.

(8) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 1737.

ENGLEBERT DE VILLAIN ou VILHAIN. Cet échevin fut tué dans une rixe ; sa mort fut attribuée à son collègue Jean de Marche (1534) (¹). Il était beau-frère de Guillaume delle Gotte.

16-10-1523 (²), 20-6-1526 (²), 7-1-1529 (²), 27-11-1532 (avec sceau) (³).

Scœu : un écu à trois fasces : « Englebert le Vilhain ».

GIELET DE FRAITURE, 16-10-1523 (²), 20-6-1526 (²), 7-1-1529 (²), 4-2-1531 (²), 27-11-1532 (³) (avec sceau).

Cette branche de Fraiture propriétaire du bien du Vivier à Saint-Severin a donné ce nom à la famille de Vivario. Le sceau de notre échevin porte un écu à l'antique à une arbalète accompagnée de deux étoiles à six rais.

L'arbalète se retrouve dans le blason du trefoncier Gilles-Urbain de Vivario ; elle disparut du blason au 17^{me} siècle (⁴).

JEAN DE MARCHE (¹), fils de Jean **DE FAVILLON**, dit de Liège (⁵). Le Fort cite les enfants de Jean de Favillon et de Sente de Marchin, Jean n'est pas mentionné (⁶). Jean de Marche fut propriétaire de la Grande Vaux.

JEAN GODEFROID (delle Gotte), 1532 à 1549.

Portait un scœu écartelé aux 1 et 4 à trois étriers ; aux 2 et 3 à trois fasces (⁷).

... **WARNANT**, 12-6-1537.

PIERRE DE BATTY, 12-6-1537.

CLEMEN DELLE HAXHE, clemen le Pexheur, 6-7-1539 (⁸), 1546.

JEAN DE WAILLET, 6-7-1539 (⁸), 4-2-1544, 2-5-1546 (⁹). Il n'est plus en fonctions en 1548.

(¹) Voir article : une rixe entre échevins.

(²) A. E. L. Nandrin, Carton.

(³) J. SCHOONBROODT *Val-Saint-Lambert*, n° 1737.

(⁴) Chev. DE LIMBOURG, *Armoriaux bourgeois*, verbo « Vivario ».

(⁵) A. E. L., *Cartulaire de Saint-Lambert*, n° 3737.

(⁶) A. E. L., *Le Fort*, 1^{re} partie, t. VIII, p. 193.

(⁷) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 1737 et A. E. L., *Abbaye du Val-Saint-Lambert*, Chartes.

(⁸) A. E. L., *Cour des Comptes*, 3820 (F. de H.).

(⁹) A. E. Namur, *Fonds Gaillier*, n° 33.

JEAN ERNARD ou RENARD, 1539 à 1549.

JACQUEMIN DE BOIX, d'Aux-Houx, 1538 à 1569.

Son sceau porte un blason écartelé aux 1 et 4 à une aigle éployée, aux 2 et 3 à un sautoir (7-5-1566) (¹).

Il est cité échevin de Clermont de 1535 à 1566, échevin de Hermalle de 1545 à 1566.

SIMON DE MOUSE ou de MOEZE (Meuse), 6-7-1539, 4-2-1544 (¹), 2-5-1546 (²). N'est plus en fonctions en 1548.

Un Simon de Meuse, le jeune, est greffier d'Hermalle-sous-Huy en 1531 et agit comme cérarier de Clermont en 1532 (²).



CROIX

se trouvant près de la chapelle de N.-D. de Bon Secours,
sur la route de Nandrin à Esneux.

(¹) A. E. Namur, Fonds Gaiffier, n° 33.

(²) A. E. L., Hermalle-sous-Huy, Transports, 1517-31 et 1532-35, fol. 18 v°.

JEAN DE PONT, 1547 à 1549.

JEROSME D'OMBRAY, 1544 à 1557.

Son sceau porte un écusson à une anille (¹).

Peut-être faut-il rapprocher de ce blason la croix de pierre portant une anille et la date : « 1581 » qui se trouve près de la chapelle N.-D. de bon secours près du Tombeux.

THOMAS DE BODEUR, 1547 à 1578.

Son sceau presque illisible se trouve sur deux actes des 12-2 et 23-8-1571 (²).

WILHEAME (Guillaume) DELLE GOTTE, 1552.

FRANCKART MOUTON, de Saint-Séverin, 1557 à 1578.

Son sceau porte un blason à un instrument (?) en pal accosté de deux étoiles à six rais (1571) (³).

Echevin de Clermont 10-6-1558 (⁴) ; échevin de Hermalle en 1557 (⁵), échevin de Saint-Séverin où il demeure avec Marguerite sa « moderne épouse » le 15-3-1565 (⁶).

LAMBERT DELLE VAUX, 1557 à 1579.

Son sceau porte une herse accostée de deux étoiles à six rais (12-2-1571, 23-8-1571, 24-11-1572, 10-1-1573) (¹).

Ce blason est à comparer avec la pierre tombale encastrée dans le mur de la cave dans la nouvelle église de Nandrin qui porte un blason à la croix de... cantonnée aux 1 et 4 à un chaperon, (⁷) aux 2 et 3 à une étoile à six rais, et l'inscription : « Ici gist Lambert de la Vaulx qui respassat l'an 1579 » continuée d'une autre taillée en creux celle-ci : et Jean Lambert del Vaulx son fils qui trespassa le 28 de 7^{re} l'an 1634 ».

JEAN MARTIN, dit d'Ouffey, 1557 à 1604.

LAMBERT GOUY, 1566 à 1578.

JEAN COURARD, maire et échevin, 1573 à 1582.

(¹) A. E. L., Nandrin, Carton.

(²) A. E. Namur, Fonds Gaiffier, n° 33.

(³) A. E. L., Clermont, Carton.

(⁴) A. E. L., Hermalle-sous-Huy, reg. 14 et 15.

(⁵) A. E. L., Saint-Severin, reg. 4, 2^e partie, fol. 26.

(⁶) ou : manche mal taillée.



CROIX FUNÉRAIRE DE L'ABERT DE LA VAULX,
encastrée dans un mur de la cave de l'église.

CLAUDE DE BOIX, dit d'Aux-Houx, 1573 à 1586, fils de Jaequemin. Il n'est pas en fonctions en 1582 dans une assemblée de cour pleine, puis reparaît.

EVERARD DU VIVIER, de Saint-Séverin, 1557 à 1571.

Son sceau porte un écu à l'antique à une arbalète (12-2 et 23-8-1571) ⁽¹⁾ est à comparer avec celui de Gilles de Fraiture, vraisemblablement son père. Il fut maire de Saint-Séverin

⁽¹⁾ A. E. Namur. Fonds Gaiffier n° 33.

en 1565 et le 4-2-1569 (¹). C'est lui sans doute Everard de Saint-Severin, maire de Clermont en 1558 et Everard du Vivier, échevin d'Hermalle, de 1554 à novembre 1572 (²).

JENGOLD DE FRAINEUX, 1580 à 1613. Il est fils d'André DE SENY et père d'André de Fraineux, dit Gengoux. Tous trois payent de 1496 à 1658, une rente de 10 setiers 11, au grand hôpital de Huy, sur le bien de Fraineux où ils habitent (³). Jengold est neveu d'Henri de Girville. Il est échevin de Villers-le-Temple le 25-8-1582 et homme féodal de Villers-le-Temple en 1596.

BARTHELEMY D'ENGIHOULE, 1579 à 1601.

Il habita la Vaux, puis Beaumont, et épousa la veuve de Jean de Prez.

ORBAN GATHOT, de Sery, 1580 à 1609.

Est cité échevin de Villers-le-Temple le 25-8-1582. Son sceau porte un soc de charrue (⁴).

JEAN DE WARNANT, 1582 à 1604. Voir « céariers ».

PIERRE DE BATY ou Batty, 1582 à 1633.

JACQUES FOUHIN, 1582 à 1587.

GILLES RENIER, 1596.

HENRI DELLE HAYE, 1599 à 1619 (⁵), fils de Grégoire delle Haye et d'Isabelle, fille de Jean delle Rée, bovier de Halledet et de Senton Motte de Plainevaux (⁶). Son grand-père est Henry delle Haye dit « le noir Henry » échevin de la Neuville (⁷). Ils habitent la ferme de la Haye entre la Neuville et la Rimière. Il fut maire de Plainevaux en 1584, de la Rimière et échevin de la Neuville (⁸).

BAUDOUIN DE PARFONDRIEUX, 1604 à 1619.

(¹) A. E. L., Saint-Severin, reg. 4, 2^e partie, fol. 91.

(²) A. E. L., Hermalle-sous-Huy, reg. 13, fol. 36 v^o et reg. 16.

(³) Archives de la ville de Huy (note due à Monsieur Charles de Seny).

(⁴) A. E. L., Cartulaire de Saint-Lambert, n° 4362 (note de Monsieur F. de Halleux).

(⁵) A. E. L., et A. E. Namur, Fonds Gaiffier, n° 219.

(⁶) A. E. L., La Neuville-en-Condroy, Œuvres, 1588-1611, fol. 354 v^o.

(⁷) A. E. L., La Neuville-en-Condroy, Œuvres, reg. 2, fol. 90 et 95 v^o.

(⁸) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 1229, 1963, 2002, 2008.

SIMON DELLE THOUR, 1610 à 1650.

JEAN DE MAGNERY, 1610 à 1619 (1) (2).

LAURENT BONJEAN, cité en 1629. Il était mort le 10 mai 1646 lors des convenances de mariage de Léonard son fils, avec Marie de Parfondry, fille de Jacques et d'Anne de Lencin (3).

HENRI DE WERPENT, fils de Lambert de Werpent, bovier de Tillesse. 1613 à 1629. Il résida au Tombeux dont il fut fermier de 1611 à 1636, greffier de Nandrin.

JEAN GODELET, 1637 à 1640, fermier de la Tour.

GEORGES DE LA HAULT, 1650.

FRANÇOIS DE LA HAULT, 1650.

HENRI RENERI, 1650 à 1676. Maire de Nandrin.

JACQUES ROMSÉE, 1669 à 1693, de la Vaux.

PASCAL DE DOYAR, 1650 à 1676.

JEAN DOUHAR, 1669 à 1693.

JACQUES DE PARFONDRY, 1671 à 1693, bovier de Moge.

AMEIL DU CHESNE, 1671 à 1697.

ANTOINE DURBUTO (Durbuy), 1682, de Hermalle-sous-Huy, où ils sont dits de « Nandrin ».

HENRI DE GIVES, 1682 à 1723.

N... DELLE VAUX, 1693.

PIERRE LE GROS, 1695 à 1723.

HENRI BÉGUINE, 1714.

HENRI TASSIN, 1722 à 1723 (4).

N... STEVAR, 1724 à 1759. François Stevart, échevin de Nandrin veuf de Catherine Hombourg est mort à Nandrin le 5 avril 1768.

JOSEPH BOURGEOIS, 1723 à 1760, époux de Suzanne Leboy (ou Libois), mort à Nandrin, le 29 février 1760.

(1) A. E. L., et A. E. Namur, Fonds Gaiffier, n° 219.

(2) A. E. L., Nandrin, Carton et Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 361, fol. 530.

(3) Archives de la Cure de Nandrin, registre d'actes, n° 65.

(4) A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 161, fol. 155.

BARTHELEMY LEFÈVRE, 1724 à 1749.

N... DUBOIS, 1749 à 1764.

N... FOUARGE, 1749.

NICOLAS-FLORENT VALENTIN, de la Neuville, 1753 à 1764.

JEAN BAPTISTE (ou Barthelemy) CHERET, 1753 à 1764.

N... PIRAR, 1758.

GEORGES DE RY, 1759 à 1764, homme de loi.

• **N... DELHAZE** ou Delhasse, 1758 à 1764.

N... VIERSET, 1764 (¹).

J. L. TRUSARD, 1790.

J. J. CHERET, 1790.

Les Greffiers

LAMBERT LE FEVRE, 1546.

JEAN HARDY, 1584 à 1600.

HENRI (DE) WERPEN, 1629.

FRANÇOIS DE LA HAULT, 1640 à 1660.

JACQUES DE PARFONDRY, 1669.

PIERRE LEGROS, 1692.

Le 25 juin 1753, les deux seigneurs relèvent le greffier de ses fonctions.

NICOLAS J. LEFÈBVRE, 1754 à 1764.

Les Sergents

1578. **JOHAN DU MOLIN**.

DIEUDONNÉ DE HALLEUX.

1587. **JOHAN COUSIN**.

DIEUDONNÉ DE HALLEUX.

JEAN DE MODALVE.

1597. **LIGIL (Eloi) DELLE COMMINETTE**.

1629. **JEAN GIYS**.

1753. **J. B. ELOY**.

(¹) A. E. L., Abbaye du Val-Saint-Lambert, reg. 161, fol. 524.

LA JUSTICE CRIMINELLE

Dans la plupart des cas la justice criminelle n'avait à réprimer que des rixes suivies ou non de mort d'homme. Un cas d'assassinat a cependant été jugé par la cour de Nandrin au 18^{me} siècle.

Une rixe entre échevins au 16^{me} siècle

Nous avons fait mention dans la liste des échevins de la mort d'Englebert de Vilhain tué au cours d'une bagarre. Les échevins de Liège rendirent leur jugement en la cause le 3 décembre 1534 (1). Malheureusement les pages contenant ce jugement ont été détruites par le sinistre de 1944, rue Jonfosse, et la pièce ne nous est connue que par l'analyse qu'en avait faite Monsieur François de Halleux.

Jean de Marche, échevin de Nandrin, était accusé du meurtre de son collègue par Gillain delle Gotte, oncle des enfants orphelins du défunt. Jean de Marche prétendait être absous et observait que Jacques le Merea, Jean Godefroid, Wilhem et Gillain (delle Gotte) frères, Jean de Halleu leur beau-frère (soroige) et Loren le Beggan de Septfawes, bovier de Jean Godefroid, devaient être jugés coupables. Nous ignorons le résultat du procès, mais il semble bien que Jean de Marche fut absous car nous le voyons reprendre peu après ses fonctions d'échevin.

Bataille après boire

Le 4 mars 1743, après une vente de bois à Houchenée, Gilles Stévart s'en fut jouer aux cartes au cabaret Lemaire, à Tavier, avec Gerard Morhet et d'autres. En revenant, Stevart attaqua Morhet dans les prairies de Baugnée et le frappa à coups de bâton. Il l'aurait tué sans la présence des témoins qui les séparèrent.

(1) A. E. L., Echevins de Liège, Jugements et Sentences, reg. 344, fol. 335.

Poursuite criminelle

Le 18 juillet 1736, Pierre Tihange, d'Outrelouxhe fut incarcéré dans la tour de l'Official à Liège ayant été appréhendé pour meurtre. Après un mois Grégoire Gillot, concierge de la tour réclama les frais de pension du prisonnier aux deux co-seigneurs de Nandrin. Il y eut protestation de bonne volonté de part et d'autre mais du nœud de l'affaire et de son résultat nous ignorons tout.

Un assassinat à Nandrin

Le 5 janvier 1753 dans l'après-midi, arriva au cabaret de Barthelemy Halleux, à Nandrin, Martin Minet, marchand ambulant de Liège avec beaucoup de marchandises, « pour plus des cent et des cent » disent les témoins.

Au cours de la soirée, au moment où Minet pénétrait dans la maison Simon, voisine du cabaret, il fut frappé de sept coups de « trenchar, dont il est passé de vie à trépas ».

Le 15 janvier, la justice de Nandrin fit proclamer un cri du perron au son de la cloche et le 21 avril, Gerard, fils de Gilles Trentecuisse était arrêté et conduit à Liège pour y être incarcéré car le procès fut évoqué devant les échevins de Liège.

Le droit de justice appartenant aux seigneurs et à la cour de Nandrin, deux membres de cette cour, Nicolas Florent Valentin, de la Neuville, et Joseph Bourgeois furent désignés pour suivre les débats assistés de Nicolas Lempereur, adjoint à la cour de Nandrin. Les comptes remis par celui-ci donnent les détails du procès.

Selon les coutumes judiciaires de l'époque, l'inculpé fut soumis trois fois à « l'examen rigoureux », les 29 juillet 1753, les 9 et 23 janvier 1754. L'arrêt fut rendu le 20 février suivant : Gérard Trentecuisse était condamné à être billonné et mis sur la roue. Le jour même, la cour de Nandrin représentée par Barthélémy le Febvre, maire, et les échevins Bourgeois, Valentin et Cheret, vinrent prendre le prisonnier en sa prison de Liège et le conduisirent de juridiction en juridiction, jusqu'au chemin (tige) d'Ehein où ils rencontrèrent le baron de

Soumagne. Le sergent Eloy lui remis en main la haute verge, insigne du pouvoir judiciaire, qu'il porta haut jusqu'au lieu du supplice où il resta jusqu'à la mort du condamné.

Le baron de Woot en sa qualité de coadjuteur de son oncle chanoine de Notre-Dame à Huy, ne pouvait conduire un homme à la mort car il était d'église. Il avait laissé au baron de Soumagne la liberté de s'en acquitter seul.

Cependant les frais de l'exécution furent partagés entre les deux seigneurs. Une troupe de soldats était venue de Liège pour l'exécution ainsi que le « maître des œuvres », le bourreau qui toucha un ducat et un écu pour sa peine.

Tapage nocturne

La famille Trentecuisse n'était pas calmée par ce triste exemple, le 11 mars 1759, Jean-Jacques, frère de Gérard fit avec son compagnon Pierre Degard un gros tapage sur le bâti de Nandrin.

Ces jeunes gens voulaient pénétrer après l'heure réglementaire : huit heures en hiver, neuf heures en été, dans le cabaret tenu par Jean Barthelemy Cheret, échevin.

Ils menacèrent d'enfoncer la porte, proférèrent des jurements et tirèrent un coup de feu.

Le procès-verbal dressé constate : « le cabaretier-échevin n'ayant pas porté plainte, le mayeur ne peut agir ».

VARIA

Le vieux Messire André de Nandrin

Telle est la rédaction du tableau des anniversaires de la paroisse Saint-Martin à Nandrin. Nous ne savons quelle est la famille de ce personnage, mais nous avons quelques détails sur sa biographie et sa parenté.

André de Nandrin était recteur de l'autel de Sainte-Barbe en la paroisse Saint-Adalbert à Liège quand il fut nommé curé de Modave, le 4 septembre 1518⁽¹⁾. Il résigna sa cure en 1527 et fut remplacé par Léonard de Nandrin qui fut doyen du Concile d'Ouffet. Balau estime que Léonard était frère d'André, nous en doutons à cause d'un legs d'André à « Sire Lynard de Modalve » son neveu, de sa meilleure robe et chaperon de deuil. D'après son testament⁽²⁾, André de Nandrin avait un frère Adam, un autre frère Jamolet, père de Maroie, deux neveux sire Gilles et sire Léonard tous deux chapelains de Notre-Dame à Huy. Près de lui vivait à Huy le petit Adam « son cousin » fils d'Adam le meunier de la Vaux.

André de Nandrin était déjà chanoine de Notre-Dame à Huy lorsqu'il releva par suite de son frère Adam, la ferme de la Caketerie et la transporta au monastère du Val-Saint-Lambert⁽³⁾. Nous l'avons rencontré en 1528 au moulin de la Vaux et en 1533, au Tombeux⁽⁴⁾ à Nandrin.

En 1526, il représente la Collégiale de Huy, avec un confrère⁽⁵⁾ et en 1538, il passe un contrat avec Jean Olivier pour la fourniture d'un buffet d'orgues à la collégiale⁽⁶⁾.

D'après son épitaphe, il mourut le 8 mai 1544⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ S. BALAU, *Histoire de Modave*, dans le B. S. A. H., t. 8.

⁽²⁾ A. E. L., *Grand Greffe*, 1546-48, *Convenances et Testaments*, fol. 320 v^o.

⁽³⁾ J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n^o 1684.

⁽⁴⁾ Voir articles : *Moulin de la Vaux*, *Tombeux*.

⁽⁵⁾ E. SCHOOLMESTERS, *La seigneurie de Marchin*, dans le B. I. A. L., t. XI, p. 299.

⁽⁶⁾ J. YERNAUX, *Orgues et organistes du pays mosan*, dans le B. S. B. L., t. XIV, p. 80.

⁽⁷⁾ NAVAU et POUILLET, *Epitaphes de van den Berg*, n^o 2286.

Un Georges de Nandrin était recteur du bénéfice de Saint-Nicolas à Modave, depuis de nombreuses années en 1587 (¹) ; un Martin de Nandrin est moine au Val-Saint-Lambert en 1546 (²).

Ovide Musin

Un enfant de Nandrin conquit au 19^{me} siècle un juste renom par son talent. Ovide Musin, naquit à Nandrin, le 22 septembre 1854 de J.-J. Musin, négociant en grains et de Louise Mille. Les parents s'étaient mariés à Nandrin le 21 février 1844. Ovide suivit les cours du conservatoire de Liège et obtint en 1869, la médaille d'or de violon avec grande distinction. Il était condisciple de Marsick, d'Isaye et autres gloires de l'école de violon de Liège.

Après une vie consacrée à l'art et au cours de laquelle il fit de nombreuses et triomphales tournées dans le monde entier, Musin se fixa à New-York où il épousa Anne-Louise Hodges et ouvrit le « Conservatoire Musin ».

Il a laissé un volume de mémoires (³) rédigé en anglais dont les premiers chapitres contiennent des souvenirs d'enfance sur le village de Nandrin.

La commune a posé une plaque commémorative sur la maison natale du violoniste-compositeur et a donné son nom à une place publique.

Occupations militaires

Le curé Godefroid d'Ouhart, en succédant à son oncle en 1674 trouva la maison pastorale en piteux état : « ...le malheur a voulu, dit-il, que l'armée impériale étant venue camper à Nandrin au commencement du mois de juillet de la même année (1674), les allemands ont ruiné la maison... et au mois de novembre immédiatement après ont siégé le château de Huy et ont ruiné les villages circonvoisins, ayant séjourné à

(¹) S. BALAU, *Histoire de Modave*, dans le B. S. A. H., t. 8.

(²) J. SCHOONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 1787.

(³) Ovide MUSIN, *My Memories*, New-York, Musin Publishing Co, 1920. Ce volume est très rare en Europe.

Nandrin dix jours et onze nuits pour parachever la ruine entière... » (La prise du château de Huy eut lieu le 11 novembre 1674.)

1747. Une note de frais de la communauté est rédigée comme suit : « Le 5 août payé à Ignace Minet 1 ducat et 1 plaquette pour aller chercher sept bouteilles de vin à la Neuville pour porter à Monsieur le comte de Sisendorff, campé avec sa troupe sur Favenee.

Le 6, trois autres bouteilles au dit comte, à deux escales la bouteille. Item une couple de dindons porté au comte de Sisendorff.

Donné à souper au comte de Sissendorf et à ses officiers, le souper consistant en trois belles carpes, écrevisses et autres plats de légume. »

Ces légères contributions de guerre ne sont rien évidemment à côté des dépréations et réquisitoires des troupes belligérantes cantonnant dans la commune. Nous sommes en pleine guerre de la succession d'Autriche et notre Pays liégeois est traversé en tous sens par les armées.

Le 5 septembre 1944

Ces notes ne peuvent se clôturer que sur le rappel de cette matinée tristement historique où un détachement de S. S. allemands incendia six maisons et fusilla sept habitants des hameaux de la Falie et de la Vaux. Les victimes furent : Jules Masson, Sylvain Doumère, Véronique Alexandre, Camille Lemaire, Marcel Haidont, Joseph Hastir et Henri Moxhet.



LA TOUR DU CHÂTEAU DE FRAINEUX.

LA SEIGNEURIE DE FRAINEUX

La seigneurie de Fraineux, commune actuelle de Yernée-Fraineux, voisine de Nandrin était tout à fait indépendante et possédait sa cour de justice privée. Cependant, cette seigneurie ayant appartenu pendant des siècles aux propriétaires de la Tour à Nandrin, il nous paraît utile de donner ici une courte notice sur cette terre.

Un record de la cour de Fraineux cité par de Ryckel et publié par J. Fréson (¹), mentionne le 16 juin 1429, Jean de Corswarem, seigneur de Fraineux. Nous avons rencontré ce personnage en parlant de la Tour de Nandrin.

Fraineux semble bien avoir suivi le sort de Nandrin et avoir été vendu par Thierry Hoen, à PHILIPPE DU SAINT-ESPRIT, en 1594 (²).

Celui-ci eut pour Fraineux des soins particuliers. Il édifia la jolie chapelle qui existe encore et porte en fers d'ancrage le millésime de « 1619 ». Un blason que portait le clé de voûte de la porte de la chapelle vers la route a été martelé.

Le testament conjonctif de Philippe du Saint-Esprit, seigneur de Fraineux et Nandrin, jadis bourgnestre de Liège et de Catherine d'Heure résidant en la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liège, passé devant le notaire Christiani, le 30 novembre 1629, mentionne : « Item, legatent cinquante florins de Brabant... pour faire célébrer deux messes par semaine en la chapelle par eux édifiée au terroir de leur seigneurie de Fraineux, savoir le Dimanche... et l'autre à la disposition du sire curé du dit Fragneux » (³).

Après le décès de Philippe du Saint-Esprit, la seigneurie de Fraineux suivit le sort de Nandrin dans sa succession ; les Oranus, les Tabollet, Jean-Philippe de Mathys se qualifient également de seigneurs de Fraineux. Nous ne savons pas comment la terre de Fraineux passa à la famille de Soumagne ; l'auteur anonyme de la généalogie de Senzeilles-Soumagne (⁴) déclare l'ignorer ; mais ce fut en tout cas avant l'alliance de Mathieu de Soumagne avec Elisabeth Woot de Trixhe, petite nièce de Philippe du Saint-Esprit ; car ce sont les parents de ce Mathieu, OTTON, dit Woet, DE SOUMAGNE et ANNE DE COEK

(¹) A. DE RYCKEL, *Les communes de la province de Liège*, p. 640.
J. FRÉSON, *Villers-le-Temple*, p. 22.

(²) A. E. L., Greffes scabinaux, Nandrin.

(³) Archives de la Cure de Nandrin, registre d'actes, acte n° 21.

(⁴) Archives du Château de Hamal, Généalogie manuscrite de la Maison de Senzeilles-Soumagne, t. II.



LA CHAPELLE DE FRAINEUX.

d'OPINEM (1) que nous voyons faire leur testament, le 17 novembre 1621, « en la chambre de la nouvelle tour de leur maison seigneuriale de Frayneux. » Otton de Soumagne mourut la même année, et le 11 janvier 1627 seulement, MATHIEU DE SOUMAGNE, devenu majeur, se présenta avec sa mère Anne de Cock devant la cour de Fraineux. Là, Anne de Cock fit approuver le testament de 1621, puis transporta en faveur de son fils la seigneurie de Fraineux.

En 1631, Mathieu de Soumagne épousait Elisabeth Woot de Trixhe, fille de Thomas et de Catherine d'Heure, nièce de Pierre-Ernest Oranus, et petite-nièce de Philippe du Saint-Esprit. En 1664, ces époux construisirent le nouveau corps de logis qui porte une pierre dont l'inscription dit : « Noble et généreux seigneur Messire Mathieu baron de Soumagne, Seigneur de Fraineux, Nandren et noble et généreuse dame Madame Isabelle de Trixhe m'ont saiet faire. 1664. » Le blason tout martelé qu'il soit peut se lire : Parti au 1, à la bande accompagnée en chef d'une fleur de lys et en pointe d'une rose, à un écu sur le tout (qui est *Senzeilles-Soumagne*) ; aux deux, écartelé aux 1 et 4 au lion tenant de sa dextre un croissant (qui est *Woot de Trixhe*), aux 2 et 3, à trois cœurs (qui est *Oranus*).

Par leur testament du 5 janvier 1667, ces époux laissèrent à leur petit-fils MATHIEU DE SOUMAGNE, la terre et seigneurie de Fraineux avec cour, maison, jardin, prés, terres et héritage pour en jouir à l'exclusion de tout autre après le décès du dernier des testateurs.

Ce testament constituait la terre de Fraineux en fideicommis à transmettre à l'aîné de leurs descendants mâles, ou à défaut de mâle, à l'aînée des filles à charge pour celle-ci de reprendre le nom et les armes de Soumagne.

En vertu de ce testament, confirmé par les dispositioins d'Arnold de Soumagne, son fils, l'aîné des petits-fils, Mathieu

(2) Le *Recueil heraldique des bourgmestres de Liège* cite déjà les Cox d'Opinem dans la généalogie du bourgmestre Soumagne (p. 466); de Borman a relevé cette erreur dans une note des *Echevins de Liège*, t. II, p. 277. Il s'agit de la famille Cocks, originaire de Rhénanie.

de Soumagne eut Fraineux, dont la seconde moitié avait été léguée par François Tabollet à Thomas François de Soumagne, son frère cadet. Une convention intervint, le 13 novembre 1701, entre les deux frères et MATHIEU DE SOUMAGNE resta seul seigneur de Fraineux.

N'ayant gardé qu'une fille de son premier mariage avec Marie (de) Stevart et n'ayant pas d'enfant de sa seconde union avec Barbe de Mawet, la terre de Fraineux revint à son frère THOMAS-FRANÇOIS DE SOUMAGNE.

Le fils de celui-ci, Arnold, Michel, baron de Soumagne et Han-sur-Lesse, étant mort avant son père, le petit-fils Arnold Mathias de Senzeilles, baron de Soumagne et Han-sur-Lesse, en hérita. Le 23 mars 1767, il céda la terre à son oncle Mathias de Senzeilles, prévôt des Saints Apôtres à Cologne, par acte passé devant le notaire J. N. de Ry, pour en jouir sa vie durant.

Saumery nous donne une description du château de Fraineux, vers le milieu du 18^{me} siècle : « Le seigneur de ce nom (Soumagne) qui la possède (la seigneurie de Nandrin) jouit encore à un quart de lieue de là d'une jolie terre, nommée Fraineux : c'est une seigneurie indépendante et qui ne relève d'aucune cour. Il y entretient une maison riante ornée d'une belle tour et dans laquelle il s'est ménagé mille commodités utiles et agréables ; il a même celle d'une chapelle publique que lui et ses ancêtres ont enrichie de plusieurs fondations »⁽¹⁾.

Nous n'avons plus trouvé trace de la terre de Fraineux dans la généalogie des Senzeilles-Soumagne ; mais nous retrouverons installée au Fraineux au 19^{me} siècle, la dernière fille d'Arnold Mathias de Senzeilles et d'Adélaïde de Fusco Mataloni : Marie-Ange, Flore, Adélaïde, Alphonsine, Michelle, Josephe de Senzeilles-Soumagne, née à Serainchamps le 23 août 1781, elle épousa le 28 février 1810, Isaac, Gabriel, Anne, Armand, Charles baron DE CLEBSATTEL DE CERNAY, seigneur de divers lieux, né à Belfort le 18 juin 1768, officier sous l'ancien régime, puis à l'armée des Princes, rallié à l'Empire, puis à la Restau-

⁽¹⁾ [SAUMERY], *Les délices du País de Liège*, Liège, 1743, t. 3, p. 183.

ration, chevalier de Malte, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, mort à Metz, en 1823 (1).

Après sa mort, sans doute, la baronne de Cernay se retira au Fraineux. Son fils Armand y mourut le 26 octobre 1855, laissant une veuve : Emérence, Louise Emmanuelle, baronne de Waha-Baillonville qui convola avec Lambert de Ryckman de Betz, et deux enfants : Jean, Charles, Marie, Armand, Emmanuel et Marie-Ange, Henriette.

Les pierres tombales d'Armand, mort en 1855, et de sa sœur Justine-Adélaïde, morte en 1846, sont encastrées dans le mur extérieur de la tour de l'Eglise, à Nandrin. Une inscription sur l'autel de la chapelle de Fraineux rappelle les donateurs et l'autel porte les blasons : Soumagne-Rougrave et Clebsattel de Cernay.

Nous avons entendu dans le testament de Philippe du Saint-Esprit parler du « curé du lieu ». A diverses reprises dans la généalogie Senzeilles, il est question de l'« église paroissiale de Fraineux ». Remarquons que Fraineux ne fut jamais paroisse et releva toujours de Villers-le-Temple.

Fiefs dans la Seigneurie de Fraineux

Nous avons trouvé mention de reliefs faits en 1566, notamment :

Par **GENGOULT DE FRAINEUX** pour une « court, maison, grange, stableries, jardin, teneure, et... » nous avons parlé de ce personnage de la famille de Seny, dans la liste des échevins de Nandrin.

Par **PIRON DE CHARPENTIER** pour une « court, maison, jardin » au petit Fraineux.

Par **JEAN DE PREIT**, représentant Hubert de Fraineux, pour une « court, maison et assise ».

De plus Aylid, Jean Lardinois, Jeanne veuve de Gérard le Parmentier, Agnès veuve de Piron Hubert, Jean le Gadisseur, Jean Masset, alias de Résimont, font relief d'immeubles.

Les Pères Jésuites ont aussi possédé une ferme au Fraineux.

(1) Baron **DE HERCKENRODE**, *Généalogie de Clebsattel de Cernay*, extraite du *Nobiliaire des Pays-Bas*.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Engagère de la moitié de la seigneurie de Nandrin.

Acte original A. E. L., carton Nandrin avec signatures. Le sceau manque.

Ferdinand par la grace de Dieu Archevêque de Cologne, archichancelier du Saint Empire Romain par l'Italie et Prince electeur de Liege, Badelstein et Munster, Administrateur de Heildesheim, Berchestgaden & Stavelot, Comte Palatin du Rhin, due des deux Baviere, Westphalie, Engeren et Bouillon, Marquis de Franchimont, Comte de Looz, Logne, Horne, etc.

Comme pour quelqu'urgente nécessité concernante le bien publicque dont la conservation de notre Etat en depend, il nous ayt fallu faire notable somme d'argent, n'ayant trouvé moyen plus prompt et a la main que d'engager quelques titres et juridiction d'aucunes nos titres & seigneuries et ayant eu sur ce l'avis et consentement de nos venerables très chers et bien aimes les Doyen et Chapitre de notre Cathédrale Engliese de Liege, avons engagez et vendus, comme par cette engageons et vendons a notre cher et feal Jehan de Mean jadis Bourgmestre de notre Cité de Liege, la terre et seigneurie des villages et hamaux de notre ban de Nandren avec ses appendices ainsi qu'il se contient entre ses joindants et situations, avec la juridiction haute et moyenne et basse, droits seigneuriaux appendices et dependances pour en jouir et profiter en vassal voir la superiorité biens et revenus fonciers et autres qui tiennent ou cy devant ont tenu postes et nottes continualles aux comptes subalternes ou generaux qu'avons au dit lieu, comme aussi l'ordinaire concours et ressort juridictionnel à nous réservé ; et ce au moyen de la somme de cinq cent Rixdallers réellement comptez en notre Chambre des comptes à notre contentement en espèce de rixdallers pattacons bons et redevables pour tenir la ditte seigneurie a titre d'engagure jusqu'à ce que nous, nos successeurs évêques de Liege ou notre Chapitre ayons remboursé les dits deniers ce que faire pouvons a toujours et quand bon nous semblera sans qu'il puisse se servir d'aucun droit de retention pour quelque pretention ou chose que ce soit ni même aucune partie de vivier, bois ou communauté qu'il pourrait avoir obtenu de ses sujets pendant l'engagure, demeurant neanmoins le dit preneur gaigier obligé de deffendre maintenir et garder les droits juridiction et hauteur en bon pere de famille, et survenant entretemps avant

la retraite quelque malentendu ou difficulté a raison de la dite engagure et ce qui en depend voulons quelles soyent traitées et décidées en notre Chambre des Comptes a l'exclusion de toute autre judicature; ordonnons et commandons partant à tous et un chacun nos hauts officiers justiciers et sujets de quelle qualité ils soyent de le tenir reputer et reconnaître pour leur seigneur et vassal nostre, luy portant et faisant les hommages serment de fidélité et subjection ordinaire et accoutumes cer telle est notre serieuse volonté. En foi que quoi avons ceste signé de nos mains et fait munir de notre sceau de grace l'an de N. S. mille six cents dix neuf du mois de Novembre le dix huitième jour (et estait signé Ferdinand).

(Un acte identique de la même date est fait en faveur de: nostre cher et feal Philippe du Saint Esprit jadit Bourgmaître de notre cité de Liège).

II

Sequuntur nomina parochianorum totius Ecclesiae parochiali de Nandren hoc anno 1637 me pastore Godefrido de Sleins viventium.

(A. E. L., Nandrin, registre paroissiaux, reg. I, fol. 146 à 149.)

Ex Nandren.

Jean de Fraytur alias du Saulei.

Claire del Melle famuli Domicellae relietae quandam Domini Joannis Taboulet.

Jean Godelet, Catharinne son espouse; Jean, Thomas, Anne, Marie, leurs enfans.

Jacques de Warnant, Catherine son espouse; Gaspar, Aymont, Walburge, Marie, Catherine, leurs enfans.

Barbe, reliete Jean Douhart; Jean leur fils; Béatrice de Sleins, son espouse.

Martin Renard, Margueritte Dodet, son espouse; Henri, Jean, Isabelle, Jeanne, leurs enfans.

Jean le Marischal, Anne son espouse; Jean, Anne, leurs enfans.

Jean Gilet, Agnèsse, enfans feu Jean Gilet.

Jean Beedechon, Gelette son espouse; Jean leur fils.

Henri Reneri, Jacques et Lambert, frères.

Louis fils feu Lathour, Marie fille feu Lathour.

Pietteur Vanasl, Marguerit Marnie son espouse; Elesne, Mathieu, Francoij, Izabelle, leurs enfans.

Jean Collart, Paulinne son espouse; Nicolas, Théodor, Anne, Izabeau, leurs enfans.

Henri le Rouffon; Gil, Matthieu, Marie, Marguerite, kosse, ses enfans.

Marie, relict Jean Syon ; Jean Syon, Odil, ses enfans.
Barthelemy Halleux, Catharine, Anne, son espouse ; Barthelemy,
Agnesse, Anne leurs enfans.

Pacque du Doart, Jeanne son espouse ; Francoij, Noesl,
Catharinne, leurs enfans.

Maitre Hubert Dokiere, margueliere ; Jean, Joseph, Hubertinne,
ses enfans.

Thiri du Mont, vefve.

Jean Beaujean, Margueritte son espouse ; Jean, Jeanne, leurs
enfans.

Jacques Reneri, Margueritte son espouse, Jean, l'enfant.

Simon del Thour, Marie son espouse.

Thiri Deprez, Jeanne sa sœur.

Marguerit relict Grandjean ; Catharinne, Jeanne, ses enfans.

Anthoisne Renié, Izabeau, sa sœur.

Anthoisne le Pontni.

Mathieu Zawala, Jeanne son espouse ; Barthelemy, Mathieu,
Jeanne, Margueritte, leurs enfans.

Pacsques Magneri, Marie son espouse ; Nicolas, servaij, Anne,
leurs enfans.

Anna Absolon, impudica, Gerard, Martin, Pierre ses enfans
ex fornicatione recepti.

Ex Faweteux.

Guillaume Hanskinne, Izabeau sa fesme ; Jean, Anne, leurs
enfans.

Philippe le Rouffon, Izabeau sa fesme, Gerard Philippe, Odil,
Anne, leurs enfans.

Ex Roubend.

Leonard del Boucheille, Izabeau, son espouse ; Albert, Nicolas,
Anne Izabeau, Pacques, leurs enfans.

Agnès du Doart, vefve.

Ex Vaulx.

Anne, relict Jacques Romzée ; Jacques, Jeanne, Jean, Nicolas,
Balduin, Henri, Martin, Anne, ses enfans.

Jeanne, relict Nicolas, le jeune ; Jeanne, Nicolas, Gaspar, Anne,
ses enfans.

Leonard de Laval, Elesne son espouse ; Anne, Isabelle, leurs
enfans.

Leonard le Loket vefve ; Jean Leonard, Jeanne, Catharinne,
Anne, ses enfans.

Jean Lambert alias Romzée ; Jean son fils.

Jeanne, relict Gerard le Begon ; Jean fils.

Jeanne, relict Jean Massnet ; Wathieu, Jean, ses enfans.

Adam de Gard, vefve, Leonard ; Jeanne, Cathearinne, Anne, Marie, ses enfans.

Jean du Rondehaisne, Marie son espouse ; Melot, Jean, Noels, Cathearinne leurs enfans.

Marie du Moulin, relict Jeorge de Labay.

Ex Croix André et Sotrez.

Cathearinne, relict Jean Courard ; Aylis, Cathearinne, ses enfans.

Aylis fille, Jean Dieudonné veufven ; Jean, Marie, ses enfans.

Lambert de Marsin, Marie Urbain son espouse ; Jeanne, Lambert, Giles, Margueritte, Jean, ses enfans.

Paeque, Jeanne son espouse.

Ex Halleux.

Nicolas de Parfondrieux, Odil son espouse ; Marie, Izabelle, Jeanne, Odil, Margueritte, Jacques, Jean, Nicolas, leurs enfans.

Martin Sent, Anne son espouse ; Conrard, Martin, Marie, leurs enfans.

Jean le Loket, Cathearinne, son espouse ; Jeanne, Jean, leurs, enfans.

Sent, vefve.

Cathearinne Damart, vefve, Marguearitte sa fille.

Jean le Barbiere, Jeulinne son espouse.

Agnèsse relict Mathieu du Cerf ; Balduin, Guijaume, Vathieu, Anne, Marie, ses enfans.

Agnèsse, relict Nicolas Damain ; Margueritte, Jeanne, Henri, Balduin,

Henri Damart.

Ex Gotte.

Pierre le Charliere, Cathearinne, son espouse ; Guilheame, Pierre, Agnèsse, leurs enfants.

Ex Moege.

Jacques de Profonrieux, Anne son espouse ; Marie, Anne, Jacques, Jeanne, leurs enfans.

Ex Haijes.

Remacle de Hayes, Elesne, son espouse ; Remacle, Izabelle, leurs enfans.

Jean d'abolen, marie son espouse ; Jean leur fils.

Jean de Vyl, Cathearinne son espouse ; Jeanne leur fille.

Ex Boucheille.

Ligil del Boucheille, Margueritte son espouse ; Noesl, Jeanne, Anne, leurs enfans.

III

Sequuntur nomina defunctorum Parochianorum Ecclesæ Parochialis loci de Nandren incipiendo ab anno 1635 in autonmo utriusque ad augustum 1636 vel circiter, dicta nomina a sacellanis eo tempore regentibus neglecta fuere, Ego godefridus de Sleins pastor vocatus in Nandren quantum prolium ambitu facto, recollecta inscripsi confuse quo ad mensem vel diem prefixum obitus ignorabant epsimet parentes superstites.

(A. E. L., Nandrin, registres paroissiaux, reg. n° 1, fol. 183 à 186.)

Ex Nandren.

Gerard Sepult, Anne son espouse.

Gil Douchart, Anne sa fille.

Anne espouse a Jean le marischal ; Anne, Catharinne, Marie, leurs enfans.

Agnesse relict Jean Gilet, Gil leurs fils et Anne leurs fille.

Urbain de ses fauwes, Jeanne son espouse ; Catharinne leurs fille.

Madamoiselle Margueritte Casal.

Nicolas Lathour, Catharinne son espouse ; Margueritte leur fille.

Jacque Reneri.

Renard Urbain, Lucie son espouse.

Jeanne Hubert espouse à Henri le Rouffon.

Gérard Syon ; Marie sa fille.

Jean Palaz.

Anne fille Barthelemy Halleux.

Agnesse del Ree vefve Jean le loket.

Catharinne du Doart espouse a pietre Hubert dokiere.

Piere Pirard.

Jeanne espouse à Thiri du Mont.

Jacques Reneri fils Jacques Reneri.

Jean Libion fils Margueritte relict Jean Lebion.

Martinne fille Izabeau Renié.

Noesl del Boucheille ; Marie sa fille.

Anne relict Robert del Boucheille.

Catharinne fille Jean Godelet.

Margueritte Wymes.

Ex Hayes.

Léonard et Nicolas enfans Jean Nolet.

Thiri de Warzée ; Thiri et Marie, ses enfans.

Jean fils Remacle Valentin.

Marie Fesme Anthoisne le Pontni.

Lambert S. Jean Sart, Catherine son espouse.

Ex Tombeux.

Ex Fauveteux.

Aylis du doart espouse Jean le loket ; Francoy, Jeanne, ses enfans avec Jean, Gelette.

Pirkenne vefve le loket ; Margueritte, Jeanne, ses enfans.
Léonard, Guyausmes, fils hanskinne.

Ex Vaulx.

Jacques Romzée ; Lambert son fils.

Nicolas del Rée le jeune ; Jean, Balduin, Philippe, ses enfans.
Nicolas del Rée le vieux.

Nicolle Relict Jean le vefve, Marie le vefve.

Henri le Barbiere, Catharinne son espouse ; Mathieu, Maurice,
Henri, Anne, ses enfans.

Jeanne de Magneri Relict Jean Lambert ; Leonardinne, Jeanne,
leurs enfans.

Gerard le Begon ; Marie, Gérard ses enfans.

Pierre le Rouffon.

Ex Croix André.

Drianne espouse Léonard le loket ; Marie, Martin, Margueritte,
ses enfans.

Sent espouse Adam degard.

Noesle (Noël) le marischal.

George de labeau.

Lucie de labeau fesme de Pierre Mosbeux ; Catharinne, Jeanne,
ses enfans.

Syon de labeau ; Marie, Anne, Noette, Jeanne, ses enfans.

Margueritte relict Henri Stienne ; Catharinne, Jeanne, Marie,
Pacques, ses enfans.

Ex Sotrez.

Barbe fesme Lambert, Martin, Francoy, Tonnes, Marie sa fesme ;
Catharinne leur fille.

Jean Guis, Jeanne son espouse ; Henri, Martin Thiri, Jeanne,
leurs enfans.

Ex Halleux.

Guilleaume del Rée, Marie sa fesme ; Nicolas, Bartholomé,
Anne, Guilheaume, leurs enfans.

Michel del Rimir ; Marie sa fille.

Marie fesme Masart.

Judon Dieudonnée.

Jeanne Dieudonnée ; Jean sa fille ; Catharinne vefve Maurice.

Simon de matigne ; Simon, Marie, Catharinne, ses enfans.
Jean le marischal ; Staes, Jean, Lambert, Jeanne, ses enfans.
Henri Damart, Margueritte sa fesme.
Henri fils de la fille Catharinne Damart.
Mathieu du Cerf.
Henri Damin ; Jeanne sa fesme ; Marie, Jeanne, leurs enfans.
Marie fille feu Colas damain.
Catharinne fille Henri de bulonchan.
Catharinne fille Jean Waldor.
Pirloz de fawes, Marie son espouse ; Jeanne, leurs enfans.

IV

(A. E. L., Etats, Tocages, reg. 100, fol. 1.)

Le soussigné Bourgmestre du Ban de Nandrin en Condroz déclare qu'en conséquence du mandement de Sa Sérénissime Eminence et de ses estats en date du 8 janvier 1748. Je me suis rendu à la *Cense de Moge* ban de Nandrin appartenante à messieurs du Val St Lambert tenue localement par le Sr Léonard Colignon, lequel m'at déclaré y avoir quatre place a feu et une brassinne 5

Item la *maison d'elgotte* appartenante à Mr le Baron de Tinlot seigneur de Nandren, François Colignon son domestique et garde de sa maison m'at déclaré y avoir onze place a feu avec le tocage du censier 11

Item à la *cense de Halleux* appartenante à messieur du Val St Lambert tenue localement par Wathieu Libert, m'at déclaré y avoir cinq place a feu 5

Item luy même dans une vieille maison luy appartenante il sy trouva deux toeage n'étant habitée depuis quinze ans que pour écurie 2

Item moy soubsigné déclare avoir une place a feu et une Brassinne 2

Gérard Michel propriétaire m'at déclaré avoir deux places a feu 2

Gille 30 cuisse propriétaire une place a feu 1

Hubert Menquet propriétaire déclare deux places a feu.... 2

Barthelemy Halleux representant Martin Soil le vieu propriétaire une place a feu 1

Martin Soille propriétaire déclare deux places a feu 2

Nicolas Bourgeois propriétaire une place a feu 1

Dieudonné Colin locataire de Jean Colard m'at déclaré avoir deux places à feu 2

Item luy luy même un fourneau de maréchal 1

Jacque Ramelot propriétaire pour les deux maisons déclare deux places à feu	2
Henri Guisse propriétaire m'at déclaré avoir trois places a feu en y compreendant un petit fourneau.	
Jean Brisse Eloy propriétaire une place a feu.	
Mathieu Losse propriétaire m'at déclaré avoir deux places a feu.	
Antoine Piret locataire de Mr Counotte une place a feu.	
Les enfants Tassin propriétaire deux places à feu.	
Item il se trouve que dans le fournil des dit Tassin il y loge un pauvre mendiant par charité scavoir sil doit payé.	
Herman du Chaine propriétaire une place à feu.	
Joseph Daine, locataire de Mr Depont une place à feu.	
Item je me suis rendu à la maison de Mr le prélocuteur Selys a Sotré son manouvriez m'at déclarez y avoir sept place a feu dans la grande et petite Sotrez y compris le feu de son censier, ce que ledit Selys m'at ratifiez dans sa maison à Liège.	
Item Alexandre propriétaire a déclaré une place a feu.	
La cense de la <i>petite Veau</i> appartenante à Mr Bikinne, tenue localement par Jacques Marcin lequel m'at déclaré quatre place à feu	4
Item luy même déclare trois autres place point habitée depuis 50 ans, voir s'il doit payer	3
Adam Degard de la petite Veaux, propriétaire, une place a feu	1
Jean Cheret propriétaire d'une place a feu et une brassine	3
Jean Vieux Jean propriétaire une place a feu	1
Michel Hassotte propriétaire, un tocage et 1 poiles.	
Pierre Daine propriétaire, une place a feu	1
Adam Halleux, propriétaire, une place a feu	1
Henri Marcin, propriétaire une place a feu	1
Henry Body, propriétaire, une place a feu	1
Jenne Malaise, propriétaire une place à feu	1
Jean-Pierre Malaise, propriétaire, une place a feu	1
Nicolas Colard, propriétaire une place a feu	1
Mr Dechamps et son censier trois places à feu	3
Gille Danthinne locataire du Sr Wera prestre, deux places a feu	2
Le Sr Stevar mayeur de Nandrin, une place a feu, estant propriétaire	1
Bruno Dorquet, propriétaire une place a feu	1
Jean-Francois Ramelot, une place a feu	1
Jean Bertrand, propriétaire, une place à feu	1
La veuve Thomas Godelet, propriétaire, une place a feu ...	1

Glaude Burton, propriétaire, une place a feu	1
Jacque Dabonprez propriétaire une place a feu	1
La cense de <i>la Roubienne</i> appartenante à mademoiselle Beyrs tenue localement par Jean Pierre Dawance lequel m'at déclarez y avoir six place a feu	6
Jean Dopagne propriétaire une place a feu	1
Gille Liboy propriétaire une place a feu.	
La veuve Estienne Closse propriétaire une place a feu.	
Jean Legez fouque propriétaire une place a feu.	
Orban Chorisse propriétaire une place a feu. Lui même locataire d'une maison appartenante a Mr le Baron de Soumagne, une place a feu.	
François Chorisse propriétaire d'une place a feu.	
Henri Lepougne propriétaire d'une place a feu.	
Jean Degard Maréchal propriétaire déclare avoir trois place a feu y compris son fourneau de maréchal.	
Francois Barthelemy Halleux propriétaire une place a feu.	
Gille Stevar propriétaire deux places a feu.	
Lorent Michaux propriétaire deux places a feu.	
Martin Linchet locataire de Jacque Verlée deux places a feu.	
Barthelemy Halleux de <i>la postrie</i> locataire de Mr le Baron de Soumagne déclare avoir huict toelage avec la maison Panaye y compris une viel Brassine.	
Jean Noël Debatty locataire de Mr le Baron de Soumagne une place a feu.	
Adam Degard propriétaire deux place à feu.	
Mathias Istace au rond fouarge prestre une place a feu.	
La veuve Lambert Moureau propriétaire une place a feu.	
Le sieur Delhasse propriétaire d'une place a feu.	
Le révérend curé de Nandren quatre place a feu.	
Pierre Dosagne, propriétaire une place à feu.	
Guillaume Estienne locataire du Rd curé une place a feu.	
Barthelemy Halleux le jeune locataire de Barthelemy Halleux de la Postrie pour la maison du Bénéfice, deux places à feu.	
W. Picquart notre vicaire une place a feu. Sans y comprendre l'école qui n'est point permanent.	
Marie Jenme Delhasse propriétaire une place a feu.	
Meurisse Fontenoy locataire de Mr le Baron de Soumagne deux places a feu.	
Godefroy Houskinne propriétaire une place a feu.	
Le Sr Hubert Massart censier de la <i>grande Baumont</i> appartenant a Mr le comte Alberck deux places à feu.	
Jacques Gerday locataire de Hubert Massart pour la <i>petite Baumont</i> deux places a feu.	

M. le Baron de Soumagne seigneur de Nandrin pour le *chataux* douze places a feu y compris sa brassinne et maison du censier.

Item le dit seigneur pour sa maison Chaumont qui fut ci devant à Guillaume Estrenne une place a feu.

M. le baron de Zegrade pour sa maison du *tombeux* six places a feu y compris sa brassinne.

J. Bourgeois Bourgmestre
total 168 feus.

V

Analyse du Tableau des anniversaires dressé en 1692 par G. Douhart, curé de Nandrin.

Cure de Nandrin, reg. 2 in fine.

En Janvier.

Johan de Nandrin et dlle, son épouse, 12 st., sur Tour de Nandrin.
... de Moege, Henkin et de Fawes, 5 st. sp., sur les Fawes.
? Warnotte del Cominette et Linette sa femme, 2 st., sur la Cominette.

Wileme le faive et Mathieu Male Cause, 7 st., sur maison d'Asieur.
Pirotte de Vinaire du Halleux, 1 st. sp., heritages Mottet a Houchenée.

Jean le Barbier, 40 pattars.

Barbe et Anne le Rousseau.

Messire Godefroid de Sleins, moitié terre de la Fallie.

Fevrier.

Willem delle Gotte et dlle Marie sa femme, 2 st., au Fragnenx.
Le grand Henry Jamar et Agnes du Cerf, 9 st. sp.
Jean de Halleux, 8 st. sp., sur Cherwage Mathieu Halleux.
Mr. Martin Renery et Maykinne sa femme, 11 st. sp., en Faweter.
Martin Pirson et sa femme, 4 st., héritages Michel et Léonard Pirson en Hayes.

Collard le Barbier, 10 pattars, héritages Marie Collard.

Mars.

Philippe de Halleux et Marie sa femme, sur le Halleux.

Damoiseau Thiry [Hoen].

Willem delle Thour et sa femme, 1 m, sur le chennau Ramet.
Léonard de Halleux et Jeanne son époux, 2 st. sp., sur 3 bon. du moulin.

Agnes et Balthazar son fils, 3 st., sur 3 bon. du Moulin.

Jean de Sauley, 30 patt.

Marguerite Tabollet.

Avril.

Wathieu delle Vaux et Jean Wathelet, 4 set., sur cherwage Gibson delle Vaux.

Renard de sept fawes et sa femme, 4 set., sur cherwage Martin Renery.

Simon Collard et Agnesse sa femme, 15 set., sur le Tombeux. Baudouin Farvillon, 15 patt blt., maison Jean du Gard La Vaux. Jean de Marche, 2 set., cherwage delle Vaux.

Gerard de Baumont et Odylle sa femme, 2 st., maison de fawenettes.

Mai.

Jean de Prez et Marie sa femme, 2 set., sur la Cominette. . . delle Vaux, 2 st., biens du Moulin.

Pirot de Bierloz (?), 25 patters, pré biettenfosse.

Wilkin l'entretailleur, 2 set, cortil à la Mère Dieu.

Catherinne fille Jean le Barbier.

Honoré Seigneur Philippe du Saint Esprit, Sgr de Fraineux Nandrin Bourgmestre a Liege et hon. Demoiselle Catherine Oranus sa femme.

Honore Sgr Jean Taboulet et hon. dlle Marie Orane son epouse Seigneur de Fraineux Nandren, 10 fl. bbt.

Bastin de Halleux, 4 st., lieu hodime.

Willem del Gotte, 2 st., sur la Gotte.

Hubert le corbisier, 1 flo, a Riene.

Beatrice de Sleins epouse Jean Douhart, $\frac{1}{2}$ terre sur la Falize.

Juillet.

Jean Dardenne, 3 st, cherwage Bouet dit d'Ardenne.

Balthazar et Agnes, 9 st. sp.

Martin de Prez et . . . sa femme, 3 $\frac{1}{2}$, maison Allard le marischal.

Herman Jeune homme et sa femme, 40 pat.

Aout.

Martin L'Host et Barbe sa femme, 2 set., sur Sottrez.

Henry..., 3 st.,

Jeanne la Barbière.

Henri le Barbier.

Septembre.

Jean de Huy et Catherine sa femme, cherwage Paulus de Terwagne.

Messire Jean Chenalure, 1 st. sp., Grande Roubenne.

Lambert ... delle Petite Vaux, 5 st. sp., cherwage Petite Vaux.

Janne le barbier.

Adam le Moulnier et Marie sa femme, 2 set. sp., cherwage et Sottrez.

Octobre.

Damoiseau Thiry Hoen Sgr de Plainevaux, 4 st. sp.

Baudouin de Parfondry et Pentecôte sa femme, 2 st., héritage le Parmentier à St Severin.

Antoine de Fafvetene et sa femme.

Antoine du Cerf et sa femme, 3 st. sp., sur le Cerf.

Sire Jean Sepult, en son temps curé de Nandren.

Novembre.

Antoine de Tomboux, 3 pat or Huy, Petit Sottrez.

Le vieux mal contant, 2 st., maison Jean du moulin.

Valentin delle Croix André et sa femme, 2 st. sp., héritages de la Croix André.

Decembre.

Renard Urbain et Anne de Linchet sa femme.

Henry de Fawez et sa femme, 3 st., héritages Santelet.

Le vieux messire André chanoine de N D a Huy, 2 st. sp., maison Gérard Zelin.

Jean du Moulin et Jeanne sa femme, 4 set, maison Bartholomé à Engehoulds.

Everard a Wikain, 2 st. sp.

4 messe pour feu Jean Sepulte, Pirard le Charlier son épouse ses parents Lambert de Saint Jean Sart, Catherine son ép.

Jacques Nicolas Romsée, 21 pattar, maison à la Vaux.

+ novembre 1709.

VI

Anniversaires Posterieurs

Thomas François de Senzeille baron de Soumagne et son épouse, Martin Gandisseur.

Jacques Lamet.

Woot de Trixhe. (la Gotte.)

Martin Renery.

Mariotte.

Elisabeth Potesta et Nicolas Hodeige, le (Tombeux.)

Guillaume de Marche.

Nicolas Delrée, la (Roubenne).

Gregoire Chaumont.

Philippe le Rouffon, (Grande Beaumont.)
Francois Bawin.

Henri de Hodeige, (Renglet, de Favetu.)
Sebastien de Halleux.

Jean Delfouarge.

Grand Jean de Fraiture.

Mr et Me d'Erckenteel et enfants, le (Tombeu).

Jean Degard.

56 messes basses fondées par Mlle Taboulet.

SOURCES

Manuscrites :

ARCHIVES DE L'ETAT A LIÈGE :

Greffes seabinaux-Nandrin. 7 liasses et registres.
Cures — Nandrin. 4 liasses.
Abbaye du Val-Saint-Lambert. Stock.
Chambre des Comptes.
Fonds Français.
Registres paroissiaux de Nandrin (dépôt de la Commune).

ARCHIVES DE L'ETAT A NAMUR :

Fonds des familles, Gaiffier-Levignen, n°s 32, 33 et 219.

ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME A BRUXELLES :

Fonds des familles, d'Arberg.

ARCHIVES DE LA CURE DE NANDRIN :

3 registres de rentes.
1 registre d'actes passés devant les curés.
Registres paroissiaux de la période moderne.

ARCHIVES DE LA COMMUNE DE NANDRIN :

Cadastre.
Registres paroissiaux, post 1800.

ARCHIVES DU CHATEAU DE HAMAL à M. le comte de Hemricourt de Grunne.

Stock Soumagne.

Parmi les nombreuses sources imprimées, il nous faut mentionner particulièrement : J. G. SCHOONBROODT. *Inventaire analytique et chronologique des archives de l'Abbaye du Val-Saint-Lambert, lez Liège.* 2 volumes, Liège, Desoer, 1875 et 1880.

Sigles employées dans les références :

- B. I. A. L. : Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.
B. S. A. II. : Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.
B. S. B. L. : Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois.

TABLE DES PLANCHES

	<i>Pages</i>
1. Carte de la commune de Nandrin	10
2. L'église de Nandrin	14
3. Pierre tombale du curé G. de Sleins	23
4. Pierre tombale du curé S. Delhasse	25
5. La ferme et la Tour de Nandrin	42
6. Clé de voûte aux armes Soumagne Rougrave	51
7. Le château de Nandrin vers 1740	55
8. Le château de la Gotte	58
9. Le château de la Gotte, vers 1740	62
10. Le Tombeau, avant sa destruction	63
11. La Roubenne, façade vers la cour intérieure	66
12. La Roubenne, vue de l'extérieur	69
13. Sotrez	80
14. La petite Vaux	85
15. Le Halleux	91
16. Croix de 1581	113
17. Croix de Lambert de la Vaulx	115
18. La tour du château de Fraineux	125
19. La chapelle de Fraineux	127

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Introduction	5
Les deux Tours de Nandrin	8
Limites	11
La Paroisse :	
Erection canonique	15
Les curés	16
La seigneurie	28
L'avouerie	34
La communauté	35
La population	37
Notices sur les propriétés :	
La Tour et le Château	42
La Gotte	58
Le Tombeux	63
La Roubenne	66
La Cense de Moges	72
Les deux Beaumont	75
Sotrez	79
La Vaux : La grande Vaux	82
La petite Vaux	84
Le moulin	87
Autres biens à La Vaux	89
Le Halleux : Charruage Léonard de Halleux	90
Charruage Jean de Halleux	93
Les biens du cerf	94
Le sief de Hierlo	95
La Cour de Graaz	95
La Cense des Fawes	97
L'héritage de la Cominette	98
La Brassinne	99
Le Charruage du Rieu	99
Autres biens à Nandrin	100
Autres biens dans le ban	100
Le Château de Baugnée	101
Les Céariers	103
La Cour de Justice :	
Les maires	105
Les échevins	108
Les greffiers	118
Les sergents	118

	Pages
La justice criminelle :	
Une rixe entre échevins au 16 ^e siècle	119
Bataille après boire	119
Poursuite criminelle	120
Un assassinat à Nandrin	120
Tapage nocturne	121
Varia :	
Le vieux Messire André de Nandrin	122
Ovide Musin, violoniste	123
Occupations militaires	123
Le 5 septembre 1944	124
La Seigneurie de Fraineux	125
Pièces justificatives :	
I. Engagère de la Seigneurie (1619)	131
II. Liste des paroissiens en 1637	132
III. Liste des défunts de 1635 et 1636	135
IV. Inventaire des feus (tocages) en 1748	137
V. Tableau des anniversaires de 1692	140
VI. Liste des anniversaires postérieurs	142
Sources	144
Table des planches	145
Table des matières	146

FOUILLES PARTIELLES D'UNE AGGLOMÉRATION OMALIENNE A NOVILLE-EN-HESBAYE (1)

MATIÈRES TRAITÉES

	Pages
CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES :	
I. — <i>Le site</i>	150
II. — <i>Les fouilles</i>	151
CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES :	
I. — <i>Les poteries</i> : typologie, altération et origine de la pâte	157
Analyse minéralogique du « type pincé »	159
Analyse des poteries fines et grossières, origine du dégraissant	160
II. — <i>Les lisseoirs</i> (?) : les différents types, leur provenance, leur utilisation	162
a) Analyses pétrographiques	162
b) Analyse chimique	164
III. — <i>Micropaléontologie des silex taillés</i>	171
IV. — <i>L'oligiste</i> : provenance	174
a) Analyse chimique	175
b) Analyse par sections polies	177
c) Caractères microscopiques	177
Bibliographie	178
V. — <i>L'habitat omalien</i>	180
VI. — <i>Situation pédologique des stations omaliennes</i>	181
VII. — <i>Les possibilités des travaux agraires</i>	185
VIII. — <i>Détermination pollinique et essai de datation</i>	188
IX. — <i>Les Omaliens étaient-ils pasteurs</i> ?	192
X. — <i>Les Omaliens étaient-ils sédentaires et vivaient-ils sur un espace réduit</i> ?	193

(1) La présente étude a été rédigée en commun ; elle est le résultat de spécialisations individuelles.

Nos remerciements vont à tous ceux qui ont favorisé nos travaux.

Nous signalons, au cours des différents sujets traités, outre le lieu des analyses et expériences, l'aide et les diverses contributions apportées par des spécialistes ou par des particuliers.

XI. — <i>Contribution à l'étude chronologique des limons encaissants et des fosses omaliennes</i>	193
a) Limons encaissant la fosse	195
b) Limon de la fosse omalienne	201
CONSIDÉRATIONS	205
CONCLUSIONS	206

Considérations préliminaires

I. — LE SITE

C'est en 1938 que l'un de nous, lors de la mobilisation, apprit, par un soldat natif de l'endroit, l'existence de la station. Les travaux pour le captage des eaux en avaient révélé la présence. La guerre, puis d'autres découvertes, en retardèrent l'exploration. C'est en août 1952 que nous résolûmes d'entamer les fouilles de cette agglomération.

Cet ensemble de fosses omaliennes, réparti principalement sur un mamelon, se situe en bordure de la voie romaine reliant Tongres à Trèves, non loin et au sud du carrefour principal de Noville-en-Hesbaye. Il s'étend sur plusieurs hectares et principalement sur les parcelles cadastrées n°s 176 à 187 et 236/ (1). Les fosses repérées y sont disséminées par îlots et ne sont pas aisées à détecter. En surface, les vestiges archéologiques y sont très rares, ce qui donne la certitude que les fosses, recouvertes par les apports éoliens, n'ont pas été entamées par les travaux agraires.

Nos nombreuses visites, échelonnées sur près de dix-huit ans en toutes saisons, nous ont permis de consigner de multiples observations quant aux zones de dispersion en surface des éléments lithiques. Nous avons observé les diverses *colorations* prises par le *sol* et par les *récoltes*. Les colorations différentes des céréales à maturité nous ont révélé l'existence d'un ancien sentier coupant obliquement cette agglomération.

Ce sentier rectiligne, — que nous avons repéré par la suite dans d'autres champs de céréales, — venait de la station

(1) L'architecte délégué de l'Assistance Publique de la Ville de Liège, ainsi que MM. STREEL, Bourgmestre de Noville, et BOERMANS, propriétaires, nous ont permis d'explorer les parcelles précitées.

omalienne de Jeneffe et se dirigeait vers le château de Lexhy. Nous ne certifions pas que ce sentier soit omalien ; il peut dater d'une autre époque.

En outre, une très vaste fosse, située près du puits de captage du carrefour principal, fut repérée à l'automne 1955 par la *coloration* bien différente du *sol labouré*. Cette fosse est éloignée d'environ 400 m. du lieu des fouilles décrites à ce jour. Nous ne pouvons pas certifier qu'elle soit omalienne ; toutefois, la sonde en a ramené de la terre très noire.

Ensuite, nous avons pu, lors du dégel et à l'aide d'*écrans colorés*, — principalement le bleu, — détecter plusieurs fosses omaliennes ; cette détection d'ensemble, sitôt les récoltes enlevées, nous a permis de repérer rapidement à la sonde la dispersion circulaire des fosses de cette station.

Enfin, au coucher du soleil, du carrefour de Noville, nous avons vu apparaître nettement, à plusieurs reprises, par des *ombres portées*, la trace d'un ancien fossé paraissant ceinturer au N./N.-E., le mamelon sur lequel se sont effectuées nos études.

II. — LES FOUILLES

Notre intention, lors des fouilles, (¹) ne fut pas d'accumuler, une fois de plus, des objets préhistoriques, mais bien de tirer de la station de Noville un maximum d'observations permettant d'étendre le champ actuel des déductions. L'on remarquera ici que ce n'est pas la station la plus riche en industrie humaine qui est susceptible d'apporter le plus de renseignements scientifiques. Nous avons interrogé, non pas tant son contenu que le sol lui-même, dont nous nous sommes efforcés d'interpréter les divers éléments.

Nous avons entamé les fouilles à la naissance du vallon sec dévalant la cote altimétrique de 165 m. et se dirigeant vers le Nord puis l'Ouest en direction de l'Yerme, qu'il rejoint à Lamine.

(¹) Le docteur BOERMANS, médecin à Spa, Mme Rose THISSE-DEROUETTE, M. Gérard THIERY, préhistorien et Jacques THISSE junior ont pris une part active à nos fouilles ; M. Fernand LEUKERS les a filmées ; M. LANDENNE, garde-champêtre, a sauvégarde l'état des fouilles et nous a fourni maints renseignements utiles.

Le relevé des fosses fut établi par triangulation au cordeau ; il précisa que les cuvettes du premier groupe exploré étaient disposées plus ou moins circulairement (voir planche I).

D'autres groupes, situés au Nord, présentent la même caractéristique de dispersion. Nous fouillerons ceux-ci au fur

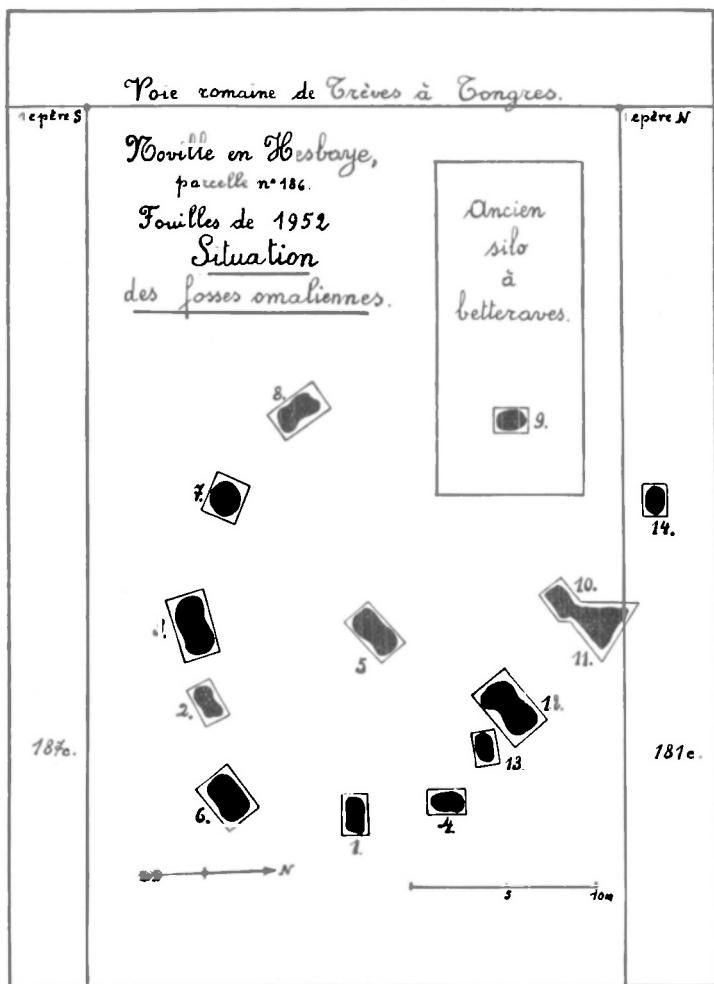


PLANCHE I.

et à mesure des nécessités imposées par nos disciplines de travail.

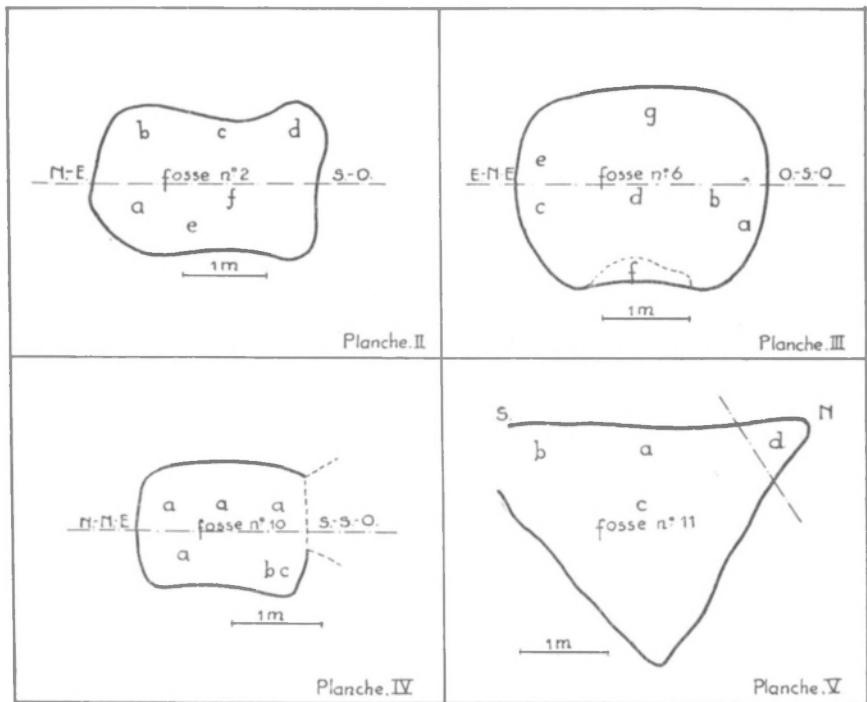
L'inventaire des objets recueillis a été fait suivant la méthode préconisée par les précurseurs, lors de la fouille de l'agglomération omalienne de Jeneffe (1). Ceci permettra d'établir des comparaisons.

Foyers n°	1	2	3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14
Eclats et déchets de taille	35	50	9	23	4	67	29	27	9	105	20	10	45
Nuclei	4	—	—	1	—	—	—	—	—	3	1	1	—
Percuteurs	2	2	2	2	—	2	1	2	—	2	5	1	—
Lames entières et cassées	17	19	5	11	4	7	9	25	—	28	12	8	13
Lames utilisées	4	4	—	—	—	9	3	1	1	8	—	1	7
Lames de fauilles	1	—	—	1	—	—	1	1	—	—	—	1	2
Grattoirs s/lames et éclats	2	5	3	3	—	6	6	4	—	17	1	—	4
Alésoirs	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
Pointes de flèches	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
Racloirs-rabots (?)	1	1	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—
Quartier d'orange	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
Scies ou fauilles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Retouchoirs ?	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—
Tablette	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—
Lissoirs et fragments	1	—	—	—	—	1	1	—	—	—	F	—	—
Oligiste poli	—	1	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—
Polissoirs portatifs	4	4	1	3	1	2	1	4	1	7	5	2	—
Grès, schistes, phtanites	8	7	2	4	1	2	3	3	—	17	13	3	7
Ossements	F	F	—	F	—	—	—	—	F	—	—	F(*)	—
Meule dormante ou polissoir ?	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
Perçoirs	1	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Lame de canif (selon Rahir)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1

(*) Fragment de dent de cerf.

Nous avons cru utile de joindre un condensé de notre carnet de fouilles, ainsi que quelques notes complémentaires relatives aux minéraux et limons qui, alors, nous paraissaient énigmatiques.

(1) MARCEL DE PUYDT, J. HAMAL-NANDRIN et JEAN SERVAIS, *Fonds de Cabanes de la Hesbaye, Jeneffe, Dommartin, Oudoumont; compte rendu des fouilles dans Société Anthrolopologie de Bruxelles*, t. XXIX (1910).



Vue en plan des fosses 2-6-10 et 11

PLANCHES II, III, IV et V, réduites.

FOYER N° 1. — Centre, croisée des axes : présence d'ossements à 0,70 m. prof.

FOYER N° 2. — Est : percuteur et perçoir. Nord : poterie épaisse. S.-E. : poterie fine, oligiste, grès, grattoirs. Sud : lames, perçoir, grattoir. N.-O. : polissoir contre paroi. Centre grand axe N.-E./S.-O. : ossements à 0,75 m. prof. (voir planche II).

FOYER N° 3. — Paroi Sud : perçoir. Est : percuteurs. Nord : lames. N.-O. et Est : grattoirs.

FOYER N° 4. — Paroi Nord : ossements à 0,55 m. prof. Est : fauille. S.-O. : lames. Ouest : grattoir, polissoir.

FOYER N° 5. — Terre noire dans les quatre coins de la fosse et limon jaune au centre du foyer. Limon jaune : plus de 55 % de grains dans le tamis 325 (45 mcr.). Les minéraux lourds appartiendraient, semble-t-il, au lœss supérieur brabantien (29 zircons, 4 tourmalines, 14 rutiles, 1 disthène, 1 staurotide, 5 grenats, 25 épidores, 21 hornblendes vertes) (¹).

FOYER N° 6. — O./S.-O. : lissoir à 0,45 m. prof. face plane sur le sol. Ouest : deux lames sur tranche dans limon jaune. E./N.-E. : grains de blé à 0,75 m. prof. ; croisée des axes : grand fragment de poterie. E./S.-E. : cailloux verts et terre verte (cette terre provient de l'altération de certains cailloux roulés schisteux et glauconifères des laisses de solifluxion du sommet du Hesbayen E2. Les lames minees permettent de rapprocher ces cailloux de la gaize schisteuse du Hainaut) (²). S.-E. : poche de silex roulés. N./N.-O. : limon jaune (25 % des grains dans tamis 0,104 mm. et 40 % dans le tamis 0,052 mm.). Les minéraux denses appartiennent probablement au complexe sablo-graveleux de la base du Brabantien (36 zircons, 6 tourmalines, 19 rutiles, 1 staurotide, 21 épidores, 9 hornblendes vertes, 3 grenats) (voir planche III).

FOYER N° 7. — Poterie rouge au centre, poterie noire paroi Est à 1 m. prof. Lames et lames de fauille paroi Ouest, grattoirs et deux lames avec poterie noire paroi Nord. Ebauche lissoir en phtanite paroi S.-O. Au sommet de la terre noire, le limon du fond (à 1 m.) entourant un grand fragment de poterie est d'un gris tacheté de blanc, très compact, se divisant en parallélépipèdes rectangles (11 % phosphate calcique).

FOYER N° 8. — Paroi N.-O. : fragment de meule, ou polissoir, et poche de sable. Une préparation de la matière sableuse a donné : 30 % de grains dans le tamis de 0,147 mm. et 50 % dans le tamis de 0,104 mm. Le pourcentage des minéraux lourds

(¹) Le lœss hesbayen contient très souvent moins de grenats et de hornblendes vertes (4 échantillons prélevés dans une même couche révèlent au comptage une même homogénéité de pourcentage).

(²) P. MICHOT, *Texture schisteuse dans des couches subhorizontales*, A. S. G. B., t. 65, n° 5/6 (1941-42), p. B 174.

s'élève à 57 zircons, 18 tourmalines, 19 rutiles, 7 disthènes, 1 staurotide, 1 grenat, 1 andalousite, 2 épidores, 1 anatase. Il s'agit bien d'un sable englobé dans un limon remanié.

FOYER N° 9. — La fosse a été bouleversée : ancien silo à betteraves.

FOYER N° 10. — Terre rouge dominante, 3 fragments de poterie grossière (voir planche IV).

FOYER N° 11. — Paroi Nord : terre noire 0,80 m. d'épaisseur. Paroi Sud : terre rouge, 0,10 m. d'épaisseur sur 0,90 m. de largeur. Centre : limon sableux. Paroi Nord à 0,90 m. prof. : polissoir piriforme face polie contre la paroi Nord, poids : 22 kg., long. : 41 cm., largeur : 24 cm., hauteur : 16 cm. (voir planche V).

FOYER N° 12. — Deux fosses contiguës séparées par une bande de limon.

FOYER N° 13. — Centre : quelques grands fragments de poterie grossière à 0,55 m. prof.

FOYER N° 14. — Nombreux fragments osseux dans le fond de la fosse.

Relevé au cordeau

Foyers n°	Grand axe en m.	Petit axe en m.	Profond. en m.	Orientat. Gd. axe	Coordonnées en m.	
					Nord	Sud
1	2,00	1,50	0,80	Ouest	38,60	34,50
2	2,70	1,85	0,75	S.-O.	37,80	29,00
3	3,00	2,00	0,60	O.-S.-O.	35,50	24,70
4	1,70	1,20	0,60	N.-S.	35,50	36,60
5	2,70	1,30	0,65	S.-O.	28,50	27,30
6	2,95	2,35	0,85	O.-S.-O.	43,20	34,00
7	2,00	2,00	1,00		28,40	18,95
8	2,50	1,60	0,75	S.-E.	23,10	18,00
9	1,50	1,00	0,55	N.-S.	15,40	24,20
10	1,60	1,50	0,70	S.-S.-O.	28,20	34,50
11	3,50	3,40 × 3,40	1,15	N.-S.	30,20	36,50
12	3,55	2,20	0,60	S.-O.	33,50	35,50
13	2,00	1,55	0,80	O.-S.-O.	35,00	35,60

Largeur du terrain : 29,10 m.

Passons à présent aux diverses constatations, considérations et résultats de recherches en laboratoire qui sont susceptibles de remettre en discussion quelques idées admises.

Nous croyons avoir dépassé le temps où le critère typologique des poteries pouvait suffire à résoudre les problèmes complexes qui se posent.

Considérations particulières

I. — LES POTERIES ORNÉES — CONSIDÉRATIONS TYPOLOGIQUES L'ALTÉRATION DE LA PATE — SON ORIGINE ÉTRANGÈRE ANALYSES MINÉRALOGIQUES

Douze fosses omaliennes sur quatorze ont donné de la poterie ornée. Pour l'ensemble, nous relevons des décors ressemblant ou se rapportant à ceux de l'agglomération de Cologne-Lin-

Foyers n°	Ornée	Pâte fine	Pâte grossière	Mamelons
1	24	—	42	3
2	25	—	136	7 + 1 perforé
3	4	6	25	2
4	9	2	26	3
5	1	—	13	3
6	17	3	48	2
7	2	1	98	2
8	18	6	75	3
9	Silo à betteraves			
10	—	3	—	—
11	12	—	65	4 + 1 perforé
12	4	—	27	5 + 1 perforé
13	10	—	29	1 + 1 perforé
14	13	24	16	—

N. B. — Les nombres s'entendent par fragments de poterie.

denthal⁽¹⁾. En voici l'inventaire constitué par types et par fosses :

Une fosse avec le type B
Deux fosses avec le type C
Deux fosses avec le type E1

Quatre fosses avec le type E2
Une fosse avec le type II
Deux fosses avec le type I

(1) W. BUTTLER et W. HABEREY, *Die Bandkeramische Ansiedlung bei Köln-Lindenthal*, t. I-II, Berlin (1936).

Signalons également trois fosses ayant fourni le type pincé ; ce dernier fut considéré, par les précurseurs, comme étant propre à la Hesbaye (1).

Par comparaison, nous rattachons le complexe typologique des poteries de la première dispersion circulaire de l'agglomération de Noville-en-Hesbaye aux deuxième et troisième périodes de Lindenthal.

*Recherche sur les causes de l'altération de la pâte
à propos d'un petit vase non orné provenant de la fosse n° 11*

Les phénomènes d'altération de la pâte de cette poterie sont assez complexes. Conjecturalement, deux facteurs concomitants, d'origine chimique, ont contribué à cet émiettement persistant de la pâte.

A l'*examen macroscopique* du vase, on remarque une altération de la pâte à l'extérieur du vase, tandis que l'intérieur de celui-ci n'en dévoile aucune.

Au *microscope* se révèlent des quartz ronds mats ainsi que des anguleux brillants ; parmi les minéraux denses : zircon, grenat, rutile, tourmaline, disthène, muscovite, topaze, plagioclases, pyrite.

De même, la *microréaction* montre, dans le précipité cristallin, de petits cubes que nous considérons comme un sel haloïde (2), vu l'isotropie, le clivage, la solubilité dans l'eau et sa coloration jaune persistante au bec Bunsen.

Un *essai chimique* qualitatif d'une mince pellicule de la pâte soumise à l'action de H_2O et HCl ne donne qu'une coloration de composés ferreux.

Des observations précédées, peut-on considérer l'influence du contenu oxydant de l'eau météorique comme seul agent destructeur de la pâte ? N'oubliions pas que cette poterie n'est plus dans son milieu d'imbibition et continue son processus d'altération. La pyrite se transforme facilement en sulfate

(1) H. DANHINE, *Le Danubien*, dans *Bull. S. P. F.*, t. LI, fasc. 8 (1954), p. 84.

(2) Trop d'impuretés nous ont empêché de faire la distinction des différents sels.

ferrique et acide sulfurique. Le sulfate ferrique, oxydant énergique dans l'eau, dissout le calcaire du limon à l'état de bicarbonate. Ce bicarbonate calcique, attaqué par le sulfate ferrique avec formation de sulfate calcique, dégage de l'acide carbonique et précipite de la limonite poussiéreuse. L'altération tache les doigts en brun. D'autre part, la présence de chlorure de sodium perpétue l'altération suivant le degré d'humidité atmosphérique (eau hygrométrique).

Il nous est avis que cette poterie serait d'origine étrangère, ainsi que le prouve le cortège des minéraux denses. Selon R. Tavernier, les limons lœssiques et les sables oligocènes belges ne contiennent pas de topaze ni de pyrite (¹).

Analyse minéralogique du « type pincé »

L'analyse de la pâte effectuée jadis par le Dr K. Obenauer ne mentionne pas les minéraux denses de cette mixture limoneuse omalienne. C'est une omission regrettable car la fraction quartzeuse du limon ne peut nous suffire à résoudre le problème de l'importation (²).

Nous avons repris la question des minéraux denses de cette poterie pincée ; le résultat de l'*analyse quantitative* a donné du zircon (50 %), tourmaline (8 %), rutile (10 %), staurolite-andalousite (4 %), grenat (2 %), epidote (9 %), hornblende verte (13 %), biotite avec inclusions d'apatite (1 %). Nous ne pouvons considérer la norme quantitative à sa juste valeur, la fréquence d'un minéral par rapport aux autres pouvant varier suivant les préparations. La fraction quartzeuse ($d < 2,90$) a révélé la présence d'un feldspath orthosique et quelques matières humiques.

Pour confirmer que cette poterie est originaire ou propre à la Belgique, — bien que l'association minéralogique précitée, à l'exception de la biotite, se rapproche des limons nivéo-

(¹) R. TAVERNIER, *Aperçu pétrologique des terrains post-paléozoïques de la Belgique*, dans *La Géologie des terrains récents dans l'Ouest de l'Europe*, Bruxelles, 1947, pp. 69 à 89.

(²) J. HAMAL-NANDRIN, J. SERVAIS et M. LOUIS, *L'Omalien*, dans *Bull. S. R. B. Anthropol. et Préhist.*, t. I. (1936).

éoliens du sol belge, — il serait indispensable de connaître les résultats pétrologiques des assises différentes du quaternaire de l'Eifel et de l'Alsace. Comme l'a écrit très justement Buttler (1) : « L'analyse pétrographique des poteries préhistoriques n'a pas encore été, jusqu'à présent, systématiquement exécutée. Comme les éléments composants des terres glaises ou sables glaiseux varient dans certaines limites, on ne peut, lors de pareil examen, obtenir un résultat d'où l'on puisse tirer des bases en vue de la classification et de la caractérisation des matières premières employées que si on a fait un aussi grand nombre possible de lames. Les données de ce chapitre reposent sur l'étude de plus de 50 lamelles dont la plupart appartiennent à un des groupes types des céramiques... Les minéraux qui se rencontraient dans la plupart de ces lames étaient : quartz, feldspath, tous orthoclasiques parfois plagioclasiques, muscovite, séricite, biotite, augite, hornblende, magnétite, zircon, rutile, tourmaline. »

En admettant même la présence de minéraux volcaniques dans cette poterie, nous ne pourrions encore fonder l'hypothèse de l'importation éventuelle, pas plus d'ailleurs que dans celle de la poterie de Jeneffe (2), et pour cause : nos limons lœssiques contiennent également des poussières volcaniques eifeliennes (augite, hornblende basaltique, etc.); évidemment, ces cristaux, — qui forment une limite stratigraphique du Wurm I, — ou Riss-Wurm, selon M. Gullentops (3) — appartiennent à un type de limon antérieur au Brabantien de Rutot (Wurm III) mais l'ancienneté de ce limon n'écarte pas la possibilité de son utilisation pour confectionner quelques poteries. Il est à noter que ce lœss se repère particulièrement sur les crêtes de partage des eaux.

Analyse des poteries fines et grossières, origine du dégraissant

La petitesse des fragments recueillis, — il faut quand même conserver un témoin, — ne nous a pas permis de procéder à

(1) BUTTLER et W. HABEREY, *ouvr. cité*, p. 123.

(2) J. HAMAL-NANDRIN, etc... *op. cit.*

(3) M. GULLENTOPS, *Contribution à la chronologie du Pléistocène et des formes du relief en Belgique*, t. XVIII (1954), pp. 123 à 252.

l'examen physique et essais connexes des pâtes par types de poteries. Nous nous sommes bornés à analyser quelques pâtes fines et grossières dans le but d'éclairer nos conceptions sur la nature et l'origine du « dégraissant » des deux pâtes en présence.

Les *essais minéralogiques* ont donné les résultats suivants :

1^o Les pâtes fines ne contiennent pas d'éléments quartzeux supérieurs à 40 microns ; les minéraux denses ont un cortège qualitatif qui les rapproche des limons éoliens du Brabantien supérieur. Le pourcentage des éléments denses diffère très peu de celui repris au tableau des analyses géochronologiques des limons encaissants.

2^o Les pâtes grossières possèdent un gravillon de silice laiteuse d'origine fluvio-marine (Prêles ou Deckenschotters de Penck) ⁽¹⁾ ; les minéraux denses ont une association qualitative qui les classe plutôt dans les loess soliflués du Hesbayen supérieur.

Dans l'ensemble, le pourcentage plus élevé d'ubiquistes et le peu de grenat et de hornblende verte ainsi que la coloration de la pâte grossière (impuretés Fe/Ca) sont des caractéristiques frappantes qui semblent les différencier des pâtes fines.

Les recherches amorcées par les promoteurs Müller, Dechelette, Montandon et d'autres ⁽²⁾, concernant l'apport, naturel ou non, du « dégraissant » dans les poteries grossières, doivent être poursuivies.

Logiquement, le gravillon ne pouvait se situer dans le lehm éolien que par l'effet de la solifluxion. Nous verrons, à propos de la géochronologie des limons encaissant la fosse omalienne, que le Brabantien montre une mince strate graveleuse tardiglaciaire à la base de sa formation.

⁽¹⁾ R. TAVERNIER, *Les formations quaternaires de la Belgique en rapport avec l'évolution morphologique du Pays*, dans *Bull. S. B. G.*, t. LVII, Bruxelles (1948), pp. 609/641.

⁽²⁾ MÜLLER, *Ext. Afas*, Montauban, 1904.

DECHELETTE, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, 1924.

Dr MONTANDON, *Traité d'Ethnologie*, Payot, Paris, 1934.

M. BODY, *Analyses des produits céramiques*, dans *An. Féd. Arch. et Hist. de Belgique*, XXI^e session, Congrès de Liège 1909, p. 25 (M. De PUYDT, *Considérations générales sur les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye*).

Les Omaliens auraient pu tirer parti de ce gravillon de base et l'annexer au limon supérieur brabantien ; dans ce cas, ils auraient creusé des cuvettes latérales sur un côté ou sur le pourtour de la fosse. Ces cuvettes se seraient, par la suite, inévitablement comblées de limon encaissant ou de « terres noires ». Un tel remaniement n'a pas été observé sur le terrain, soit par une forme bizarre de la fosse, soit par un sectionnement partiel dans le gravillon en place.

En dehors des fosses, les Omaliens ont pu se pourvoir de gravillon en bordure des vallons aujourd'hui secs ; mais, une fois encore, plutôt que de transporter cette matière, ils auraient confectionné sur place leurs poteries. D'ailleurs, on n'a jamais relevé d'amas intentionnel de gravillon au sein d'une agglomération omalienne.

Ceci nous conduit à l'hypothèse que les Omaliens ont dû utiliser, respectivement, deux limons locaux différents pour la confection de leurs deux espèces de poteries. Il suffit de prélever quelques limons éoliens dans les différentes assises de l'échelle stratigraphique quaternaire, de les débarrasser par *lavage* et *décantation* de leurs précolloïdes et colloïdes argileux, pour être édifiés sur les résidus importants de gravillon quartzeux que contiennent les sédiments soliflués.

II. — LES LISSOIRS (?) — LES DIFFÉRENTS TYPES, LEUR PROVENANCE, LEUR UTILISATION

Deux types de lissoirs (?) coexistent à Noville-en-Hesbaye : le plat et l'allongé. L'un, du premier type, reposait à plat dans la première couche archéologique et presque au centre de la fosse n° 6 ; l'autre, du second type, à l'état d'ébauche, a été trouvé contre la paroi extérieure, par rapport à la formation circulaire précitée, et dans la fosse n° 7.

a) *Analyses pétrographiques*

Dans le domaine de la classification des roches éruptives utilisées par les Omaliens, la détermination ne s'effectue plus à la vue de simples documents, qui ont été souvent l'objet

d'une identité hypothétique, mais bien par l'étude pétrographique qui révèle les grandes diversités de structure et d'origine.

Lissoir de la fosse n° 6. — L'altération supergène de la roche présente une teinte gris pâle à gris jaunâtre et comme pigmentée de points ou traînées noires espacés ; ces ponctuations sont plus ou moins orientées dans le sens de la longueur de l'instrument. A l'état frais, cette roche aphanitique, d'une très grande dureté, révèle une teinte vert sombre uniforme. Densité : 2,90.

Les cristaux microscopiques reconnus sont les suivants :

1^o Les plagioclases, de l'ordre de 10 à 20 microns, à structure nettement ophitique, constituent la masse des lames minces ; les prismes, les plus frais, montrent des fissures perpendiculaires à leur allongement tandis que les plus altérés ont été épigénisés de chlorite fibreuse et écailleuse. Les mesures relevées, — IR.np + 1,54 — Ext. 35/37° — % 45/50 — Brf. faible, — permettent de les rapprocher de l'anorthite. Les hémitropies variées n'ont pas permis de préciser le type des macles polysynthétiques observées.

2^o Le quartz et la calcite remplissent les interstices des enchevêtrements plagioclasiques et se rencontrent plus rarement sous la forme de petits sphérolithes fibroradiés.

3^o La chlorite, l'épidote et l'actinote très abondante ont donné à la roche les deux teintes que nous lui connaissons. La chlorite, nous l'avons dit, épigénise les feldspaths altérés ; l'épidote se présente en grains tandis que l'actinote se rencontre en fibres.

4^o La magnétite et l'ilménite ne permettent pas toujours une discrimination judicieuse. En nous basant sur les rares auréoles de fer hydraté, nous pouvons déclarer que, — hormis les deux cristaux de brookite repérés, — l'ilménite domine dans l'ensemble des ponctuations opaques informes.

b) Analyse chimique (1)

SiO ₂	43,25 %
Al ₂ O ₃	19,00
FeO	18,15
TiO ₂	3,50
CaO	4,75
MgO	5,25
K ₂ O	2,00
Na ₂ O	1,10
H ₂ O et perte	1,75
	98,75

Suivant les caractères optiques et chimiques précités, cette roche plutonique, de la famille des gabbros, serait une micro-diabase ophitique.

Il serait hasardeux, présentement, de vouloir faire le procès de l'origine de cette roche éruptive importée par les Omaliens.

Lissoir de la fosse n° 7. Phtanite. — En géologie, le terme *phtanite* a été créé par Haiüy pour désigner une espèce de genre quartz compact, argileux, « kieselschiefer ». Cette définition implique deux caractères primaires : la nature siliceuse compacte (crypto-cristalline) et la texture schisteuse épaisse (assemblage parallélépipédique). Cette roche foncée, le plus souvent noirâtre, parfois grisâtre ou rougeâtre, forme des couches nettes affectant des plissements complexes.

En archéologie préhistorique, le sens du terme *phtanite* s'applique à une roche très typique de couleur noire, d'une très grande dureté et d'une homogénéité parfaite, devenant lustrée au polissage intentionnel. Sa cassure est mate et esquilleuse ou semi-conchoïdale ; cette roche se brise donc irrégulièrement.

Nous avons eu l'occasion d'examiner de nombreuses préparations microscopiques des phtanites de Belgique, notamment

(1) Analyse chimique effectuée par M. P. ANTUN, Assistant du service pétrographique du professeur MICHOT (U. Lg.).

d'Ottignies (1). En complément à ces observations, nous croyons utile de présenter quelques remarques relevées sur des lames minees de phtanites des fouilles de Noville-en-Hesbaye.

Sous le microscope, la pâte de fond est constituée de silice microgrenue et cryptochristalline ; elle est traversée de petits joints stylolithiques sinuex et croisés, et parsemée de quelques plages corrodées de dimensions variables qui, en lumière parallèle, montrent une croix noire typique. L'intérieur de ces îlots quartzo-calcédonieux est truffé d'éléments phylliteux disposés de façon quelconque ; en bordure extérieure, on repère une série de petits microlithes (7 microns) assez parallèles entre eux, dont l'extinction optique d'ensemble est indépendante de celle du ciment et des plages (cette orientation est bien marquée sous la lame de gypse). Ces baguettes microlithiques voisinent avec quelques minéraux denses de cristallisation primaire qui se présentent, sans ordre, dans la pâte du fond. De prime abord, on serait porté à croire que ces microlithes sont le résultat d'un phénomène de cristallisation exceptionnelle de calcédoine ou de calcite ou bien de minuscules cristaux lourds affectant déjà le mouvement brownien. Au fort grossissement, le signe de l'allongement le long de g1 ou p, ainsi que la disposition optique d'ensemble, permet de les classer dans le groupe des plagioclases albitiques (2e : 71° — B + 9 — IR. voisin du baume).

Sur une autre lame, on constate encore des microlithes identiques mais, ici, ils partent d'un bord de la lame pour se diriger vers le centre de la préparation et venir buter en éventail contre un joint stylolithique. Dans cette zone, le quartz de fond est légèrement auréolé du minéral albitique équiorienté. On repère de-ci de-là quelques sphérolithes d'oxyde de fer.

En l'absence de contextes géologiques et de cette génèse un peu spéciale de la roche, nous avons analysé un fragment qui a donné : 68 % SiO₂ — 14 % Al₂O₃ — 0,20 % MgO — 0,25 % CaO — 3,63 % Na₂O — 13,10 % K₂O. Nous voyons

(1) DUPRÉEL, *Phtanite d'Ottignies*, dans *Bull. Soc. Anthr. et Préh.*, t. LII (1937).
RENARD, dans *Bull. Ac. Roy.*, 2^e série, t. XLVI (1878).

done que, si le quartz est constant parmi tous les phtanites, la teneur en silice excédant sur la formule d'un polysilicate, ainsi qu'une substitution de la chaux aux alcalis et d'une partie de la potasse par la soude, sont des caractères fondamentaux de différenciation de ce genre de roches phtanitiques.

En résumé, ce phtanite dérive d'un calcaire fin entièrement silicifié ayant subi une certaine évolution mylonitique et, vraisemblablement, des efforts tectoniques complexes. Le contact d'une zone d'influence d'un magma éruptif proche de cette roche doit donc être pris en considération. Ce fait remarquable n'a pas été signalé à ce jour au sujet des phtanites.

Si cette expérience technique, — limitée par le peu d'échantillons archéologiques mis à notre disposition, — n'a pas pu fixer le lieu d'origine de ce phtanite, étranger au sol de la Belgique, elle démontre d'une façon indubitable l'importation de cette roche par les Omaliens. Puisquent les recherches ultérieures, notamment à l'étranger, en préciser les sources.

Utilisation. — Nous croyons utile de reconsidérer quel a pu être l'usage de ces outils, demeurés jusqu'à présent énigmatiques.

L'Ecole Liégeoise, très prudente, a proposé jadis les deux appellations de *lissoir* (?) et *d'herminette* (?) (1). D'autres, plus catégoriques, les ont appelés *houes rubanées*, *socs de charrue* (2), *coins*, *rabot*... Par contre, l'appellation allemande « *Schulleistenbeile* » en définit très exactement la forme sans en préciser l'usage.

Envisageons la première hypothèse, celle du *lissoir*; c'est la plus courante pour nos régions de l'Ouest. Ces instruments auraient pu servir à lisser les poteries. Nous constatons pourtant que ce genre d'outil, brisé ou entier, s'est rencontré bien plus fréquemment chez nous que dans le Limbourg hollandais et à Cologne-Lindenthal, où il a été prouvé que certaines poteries avaient été modelées sur place. Jusqu'à présent, nul

(1) J. HAMAL-NANDRIN, J. SERVAIS et M. LOUIS, *L'Omalen*, op. cit.

(2) Dr ULRICH, *Le cim. néol. à céram. rub. de Hoenheim-Souffelweyersheim*, dans *Cah. d'Archéol. et d'Hist. d'Alsace*, 1953.

atelier de potier n'a été découvert ; pourtant Marcel De Puydt a relevé à Jeneffe (1) l'existence d'une espèce de four comparable à la fosse n° 10 de Noville. Mais le peu de débris de poterie rencontrés ne sont pas, à notre avis, concluants pour présumer de l'existence de ces ateliers en Hesbaye.

Les lissoirs (?) que l'on recueille en Hesbaye sont de trois types : les plats et larges dits de « Flomborn », les trapus à section presque carrée, non encore dénommés et enfin, — les plus rares pour la Hesbaye, — à profil de poisson, dits de « Hinkelstein » (2) (3) (voir planches VI et VII).

Remarquons que ces genres de lissoirs (?) sont attribués à différents âges de l'Omalien, celui de « Hinkelstein » étant le plus récent. Les fouilles à la station de Noville nous montrent que c'est ce type qui se trouve le plus profondément enfoui ; qu'il n'y a pas, jusqu'à présent, de décorations de poterie du type « Hinkelstein » mais bien des deuxième et troisième périodes de Lindenthal.

Remarquons aussi que le type de lissoir (?) varie souvent d'une agglomération à l'autre, tandis que les poteries en forme de courge n'évoluent pas. Seules les décorations en traits incisés varient.

Ce ne sont certes pas les plus beaux spécimens de ces outils, du reste très rares, qui contribueront, seuls, à nous fournir un jour l'explication définitive de leur utilisation mais, au contraire, leurs débris.

En observant quelque peu ces types d'outils, on peut admettre qu'il est impossible de les briser en lissant des poteries ; or, on ne rencontre le plus souvent en fouille que des débris.

(1) M. De PUYDT, *Les fonds de cabane néolithiques de la Hesbaye*, dans *Congrès de Liège 1909*.

(2) R. et J. THISSE-DEROUETTE et J. THISSE junior avec la collaboration de MM. J. LESIRE, R. NAVET et L. DOR, *Découverte d'un cimetière omalien à rite funéraire en deux temps (crémation et enfouissement de cendres) en Hesbaye liégeoise, à Hollogne-aux-Pierres* dans *Bull. S. P. F.*, n° 3/4, 1952.

(3) L. TOMBALLE, R. et J. THISSE-DEROUETTE, *Notes complémentaires concernant la découverte d'un cimetière omalien à Hollogne-aux-Pierres suivies d'une réponse à une note du Dr Ulrich de Strasbourg* dans *Bull. S. P. F.*, n° 7/8, 1956.

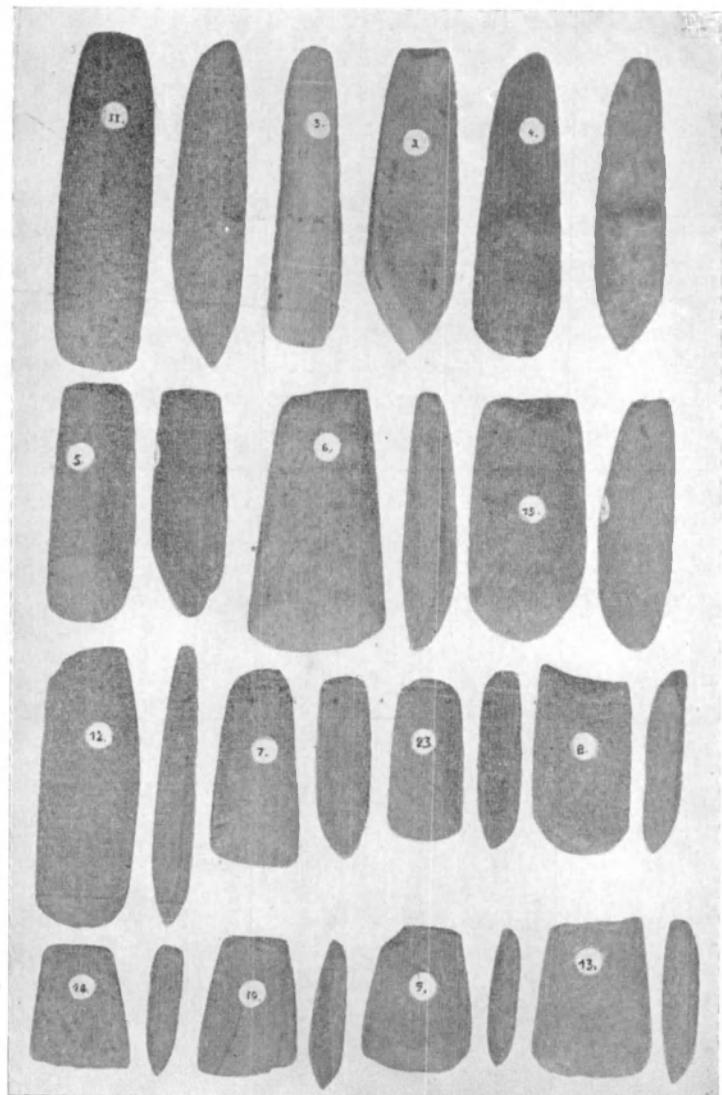


PLANCHE VI. — Instruments polis dénommés « lissoirs » : type trapu et type à dos large et côtés arrondis, dit « Flomborn ». Vue en plan et de profil (Ech. 1/3).
(Cimetière omalien de Hollogne-aux-Pierres)

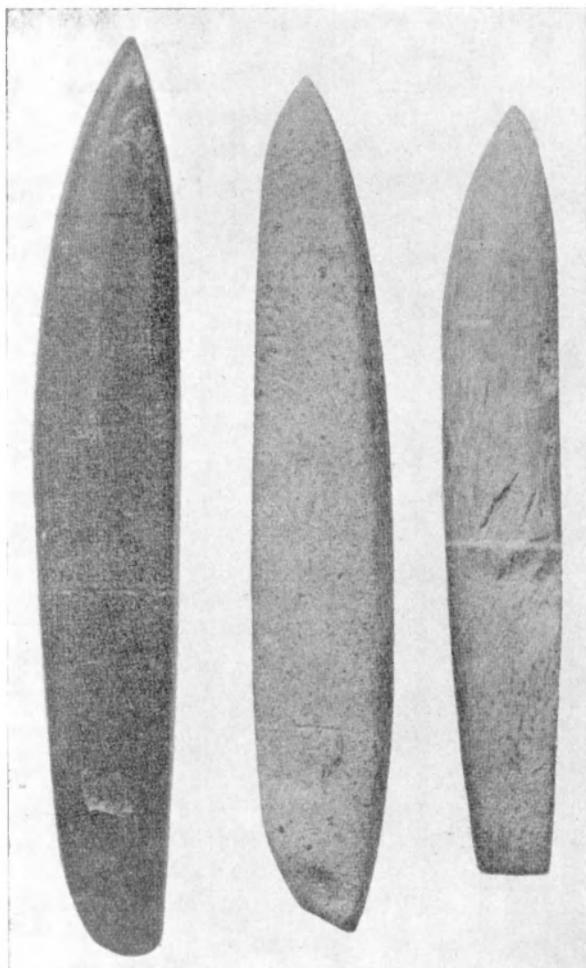


PLANCHE VII. — Trois « lissoirs » du type « Hinkelstein »,
de gauche à droite phtanite, basalte et amphibolite (Ech. 71/100).
(Cimetière omalien à crémation de Hollogne-aux-Pierres)

Les Alsaciens ont considéré que les lissoirs (?) du type de Hinkelstein, — recueillis intacts pour la plupart dans des nécropoles omaliennes, — avaient servi de *houe* ⁽¹⁾; comment

(1) André GLORY, *La Civilisation du Néolithique en Haute-Alsace*, Strasbourg, 1942 (inv. p. 27),

se fait-il alors que les tranchants n'en soient presque jamais ébréchés ?

La *houe* comme *l'herminette* (?) s'utilisent par percussion contre un matériau moins résistant que la matière dont l'outil est composé. Si c'est une *houe*, les nombreux cailloux quartzzeux du sol hesbignon auraient inévitablement amené la détérioration du tranchant ; or, celui-ci est très souvent intact en Hesbaye ; si c'est une *herminette*, l'angle très ouvert du tranchant de ces outils ne permet pas de s'attaquer avec succès à la texture fibreuse du bois.

Enfin, la situation asymétrique de cet angle, par rapport à l'axe longitudinal, n'assure pas une répartition égale des forces et exclut, — sans tenir compte du coefficient de rupture à la percussion, — l'utilisation comme houe, herminette ou coin. En plus, la forme arrondie des tranchants ne correspond pas davantage à de telles utilisations.

Notre excellent collègue M. Lesire, qui a séjourné en Afrique, compare volontiers ce genre d'outils à ceux qu'emploient les Noirs pour préparer les peaux. Ici, la comparaison est plus judicieuse et doit attirer l'attention des préhistoriens. En effet, la préparation des peaux demande un effort important de pression oblique ; ceci augmente les risques de bris de l'outil en un des points longitudinaux, le point de rupture se situant plus près du talon selon que l'inclinaison de l'outil est faible.

Nous avons déjà émis une autre hypothèse, celle de l'écorçage (1). Les Indiens actuels de l'Amazonie utilisent encore un outil semblable, tiré de cailloux de diorite ou de basalte. Avec de tels outils, ils ne cherchent pas à abattre les géants de la forêt ; ils entament leur écorce pour les faire périr et préparent ainsi leur élimination par le feu. Ensuite, le débroussage se fait à la main ou à l'aide de « couteaux » en bois, ou de massues. Un Ardennais M. Albert Donneau, de Heyd, qui a pratiqué l'écorçage et à qui nous avons montré des « lissoirs »,

(1) R. et J. THIISSE-DEROUETTE, *Cimetière omalien.*, op. cit.

Tous les documents archéologiques récoltés dans les fosses à incinération du cimetière omalien de Hollogne-aux-Pierres ont été déposés par les inventeurs au Musée Curtius.

y a trouvé une ressemblance de section avec les outils qu'il employait naguère. Il attira notre attention sur les diverses dimensions d'écorçoirs ; ceux-ci dépendaient du diamètre des arbres ainsi que de leur espèce.

L'usage d'un écorçoir nécessite deux efforts bien différents : le premier, ou effort de compression, fait glisser l'outil sous l'écorce et le second, de flexion, soulève et détache celle-ci. Les légères traces de percussion que l'on constate toujours sur le talon des outils, même entiers, témoigneraient de l'effort de compression, effort qui, dans certains cas, est aidé de quelques chocs brusques permettant de mieux détacher l'écorce ; la brisure sur la longueur, qui est si fréquente, nous incline à penser que c'est par un effort à la flexion que ces outils ont été brisés. Nous verrons, dans les considérations suivantes, que les Omaliens ont dû s'attaquer à la forêt ; qu'ils ont dû rencontrer diverses essences de grande taille dont ils n'ont pu tirer aucun profit direct pour l'habitat parce qu'ils manquaient de moyens techniques pour débiter de tels troncs. Mais ces essences ont pu entraver par leur ombrage la culture du sol, culture dont on a la preuve depuis les découvertes de Marcel De Puydt.

Nous croyons donc judicieux de retenir, pour le lissoir (?), parmi les diverses suppositions émises, les utilisations suivantes : celle de la préparation des peaux et celle de l'écorçage. Ces deux hypothèses trouvent en outre leur justification dans des constatations ethnologiques.

III. — TOUS LES SILEX EMPLOYÉS A NOVILLE NE PROVIENNENT PAS DU SOUS-SOL DE LA HESBAYE

Mme Lejeune-Carpentier, dans plusieurs notes publiées dans les *Annales de la Société Géologique de Belgique* (1), a attiré l'attention des géologues sur l'intérêt que présente l'étude des microfossiles des silex géologiques. Les très nombreuses études

(1) *A. S. G. B.*, bull. n° 7, t. LX (1937) ; n° 3, t. LXII (1938) ; n°s 10 et 11, t. XLII (1939) ; n° 5, t. LXIII (1940) ; n° 6, t. LXV (1942) ; n° 10, t. LXXIV (1951).

de ce genre faites à l'étranger, par les Professeurs G. Deflandre, J. Schiller, O. et W. Wetzel et d'autres (¹), ont permis de préciser l'intérêt primordial qui s'attache à la recherche micro-paléontologique de tous les sédiments, orientée en vue de permettre des corrélations stratigraphiques.

Les microfossiles constituants des silex géologiques de la Belgique comprennent un grand nombre d'espèces qui varient qualitativement d'une couche stratigraphique à l'autre, mais, par contre, changent peu dans toute l'étendue d'une même assise ou d'un groupe d'assises appartenant à un même bassin de sédimentation. Bien que les études se poursuivent, la liste de ces microfossiles est encore très limitée ; aussi, l'on peut s'attendre à repérer des spécimens nouveaux avec un peu de chance et beaucoup de patience.

Les recherches de Mme Lejeune-Carpentier l'avaient conduite à une classification extrêmement importante, à savoir : les *Gymnodinium*, les *Phanærodinium* et les *Peridinium* ; on pourrait ajouter à cette liste les *Hystrichosphæridium*, mais ces microfossiles sont si communs dans tous les étages, qu'ils n'ont pas servi de fossile directeur dans le travail de discrimination spécifique.

Les résultats obtenus nous ont incité à poursuivre l'étude de ces microorganismes au point de vue archéologique. En 1955, le Professeur L. Valensi avait présenté une thèse sur les microfossiles des silex du Magdalénien de Saint-Amand, au point de vue qualitatif, et en avait tiré des renseignements très importants (²).

Pour entreprendre cette étude, nous avons préparé (³) des lames minces de silex taillés et éclats de taille ; cette technique a l'avantage d'offrir une vue pétrographique du matériau et

(¹) DEFLANDRE, *Ann. Paléont.*, t. XXV (1936). — *Bull. Soc. Géol. Fr.*, t. XIII (1943).

SCHILLER, *Rabenh. Flora*, X, 3 Abt., Lief. 1-2, 1935.

WETZEL, O., *Die organischen Substanzen erhaltenen Mikrofossilien des baltischen Kreidefeuersteins*. — *Palaeontographica*, LXXVII et LXXVIII, Abt. A.

WETZEL, W., *Sedimentpetrographische Studien*. I. Feuerstein (N. Jahrb. f. Mineral.), Beil. Bd. XLVII, 1922.

(²) L. VALENSI, *Bull. S. P. F.*, travaux d'octobre 1955, t. LII, fasc. 9/10.

(³) Personnellement dans les Services du Professeur UBAGHS.

Micròfossiles	Largeur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
<i>a) Connus en Belgique</i>																																				
<i>Gymnodinium</i>																																				
<i>cretaeum</i> , Delf.		1																																		
<i>heterostatum</i> , Delf.																																				
<i>avellana</i>																																				
<i>Peridinium</i>																																				
<i>glaeatum</i> , n sp.																																				
<i>subconcoïdes</i> n sp.																																				
<i>Danasi</i> n sp.																																				
<i>Phanerodinium</i>																																				
<i>Fourniereri</i> n sp.																																				
<i>Caveuxi</i> Delf.																																				
<i>Hystriodiosphaeridium</i>																																				
<i>tubiferum</i> Ehr.	2																																			
<i>major</i> n sp.	1																																			
<i>recurvatum</i> White																																				
<i>elegans</i> n sp.																																				
<i>erectum</i> O. We.																																				
<i>salpingophorum</i>																																				
<i>clavigerum</i>																																				
<i>aroligera</i>																																				
<i>ramosa</i> Ehr.	4	1	6	3	8	2	1	4	6	4	2	9	1	2	4	3	7	2	1	9	3	6	4	2	3	5	4	1	2	6						
<i>hirsutum</i> Ehr.	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	1	3	3	1	2	1	2	2	3	5	4	1	2	6							
cf. <i>spinosum</i> White																																				
<i>b) Inconnus en Belgique</i>																																				
<i>Gymnodinium</i>																																				
<i>crystallinum</i> n sp.	1	1	1																																	
<i>Gonialax eladophora</i> n sp.																																				
<i>jurassica</i> n sp.																																				
<i>Michystridium eustanium</i>																																				
<i>Val.</i>																																				
<i>densispinum</i> Val.																																				
<i>Membranilax amandopo-</i>																																				
<i>litanum</i> Val.																																				

Nombre de fossiles par lame — Méthode linéaire

des proportions volumétriques ainsi que de la disposition des microfossiles au sein de la roche.

L'inspection de 35 lames microscopiques provenant de deux fosses omaliennes permet de distinguer deux origines de silex. L'origine locale est caractérisée sur 26 lames et l'origine étrangère sur 9 lames (Voir tableau).

Nous laissons aux paléontologues le soin de tirer les conclusions qu'ils jugeront utiles, selon leurs théories, quant à la répartition des microorganismes dans les différentes assises.

IV. — L'OLIGISTE OOLITHIQUE RECUETTI A NOVILLE ET DANS NEUF AUTRES STATIONS OMALIENNES NE PEUT PROVENIR QUE DE COUTHUIIN, WARET ET LES ISNES

Résumé. — L'hématite oolithique rouge, dénommée communément « colorant », recueillie dans les fosses omaliennes de la Ilesbaye liégeoise, conduit à la découverte de phénomènes physico-chimiques corrélatifs à l'hématite oolithique rouge de certains gisements métallifères se localisant dans le bassin de Namur.

Ce rapport n'est qu'une première contribution à l'étude analytique des hématites oolithiques rouges. L'objectif initial consiste à présenter les tableaux des premiers résultats acquis par l'analyse chimique et microscopique des échantillons omaliens et des gîtes métallifères. Le raisonnement mathématique de détail a été laissé pour plus tard, car il importe, pour lui donner une signification complète, d'obtenir un nombre plus conséquent d'analyses d'échantillons accompagnés de faits géologiques.

Quoi qu'il en soit, ces quelques résultats fournissent déjà, en fonction de leur rapport conjoint, quelques données statistiques qui ont leur valeur intrinsèque.

Evidemment, pour mieux saisir l'intérêt capital de ces observations, il eut été souhaitable de pouvoir annexer un tableau synoptique des analyses que nous avons pu rassembler, de toutes les exploitations industrielles du mineraï de fer, notamment au-delà de nos frontières, ainsi que de tous les filons minéralisés reconnus lors des levés géologiques. Hélas, cette

confrontation s'avère impossible, vu les centaines d'analyses à publier. Nous nous bornerons à signaler que celles-ci comportent des teneurs des composants principaux et des impuretés qui les différencient nettement des minérais examinés.

a) Analyse chimique (1)

Les résultats repris aux tableaux ci-joints sont assez expressifs pour qu'il soit inutile de les commenter longuement. Nous constatons parmi les échantillons omaliens une remarquable fixité de composition, une grande stabilité des teneurs fer/chaux ainsi qu'un certain équilibre dans l'ensemble du rapport chaux/alumine, ce qui est important pour la discussion chimique. La faible teneur en oxyde manganique et anhydride phosphorique, le fer présent à l'état d'oxyde et non d'hydroxyde, la haute teneur en chaux, écartent la possibilité d'un prélèvement d'échantillons dans une formation de terrains secondaires, tertiaires ou quaternaires.

Cette série d'analyses a l'intérêt de montrer que les mêmes conclusions peuvent être tirées de l'étude des échantillons des gîtes métallifères 1/2/3 (Couthuin, Waret, Les Isnes) de composition identique. Cette analogie est d'autant plus frappante que les autres gîtes font une exception de composition marquée dans l'ensemble ; cette irrégularité d'allure est imputable, vraisemblablement, à la gangue silico-calcareuse d'une part et silico-argileuse d'autre part.

Cette discordance chimique parmi les analyses nous révèle non seulement l'importance que joue le rôle mécanique des constituants minéralisateurs et le rôle primordial comme agent de transport en ce qui concerne la mise en place des gîtes métallifères, mais elle permet de résoudre le problème par la voie expérimentale.

Un dernier fait d'observations est la teneur chimique constante et la texture homogène des échantillons omaliens, alors que les couches d'un gisement sont rarement homogènes et de qualités différentes. A ce sujet, faut-il y voir un soin par-

(1) En laboratoire particulier.

ticulier apporté à l'échantillonnage de cette hématite ? S'il en était autrement, nous trouverions des rognons dolomitiques ou schisteux non moins très ferrugineux (30/35 % Fe) parmi les documents lithiques recueillis dans les fosses omaliennes.

Composition centésimale des échantillons omaliens

Élément	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Fe2O3	31,25	30,75	31,40	29,85	30,15	31,00	31,65	29,65	30,50	31,10
FeO	11,10	11,85	12,75	12,00	10,95	13,00	11,25	12,03	11,04	10,15
SiO2	4,05	4,15	5,09	4,02	4,10	4,01	5,01	4,09	4,14	4,00
Al2O3	3,98	3,01	4,10	3,80	3,25	4,08	3,71	3,90	4,09	3,60
CaO	14,44	14,75	13,95	15,10	14,87	14,54	14,80	15,02	14,70	15,09
MgO	0,17	0,21	0,14	0,60	0,17	0,19	0,11	0,45	0,08	0,20
MnO	0,12	0,09	0,07	0,15	0,04	0,07	0,09	0,12	0,08	0,06
S	0,20	0,15	0,30	0,22	0,10	0,11	0,20	0,25	0,17	0,29
P2O5 (1)	0,15	0,30	0,25	0,20	0,75	0,47	0,35	0,35	0,10	0,05
H2O	11,50	10,35	11,09	14,15	12,10	9,87	11,20	15,05	13,10	16,25
CO2	8,75	5,05	4,00	8,10	7,25	7,90	9,10	7,75	12,00	9,40

A. Corps non dosés — trop faible teneur.

(1) Sa faible teneur empêche son association au Ca/Fe.

1. — Noville 3. — Hollogne 5. — Lanaye 7. — Liers 9. — Tiliee
2. — Noville 4. — Hollogne 6. — Dommartin 8. — Anixhe 10. — Jeneffe

Composition centésimale des échantillons des gîtes métallifères

Élément	1	2	3	4	5	6	7 (1)	8 (1)	9 (1)	10 (1)
Fe2O3	31,05	31,10	30,95	43,10	43,75	21,85	49,80	60,03	54,57	40,30
FeO	10,00	12,25	11,02	2,70	1,35	13,65	—	—	—	—
SiO2	4,09	5,00	5,10	9,75	7,95	7,10	18,50	18,24	15,16	39,72
Al2O3	3,89	2,97	3,10	12,00	5,85	16,00	11,20	11,59	6,7	—
CaO	14,50	14,75	13,00	4,25	2,09	8,00	7,59	0,49	7,59	6,20
MgO	4,09	5,08	0,10	0,80	2,30	4,05	—	0,72	—	1,29
MnO	0,11	0,09	0,25	0,40	0,24	0,04	—	—	—	—
S	0,25	0,11	0,12	0,55	0,20	0,45	—	—	—	—
P2O5	0,87	1,20	0,70	0,25	0,07	0,25	—	0,96	—	—
H2O	6,35	5,15	12,00	8,75	6,00	9,75	—	12,66	7,89	12,00
CO2	9,02	5,09	6,10	4,90	3,70	2,65	—	—	—	—

A. Corps non dosés — trop faible teneur.

(1) Analyses publiées par différents auteurs et Stés industrielles (1).

1. — Couthuin 3. — Les Isnes 5. — Housois 7. — Trélon 9. — Landenne
2. — Pt Waret 4. — Vezin 6. — Ahin. 8. — Forges 10. — Lovagnée

(1) Voir bibliographie p. 178, les auteurs DELMER, MOULAN, ANCION, TORDEUR, VAN LECKWICK.

b) *Analyse par sections polies* (1)

Les acides ont donné des réactions normales sur les échantillons des gîtes métallifères 1/2/3 ; les réactions ont été plus marquées sur les échantillons des gisements 4 à 10 (+MgO/Al ?).

Les échantillons omaliens ont été soumis aux mêmes acides et ont donné des réactions similaires aux gîtes métallifères 1/2/3.

Le résultat obtenu sur les échantillons omaliens est repris au tableau ci-dessous :

Indicateurs	Hématite	Quartz	Dolomie	Pyrite	Calcite
Réactifs HCl	—	—	+ chaud	—	+
HNO ₃	—	—	+	+ eff.	+
A. régale	—	—	+	—	+
Pouvoir réflecteur	29 %	—	—	48 %	—
Biréfringence	—	faible	forte	—	forte
Ind. réfraction moyen ...	—	1,52	1,67	—	1,65
Réflexes internes	rouge f. à violacé				

c) *Caractères microscopiques* (2)

Toutes les lames et poudres ont été traitées, après un premier examen microscopique, à l'eau régale à chaud (méthode Bleicher) (3) afin de rendre les oolithes transparents.

Pâte calcaréo-siliceuse ; oolithes en couches concentriques ; calcite en oolithes ou dans le ciment ; quartz en grains clastiques souvent clairsemés remplissant les joints entre les oolithes ou en cristaux de substitution ; argile présente ou absente en plage dans le ciment.

Les oolithes sphériques, ellipsoïdaux et globuleux sont constitués de substances différentes, dont un minéral chloriteux (berthierite ou bavalite ?) et d'un carbonate de chaux. Il

(1) Préparation personnelle dans les services du Professeur UBAGHS, U. Ig. et analyse en laboratoire particulier.

(2) En laboratoire particulier.

(3) Méthode BLEICHER, *Sur la structure microscopique du Minerai de fer de Lorraine*, dans *C. R. Acad. des Sciences de Paris*, 1892.

arrive que l'oolithe présente le phénomène de substitution, c'est-à-dire disparition du cycle constituant des éléments internes et remplacement par de l'hématite. Ces phénomènes caractérisent le type hématite qui est en relation avec les calcaires et non avec les argiles.

Les échantillons omaliens et des gîtes métallifères 1/2/3 rentrent dans le type hématite, dont les faits d'observations similaires apportent une preuve complémentaire à l'identification des échantillons omaliens.

BIBLIOGRAPHIE

- DELMER, *La question du mineraï de fer en Belgique*, dans *An. Mines Belg.*, 1913.
- STAINIER, *Etude des gîtes métallifères de Belgique*, dans *Bull. S. G. B.*, t. XVI (1902).
- FIRKET, *Etude sur les gîtes métallifères de Landenne-s-Meuse*, dans *Bull. Ac. Roy. de Belgique*, 1878.
- MOULAN, *Origine et formation des minerais de fer*, 1904.
- ANCION, TORDEUR, VAN LECKWLUCK, *Les minerais de fer du sol belge*, dans *Congrès Ass. Ingénieurs*, Ecole de Liège, 1938.
- MACAR, CALEMBERT, *Observations sur les couches d'oligiste oolithique du Famenien de la Vesdre*, dans *An. S. G. B.*, t. LXII (1938).
- BIDAUT, *Etude des minerais de la Campine*, dans *An. Trav. Publ. Belg.*, t. V/VIII, Brux. (1847).
- GUINARD, *Composition du mineraï de fer de Lorraine*, Paris, *Rev. Indus. Minér.*, n° 537, 1948.
- CAYEUX, *Minerais de fer oolithique de France*, 1922.
- *Gisements de fer de l'Ouest de la France*, dans *Rev. Ind. Mines*, n° 5, 1931.
- *Minerais de fer oolithique de France*, dans *Minerais de fer primaires, étude des gîtes minéraux de France*, dans *Ministère Trav. Publ.*, 1909.
- BICHELONNE et ANGOT, *Le bassin ferrifère de Lorraine*, Paris, 1937.
- DUBOIS, *Géologie de l'Alsace et des Vosges*, Strasbourg, 1934.
- DE LAUNAY, *Etude des gîtes minéraux et métallifères*, 1927.
- LACROIX, *Minéralogie de la France et de ses colonies*, vol. 1/5, Paris, 1893.
- THOREAU, *Le mineraï de fer oolithique d'Halanzy et de Musson*, dans *A. S. G. B.*, t. 34.
- WARREN, *On the microstructure of iron ores*, dans *Econ. Geol.*, 1918.
- ROSENBUSCH, *Mikroskopische Pysiographie der Mineralien und Gesteine II, Massive Gesteine*, Stuttgart, 1907.
- FOUQUÉ et LÉVY, *Minéralogie micrographique*, Paris, 1879.
- CAYEUX, *Introduction à l'étude pétrographique des roches sédimentaires*, dans *Minist. Trav. Publ.*, 1916.
- MEUNIER, *Sur l'origine et le mode de formation du mineraï de fer oolithique de Lorraine*, dans *C. R. Acad. des Sciences*, Paris, M16, 1901.
- VAN WERWEKE, *Das Kieselsauregerüst der Eisenhydrizontoolithes in den lothringisch-luemburgischen Eisenerz lagern*, dans *Mitteilungen der Geologischen Landesanstalt von Elsaß Lothringen*, t. 5, fasc. 4 (1903).

Rappelons qu'un bloc d'oligiste, découvert à Hollogne-aux-Pierres (¹), a certainement été préparé pour l'exportation. Equarri, de vue en plan trapézoïdale, à section rectangulaire, entamé à l'extrémité amincie, il pèse presque 2 kg. et est poli

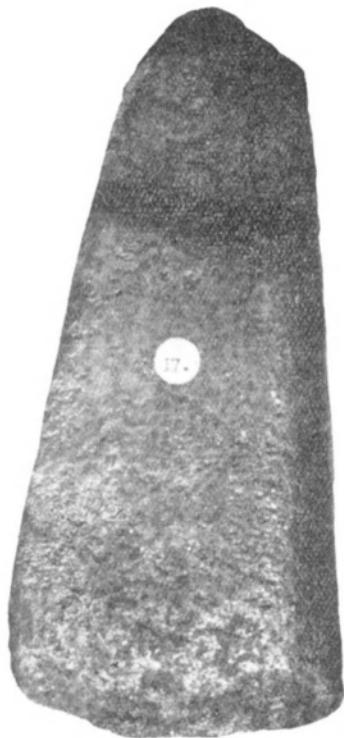


PLANCHE VIII. — Bloc poli d'oligiste oolithique (Ech. 1/2).
Dépôt votif du Cimetière à crémation de Hollogne-aux-Pierres.

sur toutes ses faces. La forme particulière de ce bloc nous permet de suggérer qu'elle n'était pas due au hasard mais conçue spécialement pour le transport à la bretelle. La forme trapézoïdale, tout en laissant un maximum de matière, se prête bien à l'enchâssement (voir planche VIII).

(¹) R. et J. THISSE-DEROUETTE, *op. cit.*

V. -- L'HABITAT OMALIEN

Notre attention fut jadis attirée, en analysant les plans présentant le complexe des emplacements d'habitation de Lindenthal (¹), par la disposition plus ou moins circulaire ou elliptique des fosses omaliennes. L'analyse des plans, légués par Marcel De Puydt, des diverses agglomérations fouillées, montre également l'existence de telles dispositions.

Nous eûmes l'agréable surprise de vérifier qu'à Noville ces constatations se confirmaient.

Plusieurs hypothèses peuvent être émises au sujet de la destination de telles fosses. Bornons-nous à constater qu'à Noville le creusement des fosses s'arrête au premier cailloutis supérieur, — lorsqu'il existe, — de solifluxion du Hesbayen. Cette constatation étant nouvelle, nous ne pouvons la généraliser à toutes les stations omaliennes.

Lors d'une conférence faite en 1954 par l'un de nous à la tribune des Amis de la Préhistoire et de la Protohistoire de la Ville de Mons, ainsi que, l'année suivante, à l'Institut Archéologique Liégeois, nous suggérions l'existence de vastes huttes collectives comparables à celles construites encore actuellement par les Indiens de l'Amazonie (²). En effet, les fosses explorées n'étaient pas susceptibles d'avoir été habitées : leurs dimensions trop souvent fort réduites, l'asymétrie des coupes et plans éliminaient les possibilités d'habitat.

Parmi les suppositions à retenir, il y a lieu de se demander si ces fosses ont été creusées dans l'aire de la hutte ou à sa périphérie (³).

Il est curieux de constater que le contenu de celles-ci n'est très souvent constitué que de débris les plus divers : poteries, outillage, rebuts de taille, fibres végétales, charbon de bois, ossements, roches diverses... Mais il est à noter que les outils

(¹) W. BUTTLER et W. HABEREY, *op. cit.*

(²) A. MÉTRAUX, *Les Peaux-Rouges de l'Amérique du Sud*, Joie de connaître, Paris, 1950.

(³) Souhaitons que des travaux plus vastes puissent être entrepris, grâce à de plus larges autorisations des propriétaires de terrains et à des crédits officiels, pour pouvoir établir l'aire réelle de l'habitat omalien, peut-être délimité ici, comme à Cologne-Lindenthal, par des traces de pieux et de clôtures.

les plus typiques que l'on y rencontre sont situés contre les parois comme s'ils avaient glissé par mégarde dans ces fosses. Rares sont les fosses qui contiennent les traces bien visibles de la présence d'un foyer. La terre noire ne provient donc pas toujours de l'existenee de charbon de bois carbonisé mais bien de la transformation lente de matières végétales, parfaitement décelables au microscope. Nous ne pouvons mieux comparer cette coloration qu'à celle que l'on rencontre dans le fond des tourbières campinoises ou dans les fosses à fumier.

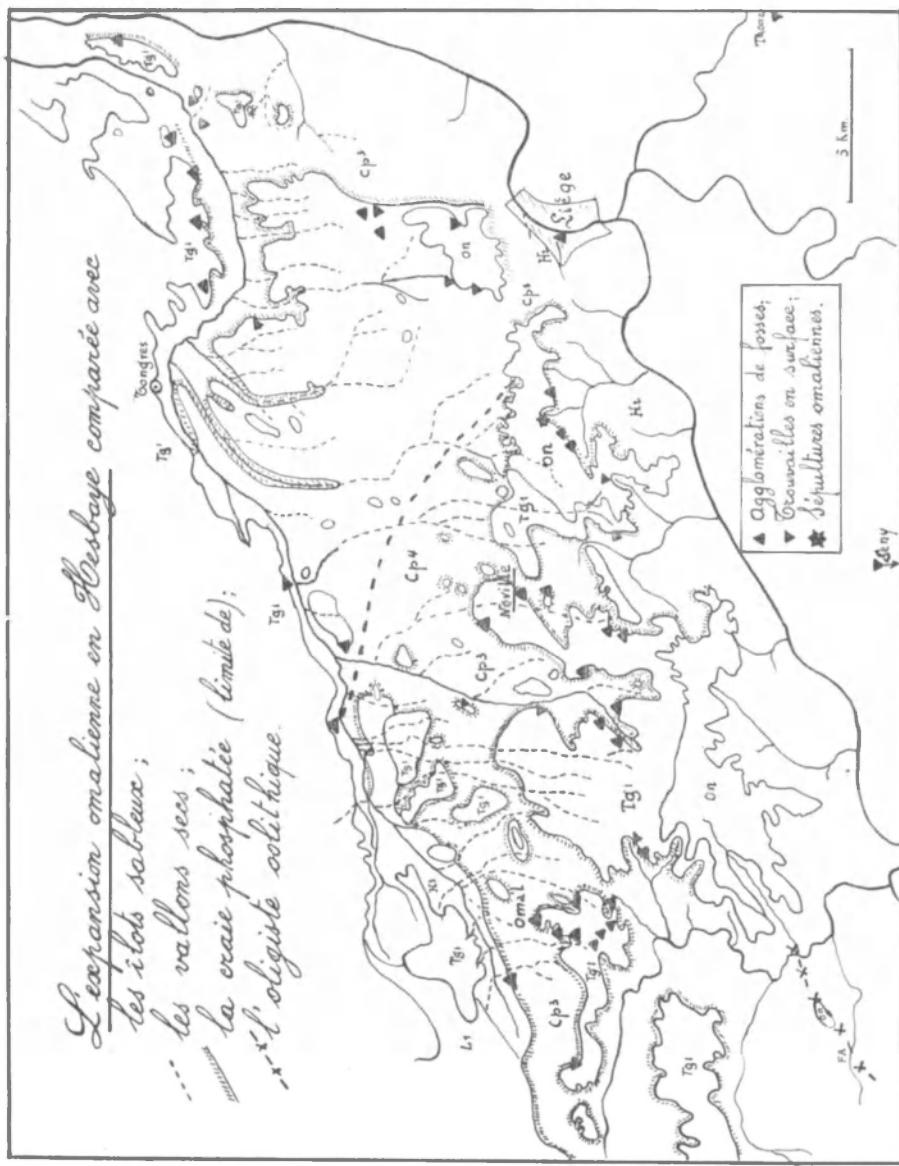
Nos moyens, limités aux autorisations accordées, ne nous ont pas permis d'effectuer aux alentours de vastes travaux de terrassement ou, au moins, d'ouvrir une tranchée à l'endroit où un ancien fossé se dessine par ombres portées ; seul, ce procédé pourrait nous faire retrouver des traces de pieux. Pourtant, nos travaux de laboratoire nous ont révélé l'existenee en grande quantité d'essences arborescentes propres au clayonnage tels que l'aulne, le bouleau et le coudrier. Ceci nous permet de renforcer notre hypothèse déjà émise au sujet du clayonnage, mais en éliminant ici notre première supposition : celle de l'emploi du saule, du moins en ce qui concerne le site de Noville-en-Hesbaye ⁽¹⁾.

VI. — SITUATION PÉDOLOGIQUE DES STATIONS OMALIENNES

Dans une courte communication faite par l'un de nous en 1951 au Congrès de Verviers présidé par Mlle Danthine, communication qui ne fut pas imprimée, nous attirions l'attention des préhistoriens sur le fait que le pointage systématique des agglomérations omaliennes sur la carte géologique nous montrait que, jusqu'à présent, celles-ci étaient situées en bordure des îlots sableux. Les stations d'Anixhe et Tilice font exception, mais l'existence de poches de sable non renseignées a été certifiée par un fermier de l'endroit (voir planche IX).

En 1955, à la tribune de l'Institut Archéologique Liégeois, l'un de nous considérait les différentes épaisseurs de limon et faisait remarquer que les revêtements très importants de

⁽¹⁾ R. et J. THISSE-DEROUETTE, *op. cit.*



ceux-ci devaient, à certains endroits, éliminer l'influence du substratum généralement sableux. N'oublions pourtant pas que les plantes enfonceent bien plus profondément leurs racines qu'on ne le croit généralement.

A ce sujet, l'Ingénieur-agronome M. Ernest Martin nous a fait remarquer qu'il a été trouvé qu'un plant d'avoine, en terre légère, avait envoyé de très fines radicelles, très ténues, à huit mètres de profondeur. Ces radicelles descendent encore bien plus profondément pour de grandes plantes. Ce travail souterrain de la végétation se justifie aussi par la recherche d'humidité.

Nous avons été amenés depuis à reconsidérer la question d'habitat et avons constaté que les agglomérations omaliennes sont également situées à la naissance et sur les bords des nombreux vallons secs de la Hesbaye (1). Depuis, nous avons recherché les raisons déterminantes de tels emplacements. Notons que ces raisons ne sont plus aussi facilement déterminables actuellement qu'elles l'étaient du temps des Omaliens, car la culture continue avec ses engrais, ses amendements, ses nivelllements, a eu pour effet de rendre plus légères des terres lourdes, et vice versa. La transition entre les zones de végétation a dû être aussi, avec le temps, probablement modifiée, si pas unifiée.

Considérant que ce peuple était agriculteur, la nécessité de trouver de la terre riche et légère devait constituer la raison majeure dans le choix de l'habitat. Les constatations sur le terrain même et les déductions qui en découlent semblent le prouver.

Presque toujours, les îlots sableux s'intercalent entre le limon loessique et le conglomérat de silex maestrichtien-sénonien, celui-ci reposant sur la craie phosphatée (2). Primi-

(1) Ch. STÉVENS, *Les vallées sèches de la Hesbaye*, dans *Bull. Soc. Belg. Géologie*, t. 44, Bruxelles (1934). Sur la carte que nous avons dressée, nous avons reporté une partie de l'ancien réseau hydrographique présenté par l'auteur.

(2) C. SCHREIBER, *Le Sol et les Engrais*, t. I. Le Sol, p. 91, Gembloux (1931). « *Le substratum des environs d'Aubel, Herve, Battice influence favorablement la culture herbagère* ».

tivement, une telle succession aurait pu permettre le développement d'une belle végétation spontanée (arbustive et herbacée). Cette végétation semi-forestière, remarquée par les Omaliens lors de leur migration dans nos contrées, a pu être pour eux le présage d'un bon sol, ni marécageux, ni acide, mais perméable, ainsi que son sous-sol (dans le sens agraire).

Ce fut surtout sur les pentes douces, c'est-à-dire en bordure des vallons, que les Omaliens fixèrent leur choix : les infiltrations pluviales de ces pentes auraient rendu la terre légère, moins fertile, mais facile à travailler avec des instruments primitifs. De plus, les couches inférieures du limon auraient été rendues imperméables par l'apport important des sulfates (Ca/Mg) et l'altération authigène des particules colloïdales. Ces particules altérées par une humidité constante offraient une réserve naturelle d'engrais. En plus, c'est le long de cette zone, et principalement à la naissance des vallons, que les nappes superficielles, non taries comme de nos jours, trouvaient leur épanchemennt.

Au sortir du Wurm III, de nouvelles végétations spontanées se développèrent en même temps que s'altérait la couverture brabantienne. Ces végétations, — par le travail intense exécuté par les racines, allant, au fur et à mesure que le sol se dégelait, jusqu'à une très grande profondeur, — contribuèrent à ramener à la surface du sol les éléments nutritifs de première valeur tels les colloïdes minéraux primitifs, et à enrichir le sous-sol d'éléments hydrocarbonatés. Cet enrichissement continu de la terre, non seulement en surface mais en profondeur, eut pour résultat de créer, surtout en bordure des vallons, une belle végétation à tiges vigoureuses et bien droites.

Pourtant, cet essor de la végétation dut être entravé sur les crêtes où le Hesbayen lixivié⁽¹⁾ pouvait affleurer. D'autre part, les bas-fonds, par la présence constante d'humidité, éliminaient les possibilités d'habitat.

(1) Ce processus de détérioration du sol par la migration externe (érosion) et interne (intensité des pluies) s'observe encore de nos jours.

Les Omaliens, certainement doués d'un esprit d'observation pédologique instinctif, ont dû remarquer à leur arrivée les différences de productivité d'un endroit à l'autre ainsi que la répartition naturelle des diverses essences telles que la bruyère dans les lieux arides et secs, *rumex acetosella* dans les terres arables sèches, et les sphaignes ou autres plantes aux endroits marécageux et humides ; ils choisirent donc la zone de transition pour y installer leur habitat.

VII. — QUELS ÉTAIENT LES POSSIBILITÉS DES OMALIENS POUR LEURS TRAVAUX AGRAIRES ? (1)

Imaginons ces « primitifs » défrichant un lopin de terre avec l'outillage que nous leur connaissons, pratiquant une culture extensive, cultivant une grande surface pour obtenir très peu : ces agriculteurs ne pouvaient s'arrêter sur des terres pauvres, ou trop fortes, ou trop boisées.

Les méthodes d'agriculture moderne livrent, pour un flement de printemps, 3000 kg. à l'hectare ; mais qu'est-ce que les Omaliens pouvaient obtenir ? Peut-être pas 400 kg. En comptant les réserves pour les semaines suivantes, il n'y avait pas de quoi faire beaucoup de pain.

D'abord, la sélection des semences ne devait pas exister. Ensuite, de très mauvais *labours* permettaient tout juste de remuer la terre et non pas de la retourner. Cette terre n'était pas remuée partout, mais rien qu'en ligne et pas profondément, peut-être à 10 cm. de profondeur, tout au plus.

Supposons un sillon tous les 14 ou 15 cm., soit 7 sillons au mètre, 700 par hectare, 700 sillons de 100 m. soit 70 km.

Pour un second labour en travers, le labour croisé, bien nécessaire et probable, ajoutons encore 70 km. soit en tout 140 km., par hectare.

En comptant une vitesse horaire de 3 km., il fallait 50 heures, sans compter les déboires innombrables pendant le travail, tels que l'usure du soc en bois, les courroies maintenant le soc à

(1) M. Ernest MARTIN, Ingénieur agronome de Gembloux, fixé à Londres, nous a fait bénéficier de son expérience, acquise aux Colonies.

l'age qui se relâchent, qui cassent, etc. Ces considérations seules suffisent à prouver que les Omaliens n'auraient jamais pu s'offrir le luxe d'un sol un peu fort, même s'il eût été très fertile.

De plus, le rendement dérisoire d'un tel procédé de culture résulte non seulement d'un mauvais ameublissemement du sol, mais plus encore de l'envahissement des mauvaises herbes.

Ajoutons que la semaille à la volée exige environ 150 kg de graines à l'hectare, quantité à prélever sur la récolte précédente.

De ces 150 kg., environ 40 à 50 kg. de graines ne lèvent pas, même avec nos méthodes perfectionnées.

Le pourcentage de germination manquée devait être très élevé à cette époque reculée, car la graine n'était pas bien recouverte par de bons hersages ou par le semoir. Considérons également toutes les graines mangées par les oiseaux.

Il résulte de tout cela que, pour obtenir peu, il fallait cultiver de grandes surfaces, chose impossible en terre un peu forte lorsqu'on n'a pas l'outillage approprié.

Il restait aux Omaliens une autre possibilité de culture, celle en *poquets* ou bien encore en *lignes* ou en *bandes* largement espacées.

Envisageons la culture en *poquets* ou en touffes : elle consiste à planter des groupes de quelques graines disposées en carrés, en rectangles, en triangles, voire en quinconce. Des espaces suffisants entre les touffes sont aménagés pour permettre le nettoyage.

La culture en *lignes* ou en *bandes* continues, largement espacées, présentait l'avantage, sur la culture en poquets, d'utiliser une bien plus grande partie du terrain.

Ces deux derniers modes de plantation avaient de nombreux avantages sur le semis à la volée. Tout d'abord il fallait moins de semences nécessaires par unité de surface, question très importante, vu les rendements réduits obtenus. Ensuite, il y avait de plus grandes proportions de bonnes levées de graines ; le semis pouvait être fait par les femmes et les enfants avec tous les soins voulus, les graines pouvaient être enfouies à la profondeur convenable et recouvertes d'un peu de terre fine.

Il n'y avait, par ce procédé, pas de graines laissées en surface, donc la destruction par les oiseaux était très réduite. Mais le plus grand avantage résultait de la possibilité de nettoyage complet entre les lignes ou les bandes durant toute la végétation.

Toute la richesse de la terre ainsi que l'air et la lumière pouvaient être utilisés par la plante cultivée sans être absorbés en grande majorité par les innombrables plantes parasites, ce qui serait le cas pour le semis à la volée, lequel ne permet aucun nettoyage, si ce n'est lors de la première croissance, et combien difficile !

Enfin, la récolte était plus facile avec la fauille denticulée ; elle était surtout plus propre, c'est-à-dire plus pure.

En effet, la conséquence d'un semis à la volée aurait été un fouillis inextricable de bonnes plantes et de mauvaises herbes, le tout coupé à la fois et mélangé : il en serait résulté un tamisage et un triage extrêmement difficile et lent, surtout avec des tamis de fortune.

En résumé, la plantation en poquets, en lignes ou en bandes était bien plus rentable que le semis à la volée.

Nous en serions resté là dans ces considérations si notre attention n'avait pas été attirée par les nombreuses représentations géométriques figurées sur les poteries omaliennes. En effet, les décos de celles-ci ne seraient-elles pas inspirées du mode supposé d'agriculture de l'époque : c'est-à-dire la culture en bandes, en lignes ou en poquets ? En plus, sur certaines poteries, figurent des espèces de houes, à moins que ce ne soit des épis ployant au bout de la tige. Sur d'autres, on voit des lignes surmontées d'un gros point faisant penser au bâton de labour garni d'une boule en bois ou en pierre.

D'après Max Schmidt (1), la majorité des peuples primitifs n'aurait utilisé qu'un simple bâton de labour, soit pour ameublir le sol, soit pour y pratiquer les trous destinés à recevoir des semences ou boutures.

Ce bâton, muni à son extrémité d'une masse en pierre ou en bois, aurait permis également de briser plus aisément les

(1) Dr G. MONTANDON, *Traité d'Ethnologie cyclo-culturelle*, Payot, 1934, p. 255.

mottes de terre. De telles masses en pierre ont déjà été rencontrées dans les fonds de cabanes de Jeneffe et de la place Saint-Lambert.

Un autre genre d'outil, *le grattoir*, se rencontre parfois en grande quantité dans certaines fosses omaliennes. Le type omalien est plat, allongé, dérivé de la lame ; il porte à l'une de ses extrémités des retouches assez abruptes et serrées. Cet instrument peu encombrant, à allure spatulée, d'utilisation certainement fréquente, aurait servi à divers usages qui, jusqu'à présent, sont encore très énigmatiques.

Il serait curieux d'envisager les diverses utilisations de ce genre d'outils dont les dimensions, tout en restant dans les normes classiques, varient beaucoup. Une analyse particulière des brisures, des retouches, des détériorations de celles-ci, des diverses dimensions par rapport au silex employé et au milieu dans lequel on les a rencontrés, permettront par une étude comparative avec les différents types de grattoirs ayant appartenu à d'autres civilisations, de se forger une idée bien plus précise de l'utilisation d'un tel genre d'outil, que l'on rencontre depuis le Paléolithique moyen jusqu'à l'âge des Métaux. L'évolution typologique du grattoir omalien aurait-elle eu sa raison d'être par rapport au genre de vie semi-agricole de ce peuple ?

VIII. — DÉTERMINATION POLLINIQUE ET ESSAI DE DATATION

En 1954, après de nombreux essais, nous sommes parvenus à isoler les pollens du conglomérat argilo-siliceux situé à 1,15 m. de profondeur dans la fosse n° 11 de Noville-en-Hesbaye. Les espèces les plus courantes, *Corylus*, *Betula*, *Alnus*, *Tilia*,... (1) étant déterminées (2), nous avons fait part de notre réussite au Dr A. Bohmers, conservateur du Musée Biologique

(1) ERDTMAN, *Introduction à l'analyse des pollens*, 1943, Waltham, Mass., U. S. A.

VON H. MEINKE, *Atlas und Bestimmungsschlüssel zur Pollenanalytik*, dans *Botanisches Archiv. Koenigberg*, 19, Band Hefl, J. 6. Ausgegeben am 1927.

(2) Madame BOUILLENNE, Professeur à l'Institut de Botanique de l'Université de Liège, a mis complaisamment, pendant plusieurs mois, les ouvrages précités à notre disposition.

et Archéologique de l'Université de Groningue. Celui-ci nous a vivement encouragés ; il a sollicité le Dr W. Van Zeist de bien vouloir nous faire une préparation et une détermination modèles.

Nous soumettons au lecteur cette détermination.

Corylus	43,1 %	Dryopteris	22,2 %
Betula	12,0 %	Graminae	11,1 %
Alnus	11,1 %	Sphagnum	8,4 %
Tilia	11,1 %	Ericaceæ	8,0 %
Quercus	9,3 %	Cyperaceæ	4,0 %
Ulmus	8,0 %	Pteridium	2,2 %
Pinus	4,0 %	Succisa	0,9 %
Fraxinus	0,9 %	Chenopodiaceæ	0,4 %
Picea	0,4 %	Galium-type	0,4 %
Σ AP	225	Rumex	0,4 %
		Compositæ	0,4 %
		Umbelliferæ	0,4 %

Selon J. Iversen (1), l'intervention de l'homme ou l'occupation du sol par celui-ci pourrait être prouvée par la présence de bruyère quaternée (2), ce qui étayerait la supposition d'un déboisement intensif opéré par les Omaliens, déboisement qui aurait appauvri le sol après quelques années de culture (3). Nous constatons aussi la présence d'espèces commensales de l'homme et de ses cultures tels les Rumex, les Chénopodiacees et les Composées. Mais nous ne perdons pas de vue que la bruyère pouvait exister sur les crêtes au sol dégradé, parce que très souvent lavé par les eaux météoriques.

Le pin et l'épicéa n'existant que sporadiquement au point le plus profond de la fosse, ces arbres ne peuvent être considérés comme des essences de reboisement, mais plutôt comme les derniers vestiges d'une période antérieure. La nette différence de pourcentage entre le bouleau et le coudrier, ainsi que la présence de l'orme et du tilleul, nous indiquent que le climat ne devait pas être froid.

Enfin, l'absence du hêtre a une très grande importance

(1) LAMING, *La Découverte du Passé*, Paris, 1952, p. 169.

(2) SCHREIBER, *Le Sol, Bibliothèque agronomique belge*, n° 3, 1931.

(3) Nous reprenons, à dessein, le mot archaïque « culture » en lui prêtant le sens d'« essai de culture », ce qui s'applique bien, nous semble-t-il, au stade primitif d'agriculture des Omaliens.

pour la chronologie, si nous considérons cette absence avec la présence sporadique du pin et l'apparition du frêne.

En nous basant sur les travaux du professeur Tavernier (1), nous situerions le niveau pollinique étudié dans la phase de transition entre le Boréal et l'Atlantique, c'est-à-dire aux environs de 4000 à 5000 avant notre ère (2).

Les *recherches palynologiques des limons encaissants* ont donné des résultats négatifs (débris de végétaux, pollens déchiquetés) ; comme on attribue volontiers les ponctuations ou traînées noirâtres dans les limons à des matières humiques fossiles, il était tout indiqué de tenter un essai chimique des différents dépôts afin de vérifier si ce phénomène est dû aux substances organiques ou minérales (Fe/Mn).

Pour effectuer cette analyse, nous avons appliqué la méthode Huybrechts : dosage du carbone par combustion et absorption du CO₂. Dosage du Fe/Mn par colorimétrie après attaque à chaud par H₂SO₄ à 10 %. Le soufre a été dosé comme sulfate après fusion au Na₂CO₃.

Les résultats analytiques ont donné ce qui suit :

(*En laboratoire particulier*)

Niveaux	Carbone	Fe/Mn	Soufre	Résidu	pH
1	6,35	1,60	1,25	brun foncé	8
2	1,85	0,90	+	brun clair	6,5
3	0,45	0,09	—	gris foncé	7,5
4	2,75	3,50	+	gris très foncé	5,5

Observations : Tous les résidus acidulés n'abandonnent que difficilement leur teinte à la calcination. Les essais des fractions très fines ont une teinte plus foncée.

Sous réserve que trop peu d'échantillons ont été examinés, ces quelques résultats apportent néanmoins des renseignements intéressants qui permettent de confirmer la possibilité de faire dériver les ponctuations noirâtres de matières organiques autant que minérales. On sait en effet, par les faits observés

(1) TAVERNIER, dans *Bull. de la Soc. Belge Géolog.*, fasc. 3, 1948.

(2) Le Dr A. BOHMER, à qui nous avons soumis le projet du présent chapitre, situerait cette phase dans la deuxième partie de l'Atlantique (—3000 à —4000).

par divers savants russes, que c'est sous forêt que naissent les concrétions ferrugineuses ; mais n'écartons pas qu'une ancienne nappe phréatique aurait pu provoquer la formation de ces concrétions. D'autre part, il a été constaté que les « feuillus » avaient une structure friable, granuleuse, se décomposant rapidement, tandis que les « résineux » à structure fibreuse résistaient à l'acidification du sol (¹).

L'analyse chimique suivante montre aussi que les réactions secondaires dépendaient surtout du régime pluviométrique et de la perméabilité, plutôt que de la couverture végétale qui aurait été plus ou moins riche en humus durant l'époque omalienne.

La réaction alcaline des couches (pH : 6,5/7,5 déjà signalé), propice à la solubilisation des colloïdes négatifs (SiO_2) et à la flocculation des colloïdes positifs (Fe(OH)_3 — Al(OH)_3), prouve que la forte teneur d'électrolytes (Ca^{++}) vis-à-vis des acides faibles (CO_3H) a permis la conservation assez originelle du milieu.

D'autre part, nous constatons que le pourcentage des sesquioxides (concrétions Fe/Mn) et de magnésie augmente lorsque la teneur de silice diminue ; le taux de chaux varie peu. Par contre, l'eau d'hydratation augmente.

Dans l'ensemble, la couverture végétale de l'époque omalienne, qui aurait entraîné l'élimination des bases, n'aurait contribué que pour une faible part à la production des colloïdes argileux ; mais, par contre, les phénomènes d'hydratation, influencés par les facteurs climatériques, ont joué un rôle capital d'altération des éléments silicateés.

(*En laboratoire particulier*)

Niveaux	SiO_2	Al_2O_3	Fe_2O_3	CaO	MgO	H_2O
1	75,25	13,10	1,60	0,65	0,52	4,50
2	78,50	14,25	1,50	0,55	0,35	2,00
3	81,25	15,60	0,09	1,75	0,20	0,85
4	71,10	16,25	2,95	0,45	0,75	5,90

(¹) DOKOUTCHAEV, *Tchernozem russe*, 1883.

VORONEJE, *Die typen der Bodenbildung, Ihre Klassification und geografische verbreitung*, 1914.

IX. — LES OMALIENS ÉTAIENT-ILS PASTEURS ?

Des témoins osseux de bœuf, de porc et de chevreuil ont été rencontrés dans les fosses omaliennes de la Hesbaye (1).

Le gisement de la place Saint-Lambert à Liège a, en outre, livré du cerf (2). Ce fait a été confirmé à Cologne-Lindenthal (3) et à Noville.

Les fosses n°s 1, 2, 4, 11 et 14 de Noville contenaient de nombreux fragments osseux d'un blanc grisâtre (preuve d'une combustion lente ou d'une métamorphose chimico-physique ?). Un dosage chimique a révélé 3 % de PhO_5MgO_3 et 13,5 % de CaOCO_2 ; selon A. Carnot (4) : « le phosphate de magnésie et » le carbonate de chaux évalués dans des proportions supérieures à la moyenne sont propres aux os d'animaux herbivores. »

Les auteurs de « L'Omalien » (5) sont restés dans l'expectative quant à la domestication possible des bovidés et des cervidés, « ces animaux ayant pu être tués à la chasse » disent-ils. Nous pensons aussi qu'il serait dangereux d'être trop formels (6) : en effet, le porc et le bœuf, tout comme les cervidés, devaient être fréquents à l'état sauvage dans les nombreuses prairies naturelles et dans la forêt qui recouvriraient la Hesbaye. Il est plus plausible de supposer que les Omaliens se sont nourris des produits de la chasse plutôt que de ceux de l'élevage. Une zone semi-forestière ne peut être comparée à une steppe herbeuse ; elle est impropre à un élevage rationnel du bétail. Cet élevage implique la nécessité d'aménager des étables, ce qui entraîne une surveillance continue ou, à son défaut, la plantation de clôtures vivaces pour le parquage. En supposant que celles-ci aient été plantées, il est certain que l'appauvrissement du sol par la culture aurait déterminé le départ des préhistoriques au moment où les clôtures auraient acquis

(1) J. HAMAL-NANDRIN, J. SERVAIS et M. LOUIS, *op. cit.*

(2) M. DE PUYDT, *A. F. A. H. B.* XX^e Session, Liège, t. II (1909).

(3) W. BUTTLER et W. HABEREY, *op. cit.*

(4) A. CARNOT, *A. Mines*, 1893.

(5) Voir réf. (1), p. 80.

(6) H. DANTHINE, *Le Danubien*, dans *Bull. de la S. P. F.* *bull. spécial du Cinquantenaire de la Société*, nov. 1954.

une compacité suffisante pour y parquer un bétail non sélectionné et très près de l'état sauvage.

X. — LES OMALIENS ÉTAIENT-ILS SÉDENTAIRES ET VIVAIENT-ILS SUR UN ESPACE RÉDUIT ?

Nos considérations sur l'agriculture ont démontré que l'espace nécessaire pour une culture rentable devait être assez vaste.

Les constatations minéralogiques nous démontrent l'utilisation de psammites du Condroz, d'arkose de l'Ardenne, d'oligiste des environs de Huy, de grès landenien, de quartzite de Wommersom ; si nous considérons les laves de l'Eifel, les divers matériaux lithiques du bassin rhénan ainsi que le sel constaté dans une poterie de la fosse n° 11 à Noville, nous pouvons conclure que, parallèlement à la culture du sol, ces préhistoriques se déplaçaient beaucoup.

Il est regrettable que les constatations anthropologiques sur les squelettes provenant des sépultures omaliennes de l'Alsace⁽¹⁾ ne nous aient pas éclairé sur la constitution particulière des jambes et des mains des représentants de ce peuple. La présence d'un troisième trocanthère⁽²⁾ et la conformation osseuse des os des mains auraient pu nous renseigner sur l'adaptation à la marche comme aux travaux agraires.

XI. --- CONTRIBUTION A L'ÉTUDE CHRONOLOGIQUE DES LIMONS ENCAISSANTS ET DES FOSSES OMALIENNES (voir planche X)⁽³⁾

Les observations de terrain ne permettent pas toujours d'expliquer, aisément, tous les détails des phénomènes sédimentologiques des sols quaternaires, du fait de la répétition de structures par elles-mêmes très irrégulières. Quel que soit le terme adopté, suivant leurs aspects (sols festonnés ou à

(1) Dr ULRICH et FORRER, *Cahiers d'Alsace*, rev. citée, 1939 et 1953.

(2) G. VERDIN, *Etude anthropologique : L'ossuaire néolithique de Ben-Ahin*, dans *Bull. Ch. Wall.*, t. XV (1952 et 1953).

(3) Voir p. 203.

poches, involutions, horizons blanchis, fentes de gel, stratification nivéo-éolienne entrecroisée ou secondaire, « sol bouillonnant », (Brodelböden), congélification des documents lithiques ou autres, etc...), ces phénomènes périglaciaires n'ont pu se créer que sous un climat nettement plus froid que notre climat actuel.

Dans le domaine qui nous occupe, il est donc toujours utile de vérifier et de compléter une observation de terrain par une autre de laboratoire, car il n'est guère de critère qui ne comporte d'exception.

Rappelons la raison pertinente émise par M. de Heinzelin de Braucourt ⁽¹⁾ à propos des fondements indispensables de toute l'Archéologie préhistorique : « Bien malheureusement, » les anciennes collections pêchent toutes par la même grave » lacune : l'absence d'échantillons lithologiques systématiquement prélevés. Il est ainsi partout dans le monde quantité » de silex taillés et de restes ostéologiques récoltés à grand-peine » mais dont la signification est réduite à peu de chose par » l'absence de contextes lithologiques. »

En 1948, l'éminent sédimentologue le Professeur R. Tavernier ⁽²⁾ écrivait fort justement : « Les tentatives effectuées en » vue de dater les limons à l'aide d'industries humaines n'ont » donné que des résultats décevants ou douteux par suite des » mélanges opérés par ruissellement. »

A l'heure actuelle, les obscurités des problèmes qui se posent sur le terrain justifient donc notre essai de synchronisation géo-chronologique. Pratiquement, nous avons adopté la *méthode granulométrique et morphoscopique* combinée à l'étude des minéraux denses des limons. Cette combinaison pourra procurer de précieux renseignements sur le mode et les conditions de formation des sédiments eux-mêmes.

(1) *Bull. Inst. Roy. des Sciences natur. de Belgique*, t. XXV, n° 17 (1949), p. 6.

(2) R. TAVERNIER, *op. cit.*

Tableau synoptique de la technique opératoire

Analyse granulométrique :

100 gr. limon + NaCO₃ et NoO_x ou HN₃.

Traiter $3 \times 50 \text{ cm}^3$ de H_2O_2 à 10 %.

Prélever 50 gr. : 25 gr. + 100 cm³ HCl + 0,5 cm³ conc. par U. % Ca
Filtrer, sécher.

Peser 15 gr., tamiser sous eau suivant plasticité.

Tamisage Tyler Ro-Tap Tamisage pipette Atterberg-Robinson.

($>50 \mu$) (50-100 μ) ($<50 \mu$)

26-37-52-74-104-147-208 μ 2-10-20-50-100 μ

Analyse morphoscopique :

Prélever 1 gr. des différentes fractions.

Compter et différencier les grains sous eau et à sec.

Analyse minéralogique :

Prélever les fractions cumulées de 26, 37 et 52 μ . — Réunir les fractions peptisées de 20 et 50 μ .

Sécher à l'étuve à 110°.

Traiter les résidus par liqueurs denses (2,90-3,33-4,20).

Laver à l'alcool ou éther.

Sécher et monter au baume de canada.

a) Limons encaissant la fosse omalienne

Les sédiments examinés ont été recueillis en position stratigraphique dans la fouille de la fosse n° 11, la plus typique de la station.

Le prélèvement des échantillons limoneux a été effectué dans la paroi N.O.-S.E. en fonction de la nature pédologique des niveaux observés.

Le profil limoneux se présentait de la façon suivante, de haut en bas :

1) Limon brun foncé, assez argileux, compact; quelques cailloux roulés quartzeux et silexifères épars dans la partie supérieure de la masse; à la base, stratification entrecroisée confuse (0,15 m., épaisseur 0,25/0,35 m.

2) Limon jaune foncé, argileux, plus sec à la base, non stratifié; légère oxydation dans la masse, 0,55 m.

3) Limon jaune clair, sec, poreux, calcaire, stratification verticale; quelques concrétions CaO au contact du limon sous-jacent, épaisseur 0,40 m.

4) Limon brun-rouille, assez graveleux, stratification entre-croisée en cuvette, traînées noires (Fe/Mn), quelques radicelles silicifiées dans la masse, épaisseur ignorée au delà de 0,45 m. du fond de la fouille.

Granulométrie

Niveaux	Tamisage Tyler Ro-Tap (1)							Peptisation Att. Robinson (2)					
	26	37	52	74	104	147	208	2	10	20	50	100	
1 base	22	32	16	21	6	3	24	18	16	38	4		
2	26	29	20	19	4	2	19	9	12	51	9		
3	21	44	17	12	5	1	14	5	11	67	3		
4	19	13	10	14	21	53	21	12	18	42	7		

Tous les échantillons ont été soumis à la méthode combinée de façon à obtenir, pour un même sédiment, une classification rationnelle de la fraction argileuse et non argileuse. Malgré l'emploi de ces deux méthodes différentes, on ne remarque pas qu'elles donnent des résultats très dissemblables; c'est une des caractéristiques de l'homogénéité des limons nivéo-éoliens de la Hesbaye.

Comme on devait s'y attendre, la coupure étant nette sur le terrain, le limon n° 4 se différencie des autres résidus par la présence de cet apport sablo-graveleux intercalé entre son sommet et la base de la couche n° 3. Comme cet apport est assez conséquent dans la fraction de 104 et de 208 microns, nous avons retamisé le résidu, soit 74 %, en y ajoutant trois tamis de mailles supérieures, c'est-à-dire : 0,589 — 0,417 — 0,295 — 0,208 — 0,147 mm. Le classement du matériau établi dans le même ordre numérique a donné respectivement :

(1) Tamisage personnel dans les laboratoires du Professeur MÉLON.

(2) Tamisage effectué par M. AUTUN, Assistant du Professeur MICROT.

2 % -- 8 % -- 21 % -- 41 % -- 3 % du poids total. Ce dernier résultat permet d'établir un classement sur le module de finesse qui le rapproche des sables mixtes et du « gravier-granules » (quartz blancs et silex roulés).

Morphoscopie (en laboratoire particulier)

Niveaux	Emoussés luisants	Emoussés mats	Ronds mats	Ronds luisants
1 base	13	58	29	—
2	15	50	35	—
3	10	35	45	—
4	35	25	15	25

Selon le système préconisé par Cayeux : « Si à la taille de » 0,3 mm. le pourcentage des grains émoussés luisants est » supérieur à 30 %, l'usure par la mer est certaine. S'il est » compris entre 20 et 30 %, elle est, à tout pour le moins, » extrêmement probable ».

Pour ce qui concerne les limons examinés, seul le niveau n° 4 a subi l'influence d'une colluvion ancienne ou nivéo-fluviale plutôt qu'un dépôt de pédiment à l'état remanié.

Minéralogie (Minéraux denses) (En laboratoire particulier)

Niveaux	Ubiquistes			Paraméta-morphiques		Divers		
	Zircon	Tour-mal.	Rutile	Disth.	Stau-rot.	Hornb. v.	Epi-dote	Grenat
1 base	37	6	11	1	2	17	21	5
2	40	5	14	+	1	14	20	6
3	31	4	12	1	5	19	24	8
4	34	8	17	—	2	10	27	2

Observations : les limons 1 et 4 contiennent quelques anatasées (—1 %).

Nous avons, ci-dessus, adopté la méthode de l'Ecole Hollandeuse d'Edelman. Le comptage des grains s'est effectué par le système dit « linéaire », mais ici tous les cristaux ont été identifiés de façon à compenser les erreurs proportionnelles en volume dues à l'inégalité des dimensions des grains brisés.

L'examen du tableau ci-dessus permet de déterminer les proportions d'éléments « ubiquistes » au pourcentage d'éléments d'origine nordique qui caractérise la génèse glaciaire nivéo-éolienne de ces limons.

Tous les grains sont parfaitement roulés, de taille relativement petite (45 microns); les rutiles sont de l'ordre de 25 microns, les zircons et les hornblendes vertes ainsi que les épidores de l'ordre de 30 microns, les grenats, staurotides et tourmalines de l'ordre de 40 microns.

Dans l'ensemble, on ne remarque pas une contamination minéralogique verticale parmi les différents niveaux; ce fait permet d'écartier une accumulation intensive des matières minérales par les eaux d'infiltration. Le niveau 1 représente la zone d'accumulation des matières provenant de la couche superficielle éluviale (terres labourées) tandis que les sols 2/3/4 ne correspondent pas au sous-sol agricole mais présentent un horizon illuvial.

* * *

Du point de vue géologique, — ou plus exactement sédimentologique, — la génèse des limons loessiques glaciaires ne laisse aucun doute possible. Dès lors, le Brabantien de Rerot et le Hesbayen appartiennent au Pléistocène supérieur, c'est-à-dire aux dernières glaciations et interglaciations wurmiennes I-II-III.

Du point de vue paléogéographique, le Brabantien présentait un climat froid et sec, tandis que le Hesbayen offrait un climat froid et humide.

* * *

Pour ce qui concerne la pédogénèse des limons examinés, nous notons que l'aspect lithologique du niveau n° 4 s'apparente très bien avec l'extinction accentuée d'une phase à climat chaud et humide pendant laquelle s'est développée une végétation plutôt herbacée (concrétions Fe/Mn). La solifluxion sablo-graveleuse à son sommet est un facteur dégradant dont l'apport sablo-graveleux n'a pu se constituer que sur une surface dépourvue d'une végétation forestière. De telles conditions climatiques se sont réalisées vraisemblablement durant le Tardiglaciaire ou à la fin du Wurm III Tubantien (¹); la seconde hypothèse du Wurm III nous paraît plus logique en raison du dépôt loessique conséquent et de l'absence d'involution importante. De plus, notre argument se base sur les observations de terrain et de laboratoire que nous avons pu tirer des coupes de la sablière Vandeclee exploitée tout contre le gisement moustérien de la rue J. de Wilde à Sainte-Walburge (²); des constatations similaires ont été décrites par le Professeur Gullentops lors d'une étude de la sablière Gritten à Rocourt (³).

La température refroidie mais plus sèche va permettre la formation d'un apport conséquent de loess (niveaux 2 et 3). Selon le Professeur Cayeux (⁴) : « Les conditions nécessaires à un » apport éolien glaciaire ne peuvent se réaliser que sur des » surfaces dépourvues de couverture végétale... Le froid entrave la végétation. » Il s'avère donc que la végétation était pauvre sur le sol préexistant (niveau 4). D'autre part, nous notons que les facies de ces niveaux 2 et 3 n'appartiennent plus à un cycle de phénomènes saisonniers de la période précédente (niveau 4) mais bien à un autre régime climatique entier qui va régner durant toute la dernière période périglaciaire. Le caractère primitif du niveau 3, surmonté de son niveau d'altération 2, et le manque de perturbations à la base de ces niveaux

(¹) R. TAVERNIER, *Le quaternaire dans Prodrôme d'une description de la Belgique en hommage au Professeur P. Fourmarier*, 1954.

(²) Étude qui paraîtra prochainement.

(³) GULLENTOPS, *Contribution à la chronologie du Pléistocène et des formes du relief en Belgique*, dans *Mém. Inst. Géol. Univ. Louvain*, 1954.

(⁴) *C. R. Acad. Sc.*, Paris, 1947, p. 224.

sont des arguments fondés en faveur d'une période stable, ce qui consolide nos observations.

Il est prouvé que, sous régime périglaciaire, la prairie décalcifie moins rapidement que la forêt⁽¹⁾. C'est précisément la couche 3 qui est la moins décalcifiée, ce qui aurait eu pour conséquence de ralentir la combustion des matières humiques vu l'épaisseur de la couche brabantienne. Or, nous ne retrouvons pas de matières organiques déterminables. Il est vrai que selon le Professeur Tavernier⁽²⁾ : « ...ce n'est que lorsqu'il y » a décalcification du limon que la végétation se développe ». Nous pouvons donc attribuer cette stérilité primaire à la formation importante du loess (niveaux 2 et 3) qui aurait empêché toute végétation possible de croître.

C'est également l'évolution rapide de l'argile formée qui a permis la conservation primitive du niveau 3 et, de plus, empêcha le lessivage de toute la couche brabantienne (niveaux 2 et 3). Bien que les recherches roentgénographiques sur la nature de l'argile composée ne puissent encore fournir des résultats positifs, il est permis d'en exclure les nombreuses controverses sur le lessivage intense auquel on attribuait volontiers sa formation⁽³⁾.

La pédogénèse de l'horizon 3, par rapport à l'horizon 2, semble marquer un temps d'arrêt qui milite en faveur d'un recul très prononcé des glaciers. Il y aurait eu, peu après le dépôt loessique des niveaux 2 et 3, un réchauffement marqué du climat. Si l'on admet, sur la base du régime pluviométrique actuel, qu'un sol loessique perd environ 300 à 600 kg. de CaCO₃ par hectare et par an, — ou 2 à 5 cm. de limon par siècle, (4) — en bonne condition de drainage, il aurait fallu 26.000 ans pour décalcifier la couche brabantienne. Ce nombre d'années théoriques correspond au milieu génétique périglaciaire de ce paléosol. D'autre part, en tenant compte des observations

(1) SMITH (G. D.), *Illinois loess*, dans *Agr. Exp. Sta., Bull.*, 490, 1942. A pedologie Interpretation properties.

(2) *Op. cit.*, p. 11, Les formations ...

(3) Professeur DE KEYSER, *Analyses roentgénographiques de l'I. R. S. I. A.*, 1950.

(4) Franc DE FERRIÈRE, *Géologie et pédologie*, Strasbourg, 1937.

de terrain combinées à l'application des recherches de laboratoire, il semblerait que la pédogénèse du niveau 2 et 3 découle d'un régime pluviométrique surtout influencé, — non seulement par l'intensité de phénomènes saisonniers, — mais bien par la durée et la répétition des maxima, plutôt que des minima de température stabilisant le pouvoir de sorption et de rétention des eaux de la zone d'aération. Ce complexe absorbant thermodynamique n'a pu s'effectuer qu'à l'aurore de l'Holocène Boréal des subdivisions belges. Selon Jenny : « la pluviosité croissante augmente la teneur en argile dont la température est fonction du pourcentage en éléments fins »⁽¹⁾.

Quant au niveau 1, nous ne pouvons le raccorder à sa base qu'aux périodes subboréale et subatlantique. La stratification confuse ne permet pas d'expliquer le mécanisme de la formation du profil (action du creep, boulder-clay, mollisol ?).

En résumé, les limons du profil s'individualisent comme suit :

- a) le limon n° 1 à sa base appartient à la pédogénèse du subboréal-subatlantique ;
- b) les limons n° 2 et n° 3 se rattachent aux derniers interstades du Brabantien de Rutow E3 (Wurm III) ; et la pédogénèse à l'aurore de l'Holocène Boréal ;
- c) le limon n° 4, surmonté d'un interstade, tardiglaciaire ou de la fin du Wurm II Tubantien, sablo-gravleux, se classe dans la dernière oscillation interglaciaire du Hesbayen E2 (Wurm II).

b) Limon de la fosse omalienne

Ayant identifié les limons encaissants et défini leurs positions dans la chronologie périglaciaire belge, voyons si la situation de la fosse omalienne trouve sa pleine justification avec une égale précision au sein de ces paléosols.

Cette fosse omalienne est parfaitement délimitée et tranche nettement avec les limons adjacents. La terre noire qui la

⁽¹⁾ JENNY, *Factors of soil formation*, Mc Graw-Hill, Book Company Inc., New-York and London, 1941.

compose ne montre pas, de part et d'autre, des infiltrations latérales de matériau le long des parois. La face limoneuse de contact n'accuse pas la moindre trace de cuisson ; un exemple typique de ce phénomène d'ustion nous a été donné dans la fosse n° 10, mais ici la totalité du complexe limoneux est très caractéristique.

Granulométrie

Tamisage Tyler Ro-Tap (1)						Peptisation Robinson Att. (2)					
52	74	104	147	208		2	10	20	50	100	
45	15	11	20	9	18	6	16	54	6		

Morphoscopie (3)

Emoussés luisants	Emoussés mats	Ronds mats	Ronds luisants
25	20	45	10

Minéralogie (Minéraux denses) (4)

Zircon	Tourma-line	Rutile	Disthène	Staurot.	Hornblend- de verte	Epidote	Grenat
38	3	13	2	4	20	17	3

Observations : — 1 % d'anatase.

Nous avons adopté les mêmes méthodes techniques que pour les limons encaissants (voir considérations particulières n° XI, p. 194).

L'échantillon de la terre noire de la fosse omalienne a été prélevé uniquement en son centre de « sédimentation » afin

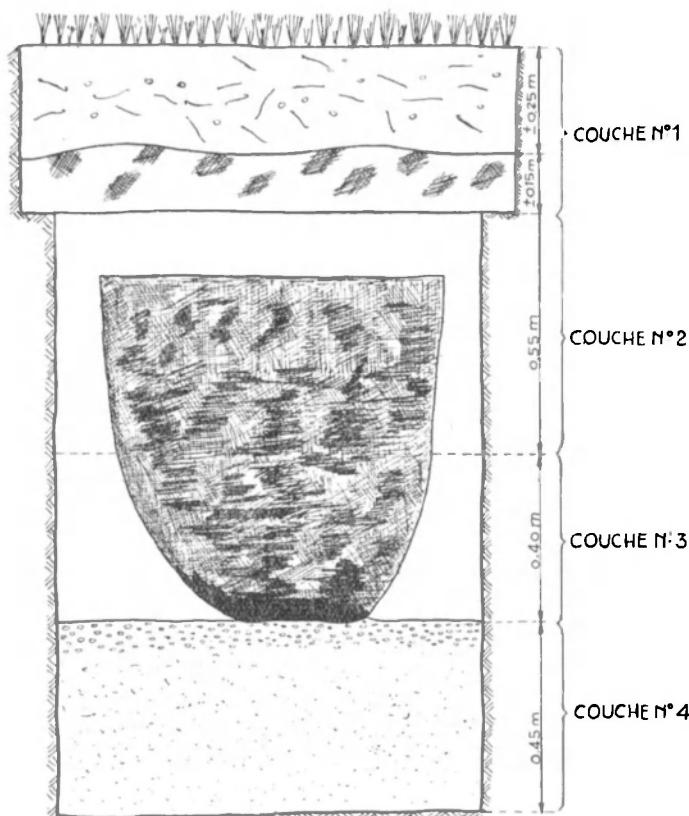
(1) Tamisage personnel dans les Services du Professeur MELON.

(2) Due à M. P. ANTUN, Assistant du Professeur MICHAUD.

(3) (4) En laboratoire particulier.

d'éviter toutes les contaminations périphériques qui pourraient fausser le résultat analytique.

A l'appui des faits relevés sur le terrain et des résultats de laboratoire acquis, la fosse omalienne est englobée entièrement dans les limons 2 et 3 du Brabantien E3 ; la base de cette cuvette effleure le limon Hesbayen E2. Le croquis ci-après donne une idée de la configuration de cette fosse parmi les limons adjacents (voir planche X).



coupe d. (voir pl. V) de la fosse 11
et les limons encaissant celle-ci

Nous attirons l'attention sur le remaniement indéniable de cette fosse omalienne. Il n'est pas possible d'expliquer si le mécanisme de ce remaniement découle du prélèvement des échantillons au sein de cette masse obscure ou du comblement par les agents naturels ou encore de causes intentionnelles.

Quoi qu'il en soit, — sans vouloir chercher à éliminer une erreur de prélèvement ou analytique possible de notre part, — il ne peut être question d'une sédimentation géologique, et pour cause : 1^o situation des documents préhistoriques variés et épars dans toute l'épaisseur de la fosse ; 2^o non accumulation de sédiments altérés provenant de l'éboulement des parois d'une fosse ouverte qui mettrait en évidence l'impossibilité de rétablir un équilibre rompu de la masse interne par rapport aux parois ; celles-ci ont un contact nettement délimité sans transition infiltrante. Sur le terrain, cette fosse ne paraît pas avoir été déformée depuis son creusement par l'action des phénomènes d'involution (creep, etc.).

Le complexe argileux, malgré la teneur élevée en matières organiques, n'a pas provoqué à la base de la fosse une longueur dépassant la dimension axiale correspondante mesurée à son sommet. Le pourcentage de matières humiques ne signifie pas nécessairement une forte capacité de sorption ni de rétention de l'eau en relation avec la profondeur de la fosse.

Profondeur	Humidité %	CaCO ₃ %	Humus %	pH	Matière séchée (50 grammes)		
					à l'air	%	à l'étuve
25 cm.	7	2,5	16,1	9	11		35
55 cm.	4	1,	3,5	6,7	8		—
70 cm.	3,5	2,5	4,5	10	24		—
90 cm.	2,5	8,5	6,5	9,5	27		—

Nous faisons remarquer que cette fosse omalienne fut creusée dans les limons n° 2 et n° 3 du Brabantien E3, dont l'épaisseur fut constatée en coupe.

Le limon de couverture n'a pu se manifester qu'après l'occupation du site alors que la fosse omalienne était remblayée,

sur une épaisseur de 0,80 cm., d'un mélange confus de limon et de documents archéologiques.

Nous suggérons l'hypothèse éolienne de couverture plutôt qu'un apport limoneux par l'action du « creep », « sheet erosion » ou « boulder clays » qui aurait tronqué le sommet de la fosse. Or, on ne remarque pas, à la base de ce limon de couverture ni au sommet de la fosse omalienne, la moindre trace de reptation, de solifluxion ou de colluvions (festonnage, ravinement, traînées boueuses...).

Nous attirons l'attention sur le fait, observé à Noville, que les phénomènes actuels n'ont pas dérangé l'allure des paléosols étudiés ; nous pouvons donc rapprocher nos observations des considérations se rapportant au périglaciaire.

Considérations

Le point de vue de la chronologie absolue ne peut s'effectuer que par le raisonnement mathématique lié à la connaissance des vitesses de sédimentation et des nombreuses fluctuations de climat pendant les périodes de l'Holocène inférieur.

Nous devons donc considérer pour les 15 cm. de limon de revêtement attribués au Brabantien altéré E3 une vitesse de sédimentation indépendante des 80 cm. inférieurs. Nous avons déjà signalé que l'épaisseur totale de la couche brabantienne portait sur une étendue approximative de 26.000 ans avant notre ère.

En admettant la même vitesse de formation et d'altération, pour toute la formation du Brabantien, nous situerions le creusement de la fosse envisagée au sixième de la durée de l'Holocène, c'est-à-dire vers 4500 ans environ avant notre ère.

Nous considérons pourtant comme fort peu rigoureuse cette évaluation ; nous n'avons aucune donnée précise sur le mode d'altération de cette couche supérieure, couche qui a subi plus fortement que les précédentes l'influence de la chaleur et de l'humidité, principalement à l'Atlantique. Ce recouvrement, à notre avis, n'aurait pu se faire que lors d'une variation de climat, c'est-à-dire à la fin de l'Atlantique et au début du Subboréal.

Nous devons également tenir compte du remblaiement de la fosse omalienne, lequel s'est opéré avant le dépôt brabantien de couverture. L'épaisseur constatée de 15 cm. serait inférieure à l'apport éolien véritable. Ceci nous reporte donc bien au-delà des 4500 ans proposés.

Nous signalons au lecteur que le tableau chronologique du Professeur Tavernier est au-dessus des dates proposées par les pollinistes Professeurs Tesch et Florschutz (1) qui font débuter le Boréal à moins de 10.000 ans au lieu des moins 7000 ans proposés par l'illustre savant belge. Nous admettons, évidemment, les deux points de vue chronologiques différents car si le raisonnement géologique, pédologique et agronomique s'est imposé, les démonstrations polliniques, — celles-ci constituant une limite géologique, — sont insuffisantes pour délimiter le temps dans le sens absolu.

Conclusion

Dans ce travail, nos différentes disciplines nous ont permis de ne pas nous en tenir à la typologie pour dater l'Omalien de Noville. Nous arrivons ainsi à un nouveau minimum, bien inférieur à celui avancé par l'Ecole Allemande (2).

Ce recul dans le temps de la civilisation omalienne nous autorise à faire toutes nos réserves quant à la classification du Campignien par le Professeur L. R. Nougier (3). De même, cet auteur ne démontre pas scientifiquement la situation chronologique du Campignien des environs d'Aubel, — par rapport à l'Omalien, — en écrivant : « Difficile à dater, bien que » trouvé « en profondeur » dans la région liégeoise, le Pré- » Campignien doit être considéré comme antérieur à l'Omalien. » Il pourrait remonter aux IV^e, V^e et même VI^e Millénaires.» (4)

(1) FABIER, *La limite entre le Pléistocène et l'Holocène dans l'ouest des Pays-Bas*, dans *Sess. extr. des Stes belges de Géol.*, 1947, p. 323.

(2) Werner BUTTLER, *Der Donauländische und der westische Kulturkreis der jüngeren Steinzeit.*, Band 2, Tafel 13, Berlin und Leipzig (1938).

(3) L. R. NOUGIER, *Le Néolithique de tradition campignienne*, dans *Bull. spéc. Cinquantenaire de la S. P. F.*, 1954.

(4) L. R. NOUGIER, *Le Campignien*, même bull.

En ne considérant que la typologie, — et quoique notre collègue français voit dans les pies et tranchets du Mésolithique nordique des prototypes du Campignien, — l'on a déjà constaté que la technique de la taille omalienne a hérité des traditions du Paléolithique supérieur (¹), celles-ci ayant subsisté également dans le Mésolithique nordique.

Les conclusions tirées dans le présent travail nous permettent de nous référer, jusqu'à preuve du contraire, à la classification conjecturale des inventeurs du Campignien belge, MM. Joseph Hamal-Nandrín et Jean Servais, qui dans leur tableau chronologique, ont présenté, sous toutes réserves, le Campignien comme postérieur à l'Omalien (²). Cette question, très actuelle, est ainsi envisagée par M. Joseph Philippe, Conservateur des Musées Curtius et Ansembourg à Liège :

« Le vrai problème est lié à la place chronologique de l'Omalien » par rapport au Campignien qui, même à l'état pur, ne paraît « pas exclusivement représenter une époque déterminée de la » période néolithique. Le problème en est d'autant plus compliqué. J'ai d'ailleurs écrit dans mon article : « Un Campignien » plus ou moins « pur » a pu subsister, pour des raisons économiques locales, parallèlement à l'industrie de la pierre polie ; » des échanges, occasionnant des « métissages » se sont faits » de l'un à l'autre. » (³)

Pour résoudre ces nouveaux problèmes, en plus de la typologie, les études géologique, minéralogique et pollinique des gisements campigniens pourront apporter des éléments certains de comparaison.

Dans la présente étude, on a pu suivre les transformations subies par les différents sols jusqu'au moment où, sous un climat chaud et sec, les Omaliens en prirent possession.

(¹) Marcel DE PUYDT, *Considerations générales sur les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye*, Liège, 1909.

(²) Jean SERVAIS et Joseph HAMAL-NANDRIN, *Catalogue sommaire de la Section préhistorique du Musée Archéologique liégeois*, 1925, pp. 10 et 11.

(³) Joseph PHILIPPE, *Le Campignien occidental et les gisements des environs d'Aubel*, dans *Soc. Royale belge d'Anthropologie et de Préhist.*, Mélanges Hamal-Nandrín, 1933.

On aura pu imaginer la végétation que ces premiers agriculteurs y ont trouvée et quel parti ils ont pu tirer des divers avantages que leur offrait la Ilesbaye.

On aura pu aussi reconstituer, par la variété des éléments lithiques analysés, l'aire de contacts de ces préhistoriques.

L'action du temps et les travaux agraires ont progressivement effacé de la surface du sol les traces concluantes, maintenant scellées dans les limons, de l'occupation des représentants de cette civilisation préhistorique qui a eu une très grande expansion en Europe.

Nos futures recherches tendront à apporter l'explication du comblement des fosses omaliennes et, si possible, d'en fixer une chronologie climatique.

Souhaitons que des études semblables soient faites pour le Campignien belge, afin de pouvoir comparer chronologiquement ces deux Civilisations.

Jacques THISSE-DEROUETTE et Louis TOMBALLE

MONT-SAINT-RAHY lez-Bomal sur Ourthe

Sur le plateau qui domine la vallée de l'Ourthe, entre Bomal et Izier, à gauche de la route pittoresque qui relie ces deux localités, s'élève, au milieu d'un bosquet isolé, la chapelle rustique dite de Saint-Rahy. Selon d'anciennes traditions étayées par des pièces d'archives remontant au XII^e siècle, l'endroit fut autrefois le siège d'une église et le centre d'une paroisse qui englobait, outre un village disparu aux abords mêmes de l'édifice, la ferme-château de Petit-Bomal et le village de Juzaine, aujourd'hui rattachés à celle de Bomal (¹).

L'agglomération centrale est désignée dans les textes anciens, tantôt sous le nom *Mons Sancti Ratheri*, traduit en « Mont-Saint-Rahy », tantôt sous le vocable : « Rahiermont », le tout avec variantes, tantôt sous l'appellation *Mons Sancti Dionisii*, du fait que son église était dédiée à saint Denis l'Aréopagite.

Grâce à l'initiative de M. l'Abbé Conrard, curé de Bomal, des fouilles commencées en 1928 ont été naguère reprises, autour de la chapelle actuelle, et on a pu mettre à jour les fondations, en moellons de calcaire, d'une ancienne église. L'abside, en demi-cercle, est très reconnaissable bien que le tronc et les racines d'un vieux tilleul l'aient envahie presque complètement. Une pierre tombale découverte par les fouilleurs,

(¹) Mont-Saint-Rahy a fait l'objet de deux articles purement descriptifs de Ch. J. COMHAIRE dans le journal *La Meuse*, n^o 4 du 28 juillet 1914 et du 19 octobre 1928, d'un autre, de TANDEL, dans *Les communes luxembourgeoises*, t. V, p. 219, et enfin d'une notice du Dr THIRY, dans *Histoire de la seigneurie d'Aywaille*, t. III, pp. 329-333. L'erreur capitale de tous ces auteurs est de n'avoir pas compris que le sief de garde de Mont-Saint-Rahy et la seigneurie de Petit-Bomal étaient une seule et même chose.

à gauche et légèrement en avant de cet arbre, ne laisse du reste aucun doute sur la nature et l'orientation de l'édifice. Cette pierre porte l'inscription :

ANTONIUS IGNATIUS BARO DE RAHIER
NATUS VIGESIMA PRIMA JANUARII 1759
MORTUUS EST DECIMA OCTAVA NOVEMBRIS 1759.

Il s'agit donc d'un enfant de dix mois, Antoine-Ignace de Rahier, fils, d'après un registre paroissial conservé au presbytère de Bomal, de Louis-Claude-Joseph, baron de Rahier, et de Marie-Anne « de Hauteface », son épouse. Son acte de baptême est suivi de son acte de décès, conçu en ces termes : « L'enfant est mort le 18 novembre 1759. Sa sépulture est dans le chœur de l'église, à la réquisition du père, premier enterré ». Ce texte ambigu signifie que l'enfant défunt fut le premier inhumé dans le sépulcre de Mont-Saint-Rahy, à la demande de son père. En effet, Louis-Claude-Joseph de Rahier, époux en premières noces de Marie-Anne de Hautvast dont il eut deux fils, l'enfant décédé en 1759 et Ferdinand-Henri-Joseph, mort au château de Florzé le 6 avril 1788, finit ses jours au même lieu en 1809, après avoir épousé en secondes noces Marie-Catherine Philippart⁽¹⁾.

Les soubassements mis à jour, dont le périmètre mesure 13 m. de long sur 4 m. 50 de large, forment deux rectangles à peu près égaux, séparés par un muret percé d'une baie centrale large de 1,80 m. Un dernier compartiment, bâti sur une cave voûtée et dont les murs sont plus épais que ceux de la nef, nous paraît avoir constitué l'assise d'une tour dont l'existence est attestée par certains documents, mais que le curé Michel Fourny déclare, au début du XVIII^e siècle, disparue depuis longtemps. En somme, le petit édifice apparaît comme une chapelle domaniale divisée en deux parties : l'une, le chœur, anormalement spacieux parce que réservé aux maîtres du domaine et à leurs gens, l'autre, destinée aux tenanciers

(1) DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 22^e année, 1868, p. 302.

qui, lors de la construction de l'église, devaient être peu nombreux, les agglomérations de Logne (Vieuxville) et d'Izier, situées à peu de distance, possédant chacune déjà leur temple paroissial.

* * *

Ces découvertes posent plusieurs problèmes dont le premier concerne la date de l'érection de l'édifice en ruine. Celle-ci doit être, selon nous, fixée vers 1125. En effet, l'église de Mont-Saint-Rahy (*Mons Sancti Rainheri*) est citée pour la première fois dans une charte de 1133, émanant du célèbre Wibald, abbé de Stavelot-Malmedy, par laquelle il fait savoir à Héribrand de Logne que ni lui ni ses successeurs n'auront plus désormais la collation, c'est-à-dire le droit de nomination tel qu'il leur avait été concédé par ses prédécesseurs, les abbés Conon (de Logne) et Jean (de Reuland), mais seulement le droit de présentation des curés de Logne et de Mont-Saint-Rahy ⁽¹⁾. La mention, dans l'acte, de l'abbé Conon de Logne nous reporte entre 1124, date de son élection, et 1128, date de sa mort, consignée dans les obituaires de Stavelot, au 10 décembre de cette année ⁽²⁾. Son successeur, Jean de Reuland, fut abbé pendant deux ans seulement : il mourut le 13 novembre 1130 ⁽³⁾. Quant à Héribrand de Logne, il est cité dans une répartition du service de garde de la forteresse, vers 1104, et dans une notice sur sa reconstruction, en 1138 ⁽⁴⁾. D'après ces données, l'église de Mont-Saint-Rahy remonte donc au moins à l'année 1128.

D'autre part, il est peu probable qu'elle soit de beaucoup antérieure à cette date, car une série de dénombrements de biens de l'abbaye de Stavelot, dressés vers 1130 ⁽⁵⁾, mentionnent des terres ou des redevances à Ozo, Izier, Ferrières, Logne et ailleurs : ils mentionnent de même les églises de Xhignesse,

⁽¹⁾ J. HALKIN et C. G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot*, t. I, Bruxelles 1909, p. 319.

⁽²⁾ *Ibidem*, p. XXXIX.

⁽³⁾ *Ibidem*.

⁽⁴⁾ *Ibidem*, pp. 319, 341, 483.

⁽⁵⁾ *Ibidem*, pp. 303 et ss.

de Logne, de Comblain, d'Izier, de Ferrières, mais nullement celle de Mont-Saint-Rahy, bien que, comme on l'a vu plus haut, celle-ci ait dû être alors construite au moins depuis deux ans. Peut-être donc n'était-elle pas achevée à cette date.

Chose curieuse, l'église de Mont-Saint-Rahy fut dédiée à saint Denis l'Aréopagite. On observera à ce propos que deux chartes de Stavelot-Malmedy, de 1092 et de 1104, nous montrent les moines de Saint-Remacle en rapports amicaux avec les chanoines de Saint-Denis à Liège, circonstance qui corrobore notre thèse en expliquant le choix du patron de la nouvelle église (¹). Sans aucun doute, c'est ce patronage qui valut à la nouvelle paroisse le nom *Mons Sancti Dionysii* parallèlement donc à *Mons Sancti Ratheri* et aussi à « Rahiermont ».

* * *

Les premières chartes de Stavelot-Malmedy concernant Mont-Saint-Rahy évoquent un régime difficilement concevable pour des esprits modernes. A cette époque, notre Ardenne, comme la généralité des régions occidentales, est divisée en domaines d'étendue plus ou moins considérable, formés chacun d'une ou de plusieurs *villae*. C'est sous cette forme qu'apparaît Petit-Bomal en ces temps lointains. Situé à proximité du château-fort de Logne, il fut, probablement par Conon de Logne, abbé de Stavelot-Malmedy de 1124 à 1128, distrait du domaine de l'abbaye et donné à Héribrand de Logne, sans doute un parent du prélat, à charge pour lui d'assurer, avec ses hommes, pendant une partie de l'année, la garde de ce manoir. C'est le même souci de créer en quelque sorte une garnison permanente aux abords de la forteresse qui déterminera, en 1138, l'abbé Wibald à fonder une agglomération au pied même du château, récemment reconstruit par lui, et à y attirer la population par l'octroi de priviléges (²).

(¹) *Ibidem*, pp. 262 et 272.

(²) *Ibidem*, p. 338. Cfr. J. YERNAUX, *Histoire du comté de Logne*, dans *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, fasc. LXXVII Liège-Paris, 1937, pp. 20 et 41.

Il est probable que Héribrand fit construire lui-même une église à Rahiermont, dans son nouveau domaine. On concevrait difficilement, en effet, les moines de Stavelot érigeant une église à proximité de celles de Logne et de Ville. D'autre part, on s'explique très bien l'entreprise de Héribrand, dotant son fief d'un temple qui, selon le régime du temps, serait sa propriété et dont le desservant serait son humble sujet. « Les documents du IX^e et du X^e siècle, écrit Henri See, nous



Bomal s/O. La chapelle moderne de Saint-Rahy.
(Splendidphoto Vranken, Liège.)

montrent que presque toujours l'église faisait partie intégrante du domaine, et la possession de cette église par le maître de la *villa* est un fait si habituel que, lorsqu'il y a exception à la règle, on éprouve le besoin de le signaler ». On a vu plus haut que l'architecture elle-même de l'édifice plaide pour son caractère domanial. Quant à la dépendance de son desservant vis-à-vis du seigneur, elle était de droit écrit : « Que les évêques, déclare un capitulaire de 801, veillent à ce que les clercs ruraux rendent à leur seigneur l'honneur qui lui est dû » (1).

Ajoutons que ce régime de l'église domaniale s'observe dans plusieurs *villae* de l'Ardenne du Nord. En 1103, un certain Anselme, partant pour la Hongrie, remet à l'abbaye de Stavelot l'église de Bra qu'il tenait d'elle en bénéfice et une répartition du service de garde au château de Logne signale, vers 1104, la même église et celles de Cherain, de Haneffe, d'Ottré et d'Oizy dont les propriétaires sont soumis à cette obligation (2). Cette possession impliquait le droit de désignation du desservant, droit qui apparut bientôt comme un empiètement du temporel sur le spirituel et comme une source de multiples inconvénients. C'est pourquoi, dès 1133, l'abbé Wibald le restreignit en retirant à Héribrand de Logne la collation effective des églises de Logne et de Mont-Saint-Rahy, pour ne lui laisser, à lui et à ses successeurs, que le droit de présentation. En 1161, l'abbé Erlebald confirma ce droit ainsi restreint, en faveur de Wiric de Logne, fils de Héribrand (3).

Il est permis de croire que l'un des proches successeurs de Wiric construisit, au milieu de son domaine, une ferme d'allure castrale, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la ferme-château de Petit-Bomal, survivance du *mansus indominicatus*, réserve seigneuriale qu'entouraient les tenures des serfs qui lui étaient attachés. Cette conjecture est rendue probable par le fait qu'un siècle plus tard, le propriétaire du fief, descendant sans doute de Wiric de Logne, est désigné sous le nom « Pierre

(1) Henri SÉE, *Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen Age*, Paris 1901, pp. 111 et ss.

(2) HALKIN et ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, Bruxelles 1909, t. I, pp. 271 et 531.

(3) *Ibidem*, pp. 319 et 483.

de Petite-Bomale». Un acte de mai 1275 nous le montre portant le titre d'éeuyer et donnant, avec ses filles Amflidis et Basilia, le patronage des églises de Rahiermont et de Vieux-Logne à l'abbaye de Flône. Notons en passant les termes employés par le rédacteur de l'acte pour désigner notre église : *eccllesia Sancti Dionisii de Raheri Monte* ⁽¹⁾.

A cette date la localité avait pris une extension qu'atteste l'existence d'une foire qui s'y tenait chaque année, à la saint Denis, anniversaire sans doute de la dédicace de l'église. Cette prospérité n'était du reste pas sans danger : un acte du 9 septembre 1288 nous montre Jean, duc de Brabant, arbitrant un conflit entre Gérard de Luxembourg, sire de Durbuy, et l'évêque de Liège, Jean de Flandre, et spécifiant entre autres conditions, que les prisonniers faits de part et d'autre à « Rahyermont » seront libérés ⁽²⁾. C'est pour éviter le retour de pareilles violences que le même Gérard de Luxembourg supprima, du consentement, dit-il, des moines de Stavelot-Malmedy, le 17 septembre de l'année suivante, la foire de Rahiermont ⁽³⁾.

Il est vraisemblable que les moines de Flône ne conservèrent guère le droit de présentation à l'église de Mont-Saint-Rahy. Jamais, ni les archives de leur abbaye ni celles de Stavelot-Malmedy ne les montrent exerçant ce droit. D'autre part, moins de soixante-quinze ans après, en 1344, nous retrouvons le fief de Petit-Bomal, auquel était attaché ce privilège, aux mains de Nicolas dit Collard de Petit-Bomal, sans doute un descendant de Pierre de Petit-Bomal et de Héribrand de Logne, parent lui-même d'un Nicolas de Logne ⁽⁴⁾.

Ce Collard était un personnage important. Dès avant 1334, il avait acheté à Humbert Corbeau d'Awans la seigneurie d'Esneux et en cette qualité n'avait pas craint d'emprisonner à Esneux sept larrons coupables d'avoir dérobé des bois

(¹) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXIII, p. 420. Cfr. M. G. C. JANSEN, *Flône et son abbaye*, p. 23.

(²) TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, t. V, p. 419.

(³) HALKIN et ROLAND, *op. cit.*, p. 87.

(⁴) *Cour Féodale de Stavelot*, reg. 55, fo 1.

flottés sur l'Ourthe, ce qui l'avait mis en conflit avec le châtelain de Sprimont, celui-ci prétendant posséder seul la « haulteur » sur la rivière. Jean III de Brabant termina cette affaire en donnant raison au sire d'Esneux (¹). Collard de Bomal mourut en 1350. En effet, alors qu'il avait relevé, cette année même, un fief à Ferot, une damoiselle de Merleu (Melreux), sa sœur, fit relief, en 1351, des fiefs de Comblinay et de Fairon « que le dit Collard avait possédés », et les céda à Henri de Villen (Vien) (²). Elle releva de même le fief de Petit-Bomal et le vendit au même personnage qui ne le conserva que peu de temps. En effet, il fut relevé la même année par un certain Wauthier de la Vaulx et, en 1383, par Jean de Bealfosse, agissant pour sa femme qui en était usufruitière (³).

A partir du XV^e siècle, le sort du fief de Petit-Bomal apparaît plus nettement. Dès 1431 il appartenait à Persan de Hamal, seigneur de Soy, qui, avant cette date, avait cédé au damoiseau Henri de Bastogne une rente de huit muids d'épeautre gagée sur le moulin de Juzaine. Persan de Hamal, seigneur de Soy, Verlaine, Grand et Petit-Bomal, voué d'Ozo, avait épousé Marguerite d'Autel, veuve de Jean III, sire de Walcourt, comte de Montaigu, gouverneur du duché de Bouillon en 1401, fille de Hugue d'Autel, comte de La Roche, seigneur d'Autel, Sterpenich, Bourscheidt, prévôt d'Arlon, maréchal du duché de Luxembourg, etc.

Persan fit relief du fief de Petit-Bomal, devant la cour féodale de Stavelot, en 1438 et 1439, sa femme, en 1457 ou 1458. Ils laissèrent trois enfants :

1^o Persan qui suit.

2^o Jean qui épousa Agnès Dathin, de Montegnée.

3^o Henri, seigneur de Grand-Bomal (⁴).

(¹) SIMONIS, *Histoire du comté d'Esneux*, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois*, t. XXIV, p. 179.

(²) *Cour Féodale de Stavelot*, reg. 55, f° 26.

(³) *Ibidem*, f° 23 v°. Un Wathelet de la Vaux à Soy, mambour de Maroie, fille de Jean-Pierre de Sy, releva en 1418, le fief de Sy. Cette alliance d'un de la Vaulx et d'une de Soy explique peut-être comment Petit-Bomal devint propriété de Persan de Hamal de Soy.

(⁴) W. BODART, *La famille de Hamal*, dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. LXI, Arlon 1930, pp. 1 et ss. *Cour Féodale de Stavelot*, reg. 55, f° 26.

Persan de Hamal de Soy, chevalier, seigneur de Verlaine, Petit-Bomal, Rendeux-Saint-Lambert, voué d'Ozo, épousa Marguerite de Nettinne, fille de Gilles et de Sibille de Haultepenne⁽¹⁾. Sa mère, Marguerite d'Autel, ayant relevé en 1453 son usufruit sur les seigneuries de Verlaine et de Petit-Bomal, les céda à Henri et Persan, ses fils, et le premier s'en désista sur-le-champ en faveur de son frère⁽²⁾. Henri avait du reste reçu, en vertu de son droit d'aînesse, les seigneuries de Soy et de Grand-Bomal.

Persan de Hamal releva en 1460 et 1461, devant la cour féodale de Stavelot, le fief de Petit-Bomal « contenant somonce, cours et jugeurs, singnorie, et le patronage delle englise dudit Bomalle, fief de warde », c'est-à-dire avec le droit d'établir une cour de justice, d'en nommer les membres, de les convoquer et de présenter à l'évêque diocésain, en cas de vacance de la cure, le nouveau desservant de l'église de Mont-Saint-Rahy.⁽³⁾ Persan mourut vers 1477. Son frère, Henri de Hamal, fit, en 1478, relief de Petit-Bomal au nom d'Isabeau, la seule enfant qu'il laissait. Sa mère, Marguerite de Nettinne, releva, la même année, son usufruit sur le fief⁽⁴⁾.

Isabeau de Hamal épousa Robert de Boland dit de Rolez, chevalier, vicomte de Dave, châtelain de Franchimont, seigneur de Fexhe et de Montjardin, voué du prieuré de Saint-Pierre à Aywaille⁽⁵⁾. Elle lui apporta les seigneuries de Petit-Bomal, Verlaine, Soy, Rianwez et l'avouerie d'Ozo. Robert de Boland fit relief de Petit-Bomal en 1494 et 1503⁽⁶⁾. Un dénombrement des fiefs du comté de Durbuy, en 1534, porte que Verlaine, Ozo et Petit-Bomal dépendent de l'abbé de Stavelot, mais que

(1) W. BONDART intercale, entre Persan de Hamal, époux de Marguerite d'Autel et Persan, époux de Marguerite de Nettinne, un Persan qui aurait épousé probablement une fille d'un vicomte de Dave. Les reliefs de la seigneurie de Petit-Bomal, dans les registres de la cour féodale de Stavelot, ne laissent pas de place pour ce second Persan.

(2) *Cour Féodale de Stavelot*, reg. 59 fo 147.

(3) *Ibidem*, reg. 60 fo 41.

(4) *Cour Féodale de Stavelot*, reg. 60, f^{os} 267 et 270 v^o.

(5) J. DE THEUX, *Histoire de la seigneurie de Montjardin et de la Porallée miraculeuse Dieu et Saint-Pierre d'Aywaille*, p. 47. Manuscrits Le Fort.

(6) *Cour Féodale de Stavelot*, reg. 44 fo 72.

le sire de Durbuy en est « seigneur hautain » : le seigneur de Montjardin y exerce le droit de justice, mais si un criminel y est condamné à mort, il doit être livré au comte luxembourgeois « qui en fait à son bon plaisir (¹) ». En ce qui concerne tout au moins Ozo et Petit-Bomal, c'était là une de ces usurpations dont les abbés de Stavelot eurent sans cesse à souffrir de la part de leurs puissants voisins.

Robert de Boland mourut en 1539, date à laquelle sa veuve fit relief de Petit-Bomal (²).

Leur fils, Evrard de Boland, fit relief du même fief en 1545 et 1549. Sa veuve, Marguerite d'Ongnez, fit de même en 1576 et 1577 (³).

Jeanne de Boland, leur fille, épousa Bauduin de Barbanson, seigneur de Villemont et autres lieux, prévôt d'Arlon en 1567.

Henri de Barbanson, seigneur de Montjardin, leur fils, épousa Bonne d'Oignies.

Leur fils, Evrard de Barbanson, vicomte de Dave, seigneur de Montjardin, épousa Louise, fille de Maximilien, comte d'Oostfrise et de Durbuy, et de Barbe de Lalaing (⁴).

Bien que nous n'ayons trouvé aucun relief de Petit-Bomal opéré par les personnages qui précédent, depuis Marguerite d'Ongnez, il paraît certain qu'ils détinrent cette seigneurie, car nous la retrouvons aux mains de Bonne de Barbanson, fille d'Evrard et de Louise d'Oostfrise, qui en fit relief en 1611 (⁵). Elle aurait épousé, d'après Le Fort, Arnold Scheiffart de Mérode, seigneur de Clermont, d'Emersbach, etc., fils de Gaspar et de Marie de Horion de Colonster. Il faut admettre qu'elle contracta un second mariage, car, le 31 mai 1625, nous la trouvons, avec le comte Dolem de Montfort, seigneur de Villemont, son époux, vendant à Ernest de Palant, seigneur de My, Bierloz, Filot etc. la seigneurie de Petit-Bomal « avec

(¹) Dénombrement des fiefs de Durbuy en 1534, publié par G. DE BRY, dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. LVII, 1926, p. 145.

(²) *Cour Féodale de Stavelot*, reg. 44 fo 72 v°.

(³) *Ibidem*, reg. 72, fos 117 et 489.

(⁴) DE THEUX, *loc. cit.*

(⁵) *Cour Féodale de Stavelot*, reg. 83, fo 319.

cense, terres, prés, bois, cens et rentes, collation » (de l'église St-Rahy) etc. (¹).

Sans pouvoir préciser comment et quand se fit ce transfert, nous retrouvons, vers la fin du XVII^e siècle, la seigneurie aux mains de Guillaume de Rahier, à la suite peut-être de son mariage avec Marie-Françoise de Berlaymont, fille de Jacques, seigneur de Bomal et autres lieux, et de Jeanne de Viron (²).

A la mort de Guillaume de Rahier, le fief passa à son frère, Godefroid de Rahier, seigneur d'Izier, Villers-aux-Tours etc. Il mourut le 2 août 1714 et gît dans l'église de Rahier, sous une pierre portant son épitaphe et celles de ses deux frères, Guillaume et Gilles-Ferdinand (³).

Le 22 août 1716, Ferdinand-Henri-Joseph de Rahier, baron de Fraipont, Rahier, seigneur de Froidecourt, Izier, etc., fils de Godefroid qui précède, releva le fief de Petit-Bomal. Il avait épousé Marie-Agnès de Berlaymont. Il fit de nouveau relief le 23 décembre 1738 et le 9 juin 1755 (⁴).

A sa mort, Petit-Bomal passa à son fils, Ferdinand-François-Florent de Rahier, seigneur du ban de Sprimont et de Villers-aux-Tours, lequel mourut célibataire, le 13 février 1772. Il laissa Petit-Bomal à son frère, Louis-Claude-Joseph de Rahier, seigneur de ce lieu, Sprimont, Villers-aux-Tours, Fraipont, etc. Celui-ci avait épousé Marie-Anne d'Hauvast dont il eut au moins deux fils : 1^o Antoine-Ignace, né le 21 janvier 1759, mort le 17 novembre suivant, enterré à Mont-Saint-Rahy, dont il a été question au début de cette étude ; 2^o Ferdinand-Joseph-Henri, mort au château de Florzé le 6 avril 1788. A cette date, à la suite d'événements dont il sera question ci-après, Louis-Claude-Joseph de Rahier était interné à Froidmont-lez-Tournai, d'où il ne sortit qu'en 1790. Sa première femme étant morte, il se réallia à Marie-Catherine Philippart. Il moururent tous deux à Florzé en 1809 (⁵).

(¹) *Ibidem*, reg. 89, f° 204.

(²) STEIN D'ALLENSTEIN, *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 22^e année, 1868, p. 306. Le Fort, 1^{re} partie, reg. 19, f° 29, aux Archives de l'Etat à Liège.

(³) Dr THIRY, *op. cit.*, t. III, p. 80.

(⁴) *Cour Féodale de Stavelot*, reg. 163, f° 250 v° ; reg. 165, f° 388 v° et reg. 167, f° 237.

(⁵) STEIN D'ALLENSTEIN, *op. cit.*, et registres paroissiaux de Bomal.

Saint Rahy

Nous avons signalé plus haut l'anomalie suivant laquelle l'église de Mont-Saint-Rahy, centre autrefois d'un pèlerinage à « saint Rahy » qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, avait comme patron saint Denis dont l'endroit avait quelquefois pris le nom. Ainsi la charte de l'abbaye de Flône de 1275 désigne prudemment l'église sous le nom *ecclesia sancti Dionisii de Raheri Monte* (¹). Ainsi encore, les pouillés du diocèse de Liège de 1497 et de 1650 dénomment la paroisse : *Mons Sancti Dionisii* (²). Et cette appellation reviendra fréquemment, sous la plume des clercs, aux siècles suivants.

D'autre part, le vocable « Mont-Saint-Rahy », traduit en *Mons Sancti Rainheri*, est employé dès le XII^e siècle dans deux chartes qui du reste se copient, et cette appellation « Mont-Saint-Rahy », traduite en *Mons Sancti Ratheri* sera d'emploi ordinaire jusqu'à l'époque moderne.

Enfin une troisième désignation apparaît, par intermittence, depuis le XIII^e siècle :

Rahyermont (1280) *Cartulaire de St-Lambert*, t. II, p. 316.

Rahyermont (1288) TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, t. V, p. 219.

Rahiermont (1289) *Cartulaire de Stavelot-Malmedy*, t. II, p. 87.

Rahirmont (1558) *Analectes d'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 177.

Bien qu'elle ne soit pas la plus ancienne dans les textes, cette dernière appellation apparaît comme primitive. On conçoit, en effet, que, déterminés par un motif que nous tenterons de préciser plus loin, les scribes ardennais aient transformé « Rahiermont » en « Mont-Saint-Rahy », tandis que le contraire ne s'expliquerait pas.

(¹) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXIII, p. 420.

(²) J. PAQUAY, *Le pouillé du diocèse de Liège de 1497*, p. 137.

D'autre part, le vocable « Rahiermont », loin d'être unique, se rencontre assez fréquemment dans l'Ardenne du nord. Nous relevons notamment :

Rahimont (Bertogne) (LAHAYE, *Inventaire des chartes de la collégiale Saint-Jean-l'Evangéliste à Liège*, t. II, p. 198.

Raheamont (Theux). *Cour de Theux, Œuvres, 1515-1524*, fo 79.

Rechimont (Tillet).

Résimont (Evelette).

Résimont (Esneux) (RENARD, *Toponymie de la commune d'Esneux*, p. 250).

Quant au premier terme, il est plus fréquent encore, soit isolé, soit employé adjectivement :

Rahier (La Gleize); Raheires (1130) *Cartul. de Stavelot-Malmedy*, t. I, p. 303. Rahieres (1135), *Ibid.*, p. 323. Raheries (1131). *Ibid.*, p. 309.

Rahieus (les). E. RENARD, *Toponymie de la commune de Hody*, dans *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et dialectologie*, t. XII, 1938, p. 296.

Rahis (les). RENARD, *Toponymie de la commune d'Esneux*, p. 250.

Rahieuse terre. *Ibid.*

Rèhe (es). J. HERBILLON, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*, t. I, p. 23.

Les toponymistes rattachent ce vocable au wallon « *rahy* » signifiant : racler, gratter, crisser, et dérivé lui-même de l'allemand « *rauh* », rude, raboteux, âpre, d'où « *rauheit* », aspérité, rudesse, âpreté. De là notre wallon « *rahia* », crécelle, et son diminutif « *rahiete* »; de là aussi « *les rahes* », eczéma des enfants; de là encore « *rahiant* », « rèche », rugueux. Rahy a donc le sens générique de rugosité, soit au toucher, soit à l'ouïe, et par extension, d'endroit raboteux, bossué, rocallieux (1).

(1) Outre les études toponymiques signalées ci-dessus, voir J. WARLAND, *Glossar und Grammatik der germanischen Lehnwörter*, dans *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, fasc. 84, 1910.

Or, s'il est un endroit méritant ces épithètes, c'est bien le plateau de Rahiermont, alias Mont-Saint-Rahy : naguère encore, il était, pour ce motif, laissé en friche et il a fallu l'initiative courageuse et l'outillage moderne du fermier de Petit-Bomal pour en obtenir quelques récoltes. La ferme contiguë s'appelle du reste, de temps immémorial, la ferme des Trixhes, c'est-à-dire des terres abandonnées aux broussailles par suite de leur stérilité.

* * *

Et nous voici au cœur du problème : comment Rahiermont est-il devenu Mont-Saint-Rahy ?

Avant de répondre à cette question, observons tout d'abord que l'on ne trouve au martyrologue chrétien aucun saint ou bienheureux Ratherus sous aucune forme du nom (¹). On a bien proposé un saint Renier, ou Renaud, ou encore Raoul ou Radulphe ; mais les traductions romanes, anciennes et constantes, « saint Rahy », ne permettent pas cette échappatoire.

Nous observons du reste, surtout sous la plume des clercs, une prudente réserve autour du saint mystérieux. Il nous paraît symptomatique déjà que le moine de Stavelot, rédacteur de l'acte de 1133, traduise Rahier ou Rahir ou Rahy par « *Reinherus* », nom d'un saint authentique, mais dont la forme romane eut été « *Renier* », forme qu'il a revêtue dans tant de noms de famille.

Suggestifs aussi sont les termes *Sancti Dionisii in Monte Ratheri* employés par le rédacteur de la charte de l'abbaye de Flône en 1275 et le vocable *Mons Sancti Dionisii* des pouillés de 1497 et 1650 (²). Au XVI^e siècle, les curés Bernard

(¹) Je tiens à remercier ici le R. P. Grosjean, de la Société des Bollandistes, qui a bien voulu me renseigner sur ce point et à qui je dois plus d'une suggestion utile à cette étude.

(²) *Inventaire des archives de l'église de Mont-Saint-Rahy*, par le curé Michel FOURNY, au presbytère de Bomal. — J. PAQUAY, *Pouillé du diocèse de Liège*, de 1497. — Le même, *Pouillé du diocèse de Liège* (XVII^e siècle), dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. 46, 1926, p. 20.

de Chéoux et Jean de Strée s'intitulent invariablement « curé de Juzaine ». Cinquante ans plus tard, le curé Michel Fourny, auteur d'un précieux journal (¹), heureusement conservé, expose franchement ses inquiétudes : « Je ne sais, écrit-il, quel saint c'est saint Rahier. On n'en trouve rien au martyrologue romain, mais cela n'est rien : beaucoup d'autres n'y sont pas non plus. La requestre susmentionnée portoit qu'il était chasseur et hermite, mais je n'en ai rien appris davantage. Tant il y a qu'on y vient d'assez loing en pèlerinage pour des enfants qui ont des langueurs traînantes, encore que très rarement on n'y trouve l'Eglise annexé (lisez : « sans que l'Eglise y participe »). La négligence des ancêtres d'écrire, ou les ravages des guerres nous laissent souvent dans beaucoup de doutes. Au reste : sit nomen Domini benedictum.

» Tant il y a que c'est une chose étrange qu'un saint soit honoré en ce lieu où l'on n'en fait ni feste ni mémoire. Le patron donc de cette église est saint Denis l'Aéropagiste, au 9 d'octobre, l'anniversaire de la dédicace, le premier dimanche suivant la dite feste. Ainsi m'a-t-on dit s'être toujours observé. On voulait aussi, comme on m'a dit, tenir une foire aux environs de la dite église, le jour de saint Denis, mais il y a longtemps qu'elle ne s'y tient plus, mais ailleurs. Elle s'appelle néanmoins toujours de son premier nom pris du lieu : la foire en Mont.

...» J'ai encore feuilleté quelques historiens touchant saint Rahier, nommément Fisen (²) et Bollandus (³), dans les histoires des saints, depuis janvier jusqu'à mai, et jusqu'à présent je n'ai rien trouvé. Je prie le Seigneur de m'adresser à quelqu'homme sage qui me puisse en informer, afin de pouvoir rendre honneur à ce saint selon notre possible.

...» Un ancien du dit monastère (de Stavelot) m'a dit qu'il avait bonne mémoire que cy devant, certain prêtre de l'Oratoire, appelé Agurné, avait composé un manuscrit in folio à

(¹) M. l'abbé CONRAD, curé de Bomal, en a publié de larges extraits dans son *Bulletin paroissial* de 1953. N'ayant pu disposer de l'original, nous le citons d'après cette publication.

(²) B. FISEN, Jésuite liégeois, auteur de l'*Historia ecclesiae leodiensis* (1646) et des *Flores ecclesiae leodiensis* (1647).

(³) Jean BOLLAND, dit Bollandus, également de la Compagnie de Jésus, associé avec les P.P. Godefroid Henschen et Daniel Papebroch, avait fait

dessein de le faire imprimer et le dédier au monastère de Stavelot, que même il avait vu ce manuscrit et qu'en iceluy il y avait, entre autres choses touchant saint Rainhier, voire même une oraison panégyrique au regard du dit saint (1). Nous écrivîmes au supérieur, à Bruxelles, pour voir s'il n'était pas moien de voir ce manuscrit et rien n'en a été trouvé. Nous avons parlé à certain A Rivo, parent du dit Agurné, et ils n'en avaient aussi rien (2). Maintenant nous nous adressons aux RR. PP. Jésuites assemblés en Anvers, qui travaillent à une recherche exacte de la vie de tous les saints ; c'est notre dernier ressort. Entretemps je transmets de mot à mot le contenu de ce qui se trouve ès archives de Stavelot pour marquer l'antiquité de Saint Rahier en Mont. »

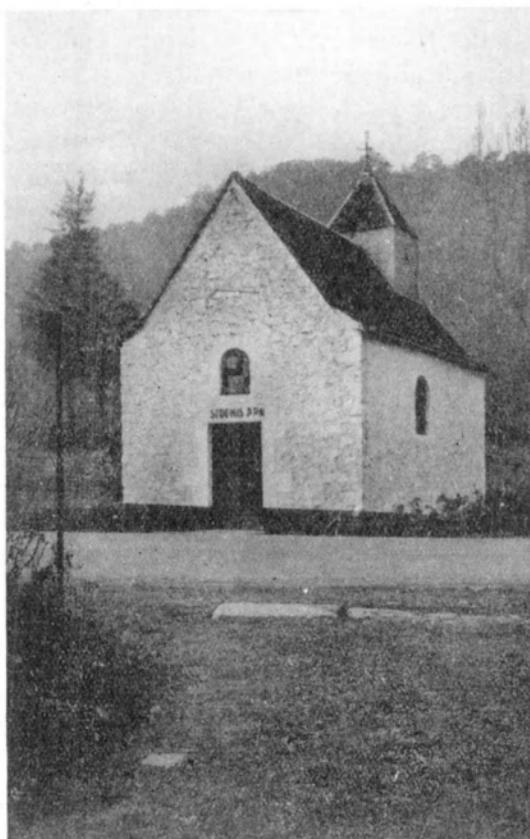
En 1681, le zélé pasteur de Mont-Saint-Rahy porte son attention sur les reliques conservées dans son église et voici ce qu'il écrit : « Je les ai fait considérer par un médecin, pour scavoir si c'étaient les os d'un seul corps ou bien un assemblage de toute sorte d'ossemens. Item si c'étaient d'un corps de femme ou d'homme. Il me dit que c'étaient les os d'un seul corps, mais il ne put voir si c'étaient d'homme ou de femme, parce que quelques os manquaient par lesquels il l'eut pu scavoir. J'en ai parlé avec les supérieurs et ils me disent que presque toutes les églises, au moins plusieurs, dans ce pays, avaient quelques ossemens qu'elles tenaient pour reliques,

paraître, en 1643, les deux premiers volumes de la fameuse collection des *Acta Sanctorum* des Bollandistes. Ils contenaient les vies des saints de mois de janvier. En 1665, année de la mort du P. Bolland, parurent trois volumes sur les vies des saints du mois de février. En 1705, les Bollandistes y avaient ajouté vingt et un volumes englobant les mois de mars, avril, mai et juin. Voir Dictionnaire de théologie catholique de A. VACANT, E. MANGENOT et E. AMANN, t. I col. 331.

(1) Il s'agit ici de Jean-Antoine Agurné, historien et littérateur né à Stavelot vers la fin du XVI^e siècle. En 1627, il entra dans la Compagnie de l'Oratoire et devint, en 1630, préfet du Collège des Oratoriens à Malines. Il démissionna en 1632 et se retira chez le curé de Saint-Géry, à Bruxelles. Il y fut nommé recteur de la chapelle de Notre-Dame du Bon Secours et mourut le 23 octobre 1652. Il publia, en 1639, une vie de saint Libert et, en 1647, un ouvrage sur le culte de Notre-Dame à Laeken. Nous n'avons rien retrouvé de lui relativement à saint Rahy. *Biographie Nationale*, t. VIII, col. 555.

(2) Il s'agit probablement de Dom Benoît delle Rive, archiviste de l'abbaye et inspecteur de la mense abbatiale de Stavelot, démissionnaire en 1663, sur lequel voir J. YERNAUX, *Histoire du comté de Logne*, pp. 147, 149, 150.

et à raison qu'il n'y avait rien de certain, qu'on avait commandé de les ôter et enterrer (ou bien les brûler, car je ne m'en souviens pas trop bien). Il me semble que cela soit suffisant, autrement je crains qu'il y en aurait bien à ôter dans le christianisme. Quoy qu'il en soit, les nôtres pour cela n'ont pas été ôtées, car je les ai trouvé dans le coffre exposé au peuple. Ce recommandement pour tous avait été fait autrefois ; possible sont les nôtres restées par une providence particulière de Dieu qui veut qu'on les honore. »



Juzaine-lez-Bomal s/O. La chapelle Saint-Denis.

(Splendidphoto Vranken, Liège.)

Ce furent ces inquiétudes, sans doute, qui déterminèrent, trois ans plus tard, le brave curé à délaisser Mont-Saint-Rahy pour entreprendre la construction, à Juzaine, d'une église qui s'y élève encore. Nous en reparlerons.

Pour l'instant, constatons que la forme primitive du nom de l'endroit qui nous intéresse fut « Rahiermont », vocable relativement fréquent dans nos Ardennes et dont le sens est : « hauteur rocalleuse », sens qui correspond ici rigoureusement à la chose. Rappelons, d'autre part, que le martyrologue romain ne connaît ni saint ni bienheureux Ratherus, sous aucune forme du nom et que nulle part, en chrétienté, sans en excepter Mont-Saint-Rahy, aucun saint de ce nom n'a fait l'objet d'une commémoration liturgique quelconque.

Dès lors, à notre sens, une seule conclusion s'impose, entrevue déjà, dès le Moyen Age par des clercs avisés mais timorés : nous nous trouvons ici devant une étymologie populaire, créatrice d'un saint imaginaire, source d'une dévotion dévoyée. Nous verrons du reste bientôt ce que coûta à un successeur de l'abbé Michel Fourny dans la cure de Juzaine l'abandon de Mont-Saint-Rahy, au mépris des prétendus droits d'un hobereau dégénéré.

* * *

L'antiquité de la légende et la suspicion qu'elle provoqua chez les clercs permettent, tout au moins par conjecture, d'en préciser l'origine.

Is fecit cui prodest porte un vieil adage. Or, sous le régime domanial, qui pouvait tirer profit de la popularité d'un saint irréel, attirant les foules autour de la nouvelle église, sinon son propriétaire, Héribrand de Logne ? Avant 1133 tout au moins, il en nommait le curé et en touchait les revenus. De plus, un puissant intérêt le poussait à créer et à développer autour de l'édifice une agglomération qui lui fournirait les hommes nécessaires à la garde de la forteresse de Logne, dont il était partiellement chargé, et des serfs soumis à toutes les redevances

et prestations inhérentes à leur condition. Un pèlerinage, avec la foire qu'il engendrait communément, lui assurerait la réussite.

Il semble bien, du reste, que la charte de Wibald, de 1133, restreignant les droits de Héribrand et de ses successeurs, dans la nomination du curé de Mont-Saint-Rahy (¹), marque, chez le grand abbé, l'inauguration d'une politique qui se poursuivra en 1138, par la création, autour du château de Logne, d'une *villa* nouvelle dont les habitants seront libres et jouiront de priviléges dépassant ceux des autres *villæ*, attirant donc dans ses limites les populations des bords de l'Ourthe (²). Seuls, les détenteurs des fiefs de garde voient réduire leurs droits : désormais, tous devront appartenir à la *familia* de l'abbaye.

A la force centrifuge exercée par Héribrand et ses pairs, Wibald oppose donc, en 1133 et 1138, une force centripète, courbant sous la crosse abbatiale les hobereaux qui tentaient de s'y soustraire.

Tout cela donc, y compris les termes *Mons Sancti Rainheri*, qui apparaissent comme une rectification sous la plume de Wibald ou de son secrétaire, ramène les yeux vers Héribrand en ce qui concerne les origines de la légende. Le vocable primitif, dont le sens était dès lors oublié, peut être aussi le souvenir de Rathère, successivement évêque de Vérone et de Liège, (³) compagnon de saint Brunon, né en pays mosan, mort à Lobbes en 974, grand théologien, à la mémoire décriée par les uns, exaltée par les autres, favorisèrent une transposition en quelque sorte irrésistible : sans volonté formelle d'altération de la vérité, peut-être par le simple effet de l'aveuglement que provoque l'intérêt chez les hommes les plus sensés, *Rahiermont* devint « Mont-Saint-Rahy » alors qu'il était couronné d'une église dédiée à saint Denis. Malgré les timides protestations de clercs à l'esprit éclairé, la légende prit corps et se fixa, attirant jusqu'à notre siècle, la piété ardennaise vers le tombeau d'un saint créé de toutes pièces et dont la petite église eut donc l'exclusivité.

(¹) J. HALKIN et C. G. ROLAND, *op. cit.*, p. 319.

(²) *Ibidem*, p. 338.

(³) Sur Rathère, évêque de Liège et de Vérone, voir *Biographie Nationale* t. XVIII, col. 772.

Il semble que les efforts des premiers seigneurs de Petit-Bomal eurent quelque succès : l'existence, au XIII^e siècle, d'un important marché aux abords de l'église en témoigne. Mais la suppression de cette foire en 1289, et surtout l'aridité du plateau de Mont-Saint-Rahy, privé de toute source, devaient fatallement provoquer la décadence de la localité. Quand, en 1673, l'abbé Michel Fourny prit possession de la cure, les anciens du pays se rappelaient encore l'existence dans l'endroit, les uns, de seize, d'autres, de vingt-six maisons (¹).

Elles disparurent une à une et bientôt l'église elle-même, dont la tour s'était écroulée depuis longtemps, se lézarda et menaça ruine. Cet état de choses, joint sans doute aux inquiétudes que lui causait la dévotion populaire autour d'un saint qu'il ne parvenait pas à identifier, détermina le brave curé à abandonner le vieux temple à son sort et à bâtir à Juzaine, mieux situé, et où il avait déjà auparavant transféré son presbytère, une église sous le vocable de saint Denis.

Elle fut commencée en 1684. L'abbé Fourny eut à vaincre bien des difficultés avant d'en terminer la construction, mais enfin il y parvint, grâce à la générosité des habitants de Juzaine, de Bomal, de Tour et de Herbet, qui se chargèrent du transport des matériaux (²).

Mais l'œuvre achevée, les curés de Juzaine n'étaient pas au bout de leurs difficultés. L'autorité épiscopale n'avait accordé la permission d'ériger la nouvelle église que sous certaines conditions, suggérées peut-être par le baron de Rahier, seigneur de Petit-Bomal et de ses appendices : les droits des seigneurs seraient maintenus, notamment quant à la collation et quant à la réservation de leurs places dans le chœur. Comme la chapelle de Juzaine ne possédait ni chœur ni abside, alors que ces parties étaient encore debout à Mont-Saint-Rahy, les desservants de Juzaine reçurent l'ordre de célébrer dans la vieille église la messe du dimanche et des jours de fêtes. L'archidiacre du Condroz rappela ces obligations au curé, lors de la visite des deux oratoires qu'il fit le 4 octobre 1700. En même temps,

(¹) *Journal du curé Fourny, loc. cit.*

(²) *Ibidem.*

il lui prescrivait de réparer et d'entretenir l'église de Mont-Saint-Rahy (¹).

Le baron de Rahier ne se résigna pas du reste à accepter le fait accompli : le 19 avril 1730, il protestait encore auprès de l'autorité diocésaine contre l'érection de la chapelle de Juzaine. En même temps, il intentait à son curé un procès toujours pendant en 1740 devant le Conseil du Luxembourg (²).

Lors de la tournée qu'il entreprit en 1725, l'archidiaconre Clerex ne put, malgré l'autorisation du gouvernement des Pays-Bas, visiter les églises dépendant du Luxembourg, cela parce que, selon ses propres termes, il en fut empêché par le concile provincial du Luxembourg (³). Dès lors, les rapports de la paroisse de Mont-Saint-Rahy avec le chef du diocèse restent inconnus jusqu'en 1781. On sait seulement que la vieille église domaniale servit, à partir de 1735, de refuge à des ermites que parfois nous font connaître les registres paroissiaux de Juzaine : Joseph Legros, « anachorète », est cité en 1736, Hubert Banneux, « ermite premier de notre ermitage de Mont-Saint-Denis », porte son acte de décès, « enterré en 1754 à Saint-Denis-en-Mont » (⁴).

L'histoire du vieux temple devait se terminer par un drame, provoqué sans doute par la folie d'un dégénéré, mais qui ne fut en somme que le dénouement d'une lutte séculaire entre les desservants d'une paroisse perdue à la lisière de l'Ardenne et des hobereaux campagnards d'autant plus férus de leurs priviléges qu'ils les voyaient battre en brèche et en sentaient approcher la fin.

(¹) Archives de l'Evêché de Liège, *Visites archidiaconales*, concile d'Ouffet, v° Juzaine.

(²) Archives de la cure de Bomal.

(³) *Ibidem*, an. 1725. A propos de Mont-Saint-Rahy, l'archidiaconre note : *Ecclesia illa parochialis est ruinosa et in parte ruinata ac deserta. Restat chorus cum altare et aliqua parte navis. Estque ibidem baptisterium obseratum et est coemeterium satis amplum, cepibus tantum reclusum. D. pastor obtinuit permissionem ab Ordinario construendi capellam in loco de Jusennc, prope domum suam pastoralem, pro officiis pastoralibus peragendis et instruendo populo, hac conditione tamen celebrandi, per se vel per alium, in dicta ecclesia parochiali, diebus dominicis et festivis. Quam conditionem hucusque non observavit D. Pastor.*

(⁴) Archives du presbytère de Bomal.

En 1766, Juzaine avait comme curé, depuis 1734, l'abbé Michel Dubois, né dans la paroisse même le 21 avril 1703, et, comme seigneur, Louis-Claude-Joseph, baron de Rahier, Fraipont, seigneur de Villers-aux-Tours, Sprimont, Petit-Bomal et autres lieux. Le 4 octobre de cette année, le prêtre revenait de Barvaux vers Juzaine, sans doute par le chemin qui escalade la Rote, monticule qui s'élève au sud de Bomal, au pied du Mont Pelé, lorsqu'un coup de feu retentit qui l'étendit raide mort.

L'assassin, rapidement identifié, n'était autre que le baron de Rahier. Il fut arrêté, condamné à la détention perpétuelle et emprisonné dans la maison forte de Froidmont, près de Tournai. C'est de là qu'il envoya à l'empereur Joseph II plusieurs suppliques tendant à obtenir son élargissement. Dans l'une d'elles il énumérait, pour sa justification, divers meurtres de curés perpétrés, depuis un siècle, dans le Luxembourg et le Nord de la France...⁽¹⁾.

Les archives du Conseil Privé du gouvernement autrichien des Pays-Bas, aux Archives du Royaume, contiennent plusieurs pièces relatives à cet assassinat. Deux résolutions, du 1^{er} et du 16 juillet 1768, paraissent avoir été prises à la suite d'une requête du meurtrier et confirment le jugement le condamnant à la détention perpétuelle. Une autre stipule les mesures à prendre pour éviter l'évasion du prisonnier et fait allusion à un acte de constitution d'une pension pour son entretien. Enfin, un répertoire de la Chancellerie autrichienne des Pays-Bas contient un résumé très succinct d'une correspondance échangée entre le Ministre plénipotentiaire et le Chancelier de Cour et d'Etat, entre le 7 septembre 1767 et le 20 octobre de la même année, relativement aux démarches entreprises par le comte de Rougrave « tendant à obtenir l'abolition des crimes commis au pays de Luxembourg par le baron de Rahier »⁽²⁾. Le meurtrier du curé de Juzaine n'en était donc pas à son premier forfait et cette révélation rejoint ici une tradition

⁽¹⁾ Renseignement communiqué par M. le Chevalier Ph. de Limbourg.

⁽²⁾ Renseignements fournis par M. C. Tihon, Archiviste Général honoraire du Royaume, que je remercie ici pour son amicale obligeance.

locale suivant laquelle il aurait aussi assassiné un ardoisier de l'endroit.

Pendant la détention du coupable, l'archidiaconre du Condroz visita, le 26 mai 1781, la paroisse de Mont-Saint-Rahy, confiée dès après la mort tragique de l'abbé Dubois, au curé Jean Rascop qu'avait remplacé, le 23 juin 1767, l'abbé H. Xhignesse. Lors de la visite canonique, la vieille église était en ruine. L'archidiaconre ordonna au desservant de construire un chœur à Juzaine pour y placer les prie-Dieu des seigneurs et d'y transférer les reliques et la pierre tombale restées dans le vieux temple. Il prescrivit en outre d'établir un cimetière à Juzaine, en remplacement de l'ancien, non désaffecté mais trop éloigné du centre paroissial. Enfin, il ordonna à la famille de Rahier de payer, avec ses arriérés, une rente en souffrance depuis 1753, ajoutant que si elle s'y refusait sous prétexte que l'église de Juzaine était trop éloignée de Petit-Bomal, ses priviléges et leur contre-partie seraient désormais appliqués à l'église paroissiale de Bomal (¹).

Aucune de ces prescriptions ne fut observée, ni par le curé Xhignesse ni par son successeur, l'abbé Dufays : la pierre tombale d'Antoine-Ignace de Rahier a été naguère retrouvée sous les ruines de Mont-Saint-Rahy, et la chapelle contiguë — qui n'a rien d'esthétique — abrite aujourd'hui encore les « reliques » du saint légendaire. Quant à l'ancien cimetière, il a disparu sous les broussailles qui l'ont peu à peu envahi. La paroisse elle-même fut réunie en 1805 à celle de Bomal. On comprend que les derniers curés n'aient mis aucun zèle à respecter les priviléges, depuis longtemps périmés, d'un hobereau aux mains sanglantes, dernier successeur de Héribrand de Logne, promoteur vraisemblable d'un culte populaire qui leur avait causé tant de déboires (²).

Jean YERNAUX.

(¹) Archives de l'Evêché de Liège, *Visites archidiaconales*, concile d'Ouffet, v° Juzaine.

(²) La forteresse de Logne, devenue au XV^e siècle un repaire de bandits, avait été prise et démolie en 1521, par le comte de Nassau, sur ordre de Charles-Quint. Depuis cette année, les fiefs de garde avaient donc perdu leur raison d'être. Cfr. Jean YERNAUX, *Histoire du comté de Logne*, pp. 33-34.

NOUVEAUX DOCUMENTS SUR L'ÉLECTION D'ÉRARD DE LA MARCK

Il y a près de trente ans, j'ai publié dans cette revue une étude sur l'élection du prince-évêque de Liège Érard de la Marck (¹). Depuis, je méditais de reprendre le sujet grâce à de nouveaux documents. Le moment me semble venu de faire le point et d'offrir au lecteur le résultat de mes dernières recherches (²).

En 1943, le regretté Edouard Poncelet apportait une importante retouche à mon article (³). Il démontrait que la promesse de rendre le château de Bouillon à la principauté, — promesse faite par Robert de la Marck avant l'élection de son frère, — n'avait été qu'une habile comédie destinée à emporter le vote des chanoines de la cathédrale.

En 1955, mon collègue Paul Harsin a étudié à son tour les causes et les circonstances de l'élévation d'Érard de la Marck à la dignité épiscopale (⁴). Son récit corrige le mien en divers points, il n'apporte pas de modification essentielle

(¹) L.-E. HALKIN, *L'élection du prince-évêque de Liège Érard de la Marck*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 52, p. 31-59, Liège, 1927 (avec sept documents extraits des archives belges ou étrangères).

(²) L'historien liégeois ne possède pas d'étude d'ensemble comparable à celle de R. R. POST, *Geschiedenis der Utrechtsche bisschopswervkiezingen tot 1535*, Utrecht, 1933. Par contre, les monographies sont nombreuses.

(³) É. PONCELET, *Les droits souverains de la principauté de Liège sur le duché de Bouillon*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 108, p. 149 sv., Bruxelles, 1943. — Ajouter aux sources citées : É. FOULLON, *Explanatio uberior... in ducatum Bulloniensem*, p. 64, Liège, 1681 (lettre de Robert de la Marck à Érard le 27 décembre 1505) ; — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE A PARIS, *Nouv. acqu. fr.*, 22 330, f° 150 (texte français de la remise du château de Bouillon le 30 décembre 1505).

(⁴) P. HARSIN, *Études critiques sur l'histoire de la principauté de Liège (1477-1795)*, t. II, p. 25 sv., Liège, 1955.

à mes conclusions. Par contre, il adopte l'interprétation proposée par Poncelet et reprend même ses expressions les plus caractéristiques (¹).

* * *

Lorsque mourut le prince-évêque Jean de Hornes, le 18 décembre 1505, Érard de la Marek avait trente-trois ans. Cadet de grande famille, et destiné comme tel à l'Eglise, il était déjà chanoine de Liège, de Trêves et de Tours, protonotaire apostolique, prieur commendataire de Saint-Marcel près de Chalon-sur-Saône et de Sainte-Marie à Cunault-sur-Loire (²).

La jeunesse du futur prélat s'était partagée entre Sedan, lieu de sa naissance, Cologne, Rome, Paris et Liège.

C'est à Cologne que le jeune Érard de la Marek s'était inscrit à la Faculté des Arts en septembre 1485 ; il avait treize ans ! L'inscription simultanée de son précepteur, — *familiaris et pedagogus*, — Adam Gerardi de Morville (³), indique une intention de séjourner dans la ville universitaire le temps requis pour prendre un grade académique (⁴). Nous savons par ailleurs qu'Erard devint licencié en décrets (⁵).

A Rome, où sa correspondance nous le montre sous-diacre en 1503, Erard de la Marek avait noué d'utiles relations dans le monde ecclésiastique, même parmi les cardinaux (⁶),

(¹) P. HARSIN (*op. cit.*, p. 29 et 48) parle en effet de « comédie », mais il ne cite pas alors sa source : PONCELET, *op. cit.*, p. 151.

(²) Erard avait été aussi chanoine de Metz, car il est cité en 1485 comme chanoine de Metz et de Trêves ; cf. H. KREUSSEN, *Die Matrikel der Universität Köln*, t. II, p. 178, Bonn, 1919. — En 1499, il n'est plus cité comme chanoine de Metz, mais il est qualifié de protonotaire apostolique, chanoine de Trêves et de Tours ; cf. HALKIN, *Le cardinal de la Marek, prince-évêque de Liège (1506-1538)*, p. 278, Liège et Paris, 1930. — P. HARSIN (*op. cit.*, p. 40) fait erreur en plaçant l'obtention d'une prébende à Tours avant les études à Cologne. L'accession d'Erard au prieuré de Cunault a passé inaperçue jusqu'à présent.

(³) KREUSSEN, *op. cit.*, t. II, p. 179.

(⁴) Ainsi s'explique sa connaissance approfondie de l'allemand.

(⁵) HALKIN, *L'élection...*, p. 55.

(⁶) A. CAUCHIE et A. VAN HOVE, *Documents concernant la principauté de Liège (1230-1532) spécialement au début du XVI^e siècle, extraits des papiers du cardinal Jérôme Aléandre*, t. I, p. 348-353, Bruxelles, 1908. — P. HARSIN (*op. cit.*, p. 40) suppose que c'est au cours d'un séjour à Rome qu'Erard reçut le titre de protonotaire ; or Erard possédait ce titre dès 1497 (HARSIN, *op. cit.*, p. 40, n. 65) et aucun document ne nous parle d'un voyage d'Erard à Rome à cette époque ou auparavant.

tandis qu'à Paris et à la cour de France il s'était acquis la protection royale et l'appui du cardinal-légat Georges d'Amboise ⁽¹⁾. C'est ainsi qu'il obtint le titre de conseiller du roi et ses bénéfices français, mais nous ne savons en quelles occasions.

A Liège enfin, Erard de la Marek ⁽²⁾ venait de recevoir une prébende de la cathédrale. Il fut admis à Saint-Lambert le 14 mars 1505 en la personne de son procureur et il prit résidence à partir du mois suivant ⁽³⁾, afin de pouvoir se ranger parmi les électeurs et les éligibles lors d'une compétition qui s'annonçait prochaine ⁽⁴⁾.

D'autres chanoines de Saint-Lambert posèrent leur candidature à la succession de Jean de Hornes. C'étaient Jacques de Croy, évêque de Cambrai, et Jean de Hornes le jeune, prévôt de Liège. Le premier pouvait compter sur l'appui de la cour des Pays-Bas ⁽⁵⁾. Le second devait être défendu, sans grand espoir, semble-t-il, par le comte de Hornes, son frère.

Y eut-il un quatrième candidat ? On l'a cru ⁽⁶⁾, mais le nom de Philippe de Daun, doyen de Cologne, doit être rayé de la compétition. Il faudrait remonter haut, — en tout cas bien

(1) Le 30 janvier 1505, Érard figure au procès du maréchal de Gié, l'ennemi de Georges d'Amboise ; cfr M. DE MAULDE, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, p. 297, Paris, 1885.

(2) Je cite pour mémoire la candidature d'Érard à l'abbaye de Stavelot-Malmédy en 1499. Prié respectueusement de prendre d'abord l'habit monastique, Érard porta ailleurs ses ambitions ; cfr L.-E. HALKIN, *Les prétentions des la Marek sur la principauté de Stavelot-Malmédy*, dans la *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. 19, p. 45, 48, Liège, 1928.

(3) HALKIN, *L'élection...*, p. 38. — S. BALAU, *Chroniques liégeoises*, t. I, p. 562, Bruxelles, 1913.

(4) L'opinion suivait attentivement les progrès de la maladie du prince-évêque régnant ; cfr HALKIN, *L'élection...*, p. 38. — BALAU, *op. cit.*, t. I, p. 560, 561.

(5) Mais non pas sur l'appui du due de Juliers-Berg ! P. HARSIN (*op. cit.*, p. 45) fait ici une erreur de lecture et un contresens. Il s'agit d'un passage des *Conclusions capitulaires*, vol. 92, fo 5 : « Eodem die [27 déc.] expeditum fuit responsum ad dominum de Berghe. » Le seigneur de Berghe n'est pas le due de Berg, mais Jean de Berghe, bien connu par ailleurs ! Nous ne saurons sans doute jamais l'objet de la correspondance échangée entre le Chapitre et le seigneur de Berghe ; il va de soi que le Chapitre avait encore d'autres préoccupations que celles de l'élection prochaine...

(6) J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVI^e siècle*, p. 2, Liège, 1884. — HARSIN, *op. cit.*, p. 38.

avant le Concordat Germanique de 1448, — pour trouver un évêque de Liège choisi en dehors des chanoines électeurs (1).

La prétention bien connue du Chapitre à la souveraineté (2), surtout durant la vacance du siège, ne s'oppose pas moins à la postulation d'un candidat étranger (3).

A la vérité, nous avons le témoignage formel d'une intervention du duc de Gueldre, Charles d'Egmont, en faveur de Philippe de Daun. Les *Conclusions capitulaires*, à la date du 27 décembre 1505, nous disent en effet : *Ipso die festa beati Iohannis, XXVIJ^a decembris, expedita fuit una missiva responsalis ad ducem Geldrie qui scripserat in favorem decani Coloniensis* (4). Un second et dernier texte complète le premier et précise le motif de la recommandation ducale : *ut illum eligerent* (5).

C'est sur ces deux textes que porte le débat. Or, Philippe de Daun, ne faisant pas partie du Chapitre cathédral au moment de la succession de Jean de Hornes, n'était pas canoniquement éligible. Charles d'Egmont pouvait évidemment souhaiter la postulation (6) du doyen de Cologne ; toutefois le contexte historique s'oppose à cette interprétation déjà contredite par le terme : *eligerent*.

Le duc de Gueldre était bien l'ami d'un des candidats, mais ce candidat est Érard de la Marek ! Toute « l'affaire gueldroise » le prouve éloquemment et, moins de quinze jours après l'élection liégeoise, un ambassadeur pouvait écrire, parlant de Charles d'Egmont, qu'Érard était *molto suo amico* (7).

(1) La situation était différente en France où, sous la pression royale, Érard de la Marek, qui n'était pas chanoine de Chartres, devait, en 1507, être postulé évêque par le Chapitre de Chartres ; cfr L.-E. HALKIN, *Les conflits de juridiction entre Érard de la Marek et le Chapitre cathédral de Chartres*, p. 39 sv., Liège et Paris, 1933.

(2) HARSIN, *op. cit.*, p. 45.

(3) Texte non moins caractéristique d'une chronique contemporaine : « quamplures canonici Leodienses preparaverunt se ad residentiam, ea occasione quod si dominus Leodiensis decederet, unus forsitan ex illis donum dignitatis obtineret. » Cfr BALAU, *op. cit.*, t. I, p. 561.

(4) ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Conclusions capitulaires*, vol. 92 [ancien 267], f° 5.

(5) HARSIN, *op. cit.*, p. 39, n. 57, qui ajoute : « L'élection en question ne peut être que l'élection épiscopale. »

(6) On sait qu'on appelle postulation le choix d'un candidat qui ne peut canoniquement être élu mais qui est néanmoins présenté par les électeurs.

(7) E. DE MARNEFFE, *La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVI^e siècle*, t. I, p. 347, Liège, 1887.

Si le due de Gueldre n'a pas sollicité la postulation de Philippe de Daun, qu'a-t-il demandé au Chapitre en sa faveur ? Pour quelle élection de moindre importance l'a-t-il recommandé ?

A ces questions, nous répondons que le due présenta Philippe de Daun au Chapitre de Liège pour lui obtenir une prébende de chanoine. La suite des documents capitulaires ne laisse aucune place au doute : le 29 mars 1506, Philippe fut pourvu à Saint-Lambert d'une prébende conférée par le pape ; le 28 avril suivant, il était reçu en qualité de chanoine ⁽¹⁾.

On a soutenu que le Chapitre « n'avait rien à voir dans la collation des prébendes » de Saint-Lambert et que c'est seulement « au pape et au prince-évêque qu'il appartient de conférer » les canonicats ⁽²⁾. C'est oublier que le Chapitre lui-même, *sede vacante*, pouvait élire les chanoines par voie de cooptation ⁽³⁾.

L'interrègne qui suivit la mort de Jean de Hornes fut trop court (18-30 décembre) pour que le Chapitre usât de son droit, bien qu'il y eût plusieurs prébendes à conférer ⁽⁴⁾. Par contre, durant le long *sede vacante* précédent, le Chapitre cathédral recourut à la cooptation de la façon la plus nette, à l'occasion de l'élection de Jean de Wiltz en qualité de chanoine ⁽⁵⁾.

Trois candidats briguaient donc les suffrages du Chapitre, Érard de la Marck, Jacques de Croy et Jean de Hornes le jeune. La lutte promettait d'être particulièrement dure entre Érard,

(1) *Conclusions capitulaires*, vol. 4 [ancien 113], f° 150 v°. — HALKIN, *L'élection...*, p. 34. — HARSIN, *op. cit.*, p. 38. — La nomination par le pape prouve simplement que la candidature de Philippe de Daun avait été posée à Rome comme à Liège, et que plus d'un canonicat était vacant.

(2) HARSIN, *op. cit.*, p. 39 et n. 56. Toute la démonstration est faussée par cette erreur initiale.

(3) A. DUBOIS, *Le Chapitre cathédral de Saint-Lambert au XVII^e siècle*, p. 24, Liège, 1949.

(4) On peut en juger par le nombre relativement restreint des chanoines connus pour 1505, puis par la prébende obtenue peu après par Philippe de Daun lui-même. En outre, le chanoine Ludolphe d'Eynscheringen, mort le 5 mai 1505, n'était pas encore remplacé à la fin de l'année ; cf. J. DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. II, p. 338, Bruxelles, 1871.

(5) ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Cathédrale. Réceptions*, vol. 201, f° 38 (19 octobre 1483) : « Dilecto [...] Iohanui de Wiltz [...] canonicatum et prebendam venerabilis ecclesie nostre Leodiensis vacantem ad presens [...], quorum collatio, provisio, presentatio, admissio et institutio seu quevis alia dispositio ad nos hoc tempore sedis episcopalnis vacantis spectare dinoecuntur pleno iure et pertinere, vobis contulimus et conferimus. » — Voir aussi DE THEUX, *op. cit.*, t. II, p. 383.

favori de Louis XII, et Jacques de Croy, client de Philippe le Beau. La diplomatie de la France et celle des Pays-Bas allaient se mesurer à Liège une fois de plus.

Contrairement à ce qu'on était en droit d'attendre d'une telle compétition, l'accord des électeurs fut rapide et unanime.

Dès les premiers jours qui suivirent la mort du prince, le Chapitre et la cité de Liège avaient pris les précautions d'usage. Un mambour même avait été désigné, le cousin du futur évêque, Éverard de la Marck (¹).

Les chanoines électeurs approuvèrent le serment que chacun d'eux devrait prêter avant l'élection. On y lisait, entre autres, que l'élu ne pouvait être *consiliarius stipendiatus aut pensionarius cuiuscumque regis vel vicini principis* (²). Cette clause visait Jacques de Croy, peut-être même Jean de Hornes, mais elle ne semble pas avoir diminué les chances d'Erard, conseiller du roi de France (³).

Le 30 décembre, jour fixé pour l'élection, les chanoines présents, — un peu plus de la moitié des électeurs (⁴), — acceptèrent de choisir leur évêque *via Sancti Spiritus*, c'est-à-dire par acclamation. On peut penser que les groupes s'étaient comptés et que les partisans de Jacques de Croy avaient renoncé à se présenter au Chapitre. Toutefois, alors que Jean de Hornes, prévôt de la cathédrale, ne participait pas au scrutin, Jacques de Croy se ralliait, bon gré mal gré, au choix de ses confrères (⁵).

L'élection d'un évêque ne suffisait pas pour mettre fin à l'interrègne. Il fallait encore obtenir la confirmation pontificale de cette élection (⁶).

(¹) HARSIN, *op. cit.* p. 35. Il eût fallu signaler à ce propos l'étude de É. PONCELET, *L'avouerie de la cité de Liège*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 23, p. 242, Liège, 1931, qui précise que le grand maître Éverard de la Marck était avoué de la cité et qu'il fut, durant le *sede vacante*, mambour de la principauté.

(²) J. DARIS, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. XVII, p. 39, Liège, 1899.

(³) Il nous est impossible de savoir si Érard recevait une rémunération à titre de conseiller, mais le fait n'aurait rien de surprenant.

(⁴) Je corrige sur ce point mon article *L'élection...*, p. 45, n. 2.

(⁵) Le vote de Croy est certain ; cfr Jean MOLINET, *Chronique*, éd. DOUTRE-PONT et O. JODOGNE, t. III, p. 568, Bruxelles, 1935.

(⁶) G. WILLIOT, *Origine du pouvoir princier dans la principauté de Liège*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 65, p. 95-111, Liège, 1945.

Le Chapitre cathédral déléguait deux de ses membres auprès de Jules II, Simon de Juliers, prévôt de Saint-Denis, et Eustache Nyvar, prévôt de Zutphen. Pendant que ces *oratores* faisaient le voyage de Rome (1), l'évêque élu estima opportun d'aller remercier le roi de France, son patron et son bienfaiteur (2).

Les bulles de confirmation furent scellées le 2 mars 1506. La nouvelle en parvint au Chapitre le 24 du même mois (3). Érard de la Marek, alors à la Chartreuse de Mont-Dieu, près de Sedan, reçut ses bulles le 11 avril. Le Chapitre (4) fut mis en possession des siennes le 14, et le procureur de l'élu prêta le serment d'usage au Chapitre le 18 avril : le nouveau règne commençait (5).

(1) Les *oratores* arrivèrent à Rome lorsque les bulles étaient déjà expédiées. Ils ne purent être officiellement reçus par le pape que le 20 avril, non sans quelques difficultés de protocole et grâce à l'intervention de l'agent liégeois à Rome, Jean Copis. Ajoutons que Copis ne fut peut-être pas étranger à la rapide expédition des bulles de confirmation ; cf. BIBLIOTHÈQUE VATICANE, *Val. lat.*, 12 303, fo 469. Voir le n° IV de nos pièces justificatives. On remarquera le rôle du célèbre Jean Burchard, évêque d'Orta.

(2) *Conclusions capitulaires*, vol. 92, fo 10 v° (3 février 1506). — HARSIN, *op. cit.*, p. 54. L'auteur, égaré par l'analyse inexacte d'un de ses devanciers, place ce départ au 2 février.

(3) P. HARSIN (*op. cit.*, p. 55) confond les décisions capitulaires des 20 et 24 mars. Le 20 mars, le Chapitre rappelle l'élu, sans indication de motif. Le 24 seulement, il communique la nouvelle de la confirmation pontificale de l'élection. J'ajoute que, le 26, arrivent au Chapitre des lettres envoyées de Rome à l'élu au sujet de sa confirmation ; cf. *Conclusions capitulaires*, vol. 92, fo 14.

(4) *Conclusions capitulaires*, vol. 92, fo 15 v° (14 avril 1506) : « Eodem die, hora prandii, venit ad Leodium Anthonus Bucelli, mercator Parisiensis, cum bullis apostolicis super confirmatione serenissimi. » — Le Chapitre, le 12 avril, avait envoyé Jean de Tournai à Sedan avec la minute de la procuration nécessaire pour la prise de possession ; Jean de Tournai était de retour, le 15, « cum mandato procuratorii » ; cf. *Conclusions capitulaires*, vol. 92, fo 15 v°.

(5) Sur la suite des événements, voir mon article cité sur *L'élection...*, p. 49 sv., et l'article complémentaire : *La joyeuse entrée des princes-évêques de Liège. Une relation inédite de 1506*, dans *Leodium*, t. 21, p. 29-39, Liège, 1928. — HARSIN, *op. cit.*, p. 56 sv. — Il aurait fallu citer aussi : A. CLERGEAC, *La curie et les bénéficiers consistoriaux*, p. 181 et 276 (texte des comptes de Gérard de Gerbellon, solliciteur des bulles de l'évêché de Liège, 26-28 mars 1506), Paris, 1911. — L. BAUWENS, *Analytisch Inventaris der Diversa Cameralia...*, dans le *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. 28, p. 34, Rome, 1953. — J. GESSLER, *Notes sur les finances du comté de Looz...*, dans les *Verzameldde Opstellen...*, t. 7, p. 147 (donatif de 25.000 florins d'or payables en dix termes), Hasselt, 1931.

* * *

Je dois, dans cette étude complémentaire, réservier une place spéciale à une question connexe : celle des prieurés clunisiens de Notre-Dame à Cunault-sur-Loire et de Saint-Marcel près de Chalon-sur-Saône. Si Érard de la Marck a renoncé à ces deux prieurés, c'est à cause de son élévation au trône épiscopal de Liège.

Le 1^{er} février 1506, Érard de la Marck, élu non confirmé, avait constitué des procureurs pour résigner son prieuré de Saint-Marcel, dans les mains du cardinal-légat Georges d'Amboise, en faveur de son neveu Antoine de la Marck, le fils de ce Robert de la Marck qui avait remis et repris le château de Bouillon (1).

On se rappellera que, dès le 2 mars, Jules II avait confirmé l'élection liégeoise. Or, le 7 mars, le pape écrit à Georges d'Amboise au sujet d'Érard de la Marck dont l'élection, dit-il sans plus, est invalide. Il ajoute qu'il a cependant confirmé cette élection, *sine dubitatione atque difficultate*, par égard pour le roi et pour le cardinal-légat. D'autre part, Jules II a donné en commende au cardinal Boniface Santori les prieurés de Saint-Marcel et de Notre-Dame, vacants par la promotion d'Érard à l'évêché de Liège. Georges d'Amboise, conclut le pape, est chargé de mettre Santori en possession de ces deux bénéfices français (2).

A la même époque, Jules II écrit à Érard lui-même (3). Le

(1) *Conclusions capitulaires*, vol. 92, f° 10 v°. Acte cité par J. DE CHESTRET, *Histoire de la Maison de la Marck...*, p. 149, Liège, 1898. Voir le n° 1 de nos pièces justificatives. — Nous ignorons la date à laquelle Érard résigna Cunault ; mais y eut-il résignation ? — On comparera la résignation du canoniciat de Trèves en faveur de Nicolas Badoche, un autre neveu d'Érard ; cfr DE CHESTRET, *loc. cit.*

(2) ARCHIVES VATICANES, Arm. 39, vol. 24, f° 22 v°. Voir le n° 11 de nos pièces justificatives. — Boniface (Fazio) Santori, cardinal de Sainte-Sabine, était chanoine de Liège ; cfr DE THEUX, *op. cit.*, t. II, p. 342. — Le pape estime que les prieurés sont vacants, parce que leur possesseur a été promu à un évêché. On comparera le cas de Jacques de Croy qui, en 1503, paya à la Chambre Apostolique l'annate de la prévôté de Saint-Cassien à Bonn, « *quam ipse Iacobus ante electionem suam ad ecclesiam Cameracensem possidebat [...] et de qua de novo provisus est* » ; cfr BAUWENS, *op. cit.*, p. 34.

(3) Arm. 39, vol. 29, f° 5. Voir le n° III de nos pièces justificatives. Au f° 4 v° du même registre, lettre semblable de Jules II à Louis XII.

pape rappelle à l'évêque la faveur qu'il lui a témoignée en le recommandant à deux reprises au Chapitre cathédral de Liège et en daignant confirmer son élection épiscopale. Le pape ajoute qu'il a conféré à Santori les prieurés vacants et qu'il compte sur la reconnaissance de l'évêque de Liège pour faciliter la mise en possession du cardinal qui s'était montré favorable à sa récente nomination liégeoise.

La désignation de Santori dut désagréablement surprendre Érard de la Marck qui avait déjà disposé d'un des prieurés. Il offrit à son bienfaiteur italien une pension de six cents ducats en échange de sa renonciation aux bénéfices litigieux. Une nouvelle lettre de Jules II à Érard nous met au courant de ces tractations. Le pape considère comme nul l'abandon de Saint-Marcel à Antoine de la Marck ; il suggère à l'évêque de Liège de reporter sur la tête de son neveu la pension qu'il propose au cardinal, dont les droits ne peuvent être discutés ⁽¹⁾.

Des mois passèrent sans apporter de solution au problème. Le 18 décembre 1506, Jules II écrivait encore à Georges d'Amboise pour que le cardinal-légat donne satisfaction à Santori ⁽²⁾. Mais la politique ecclésiastique de Louis XII était alors trop détachée de Rome pour que le pape pût faire aboutir des revendications même modérées.

Le 1^{er} décembre 1507, Antoine de la Marck donnait procuration à son oncle l'évêque de Liège pour prendre possession du prieuré de Saint-Marcel en son nom ⁽³⁾.

Le cardinal Santori dut chercher ailleurs des compensations. Antoine de la Marck conserva la commende du prieuré de

(1) Arm. 39, vol. 24, f° 202. Le pape revint à la charge quelques jours plus tard : Arm. 39, vol. 24, f° 218. Voir les n°s V et VI de nos pièces justificatives (29 mai et 5 juin 1506).

(2) Arm. 39, vol. 25, f° 49.

(3) *Conclusions capitulaires*, vol. 4, f° 173. Répétant l'erreur d'un de ses devanciers, P. HARSIN (*op. cit.*, p. 54, n. 16) date ce document du 1^{er} septembre. Ajoutons qu'une simple procuration ne permet de porter aucun jugement sur la générosité relative d'Erard de la Marck.

Saint-Marcel, tandis que Pierre Cottreau, un autre client du roi, recevait, dès 1506, celle de Notre-Dame de Cunault (1).

* * *

Que penser de l'élection d'Érard de la Marek à la lumière des documents romains qui la déclarent invalide ? Il est curieux que les affirmations, du pape, aussi nettes qu'elles soient, ne s'appuient sur aucun considérant. Rien qui puisse nous mettre sur la voie d'une explication ! Jules II devait certes avoir des motifs pour s'exprimer aussi durement au sujet du candidat de Louis XII. Ces motifs ne peuvent avoir été bien graves ; sans doute ne dépassaient-ils pas ce que nous appellerions aujourd'hui des vices de forme.

Ce qui m'incline à cette opinion, c'est la facilité et la rapidité avec lesquelles Jules II confirma quand même l'élection liégeoise ; c'est aussi la promotion aisée d'Érard de la Marek à Chartres dès l'année suivante ; c'est enfin le fait que, à notre connaissance du moins, aucun doute n'ait été exprimé par les adversaires d'Erard de la Marek sur la validité de son élection.

L'élection liégeoise du 30 décembre 1505 fut un succès incontestable pour la politique française (2) comme pour la politique familiale des la Marek (3), mais la « comédie » de Bouillon n'ajoute rien à la grandeur morale du jeune prince-évêque de Liège (4).

Leon-E. HALKIN.

(1) Communication obligeante de M. P. d'Herbécourt, archiviste départemental de Maine-et-Loire à Angers.

(2) La démonstration en serait facile. Je citerai seulement la lettre adressée au lendemain de l'élection par Vincent Quirini au doge de Venise ; cfr DE MARNEFFE, *op. cit.*, t. I, p. 346.

(3) Cet aspect n'a pas été assez remarqué. Robert de la Marek offre et garde Bouillon. Son fils Antoine, favori d'Érard à Saint-Marcel, à Chartres et à Liège, ne méritait pas tant d'honneurs. Ingrat et indigne, il mourut misérablement en 1528. Cfr DE CHESTRET, *op. cit.*, p. 167-169. — HARSIN, *op. cit.*, p. 367-369. Ajouter : R. DOUCET, *L'état des finances de 1523*, p. 121, Paris, 1923.

(4) On comparera la promesse également illusoire faite en 1518 par les mêmes frères, Erard et Robert, « que le premier décédant d'eux deux mectra et délaissera, avant son trespass, toutes les villes et fortes places, qu'il tient présentement et tiendra au jour de son dict trespass, ès mains et jouissance du survivant ». Cfr DE MARNEFFE, *op. cit.*, t. I, p. 30.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Érard de la Marck constitue des procureurs pour résigner le prieuré de Saint-Marcel en faveur de son neveu Antoine de la Marck

Liège, 1^{er} février 1506.

Mensis februarius anni XV^e sexti sede vacante.

Anno a nativitate Domini XV^e sexto mensis februarii die prima, hora septima de mane vel circiter, presentibus in camera superiori supra coquinam domus inhabitacionis domini et magistri Stephani Pelletier canonici Leodiensis infra emunitatem claustris insignis ecclesie Leodiensis situate honorabilibus et discretis viris magistro Petro Guillera Aurelianensis et Ioanne Roseti Vyennensis diocesum clericis testibus, reverendus pater ac illustris dominus Erardus de Marck electus Leodiensis commendatarius prioratus duplicis conventionalis Sancti Marcelli prope Cabilonem Cabilonensis dioecesis ordinis Clyngnacensis membra dependentis ex monasterio Clyngnacensi dictae dioecesis, citra revocationem etc. constituit magistros Eustacium de Nivariis canonicum Leodiensem ac prepositum Zutphaniensem, dominum Benedictum Morny archidiaconum Carpataensem, magistrum Petrum Vavasoris, dominum Iohannem Weert canonicum Blesensem Carnotensis dioecesis et quemlibet insolidum suos procuratores ad resignandum et renuntiandum in manibus reverendissimi domini cardinalis Rothomagensis legati Gallie aut alterius cuiuscumque potestatem ad hoc habentis presente libere et simpliciter in favorem bone ac illustris nobilis indolis Anthoni de Marck Remensis dioecesis et non alias alio modo pretactam suam prioratus resignationem quam ipse ad iter petendum vocandus quoque etc. promittens etc. super quibus etc.

En marge : Constitutio procuratorum domini electi ad resignandum suum prioratum etc.

ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Conclusions capitulaires*, vol. 92, f° 10 v^o. — Copie.

II

Jules II charge Georges d'Amboise de mettre Boniface Santori en possession des prieurés de Saint-Marcel et de Notre-Dame, vacants par l'élection d'Érard de la Marck à Liège

Rome, 7 mars 1506.

Dilecto filio nostro G. tituli Sancti Sixti presbytero cardinali Rothomagensi nostro et apostolice sedis legato.

Dilecte fili noster salutem et apostolicam benedictionem. Novit circumspectio tua quantum dilectum filium Fa. tituli Sancte Sabine presbyterum cardinalalem diligimus, tum ob eius prestantes virtutes et merita, tum etiam quia nobis in minoribus constitutis ac etiam in pontificatu multis eum laboribus et periculis fide semper inconeussa diu inservivit, ei ad cardinalatus honorem nuper promoto, ut statum tandem dignitatis decentius sustentare possit, commendavimus prioratum Sancti Marcelli Cluniacensis ordinis, Cabilonensis diocesis, dependentem a monasterio Cluniacensi, et prioratum Beate Marie Andegavensem eiusdem ordinis, per promotionem dilecti filii Erardi de Marchia, tunc notarii nostri, ad ecclesiam Leodiensem, vacantes. Erat quidem electio ipsius Erardi invalida, nos tamen, non immemores quanto studio per christianissimum regem et tuam circumspectionem idem Erardus nobis commendatus fuisset, omnes huiusmodi electionis defectus sine dubitatione atque difficultate supplevimus. Decet igitur circumspectionem tuam, hac nostra benignitate perspecta, operam dare et quantum gratia et auctoritate valet eniti ut eidem cardinali vel eius procuratori eorundem prioratum vacua et expedita possessio tradatur et consignetur, in quo nobis rem gratissimam efficies et eundem cardinalalem tibi singulari benevolentia devinctum magis obligabis. Datum Rome 7 martii 1506, anno tertio.

ARCHIVES VATICANES, Arm. 39, vol. 24, f° 22 v°. — Copie.

III

Jules II annonce à Érard de la Marck qu'il a conféré à Boniface Santori les prieurés vacants par suite de son élection à Liège

Rome, vers le 7 mars 1506.

Erardo de Marchia e'ecto Leodiensi.

Dilecte. Quanta fuerit nostra in te benignitas ex plurimis evidenterissimis argumentis intelligere potuisti. Nam priusquam bone memorie episcopus Leodiensis immediatus predecessor tuus obiret, ad Leodiensem capitulum scripsimus ut, occurrente vacatione, pre ceteris personam tuam eligerent, et postquam ipsa ecclesia vacavit commendationem ipsam ita renovavimus, ut potissima causa fuerit tue electionis. Electionem etiam ad nos missam, quamvis multis rationibus esset invalida, sine difficultate tamen et dubitatione admisisimus, omnes invalidatis et nullitatis defectus supplentes. Prefectus es itaque insigni et opulente ecclesie, per quam etiam insignis princeps constitutus es, ex cuius fructibus vitam honorifice

ducere poteris. Memores autem virtutum et meritorum dilecti etc. cardinalis, cuius in nos singularem fidem et observantiam multis annis in omni temporum varietate sumus experti, et qui ex promotoribus tuis fuit, et quem tuum tueque ecclesie ac rerum omnium tuarum apud nos et sedem apostolicam protectorem designavimus, prioratus N. et N., quos per solam electionis tue confirmationem apud sedem apostolicam predictam ex tunc vacare decrevimus, eidem F. cardinali auctoritate apostolica commendavimus, ut ipse, qui nobis admodum gratus et novus cardinalis existit, dignitatem cardinalatus commodius valeat sustentare. Erit igitur tue probitatis et gratitudinis ita curare atque efficere, ut cardinalis predictus, tibi amicissimus, liberam, pacificam et expeditam huiusmodi prioratum possessionem sine difficultate, lite, atque molestia consequi possit. Ad quod te plurimum et plurimum exhortamur et enixe requirimus. Sane in hoc rem nobis gratam efficies. Datum tertio.

ARCHIVES VATICANES, Arm. 39, vol. 29, f° 5. — Copie.

IV

Compte rendu du maître des cérémonies relatif à la réception des délégués liégeois par Jules II

Rome, 20 avril 1506.

Oratores episcopi Leodiensis exclusi a loco capellae. Die lunae 20th aprilis. Pluribus vicibus per plures ante dies oratores episcopi Leodiensis miscuerunt se cum oratoribus aliis principum quos ego aliquando et aliquando socius meus removit quia non sunt oratores sed nuncii et hodie cum omnino ipsi ingredi vellent consistorium publicum tanquam oratores egoque locum dare noluisse consuluisseruntque episcopum Ortanum idemque factum fuisse; tandem dominus Ioannes Copis, eorum conteraneus et cubicularius papae fecit verbum cum papa qui videbatur in eorum oratorum sententiam venire maxime quia verbo allegabant a Sixto habuisse locum; sed cum papa nos vocasset consultassetque et intellexisset episcopum dicentem nulli episcopo licere habere oratores in Romana curia nisi electoribus imperii et quod non credebat sub Sixto hoc factum fuisse nisi ex aliqua causa urgente qua non cessat sic in effectu. Et propter ea papa excusavit se cum eodem cubiculario et dixit se nolle confundere ceremonias et sic illi oratores qui iam erant quasi in loco firmati recesserunt non sine nota praesumptae superioritatis in dicto consistorio publico.

BIBLIOTHÈQUE VATICANE, *Vat. lat.*, 12 303, f° 469. — Copie.

V

Jules II avertit Érard de la Marck qu'il tient pour invalide la résignation de Saint-Marcel en faveur d'Antoine de la Marck et qu'il maintient les droits de Santori

Rome, 29 mai 1506.

Venerabili fratri Everardo episcopo Leodiensi.

Venerabilis frater salutem et apostolicam benedictionem. Ex quodam memoriali quod tua fraternitas ad dilectum filium nostrum F. tituli Sancte Sabine S. R. E. presbyterum cardinalem nuper misit, non sine admiratione intelleximus quod eadem tua fraternitas, post suam ad ecclesiam Leodiensem electionem, prioratum Sancti Marelli cuidam nepoti suo resignavit, et ipsi cardinali, cui predictum Sancti Marelli et alium prioratum, per tuam ad dictam ecclesiam promotionem, vacantes commendaveramus, quandam annuam sexcentorum ducatorum pensionem offert. Cum fraternitas tua ignorare non debeat, post suam electionem talem resignationem de iure facere non potuisse nec etiam debuisse, nam te, tam insignis ecclesie pastorem et principem nostro munere et beneficentia effectum, decebat potius tanti beneficii memorem et gratum nobis prompte exhibere, quam huic provisioni nostre, ipsi cardinali promotori tuo, quem, ob grata multis annis nobis impensa obsequia et eius prestantes virtutes et merita, peculiari caritate complectimur, de dictis prioratibus facte, non sine magna nostri et apostolice sedis ac tui etiam honoris lesione et nota, huiusmodi invalide resignationis commentis, te opponere. Quocirca, cum huiusmodi provisio nostra, rite et canonice facta, salvo nostro et apostolice sedis honore retractari non possit, fraternitatem tuam hortamur in Domino et paterne monemus, ut pro sua erga nos et apostolicam sedem observantia, iustitieque debito et pro grati animi officio et honore suo omnino efficiat ut idem cardinalis predictorum et presertim Sancti Marelli prioratum, liberam et expeditam possessionem assequatur. Nam ipsi nepoti tuo recompensam, quam prefato cardinali offers, iustius, honestius, et commodius dare poteris, et hac tua promptitudine et obedientia, accidente opera et intercessione prefati cardinalis etiam respectu dilecti filii Roberti de Marea fratris tui, omnia que ad tuum et ipsius nepotis tui commodum, utilitatem, et exaltationem pertinebunt, a nobis facile sperare poteris, et in his nos paratos et liberales semper invenies, et sic nobis et eidem cardinali ac honori tuo satisfacies ac commodo et dignitati tue et tuorum consules, prout latius a familiari prefati cardinalis istic agente intelligere poteris. Datum Rome etc., 29 maii 1506, pontificatus nostri anno tertio.

VI

Jules II insiste auprès d'Érard de la Marck pour qu'il laisse à Santori les prieurés de Saint-Marcel et de Notre-Dame

Rome, 5 juin 1506.

Venerabili fratri Everardo episcopo Leodiensi.

Venerabilis frater salutem et apostolicam benedictionem. Non sine animi nostri magna molestia ac preter spem et opinionem nostram intelleximus fraternitatem tuam non satisfecisse dilecto filio nostro Fa. cardinali Sancte Sabine de prioratibus Sancti Marcelli et Beate Marie Cunault, Cluniacensis et Sancti Benedicti ordinum, Cabilonensis et Andegavensis diocesum, quos per tuam ad ecclesiam Leodiensem promotionem vacantes eidem cardinali apostolica auctoritate comendavimus, quod etiam magis nobis displicuit quod a te quem ad tantam dignitatem tam gratiose et benigne interveniente opera prefati cardinalis nuper extulimus et apostolice sedis honor et auctoritas in hoc gravissime leditur. Quocirca hortamur fraternitatem tuam, eamque enixe requirimus ut tanti beneficii te memorem et gratum, ut bonum et catholicum prelatum decet exhibeas, ac tua obedientia nostram et huius sancte sedis pro tuo et nepotum tuorum commodo et dignitate augenda maiorem beneficentiam promereri studeas, prout latius dilectis filiis Eustachio de Nivariis et Simoni de Juliaco, canonicis ecclesie Leodiensis, animum nostrum coram declaravimus, quibus in hoc fidem indubiam adhibeas. Datum Rome quinta iunii millesimo quingentesimo sexto pontificatus nostri anno tertio.

ARCHIVES VATICANES, Arm. 39, vol. 24, f° 218. — Copie.

PARTIE ADMINISTRATIVE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUT EN 1955

L'année 1955 marquera douloureusement dans les annales de l'Institut. Il a perdu successivement M. Joseph Brassinne, ancien président, M. Jules Dumont, président en exercice, puis M. Léon Halkin, ancien président. Un hommage mérité leur a été rendu dans la Chronique.

Malgré une situation financière difficile, notre compagnie centenaire a pu mener à bien ses publications. Le tome LXX du Bulletin a été distribué. Il contient outre la partie administrative habituelle et d'importants rapports de notre conservateur, deux études remarquables : la première consacrée à *La terra sigillata à Tongres*, due à notre confrère Ph. de Sehaetzen et à M. M. Vanderhoeven, la seconde à *La législation sur la mainmorte et les couvents à Liège, spécialement au XVII^e siècle* par notre érudit confrère R. Bragard. Nos remerciements vont aussi au Gouvernement dont le généreux concours a permis l'édition de cet important volume illustré de nombreuses planches. Il fait honneur à l'Institut et se classe parmi les meilleurs volumes de ses publications.

La dernière livraison de la Chronique paraîtra prochainement. Le volume de la 46^e année comprend principalement la fin de la minutieuse étude consacrée par notre confrère P. Hanquet aux *Anciennes demeures à Tilff*, bien digne de figurer dans le Bulletin, s'il était resté quelque place.

Les réunions mensuelles ont été bien suivies. Les rapports sont ou seront tous dans la Chronique. Je n'insiste pas. On y trouvera également le sommaire des excursions ou visites organisées par l'Institut.

Continuée sous le patronage de la Ville de Liège, avec le concours des sociétés sœurs « la Société d'Art et d'Histoire du

Diocèse de Liège » et la Société royale « le Vieux Liège » comme précédemment, l'Ecole pratique d'histoire et d'archéologie régionales, sous la direction de notre président, n'a pas porté à son programme pour la présente session, moins de 64 heures de cours, dont le succès est la plus belle et la seule récompense des promoteurs et des professeurs.

Le Musée (Maison Curtius) est resté ouvert tous les mercredis soirs. Plusieurs visites ont été guidées par nos confrères spécialistes avertis.

Enfin, l'Institut ou son bureau sont intervenus auprès des pouvoirs publics pour obtenir qu'il soit assuré une sépulture décente à l'ancien bourgmestre La Ruelle, et à l'intervention du comte J. de Borchgrave d'Altena, président de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, pour promouvoir la protection des sites et monuments historiques, trop inconsidérément détruits. A cet effet, l'Institut a décidé la création d'une nouvelle « Commission de défense des sites de Liège » avec la mission constructive d'éclairer à bon escient les autorités responsables. Cette commission a déjà commencé ses travaux.

Les rapports de nos conservateur, trésorier et bibliothécaire vous donneront tous autres renseignements sur leurs départements respectifs.

Hubert FRÈRE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUT EN 1956

En 1956, notre Compagnie a perdu l'un de ses plus anciens membres et animateurs, M. Georges Petit, qui venait, pour raisons de santé, de renoncer à la vice-présidence. Président-fondateur de l'A. M. I. A. L. notre confrère contribua plus que tout autre à l'enrichissement de nos Musées. Hommage lui sera rendu dans la Chronique.

Pendant l'année écoulée, nous avons admis 16 nouveaux membres associés ; nous avons élu 4 membres correspondants et 7 effectifs. Nous avons proclamé membres d'honneur MM. J. Hamal-Nandrin, baron M. de Selys Longchamps et F. Vercheval, qui ont beaucoup donné à l'I. A. L., et lui sont attachés depuis plus de 50 ans.

Nous groupons actuellement quelque 430 membres. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que malgré leur fidélité, les adhésions nouvelles devraient quelque peu s'intensifier pour compenser les pertes par décès ou déménagement hors de l'agglomération. Je crois qu'un effort devrait être fait auprès des jeunes qui s'intéressent au passé de notre région.

Les séances mensuelles ont été bien suivies : 36 présences identifiées en moyenne par réunion. J'ai plaisir à constater que ce sont nos érudites conférencières qu'écoutent le plus volontiers nos confrères. La liste des communications et les procès-verbaux seront publiés dans la Chronique.

L'Ecole pratique d'histoire et d'archéologie régionales a donné 48 heures de cours, et sous l'active direction de notre conservateur, les Musées sont restés ouverts les mercredis soirs pour les visites guidées. Notre gratitude va à nos confrères, pour le désintéressement et le dévouement avec lequel ils ont continué à assurer les exposés.

Notre conservateur parlera plus longuement du musée et de l'accroissement de nos collections. Je me bornerai à rappeler

l'acquisition par la Ville en 1955, et le dépôt au Musée archéologique liégeois d'une importante partie des collections délaissées par notre ancien résident, M. Joseph Brassinne. Cette remise fit l'objet d'une conférence de presse de Monsieur l'Echevin des Beaux Arts de la Ville de Liège, en présence de votre bureau le 23 janvier 1956. Il convient d'exprimer ici, à nouveau, toute la reconnaissance que l'I. A. L. doit à la Ville de Liège pour l'appui constant et la générosité éclairée dont elle témoigne pour le musée, et dont bénéficie en réalité le public.

Le tome LXXI du Bulletin est en voie de réalisation. Il ne le cédera en rien au précédent. Il contiendra une monographie de notre frère M. Pierre Delrée sur Nandrin ; une étude de notre président M. Léon-E. Halkin sur Erard de la Marek ; une autre de M. Jules Yernaux sur Mont-Saint-Rahy près de Bomal ; et un important mémoire de nos frères MM. Tombal et J. Thisse sur les tombes d'Omal, et bien entendu les rapports habituels et la liste des membres. Nos statuts y seront réimprimés.

La Chronique poursuivra la publication de nos rapports et la récapitulation de notre activité. J'épingle les voyages à Essen ; en France et la visite de la caserne des Ecoliers.

Enfin, j'ai la satisfaction de vous annoncer que notre dévoué secrétaire-adjoint M. Georges Hansotte met la dernière main à la table onomastique qui fera suite à celle constituant le tome XXXI du Bulletin. Cet important travail dont il faut le féliciter chaleureusement doublera l'intérêt de nos publications.

Le bureau a été renouvelé en octobre. Nous avons eu le plaisir de nous assurer le concours de M. Raoul Vander Made, dont les mérites vous sont connus. Il remplacera M. P. Laloux à la trésorerie.

M. Léon-Ernest Halkin, président sortant et non rééligible quitte le bureau sans cesser heureusement d'apporter à l'Institut son précieux concours. Avant de faire place à nos trésorier, conservateur et bibliothécaire, je tiens à lui exprimer notre gratitude pour le soin qu'il a pris des affaires de l'Institut pendant sa trop courte présidence.

Hubert FRÈRE.

LES MUSÉES CURTIUS ET D'ANSEMBOURG

RAPPORT DU CONSERVATEUR. ANNÉE 1955

I. — Musée Curtius

1^o Travaux d'ordre muséographique. — Les travaux de collationnement des collections ont été poursuivis.

Les travaux de conservation et de restauration des pièces de collections, effectués au Musée Curtius ou confiés à des spécialistes liégeois étrangers à notre personnel, ont porté en ordre principal sur des pièces franques (bronzes) et un encadrement de glace Régence en bois sculpté. Installation de pièces de luminaire (salle Charlier, bureau du Secrétaire, cage d'escalier des annexes).

2^o Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments :

Chauffage central. — Le renouvellement complet et l'extension aux annexes ont été réalisés. Ils comprennent l'installation de deux nouvelles salles de chaufferie et deux appareils à air conditionné pour les salles Renaissance et d'Otreppe de Bouvette. Ces importants travaux ont duré toute l'année.

Eclairage. — Installation définitive, dans le bâtiment principal : salles Renaissance, Tudor, Evangéliaire, Marcel De Puydt et Age des métaux. Les colonnes ont été renforcées.

Divers. — Raclage de la cage d'escalier de la salle Armand Baar ; remise en état du bureau du secrétariat, avec installation d'une cheminée XVIII^e siècle en marbre blanc. La balustrade de la tour a été remise en état et repeinte.

3^o Acquisition et modernisation du matériel. — Acquisition : trois vitrines murales pour la salle De Puydt ; une

table pour la nouvelle lanterne à projections (celle-ci achetée par l'I. A. L.). Modernisation des vitrines centrales de la salle De Puydt en vue de leur éclairage individuel.

4^o Service éducatif :

Causeries-promenades du mercredi soir. — Toujours très bien suivies depuis mai 1952. Moyenne journalière : 20 à 25 auditeurs.

Prêts aux expositions :

A Anvers : « Antwerpens Gouden Eeuw » (envoi de verres). Cf. Catalogue, pp. 160 s., 1 pl.

A Liège (Hôtel de Ville) : « Liège sous la République et l'Empire ». Cf. Catalogue par J. Philippe.

A Liège (L'Œuvre des artistes, à l'Emulation) : « Voici des fruits, des fleurs... Tableaux et bibelots des XVII^e et XVIII^e siècles ». Cf. Catalogue par H. Delattre, R. Chambon, F. Linon et J. Philippe.

A Liège (Musée des Beaux-Arts) : « Le Romantisme au pays de Liège ». Cf. Catalogue.

Vente de catalogues, cartes-vues et épreuves photographiques.

Visites guidées autres que celles du mercredi soir.

Organisation de conférences : cycle de trois conférences (« Voyage en Italie ») données au Musée Curtius, par le comte J. de Borchgrave d'Altena, au bénéfice de la caisse de voyage des étudiants de l'Institut supérieur d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université de Liège.

Affiche. — Une affiche représentant le Musée Curtius et la Vierge de dom Rupert a été éditée par l'Office de tourisme de la Ville de Liège.

5^o Fréquentation du Musée. — Le Musée Curtius a été visité par 22.285 personnes, comprenant 18.203 visiteurs isolés, 1370 visiteurs du mercredi soir, 1288 visiteurs faisant partie de groupes nationaux et étrangers.

Ecoles de Liège et de la banlieue : 1028 personnes.

Ecole de l'extérieur (Province de Liège et autres provinces) : 396 personnes.

Groupes belges et étrangers : Union du Commerce nancéen, sous la présidence de M. Lévy ; Congrès international des Bibliothécaires siégeant à Bruxelles ; Société royale d'Archéologie de Bruxelles ; deuxième Congrès culturel wallon ; Délégation ministérielle norvégienne, accompagnée par M. Louis Verniers, secrétaire général au Ministère de l'Instruction Publique. En plus, les groupes repris s.v. Musée d'Ansembourg (fréquentation).

Parmi les personnalités étrangères qui ont visité le Musée Curtius, mentionnons : Monsieur l'Ambassadeur d'U. R. S. S. et sa suite ; Monsieur le Gouverneur de la province de Liège ; MM. Pougheol, conservateur à Caen ; Jacques Hourgon, professeur à la Sorbonne ; Frédéric Clymans, directeur-rédacteur en chef du Touring Club de Belgique ; J. Houppermans, conservateur du Musée de Kerkrade (Limbourg hollandais) ; G. Posmer, Egyptologue à Paris ; B. van de Walle, professeur d'égyptologie à l'Université de Liège ; Herbert Kühn, professeur à l'Université de Mayence ; Claude Burnez, membre de la Société préhistorique française, à Cognac ; Gaillard, professeur à l'Université de Lille ; Hans Iluth, Research Curator à l'« Art Institute » de Chicago ; Mme Irène Lecarte, artiste de théâtre.

II. — Musée d'Ansembourg

1^o Travaux d'ordre muséographique :

— Collationnement des collections.

— *Travaux de conservation et de restauration des pièces de collections.* — Continuation du traitement et de la restauration des cuirs de Malines (acquis en 1954) provenant de l'hôtel Libert à Liège. Entretien et réparation de mouvements d'horlogerie. Nettoyage et remise en état de pièces de lustrerie.

2^o Entretien et appropriation des bâtiments. — Réparations aux toitures. Dérochage et remise en état de la porte d'entrée.

Eclairage. — L'installation électrique définitive du premier étage a été réalisée.

Chauffage. — L'étude et l'approbation de l'installation à propulsion d'air chaud conditionné sont terminés.

3^o Service éducatif:

Causeries-promenades du soir. — A dater du 21 octobre 1955, le Musée d'Ansembourg a été entièrement accessible au public toute l'année le mardi soir.

Vente de catalogues, cartes-vues et épreuves photographiques.

4^o Fréquentation du Musée. — Le Musée d'Ansembourg a été visité par 8073 personnes comprenant 6453 visiteurs isolés, 874 visiteurs du soir et 389 visiteurs en groupes.

Ecoles de Liège et de la banlieue : 224 personnes.

Ecole de l'extérieur (province de Liège et autres provinces) : 133 personnes.

Groupes belges et étrangers : Journalistes suisses reçu par la Ville de Liège, dont M. François Fosea ; Journée liégeoise des gouverneurs belges (M. Mariën, Gouverneur de la Flandre orientale ; Députés permanents des deux Flandres et du Hainaut) ; Dames des congressistes du Congrès national des Ingénieurs de la Route (25^e anniversaire) ; Dames des congressistes de la Fédération médicale belge ; Camp de jeunesse du 68^e District du Rotary international réuni à Liège ; Cycle international d'études sur les services sociaux pour personnes âgées.

Parmi les autres personnalités étrangères qui ont visité le Musée, citons l'épouse de Monsieur l'Ambassadeur de Yougoslavie en Belgique ; M. Hans Huth, research curator à l'« Art Institute » de Chicago ; J. Pougheol, Conservateur à Caen.

La Ville de Liège a organisé un déjeuner dans le salon aux tapisseries en l'honneur de l'épouse de Monsieur le Président du Pérou.

III. — Hypocauste belgo-romain (Section annexe du Musée Curtius)

1^o Travaux d'entretien et d'appropriation. — Remplacement des lampes électriques par des tubes fluorescents protégés par des armatures spéciales (système nouvel éclairage de la voirie).

2^o Fréquentation. — L'hypocauste a été visité par 6340 personnes. Il a été ouvert : le dimanche, du 5 juin au 25 septembre inclus, de 10 heures à midi ; le lundi, du 4 juillet au 29 août inclus, de 14 h. à 17 h.

3^o Activité éducative. — Vente de brochures explicatives.

Publications d'inventaires

Etudes de Joseph Philippe, conservateur :

— *Musées Curtius et d'Ansembourg. Catalogue des peintures de l'Ecole liégeoise (XVe-XIX^e siècle)*, Liège, Ville de Liège, 1955. (Fascicule I de la nouvelle collection des inventaires des Musées Curtius et d'Ansembourg).

— *Introduction et Inventaire de la collection des faïences liégeoises du Musée Curtius à Liège* (en collaboration avec Emile Gadeyne), dans : Emile Gadeyne, « Les faïenceries liégeoises du XVIII^e siècle », Bruxelles, collection des mémoires in-8^o de l'Académie Royale de Belgique, 1955, pp. 7-8, 186-204, ill.

Personnel et collaboration

Les Musées Curtius et d'Ansembourg ont conservé le contact avec le Laboratoire central des Musées de Belgique. Ils ont également noué, sur le plan de la restauration des pièces de collections, d'utiles relations avec le Musée provincial gallo-romain de Tongres. Le laboratoire précité, en la personne de M. Sneyers, chef de service, a procédé, en vue de l'exécution d'importantes mesures conservatoires étudiées par les

services compétents de l'Administration communale, à l'examen des matériaux des façades du bâtiment principal du Musée Curtius.

Le secrétariat des Musées Curtius et d'Ansembourg a bénéficié, depuis le 5 décembre 1955, des services d'un employé.

Un chauffeur a été chargé, à temps plein, des nouvelles installations de chauffage du Musée Curtius.

Le Conservateur a été envoyé en mission, par la Ville de Liège, aux Pays-Bas.

Remercions vivement les collaborateurs scientifiques bénévoles du Musée Curtius : le comte J. de Borchgrave d'Altena, conservateur en chef des Musées royaux d'Art et d'Histoire, professeur à l'Université de Liège, dont les services importants rendus aux Musées Curtius et d'Ansembourg ne se comptent plus ; M. Raymond Chambon, membre du Comité international du Verre pour les pays de Benelux ; M. le notaire Hubert Frère (numismate), secrétaire de l'I. A. L. ; M. le Lieutenant-colonel honoraire Fernand Linon (grès) ; M. Jacques Thisse-Derouette (préhistoire).

Un grand merci aux compétents et dévoués conférenciers des causeries-promenades nocturnes des Musées Curtius et d'Ansembourg : le comte J. de Borchgrave d'Altena, conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, professeur à l'Université de Liège ; M. Jean Beguin, licencié en Histoire de l'Art et Archéologie ; M. Raymond Chambon, membre du Comité d'histoire du verre ancien pour les pays de Benelux ; M. Pierre Colman, licencié en Histoire de l'Art et Archéologie ; M. Henri Delattre, membre de l'Institut archéologique liégeois ; M. Philippe Derchain, égyptologue, assistant à l'Université de Liège ; le chevalier Philippe de Sehaetzen, conservateur du Musée provincial gallo-romain de Tongres ; M. Léon Dewez, conservateur du Musée Diocésain de Liège ; M. le notaire Hubert Frère, secrétaire-adjoint de l'Institut archéologique liégeois ; M. Fernand Linon, Lieutenant-colonel honoraire, Archéologue ; M. Georges Micheels, spécialiste de la lustrerie ancienne ; M. Albert Offerman, bijoutier ; M. le notaire Jules

Pirlet, conservateur-adjoint à l'Institut archéologique liégeois ; M. Jacques Stiennon, bibliothécaire-bibliographe à l'Université de Liège ; M. Jacques Thisse, préhistorien ; Mlle Hélène van Illeule, conservateur honoraire des Musées Curtius et d'Ansembourg.

Remercions tout particulièrement les généreux donateurs qui ont contribué à enrichir les collections des Musées Curtius et d'Ansembourg : feu Edgard Frankignoul ; Mme Arnoldine Labro ; Mme veuve Edouard Masson ; M. E. Van Beneden, ancien secrétaire de Monsieur le Bourgmestre de Liège ; les héritiers de feu Ernest Baar ; M. l'antiquaire Paul Hanson ; M. Jean Meister ; M. le Général Leclercq ; l'A. M. I. A. L.

Accroissement des collections.

A. — FONDS VILLE DE LIÈGE (Legs, dons, achats)

Achat d'une partie importante de la collection liégeoise de feu Joseph Brassinne. 391 pièces.

(Experts pour la Ville de Liège : le comte J. de Borchgrave et Joseph Philippe).

PRÉHISTOIRE (AGE DES MÉTAUX) : 18 pièces provenant du pays de Liège.

PIÈCES ROMAINES ET FRANQUES PROVENANT DU PAYS DE LIÈGE : 27 pièces.

MOYEN AGE.

— Ivoire : ivoire préroman provenant d'Amay (plaquette de plat de reliure). Art mosan.

— Autres ivoires : 20 pièces (France, etc...).

— Bois sculptés mosans : sedes sapientiae du XIII^e siècle (¹) ; Vierge et l'enfant du XIV^e siècle.

(¹) Cf. J. PHILIPPE, *Les Musées Curtius et d'Ansembourg, leurs dernières acquisitions importantes et leur activité éducative*, dans *Liège-écoles*, avril 1956, fig. p. 12.



FIG. 1. — *Crucifix en bronze d'époque romane*. Achat (Ancienne coll. J. Brassinne). H. 16 cm. 4.

- Orfèvrerie et métaux (pays mosan et étranger) : 28 pièces.
- Nombreuses petites pièces (métaux surtout), en grande partie du moyen âge : 255 pièces.
- Terres cuites du XV^e siècle : 2 pièces.
- Petites pièces en pierre : 3 pièces.
- Verre églomisé représentant une piéta. XV^e siècle.
- Gaine en cuir bouilli et orné. XIV^e siècle.



FIG. 2. — *Bois sculpté du XIII^e siècle. Sedes sapientiæ. Achat (Anc. coll. J. Brassinne). H. 0 m. 35.*

XVI^e SIÈCLE.

- 3 bas-reliefs en marbre provenant de Glons, dans le style du jubé de l'église Saint-Jacques à Liège.
- Calice et ciboire.
- 3 pièces en métal.

XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES.

- Terres cuites liégeoises de Jean Del Cour, Evrard, Gathy, Kinable et d'un inconnu : 7 pièces.
- 10 dessins liégeois de Michel Herman et 1 de Menguet (d'Ougrée).
- Grand bas-relief en marbre blanc par Jean Del Cour (?) (Provenance : château de Rennes à Hamoir).
- 3 moules de pièces modèle argenterie ou étain. XVII^e et XVIII^e siècles.
- Médailon en argent du XVII^e siècle, représentant un atelier d'orfèvre.
- Pendentif en filigrane. XVII^e siècle.

XIX^e SIÈCLE.

- Verre en cristal ayant fait partie d'un service de Napoléon. XIX^e siècle.

Autres acquisitions :

ARCHIVES

- Diplôme de la décoration industrielle de Première classe accordée au maître verrier Dieudonné Masson (Val-Saint-Lambert) en 1902. Don de Mme Veuve Edouard Masson (Liège) (n^o 55/53).

ARGENTERIE

- Ménagère de table en argent et verre. Moderne. Provenance : Allemagne ? Legs Edgard Frankignoul (Liège) (n^os 55/63 à 55/67).
- Chaîne de montre en argent. XIX^e siècle. Don de Mme Arnaldine Labro (Liège) (n^o 55/20).

CÉRAMIQUE

- 2 vases en grès de Raeren, première moitié du XVI^e siècle. Provenance : fouilles de la « Scherbengasse » à Raeren-Hiech, près de la laiterie (n^os 55/45 et 55/46).

— Grès de Raeren, XVI^e siècle. Produit de fouilles effectuées par le Lieutenant-colonel honoraire Fernand Linon (Ensival) (n^{os} 55/143 à 55/172).

— 2 statuettes en faïence liégeoise du XVIII^e siècle. En blanc. La Joueuse de guitare et la Porteuse de raisins (n^{os} 55/1 et 55/2).

— 2 statuettes en faïence liégeoise du XVIII^e siècle : la Porteuse de fruits et le Fauconnier (n^{os} 55/21 et 55/22).

— Cafetièrre en faïence liégeoise avec décor en bleu aux feuilles de trèfle. Don de M. P. Hanson, antiquaire à Liège (n^o 55/4).

— Pichet en forme de bonhomme assis sur un tonneau. Faïence liégeoise du XVIII^e siècle (n^o 55/24).

— Assiette d'un service dit Defrêcheux, décorée par Jean Cambresier (Lixhe, 1856 ; Liège, 1928) (n^o 55/49).

— Plat en faïence d'Andenne, de la série des vues du pays de Liège (n^o 55/57).

— 2 assiettes en Boch (La Louvière). Sujet : « Liège vue de la promenade » et « Saint-Jacques à Liège ». XX^e siècle (n^{os} 55/58 et 55/59).

DESSIN

— Portrait au crayon noir sur papier à dessin : « Florent Pholien » (auteur d'études sur la verrerie liégeoise), par le peintre liégeois Edouard Masson (1881-1950). Don de Mme Veuve Edouard Masson (Liège) (n^o 55/54).

— Croquis au crayon noir sur papier à dessin : « Souffleur de verre au Val-Saint-Lambert », par le peintre liégeois Edouard Masson (1881-1950). Don de Mme Veuve Edouard Masson (Liège) (n^o 55/55).

IMPRIMÉS

(Section de documentation des Musées) (Achats, dons, échanges).

— Livres et tirés à part de périodiques (acquisitions à l'intervention du Conservateur).

— Revues (abonnements, échanges et envois gratuits).

MÉDAILLIER

— Intaille à l'effigie du roi Louis XV de France, signée par Jean Duvivier (n° 55/140).

— Insigne révolutionnaire liégeois, monté en broche, décerné en 1793 à Jean Gosuin (1746-1808), conventionnel et commissaire de la République auprès de l'armée de Dumouriez. Don de M. A. Van Beneden, ancien secrétaire du cabinet du Bourgmestre de Liège (n° 55/30).

— 54 monnaies. Don des héritiers de feu Ernest Baar (Liège) par l'intermédiaire de M. l'avocat Schrynemaekers. Détail : Rome antique (11 pièces), Liège (29 pièces des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles), Allemagne (7 pièces, dont 5 du XVIII^e siècle et deux deniers de l'archevêque de Cologne Philippe de Heinsberg, 1167-1190), Pays-Bas (4 pièces : gros de Louis de Mâle et trois pièces du XVII^e siècle), Westfrise (pièce de 2 sols de 1789), Espagne (2 pièces du XVI^e siècle) (n^{os} 55/81 à 55/134).

— 5 monnaies (Grande-Bretagne 1740, Autriche 1800, Italie 1822, Est africain allemand 1909). Don de M. Jean Meister, chef gardien au Musée Curtius (n^{os} 55/14 à 55/18).

— Jeton du bureau des Finances à l'effigie de Charles II d'Espagne. Don des héritiers de feu Ernest Baar (Liège) par l'intermédiaire de M. l'avocat Schrynemaekers (n° 55/135).

MÉROVINGIEN

— 8 pièces en bronze : 4 bracelets, 3 fragments de bracelets et 1 anneau. Don des héritiers de feu Ernest Baar (Liège) par l'intermédiaire de M. l'avocat H. Schrynemaekers (n^{os} 55/73-55/80).

MÉTAUX

— Coffre en fer forgé et peint. XVII^e siècle. Legs Edgard rankignoul (Liège) (n° 55/62).

— Médailon en plomb : Saint-Paul. Vraisemblablement un essai du médailon en cuivre gravé, signé I. V. [Jean Varin ?], conservé au Musée Curtius (n° 55/3).

— Lustre en zinc doré de fabrication locale (région liégeoise). Vers 1839-1840 (n° 55/141).

— Bague en cuivre ouvré. 1870-1871. Don de Mme Arnaldine Labro (Liège) (n° 55/19).

MOBILIER

— 3 chaises de style Directoire en bois tendre avec incrustations (n°s 55/25 à 55.27).

— Table Louis XVI (n° 55/28).

— Buffet vitrine deux corps, de style Louis XV. Moderne. Legs Ackermans (Liège) (n° 55/61).

— Buffet liégeois (moderne), œuvre de Georges Rideaux. Style Louis XIV. Legs Edgard Frankignoul (Liège) (n° 55/72).

— Décor de salon réalisé en 1839-1840 provenant de la « Maison David » (Ensival-Verviers, 4, rue Francomont), construite en 1725 par les de Frankinet (n° 55/142).

PEINTURE

— Tableau sur carton : « Verriers (dont Dieudonné Masson) du Val-Saint-Lambert au travail », par le peintre liégeois Edouard Masson (1881-1950). Don de Mme Veuve Edouard Masson (Liège) (n° 55/56).

— 2 Tableaux sur unalite : « Section des fours Boetius aux Cristalleries du Val-Saint-Lambert », par le peintre liégeois Edouard Masson (1881-1950) (n°s 55/136 et 55/137).

TEXTILE

— Tapisserie du XVII^e siècle : le Tranchement du nœud gordien (n° 55/139).

VERRERIE

Liège.

— 3 bouteilles à eau de Spa, avec leur paillotte (n°s 55/33 à 55/35).

— Lustre en verre incolore à 5 lumières et 15 crosses aux-
quelles sont attachées 40 pendeloques en verre travaillé à la
pince (petites feuilles galbées). Début XIX^e siècle. Verrerie
de Chênée ? Legs Edgard Frankignoul (Liège) (n^o 55/68).

— 4 globes en verre destinés à protéger des objets. Don du
général Leclercq (Liège) (n^{os} 55/36 à 55/39).

— Deux appliques murales à branches, en style Louis
Philippe. Legs d'Edgard Frankignoul (Liège). XIX^e siècle
(n^{os} 55/70 et 55/71).

Murano (moderne).

— Lustre à 10 lumières et 20 crosses. Legs Edgard Franki-
gnoul (Liège) (n^o 55/69).

Allemagne.

— Voir Argenterie.

Bohème.

— 2 grands vases en forme de calice, en cristal taillé et
gravé. Vers 1840 (n^{os} 55/47 et 55/48).

Oeuvre de R. Lalique.

— Grande pâte de verre : Figure symbolique de la Mer.
Signé (n^o 55/138).

Lunéville (moderne).

— Vase signé Muller Frères (n^o 55/60).

Ecole de Nancy ou influence de cette école (moderne).

— Mortier en pâte de verre, signé A. Walter (n^o 55/44).

— 2 Vases décorés à l'acide fluorhydrique (l'un signé B. W.).
Don de M. P. Hanson, antiquaire à Liège (n^{os} 55/5 et 55/6).

— 4 Vases de Gallé (décor d'émaux ou à l'acide fluorhy-
drique) (n^{os} 55/8 à 55/11).

— Pied de lampe et vase décorés à l'acide fluorhydrique,
signé Richard (n^{os} 55/43 et 55/29b).



FIG. 3. — *Vase en cristal taillé et gravé vers 1840. Bohème. II. de la pièce 31 cm. env.*

— 2 Vases décorés à l'acide fluorhydrique signés de Nez et Legas (n^os 55/12 et 55/40).

— 2 Coupes signées Schneider (n^os 55/29a et 55/41).

Vonêche (attribution).

— Médailлон sur pied, avec camée incrusté dit sulfure. 1820-1830 (n^o 55/31).

— Gobelet cylindrique en cristal taillé avec émail incrusté (peint sur feuille d'or). Provenance : collection de la famille d'un ancien employé de Vonêche (n° 55/32).

Val-Saint-Lambert.

— 2 Vases décorés à l'acide fluorhydrique (début XX^e siècle), marqués (n^{os} 55/13 et 55/42).

Grande-Bretagne (moderne).

— Récipient à bonbons en forme de saint Antoine (n° 55/23).

Inconnu.

— Vase du début du XX^e siècle. Don de M. P. Hanson (n° 55/7).

— Paire de chandeliers en verre sulfure. Epoque romantique (des verres de ce genre ont été faits au Val-Saint-Lambert) (n^{os} 55/50 et 55/51).

— Lanterne en verre clair d'époque Directoire ou Premier Empire. Provenance : château de Petit-Rechain (n° 55/52).

Documents.

— Voir s. v. Archives, Peinture et Dessin.

ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES

Accroissement en clichés photographiques et photographies.

N. B. — Les Archives centrales iconographiques d'art national, à Bruxelles, ont, pendant leur mission photographique à Liège, utilisé les locaux des Musées Curtius et d'Ansembourg pour l'entrepôt de leur matériel et l'installation de leur laboratoire.

B. — FONDS DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

(Achats ; dons par l'intermédiaire des Amis des Musées de l'Institut Archéologique Liégeois) (A. M. L. A. L.).

DESSIN

— 3 dessins à la mine de plomb, par le caricaturiste liégeois Renard (alias Draner) : la Visite au Musée archéologique de

Liège (2 pièces); Enseigne du boucher liégeois H. Joseph
Cruyen (n^os I/55/1 à I/55/3).

VERRERIE

(Don de l'A. M. I. A. L.).

— Verre à boire à coupe gravée (sujets aérostatiques).
France (?). XVIII^e siècle (n^o I/55/4).

— 2 Gobelets cylindriques en cristal, ornés d'un médaillon
incrusté. Fabrique Zoude, à Namur. Milieu du XIX^e siècle
(n^os I/55/5 et I/55/6).

ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES

Diapositives ayant servi aux cours de l'Ecole Pratique
d'histoire et d'archéologie régionales.

Joseph PHILIPPE.

MUSÉES CURTIUS ET D'ANSEMBOURG A LIÈGE

RAPPORT DU CONSERVATEUR. ANNÉE 1955

I. — Musée Curtius

1^o Travaux d'ordre muséographique. — Les travaux d'inventaire et de collationnement des collections (fonds Ville de Liège et fonds I. A. L.) ont été poursuivis. Un nouveau fichier a été entrepris : répertoire des donateurs, depuis l'origine des collections.

Les travaux de conservation, de restauration et d'entretien des pièces de collection, effectués au Musée Curtius ou confiés à des spécialistes étrangers à notre personnel, ont porté en ordre principal sur les verres, un cadre Louis XVI en bois sculpté par Ilerman et une glace Louis XVI.

2^o Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments :

Eclairage. — Installation définitive dans le bâtiment principal (salle aux Bronzes d'Angleur, salle des Tombes, Cuisine) ; placement de compteurs dans les caves et d'un interrupteur général dans le hall d'entrée du bâtiment principal.

Divers. — Peinture de trois salles du rez-de-chaussée du bâtiment principal, à la suite de l'installation définitive de l'éclairage (notamment aux cheminées et dans les vitrines).

- Renfort des poutres (salle De Puydt).
- Nouvel aménagement du jardin.
- Installation d'un évier dans l'atelier du 2^e étage.

3^o Acquisition de matériel. — Trois vitrines murales pour la salle des conférences. Une grande table avec éclairage et tablette en verre dépoli pour la photographie des verres. 50 plateaux en plexiglas.

4^o Service éducatif :

Causeries-promenades du mercredi soir, données par des spécialistes et le guide universitaire des musées.

Prêts aux expositions :

A Anvers : « Scaldis ». Cf. Catalogue.

A Liège (Hôtel de Ville) : « La Violette. L'hôtel de ville de Liège (Moyen âge — 1919) ». Cf. Catalogue par J. Philippe.

A Liège (L'Œuvre des artistes, à l'Emulation) : « Visages d'enfant ». Cf. Catalogue.

Vente de catalogues, cartes-vues et épreuves photographiques.

Visites guidées autres que celles du mercredi soir faites par le conservateur et le guide universitaire.

Organisation de conférences : cycle de trois conférences (« Les cathédrales de France ») données au Musée Curtius par le comte J. de Borchgrave d'Altena au bénéfice de la caisse de voyage des étudiants de l'Institut supérieur d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université de Liège.

Campagne internationale des musées. — Participation du musée : film consacré au musée Curtius et passé aux actualités de la Télévision belge ; interview du conservateur à la Télévision belge, avec commentaire de vues relatives au Musée Curtius.

5^o Fréquentation du musée. — Le Musée Curtius a été visité par 25.558 personnes, comprenant 19.794 visiteurs isolés, 1.754 visiteurs du mercredi soir, 1921 visiteurs faisant partie de groupes nationaux et étrangers, 1385 personnes des écoles de Liège et de la banlieue, 704 personnes des écoles venant de l'extérieur (province de Liège et autres provinces).

Groupes belges et étrangers : Fédération belge des femmes universitaires (section de Liège) ; Institut d'éducation physique de Lonein ; Athénée de Seraing ; Congrès de la Fédération nationale des Secrétaires d'Assistance Publique ; Femmes des congressistes de la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques ; groupes des professeurs Hubaux et Rosen ; Conférence libre du Jeune Barreau (Liège).

Parmi les personnalités étrangères qui ont visité le Musée Curtius, mentionnons : Dr Tadeusz Sulimirski (Grande-Bretagne) ; Charlotte Blindheim, conservateur au Musée d'Antiquités de l'Université d'Oslo ; Julio Lago Alonso, de Burgos (licencié es Lettres) ; M. Delpé, directeur de l'éducation ouvrière au Ministère du Travail de la république de Haïti ; M. Perrot, Assistant Director de la Corning Glass (New York) ; MM. Harmel (ancien ministre) et Van Cauwelaert ; Dott. Giancarlo Susini, assistant de l'Université de Bologne.

II. — Musée d'Ansembourg

1^o Travaux d'ordre muséographique :

Collationnement des collections.

Travaux d'entretien, de conservation et de restauration des pièces de collection. — Continuation du traitement des cuirs de Malines (acquis en 1954) provenant de l'hôtel Libert à Liège.

Nettoyage d'un lustre à 8 lumières.

Réparation d'un cartel à carillon du XVIII^e siècle (mouvement et boiseries).

2^o Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments. — Réparation aux toitures.

Chauffage. — Aménagement des caves en prévision de l'installation de chauffage à propulsion d'air chaud conditionné.

Eclairage de la façade principale.

3^o Service éducatif :

Causeuses-promenades du soir, données par des spécialistes et le guide universitaire des musées.

Prêts aux expositions :

A Liège (Hôtel de ville) : « La Violette. L'hôtel de ville de Liège. Moyen âge — 1919 ». Cf. Catalogue par J. Philippe.

Vente de catalogues, cartes-vues et épreuves photographiques.

Visites guidées autres que celle du mardi soir, faites par le guide universitaire.

4^o Fréquentation du Musée. — Le Musée d'Ansembourg a été visité par 6924 personnes comprenant 4933 visiteurs isolés, 1059 visiteurs du soir et 179 visiteurs en groupes. *Ecoles de Liège et de la banlieue* : 414 personnes. *Ecoles de l'extérieur (province de Liège et autres provinces)* : 339 personnes.

Groupes belges et étrangers : Femmes des Congressistes de la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques ; Femmes universitaires ; Commémoration du 25^e anniversaire de la Fondation de la section liégeoise du Cercle Mars et Mercure.

Parmi les personnalités qui ont visité le musée, citons : M. Delpé, directeur de l'éducation ouvrière au Ministère du Travail de la république de Haïti ; MM. Harmel (ancien ministre) et Van Cauwelaert ; M. Marcel Hoc, conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque Royale de Belgique ;

La Ville de Liège a organisé deux déjeuners dans le Salon aux tapisseries en l'honneur de S. E. le Baron Michel Seammacea del Murgo e di Agnone, Ambassadeur d'Italie, et de Son Excellence M. Raymond Bousquet, Ambassadeur de la République Française.

III. — Hypocauste belgo-romain

1^o Fréquentation. — L'hypocauste a été visité par 6055 personnes. Il a été ouvert : le dimanche, du 3 juin au 30 septembre inclus, de 10 heures à midi ; le lundi, du 2 juillet au 27 août inclus, de 14 h. à 17 h.

2^o Activité éducative. — Vente de brochures explicatives.

Publications. Travaux d'inventaires

Publications :

Joseph Philippe, *L'Evangéliaire de Notger et la chronologie de l'art mosan des époques pré-romane et romane (manuscrits, ivoires, orfèvreries)*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, Mémoire in-8°, 1956.

Joseph Philippe, *Propos historiques sur la place Saint-Lambert à Liège et ses abords*, Liège (à paraître en 1957).

Travaux d'inventaires consacrés aux Musées Curtius et d'Ansembourg, destinés à l'inventaire du Patrimoine national des biens culturels. M. Vanderhoeven, attaché au Musée Gallo-romain de Tongres, a entrepris, en vue d'une publication, l'inventaire des verres romains tardifs et mérovingiens du Musée Curtius.

Personnel et collaboration

Les Musées Curtius et d'Ansembourg ont conservé le contact avec le Laboratoire central des musées de Belgique, qui a réétudié sur place les problèmes posés par le traitement conservatoire des façades du bâtiment principal du Musée Curtius et des cuirs de la salle à manger du Musée d'Ansembourg. Lors de leur mission photographique à Liège, les A. C. L. ont, comme en 1954, 1955 et 1956, disposé de l'hospitalité du Musée Curtius pour l'installation de leur atelier de développement et la remise de leur matériel.

Le 15 septembre, une employée au secrétariat des Musées Curtius et d'Ansembourg a remplacé l'employé nommé le 5 décembre 1955, lequel a changé d'administration.

Le 30 novembre, l'homme de peine des Musées Curtius et d'Ansembourg a été atteint par la limite d'âge ; il a été remplacé par un menuisier-ébéniste porteur d'une surqualification.

Le conservateur a été envoyé en mission, par la Ville de Liège, à la 4^e conférence du Conseil international des Musées (I. C. O. M.) en Suisse, au mois de juillet. Il avait été préalablement désigné comme représentant de la Belgique pour les Musées d'archéologie et d'histoire au sein de l'I. C. O. M.

Le Ministre de l'Instruction Publique a désigné le conservateur pour faire partie de la Commission nationale pour la révision du Répertoire des biens culturels.

Un nouveau gardien faisant office de gardien-chef a été désigné au Musée d'Ansembourg.

Un grand merci aux compétents et dévoués conférenciers des causeries-promenades nocturnes des Musées Curtius et d'Ansembourg : M. Pierre Baar, ingénieur ; M. Jean Beguin, membre de l'Institut archéologique liégeois ; le comte J. de Borchgrave d'Altena, conservateur en chef des Musées royaux d'Art et d'Histoire, professeur à l'Université de Liège ; M. Marcel Cloes, licencié en Histoire de l'Art et Archéologie ; Mme S. Collon-Gévaert, professeur à l'Université de Liège ; M. Albert Dandoy, ingénieur A. I. Lg ; Mlle Hélène Danthine, professeur à l'Université de Liège ; M. Henri Delattre, membre de l'Institut archéologique liégeois ; M. Léon Dewez, conservateur du Musée Diocésain de Liège ; M. Dessalle, directeur technique aux Cristalleries du Val Saint-Lambert ; M. le notaire Hubert Frère, secrétaire de l'Institut archéologique liégeois ; M. Joseph Lesire, membre de l'Institut archéologique liégeois ; M. G. Micheels, membre de l'Institut archéologique liégeois ; M. le notaire Jules Pirlet, conservateur-adjoint à l'Institut archéologique liégeois ; Mme Denise Tinlot, licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie ; M. Michel Vanderhoeven, attaché au Musée provincial gallo-romain de Tongres.

Remercions particulièrement les généreux donateurs qui ont contribué à enrichir les collections des Musées Curtius et d'Ansembourg : Mme Pierre Baar-Peltzer ; M. Raymond Chambon ; M. Georges de Froidecourt ; Mme Delfosse ; M. G. Delhaye ; M. Paul Hanson ; Mlle F. Henrijean ; Mme E. Henrotte ; Mme Vve Edouard Masson ; M. Jean Meister ; feu Gérard Rasse ; MM. M. et R. Schuermans ; feu Marie Wéry-Nicolay ; l'A. M. I. A. L.

* * *

Le siège du Comité archéologique permanent de la Commission archéologique de la Ville de Liège (créée par le Conseil communal en date du 26 mars 1956), dont le conservateur

des Musées Curtius et d'Ansembourg est secrétaire-rapporteur, a été établi au Musée Curtius.

Accroissement des collections

A. — FONDS VILLE DE LIÈGE (Legs, dons, achats)

ARGENTERIE.

— 81 pièces d'argenterie de table liégeoise et étrangère, XVIII^e-XX^e siècle. Legs Marie Wéry-Nicolay (Liège) (n^os 56/113 à 56/193).

BOIS SCULPTÉS.

— 2 statues en bois polychromé du XVI^e siècle représentant



FIG. 1. — *Bois sculpté du XVI^e siècle* (n^os 56/58. Haut. 0 m. 95. Don de Mlle F. Henrijean, de Spa).

une sainte femme. Don de Mlle F. Henrijean (Spa) (n^os 56/57 et 56/58).

— Vierge à l'enfant du XVI^e siècle. Ecole : Anciens Pays-Bas. Don de Mlle F. Henrijean (Spa) (n^o 56/59).

— Statuette en bois sculpté du XVII^e siècle représentant Saint-Jacques en pèlerin. Don de Mlle F. Henrijean (Spa) (n^o 56/61).

— Christ en croix du XVII^e siècle. Ecole : Anciens Pays-Bas. Don de Mlle F. Henrijean (Spa) (n^o 56/63).

— 3 appliques murales en bois du XVIII^e siècle. Trophées religieux. Don de Mlle F. Henrijean (Spa) (n^os 56/64, 56/65, 56/66).

— Instrument de procession du XVIII^e siècle. Don de Mlle F. Henrijean (Spa) (n^o 56/67).

— 2 fragments d'appliques murales : trophées religieux. Epoque moderne. Don de Mlle F. Henrijean (Spa) (n^o 56/68).

CÉRAMIQUE

— Poêle en terre cuite vernissée, style Louis XIV. Provenance : ancien couvent de Saint-Gilles à Liège. XVIII^e siècle (n^o 56/1).

— 3 assiettes en faïence de Bock-Luxembourg. XIX^e siècle (1807). Legs de Gérard Rasse (Liège) (n^os 56/17, 56/18, 56/19).

— 4 assiettes en faïence de Bock-Luxembourg (1782). Legs de Gérard Rasse (Liège) (n^os 56/20, 56/21, 56/22, 56/23).

— Assiette en faïence de Bock-Luxembourg. Epoque : XIX^e siècle. Legs de Gérard Rasse (Liège) (n^o 56/24).

— 2 grands plats en faïence de Bock-Luxembourg. Epoque : XIX^e siècle. Legs de Gérard Rasse (Liège) (n^os 56/25, 56/26).

— Grand plat en Japon. Epoque : XIX^e siècle. Décoré en bleu. Legs de Gérard Rasse (Liège) (n^o 56/27).



FIG. 2. — Assiette en faïence polychrome de Boch-Luxembourg, datée 1807 (Legs de Gérard Rasse, de Liège).

— Paire de pots à anse en faïence anglaise. Marqués sur le fond : armoiries / Patent / B A et B. Epoque romantique. Legs de Gérard Rasse (Liège) (n°s 56/28 et 56/29).

— 2 plats à barbe en faïence rustique du XIX^e siècle. Provenance : France du Nord ? Legs de Gérard Rasse (Liège) (n°s 56/30 et 56/31).

— Trois briques d'âtre. Décor Louis XIV avec inscription : G // étoile à six branches // P (n° 56/32) ; G // croix de malte // P (n° 56/33) ; G // marguerite // P (n° 56/34).

— Armoiries en grès de Raeren. XVI^e-XVII^e siècle. Provenance : ancienne collection H. Schuermans. Don des héritiers de H. Schuermans.

DESSIN

— Dessin du peintre Edouard Masson (1881-1950) : vase décoré de verriers au travail (souffleurs). Don de Mme Vve Edouard Masson (Liège) (n° 56/13).

— Dessin au fusain sur papier bleu. Auteur : Edouard Masson (1881-1950), peintre liégeois. Don de Mme Vve Edouard Masson (Liège) (n° 56.14).

— 2 dessins au crayon noir sur papier à dessin blanc. Auteur : Edouard Masson, peintre liégeois (1881-1950). Don de Mme Vve Edouard Masson (Liège) (n°s 56/15 et 56/16).

— Dessin au crayon noir sur papier. Portrait de Mme Simon vers 1870-1880, arrière-grand-mère de la donatrice. Signature illisible (Dax ?) Epoque : 1870-1880. Don de Mme E. Henrotte (Bressoux) (n° 56/50).

— Impression d'un dessin : paysage de Liège. Auteur : Jean Donnay. Epoque : 1956. Don de l'association liégeoise Commerce et Qualité.

HORLOGERIE

— Montre en argent fin du XIX^e siècle. Marque : Bright et C° à Londres. Don de M. Jean Meister (Liège) (n° 56/53).

— Garniture de cheminée de style Empire. Ecole : Bruxelles. Epoque : vers 1900. Don de M. Gustave Delhaye (Esneux) (N° 56/79).

IMPRIMÉS

— « Etrennes spirituelles ». Epoque : XIX^e siècle. Nouvelle édition. Anvers. Gravures en couleurs. Don de Mme E. Henrotte (Bressoux) (n° 56/47).

— « Paroissien complet ; Paris et Rome en regard ». Epoque : XIX^e siècle. Publié à Paris chez Le Fuel et Delaunoy, libraires (1816). Don de Mme E. Henrotte (Bressoux) (n° 56/48).

— « Recueil de prières ». Epoque : XIX^e siècle. Imprimeur-libraire : D. Spitaels (Anvers, 1841). Don de Mme E. Henrotte (Bressoux) (n° 56/49).

MÉTAUX

— Croix en fer forgé du XVI^e siècle. Don de Mlle F. Henrijean (Spa) (n° 56/60).



FIG. 3. — *Secrétaire Louis XVI en marqueterie* (nos 56/97. Achat).

MOBILIER

— Secrétaire Louis XVI en marqueterie. Provenance : cadeau fait par le prince-évêque de Liège à Henkart, chancelier (n° 56/97).

— Garde-robe du XVIII^e siècle en chêne. Legs de Marie Wéry-Nicolay (Liège) (n° 56/194).

TEXTILES

— Gilet d'homme en tissu de coton piqué. Fin XIX^e-début XX^e siècle. Don de Mme E. Henrotte (Bressoux) (n° 56/51).

— Dessus de cheminée en soie naturelle brodée. XIX^e siècle. Don de Mme Delfosse (Liège) (n° 56/54).

VERRERIE

XVII^e-XX^e siècle. Origines : Allemagne, Belgique (Liège ; Val Saint-Lambert), Bohême (un verre attribué à Dominique Biemann), France (productions d'Argy-Rousseau, Daum,

Decorechemont, Gallé, R. Lalique, Legras, Schneider), Grande-Bretagne, Tchécoslovaquie (Moser-Karlsbad), U. S. A., Venise, Vallerysthal. — Voir aussi s. v. Dessin (dessins du peintre Edouard Masson, fils du maître verrier du Val Saint-Lambert, Dieudonné Masson).

— Verre à boire en cristal taillé et gravé. Epoque : XIX^e siècle. Provenance : comte de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr. Don de M. l'avocat général Georges de Froidcourt (Liège) (n^o 56/2).

— Verre à boire à coupe gravée. Epoque : XIX^e siècle. Provenance : comte de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr. Don de M. l'avocat général Georges de Froidcourt (Liège) (n^o 56/3).

— Verre à boire en cristal taillé et gravé. Epoque : XIX^e siècle. Don de M. l'avocat général Georges de Froidcourt (Liège) (n^o 56/4).

— Vase décoré à l'acide fluorhydrique. Ecole : Daum (Nancy). Signé sur le fond. Epoque moderne. Don de Mme Pierre Baar-Peltzer (Liège) (n^o 56/5).

— Vase en cristal du Val Saint-Lambert (monogrammé) (n^o 56/6).

— Flacon d'un vaporisateur. Ecole : Tchécoslovaquie, Moser, Karlsbad (indications gravées sur le fond du flacon). Epoque : XX^e siècle (n^o 56/7).

— Vase en pâte de verre. Auteur : G. Argy-Rousseau. Epoque : vers 1920-1930 (n^o 56/10).

— Bol en pâte de verre. Auteur : François Decorechemont (estampille). Epoque : vers 1920-1930 (n^o 56/8).

— Bol en pâte de verre. Auteur : François Decorechemont (estampille). Epoque : vers 1920-1930 (n^o 56/9).

— Paire de verres à boire en forme de broc. Don de M. Jean Meister (Liège) (n^os 56/11 et 56/12).

— Vase minuscule de Venise, millifiori. Epoque : XIX^e siècle (n^o 56/36).

— Verre à pied transparent clair. Epoque : XVIII^e siècle.
« Belgique » ? (n^o 56/35).

— Forme de calice peint. Daum (Nancy). Epoque : marqué
« Lorraine 1918 » sur la coupe (n^o 56/37).

— Verre hyalithe. Epoque : 2^e quart du XIX^e siècle
(vers 1830). Fabrication : Allemagne (verrerie du comte
Buquoy) ou Vienne (comte Harrach). Ancienne collection
Dr W. Mengelberg (n^o 56/38).

— Petit vase décoré à l'acide fluorhydrique. Auteur, école :
France, école de Nancy, marqué Legras. Epoque : XX^e siècle
(n^o 56/39).

— Petit verre à boire transparent clair. Ecole : Liège ?
Epoque : XVIII^e siècle (n^o 56/40).

— Carafon anglais en verre taillé transparent clair. Epoque :
XVIII^e siècle (n^o 56/41).

— Verre transparent clair. Epoque : XVII^e siècle. Allemagne ?
(n^o 56/42).

— Verre transparent clair. Epoque : premier tiers du
XVIII^e siècle ; Allemagne ? (n^o 56/43).

— Gourde en verre vert. Ecole : Allemagne (n^o 56/44).

— Paraison non gravée d'un vase. Auteur : Gallé (gravure
sur la panse du vase (n^o 56/45).

— Vase décoré à la fluogravure avec retouches à la meule.
Ecole : Daum // Nancy (gravé sur le fond) (n^o 56/46).

— Maquette de pot de verrier en terre anglaise, n^o 26.
Epoque : XX^e siècle. Provenance : verreries de Momignies,
où M. A. Chambon (Jeumont, 1877, Momignies, 1944) était
chef de service. Don de M. R. Chambon (Marcinelle) (n^o 56/55).

— Assiette : marli à fleurettes, ajouté. Ecole : U. S. A.
Epoque : XX^e siècle. Don de M. R. Chambon (Marcinelle)
(n^o 56/56).

— Verre à boire avec gravures représentant une couronne
de fleurs et Vierge à la chaise de Raphaël. Auteur, école :

attribution à Dominique Biemann (Bohème ; 1820-1830).
Provenance : collection Marianne Pelliot, à Paris (n° 56/69).

- Plat en pâte de verre. France. Signé : Schneider (n° 56/75).
- Petit vase à fleurs. Sujet : nymphe nue exécutant un pas de danse, déployant un voile. Auteur : Emile Gallé, Nancy (signé sur le fond en gravure : Emile Gallé fecit) (n° 56/70).
- Tonnelet posé sur un support en bois sculpté (de style Régence). Epoque : XVIII^e siècle (n° 56/71).
- Paire de vases en verre bleu décorés en galvanoplastie. Ecole : Val Saint-Lambert (marqué sur le bas de la panse du vase (nos 56/72, 56/73).
- Enerier polylobé sur un support de plan carré. Ecole : Val Saint-Lambert (marqué au revers) (n° 56/74).
- Vase en pâte de verre incolore maté. Auteur, école : signé (sur la base) R. Lalique (56/76).
- Vase à haut col étroit. Auteur, école : marque en bleu sur le fond (Val Saint-Lambert) Don de l'antiquaire Paul Hanson (Liège) (n° 56/77).
- Paire de chandeliers en verre moulé, incolore. Auteur : pièces marquées Vallerysthal. Epoque : vers 1925 ? (n° 56/78).
- Pique-fleurs en verre anglais (n° 56/80).

ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES

Accroissement des clichés photographiques et photographies relatifs aux collections des musées.

B. — FONDS DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

(Dons par l'intermédiaire des Amis des Musées
de l'Institut Archéologique Liégeois) (A. M. I. A. L.)

CÉRAMIQUE

- Assiette en faïence du début du XIX^e siècle. Ecole : Liège ? Don de M. H. Delattre (Liège) (n° I/56/4).

MÉDAILLIER

— Médaille du Bourgmestre de Seraing-le-Château sous le régime hollandais. Auteur : L. Jehotte. Don de M. P. Tinchant (Bruxelles) (n° I/56/1).

— Monnaie de Charles II de Gonzague, duc de Mantoue, comte de Nevers (et Rethel), frappée à Arches (Charleville) à l'imitation de la monnaie de Ferdinand de Bavière : Chestret n° 611. Don de M. P. Tinchant (Bruxelles) (n° I/56/2).

— Essai biface du sede vacante liégeois de 1763. Don de M. P. Tinchant (Bruxelles) (n° I/56/3).

Joseph PHILIPPE.

A. M. I. A. L.

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
à l'Assemblée générale du 27 mars 1955**

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le 22^e exercice de notre association.

L'année 1954 ne nous a guère fourni d'occasions d'acquérir des objets intéressants pour nos musées. Seule une pendule d'époque Louis XVI, en bois sculpté et doré, œuvre de Radino, a pu être achetée pour le Musée d'Ansembourg ; cette pièce avait figuré à l'exposition de Liège en 1905.

Sont également entrés au Musée Curtius par notre intermédiaire les dons suivants. :

- a) de M. Henri Delattre, à Liège, un vase en verre du Val-St-Lambert et un pokal gravé et daté.
- b) de M. Xavier Janne d'Othée, à Verviers, la photocopie de la lettre mortuaire du Chevalier du Vivier de Streel.
- c) du notaire Frère, à Seraing, 4 moulages du denier de Léau, conservé à Bruxelles.

En 1954, l'A. M. I. A. L. a compté trois membres à vie, 28 effectifs et 8 adhérents, soit une légère régression sur l'année précédente.

Notre situation financière montre un boni de 22.000,— francs (21.969,—).

Vous aurez à nommer :

- a) un administrateur en remplacement du Chevalier Oscar de Schaetzen, sortant et rééligible.
- b) un administrateur en remplacement de M. Georges Petit, qui nous a donné sa démission pour raison de santé.

* * *

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
à l'Assemblée générale du 25 mars 1956**

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le 23^e exercice de notre association.

Au cours de l'année 1955, nous n'avons eu guère d'occasions d'acquérir des objets intéressants pour nos musées. Seules, quelques pièces de cristal ont été achetées : deux verres en cristal à incrustation de la première moitié du XIX^e siècle, fabrication Zoude, à Namur, et un verre du XVIII^e siècle portant quelques gravures rappelant les premiers temps de l'aérostation.

En 1955, l'A. M. I. A. L. a compté 3 membres à vie, 27 effectifs et 4 adhérents, soit une légère régression sur l'année précédente par suite du décès de plusieurs membres. Nous souhaitons que de nouveaux membres viennent renforcer nos moyens d'action.

La situation financière montre un boni de près de 26.000,— francs (25.954,—).

Vous aurez à nommer un administrateur en remplacement de M. Nicolas François, sortant et rééligible.

Pour copie conforme,

Pierre LALOUX.

STATUTS DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Article I.

§ 1. — *L'Institut archéologique liégeois* est fondé pour rechercher, étudier et conserver les antiquités et monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province, de l'ancien pays de Liège et de ses dépendances.

§ 2. — Il publie un recueil archéologique et historique intitulé *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

Article II.

§ 1. — L'Institut se compose de cinquante membres effectifs au plus, de membres correspondants et de membres associés.

§ 2. — Il peut aussi nommer des membres correspondants étrangers et des membres d'honneur.

Article III.

§ 1. — Toutes les élections ont lieu à la majorité absolue des suffrages et font l'objet d'un scrutin secret. Il ne peut y être procédé que si les propositions de nominations ont été faites régulièrement à la séance précédente.

§ 2. — Toute proposition doit être faite par écrit, signée par les membres de l'Institut qui présentent le candidat et contresignée par le président et le secrétaire. Les listes de présentations doivent être affichées dans la salle des séances.

§ 3. — Toute présentation de candidat au rang de membre effectif doit être signée par dix membres effectifs et figurer à l'ordre du jour de la séance qui précède celle où aura lieu le scrutin.

Article IV.

§ 1. — L’Institut se réunit ordinairement une fois par mois, sauf en août et en septembre. Le Bureau fixe le jour et l’heure des séances, dont il détermine également l’ordre du jour.

§ 2. — Sauf dans le cas prévu à l’article XV, § 1, toutes les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité de voix, la proposition faisant l’objet du scrutin est considérée comme rejetée.

Sur demande de trois membres, il est procédé par scrutin secret.

§ 3. — Les débats sont ouverts à tous les membres. Les membres effectifs prennent part à tous les scrutins ; toutefois, lorsqu’ils font partie de la Société depuis deux ans au moins, les membres correspondants ont droit de vote pour approuver les comptes du trésorier, le budget et toutes charges financières, ainsi que pour nommer les membres correspondants ou associés.

A la même condition, les membres associés ont le droit de prendre part aux scrutins ayant pour objet l’approbation des comptes du trésorier, du budget et de toutes charges financières, ainsi que la nomination des membres associés.

§ 4. — Les membres d’honneur et les membres correspondants étrangers assistent aux séances ; ils ont voix consultative.

§ 5. — Toute discussion étrangère au but de l’Institut est interdite.

Article V.

§ 1. — Le Bureau ou Comité exécutif se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du conservateur, du bibliothécaire et du trésorier qui doivent tous être membres effectifs. L’Institut peut nommer des secrétaires-adjoints, des conservateurs-adjoints, des bibliothécaires-adjoints et des trésoriers-adjoints, qui font également partie du Bureau, s’ils sont membres effectifs.

§ 2. — Les fonctions des membres du Bureau sont biennales, à l’exception de celle du conservateur, qui est nommé à titre

permanent par la Ville de Liège, sur la proposition de l'Institut ⁽¹⁾.

§ 3. — Le vice-président devient de droit président pour les deux années qui suivent celles pendant lesquelles il a rempli les fonctions de vice-président. Le président n'est pas immédiatement rééligible.

§ 4. — Au Bureau est adjoint un Conseil composé de six membres effectifs, choisis de préférence parmi les anciens présidents de la Société et rééligibles tous les deux ans. Ces conseillers, élus par les membres effectifs au scrutin secret, ont pour attribution de suppléer, par voie d'ancienneté, aux président et vice-président et d'assister le Bureau dans l'examen des affaires importantes.

Article VI.

Le président veille à l'exécution du règlement ; il dirige les travaux de la Société et les discussions des réunions.

Article VII.

§ 1. — Le secrétaire tient les procès-verbaux des séances, la correspondance, etc. Un résumé du procès verbal de chaque séance est publié.

§ 2. — Les procès-verbaux et les pièces officielles émanant de la Société sont signés par le président et par le secrétaire. Celui-ci signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

§ 3. — Le secrétaire a la garde des archives et présente chaque année, avant le 1^{er} mars, un rapport détaillé sur les travaux de l'Institut pendant l'année écoulée.

Article VIII.

§ 1. — Le conservateur à la garde du musée.

§ 2. — Il tient un registre d'entrée où sont inscrits les objets reçus, achetés ou déposés, avec la date d'entrée, le lieu de provenance et le nom du donateur, du vendeur ou du déposant.

(1) Délibération du Conseil communal du 1^{er} décembre 1911.

§ 3. — Une Commission de vérification procède chaque année à un contrôle du musée.

Article IX.

§ 1. — Le bibliothécaire a la garde de la bibliothèque. Il tient un catalogue des livres offerts à l'Institut ou acquis par lui et un registre à souches des ouvrages prêtés. Le bibliothécaire rend compte chaque année, avant le 1^{er} mars, des accroissements de la bibliothèque.

§ 2. — Une Commission de vérification constate chaque année l'état de la bibliothèque.

Article X.

§ 1. — Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

§ 2. — Il n'effectue de paiement que sur ordonnance signée par le président et le secrétaire.

§ 3. — Il rend compte de sa gestion avant le 1^{er} mars de chaque année ; elle est contrôlée au préalable par une Commission de vérification.

Article XI.

§ 1. — Les recettes de la Société proviennent des cotisations de ses membres, des subventions de l'Etat, de la Province et de la Ville, de dons et du produit de la vente de ses publications.

§ 2. — La cotisation annuelle des membres effectifs est de 15 francs ; celle des membres correspondants et associés est de 10 francs. Elles sont recouvrables dès janvier (1).

Article XII.

§ 1. — Les objets réunis par la Société forment le *Musée archéologique liégeois*. Ce musée se compose des dons et des dépôts faits par les particuliers, la Ville de Liège ou les administrations publiques, du produit des fouilles entreprises par l'Institut et de ses acquisitions.

§ 2. — En cas de dissolution de la Société, ses collections, sa bibliothèque et ses archives deviendront propriété de la Ville de Liège, à charge pour elle de les conserver réunies dans un musée public.

(1) La cotisation unique est actuellement de 160 francs.

§ 3. — Les rapports entre la Ville de Liège et l’Institut archéologique liégeois sont réglés par la Convention du 22 juillet 1909, passée entre les deux parties, en exécution d’une délibération du Conseil communal en date du 12 du même mois.

Article XIII.

§ 1. — Indépendamment de son *Bulletin*, l’Institut peut faire d’autres publications.

§ 2. — Aucun article ne peut être inséré au *Bulletin* sans un vote de l’Institut statuant sur le rapport de trois commissaires.

§ 3. — Le *Bulletin* est distribué aux institutions publiques qui encouragent l’Institut, aux compagnies savantes avec lesquelles il entretient des relations et aux membres qui ont payé leur cotisation.

§ 4. — Les auteurs des articles publiés dans le *Bulletin* ont droit à 50 tirés à part qui devront porter sur le titre la mention : *Extrait du Bulletin de l’Institut archéologique liégeois*. Ils sont autorisés à faire tirer à leurs frais un plus grand nombre d’exemplaires.

Les tirés à part ne seront remis aux auteurs qu’après la distribution de la publication dont ils sont extraits.

Article XIV.

Lors du renouvellement du Bureau, l’Institut nomme :

A. — Diverses Commissions spéciales notamment :

1^o la Commission des publications ;

2^o la Commission des fouilles ;

3^o la Commission d’achat.

Le président de l’Institut en fait partie de droit.

B. — Diverses Commissions de vérification, notamment :

1^o la Commission de vérification du musée ;

2^o la Commission de vérification de la bibliothèque ;

3^o la Commission de vérification des comptes du trésorier.

Le nombre des membres des Commissions de vérification est fixé à trois. Ils sont choisis de préférence hors du Bureau de

l’Institut et déposent chaque mois leur rapport avant le 1^{er} mars.

Article XV.

§ 1. — Les présents statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition écrite de vingt membres effectifs ; toute modification aux statuts ou toute demande de dissolution de la Société devra obtenir l’assentiment des deux tiers au moins des membres effectifs.

§ 2. — Si ce nombre n’est pas atteint lors d’une première assemblée, la décision sera soumise à une seconde assemblée, lors de laquelle les membres empêchés de prendre part au scrutin pourront voter par procuration écrite, donnée régulièrement à un membre effectif.

§ 3. — Après révision des dispositions organiques des 12 avril 1850, 18 janvier 1852, 17 janvier 1857, 13 avril 1877 et 26 avril 1907, les présents statuts ont été adoptés par l’Institut archéologique liégeois réuni en assemblée générale, à Liège, le 30 novembre 1913.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,
L. RENARD-GRENSON.

Le Président,
Max LOIEST.



CONVENTION

Conclue le 22 juillet 1909 entre
la Ville de Liège
et l'*Institut archéologique liégeois*

Entre

la *Ville de Liège*, représentée par Messieurs :

1^o Gustave Kleyer ; 2^o Valère Hénault ; 3^o Maurice Falloise ;
4^o Jules Seeliger,

tous quatre avocats, demeurant à Liège, agissant aux présentes en leurs qualités : le premier de bourgmestre et les autres d'échevins et, comme tels, d'administrateurs légaux de la dite Ville, d'une part ;

Et l'*Institut archéologique liégeois*, représenté par Messieurs :

1^o Julien Fraipont, professeur à l'Université ;

2^o Lucien Renard-Grenson,

tous deux demeurant à Liège, agissant en qualité : le premier de vice-président, faisant fonction de président, et le second de secrétaire du dit Institut, délégués spécialement aux fins des présentes,

d'autre part ;

En vue de créer, dans la Maison Curtius, un musée public d'archéologie et d'assurer la conservation des collections réunies ou à réunir par le dit Institut et la Ville,

Il a été fait la convention suivante :

Article 1.

La Maison Curtius, dont la Ville de Liège a fait l'acquisition en exécution de la délibération du Conseil communal, en date du vingt-cinq novembre mil neuf cent-un, approuvée par arrêté royal du vingt-deux mars mil neuf cent-deux, est affectée à l'installation du *Musée archéologique liégeois*.

Article 2.

L'Institut archéologique liégeois s'engage à transporter ses collections dans le dit immeuble. Aux collections de l'Institut archéologique liégeois seront réunies les collections archéologiques appartenant à la Ville, ainsi que les dépôts consentis par les institutions publiques ou les particuliers.

Article 3.

L'Institut archéologique liégeois a la direction et l'organisation du Musée ainsi que le classement des collections.

Article 4.

Il sera dressé un inventaire des collections par les soins du conservateur de l'Institut. Cet inventaire renseignera, pour chaque objet, le nom du propriétaire. Il sera complété au fur et à mesure par les acquisitions, les donations ou les dépôts effectués. Un délégué du Collège échevinal sera adjoint à la Commission de l'Institut chargée de la vérification annuelle des collections.

Article 5.

Le Musée sera ouvert gratuitement au public. Les jours et heures où le public aura accès au Musée seront fixés par le Collège échevinal, sur la proposition de l'Institut.

Article 6.

La Ville fournit le personnel nécessaire à la surveillance des salles du Musée pendant les heures où elles sont accessibles au public.

Article 7.

Un concierge, nommé par la Ville, est logé dans l'établissement. Il a la garde de l'immeuble, lorsqu'il est fermé au public. Le concierge est chargé du nettoiement de l'immeuble.

Article 8.

Un préposé, nommé par l'Institut archéologique liégeois avec l'assentiment de la Ville et rémunéré par celle-ci, a pour fonctions : l'entretien du mobilier, la réparation des antiquités et toutes autres attributions à déterminer de commun accord entre le Collège échevinal et l'Institut archéologique liégeois. Ce préposé est sous les ordres du conservateur.

Article 9.

Les frais de chauffage, d'éclairage et d'assurance sont à la charge de la Ville.

Article 10.

L'accès des salles du Musée en dehors des jours et heures d'ouverture au public est réservé aux membres du Collège échevinal et aux membres du Bureau de l'Institut et aux personnes dont ils sont accompagnés.

Article 11.

L'Institut archéologique liégeois pourra installer dans les locaux de la Maison Curtius, ses archives, sa bibliothèque et sa salle de séances.

Article 11.

La présente convention ne pourra être rompue que par la dissolution de l'Institut archéologique liégeois et dans ce cas, ses collections, sa bibliothèque et ses archives deviendront, de plein droit, la propriété de la Ville de Liège, à charge pour elle de les conserver réunies dans un musée public.

Article 13.

Les présentes ont été autorisées par délibération du Conseil communal de la Ville de Liège en date du douze juillet mil neuf

cent neuf et approuvées en séance de l’Institut archéologique liégeois du vingt-cinq juin mil neuf cent neuf.

Fait et signé en autant d’exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, à Liège, ce vingt-deux juillet mil neuf cent neuf.

Pour la Ville de Liège : Pour l’Institut archéologique liégeois :

(s) Gustave Kleyer.	(s) Julien Fraipont.
(s) Valère Hénault.	(s) L. Renard-Grenson.
(s) J. Seeliger.	
(s) Maurice Falloise.	

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,
L. Renard-Grenson.

Le Président,
Max Lohest.

TABLEAU DES MEMBRES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MONSIEUR LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

MONSIEUR L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour les années 1955-1956

<i>Président :</i>	MM. JULES DUMONT, puis LÉON-E. HALKIN.
<i>Vice-Président :</i>	LÉON-ERNEST HALKIN, puis M. YANS.
<i>Secrétaire :</i>	MAURICE YANS, puis HUBERT FRERE.
<i>Trésorier :</i>	PIERRE LALOUX.
<i>Conservateur :</i>	JOSEPH PHILIPPE.
<i>Bibliothécaire :</i>	JEAN HOYOUX.
<i>Directeur des Publications</i>	MAURICE YANS.
<i>Secrétaire-adjoint :</i>	HUBERT FRERE, puis GEORGES HANSOTTE.
<i>Conservateurs-adjoints :</i>	Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA. LÉON DEWEZ. NICOLAS FRANÇOIS. JOSEPH HAMAL-NANDRIN. JULES PIRLET. Baron MAURICE DE SELYS LONGCHAMPS.
<i>Conservateurs honoraires :</i>	J. SERVAIS. M ^{me} H. VAN HEULE.

Commissions

Publications : MM. M. YANS, directeur ; L. E. HALKIN, P. HARSIN, J. BRASSINNE, J. YERNAUX, membres.

Fouilles : J. BREUER, J. HAMAL-NANDRIN, J. PHILIPPE, M. RENARD, J. SERVAIS, M^{me} H. VAN HEULE.

Achats : MM. L. DEWEZ, P. LALOUX, G. PETIT, J. PHILIPPE, baron M. DE SELYS LONGCHAMPS, J. SERVAIS et M^{me} H. VAN HEULE.

Verification du Musée : MM. J. BRASSINNE, H. FRERE, L. HALKIN, baron de SELYS LONGCHAMPS.

Vérification de la bibliothèque : MM. L. HALKIN, M. HELIN, J. PIRLET.

Vérification des comptes : MM. N. FRANÇOIS, F. PENY et J. PIRLET.

Excursions : MM. L. DEWEZ, président ; A. VECQUERAY, secrétaire ; comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, A. DANDOY, N. FRANÇOIS, P. LALOUX.

Conférences et causeries : MM. J. DUMONT, président ; P. HARSIN, vice-président ; L. E. HALKIN et M. YANS.

Ecole pratique d'histoire et d'archéologie régionales : MM. L. E. HALKIN, directeur ; M. YANS, secrétaire.

Commission pour la défense des sites de Liège : MM. P. LALOUX, A. PUTERS et J. VENTER.

MEMBRES EFFECTIFS

		Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme mem- bre effectif
1.	SERVAIS (JEAN), conservateur honoraire des Musées archéologiques liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, <i>Liège</i> .	20- 4-1898	27- 4-1900
2.	HAMAL-NANDRIN (JOSEPH), chargé de cours émérite de l'Université, 22, rue des Augustins, <i>Liège</i> .	28- 2-1904	31- 1-1909
3.	VERCHEVAL (FÉLIX), avocat, Mesnil-Saint-Blaise.	26- 5-1904	30- 1-1910
4.	SELYS LONGCHAMPS (Baron MAURICE DE), docteur en sciences, château de <i>Faulx-les-Tombes</i> .	29-3-1903	24-12-1911
5.	PIRLET (JULES), notaire honoraire, 1B, rue Charles Morren, <i>Liège</i> .	29- 5-1908	25- 1-1914
6.	COENEN (Chanoine JOSEPH), aumônier de l'Orphelinat, <i>Gellick</i> par Lanaeken.	24- 4-1908	25- 1-1914
7.	BREUER (JACQUES), conservateur aux Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours à l'Université, 1, square Marie-José, Woluwé-Saint-Lambert.	27-11-1910	31-12-1920
8.	BORCHGRAVE d'ALTENA (Comte JOSEPH DE), conservateur en chef des Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours à l'Université, 90, rue d'Arlon, <i>Bruxelles</i> .	28-12-1919	26- 3-1926
9.	PÉNY (FRÉDÉRIC), administrateur honoraire de la Banque Nationale de Belgique à Liège, 123, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .	30- 4-1920	27-12-1929
10.	VAN HIEULE (HÉLÈNE), conservatrice honoraire des Musées archéologiques liégeois, 10, place de Bronckart, <i>Liège</i> .	24- 4-1925	27-12-1929
11.	TOUSSAINT (ROBERT), architecte, 43, rue du Parc, <i>Liège</i> .	25- 3-1921	27-12-1929
12.	HARSIN (PAUL), professeur à l'Université, 31a, rue de Kinkempois, <i>Liège</i> .	28-11-1924	27-12-1929
13.	LALOUX (PIERRE), docteur en droit, 2, rue Saint-Rémy, <i>Liège</i> .	22- 7-1921	30-12-1932
14.	HALKIN (LÉON-ERNEST), professeur à l'Université, 41, rue du Péry, <i>Liège</i> .	27- 3-1925	6- 4-1934

15. YERNAUX (JEAN), conservateur honoraire des Archives de l'Etat, 6, avenue de Beaufays, <i>Tilff</i> .	25- 3-1923	25- 1-1935
16. FRANÇOIS (NICOLAS), ingénieur, 86, quai de Rome, <i>Liège</i> .	27- 6-1919	28- 2-1936
17. GOTHIER (LOUIS), professeur à l'Athénée royal, 13a, rue Paradis, <i>Liège</i> .	15- 1-1929	27- 3-1936
18. FRESON (Abbé ERNEST), <i>Glons</i> .	22- 2-1914	24-11-1939
19. DEWEZ (LÉON), licencié en histoire de l'art et archéologie, 28, place Saint-Lambert, <i>Liège</i> .	30- 3-1919	18- 3-1945
20. LEGRAND (WILLIAM), docteur en philosophie et lettres, 5, place Wibald, <i>Stavelot</i> .	28- 2-1936	18- 3-1945
21. YANS (MAURICE), conservateur adjoint des Archives de l'Etat, 345, place des Maronniers, <i>Glain</i> .	25-10-1935	28-11-1946
22. LAVOYÉ (MADELEINE), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 28, rue de l'Enseignement, <i>Liège</i> .	24- 2-1928	25- 6-1948
23. COLLON-GEVAERT (M ^{me} SUZANNE), chargée de cours à l'Université, 163, rue des Vennes, <i>Liège</i> .	28- 3-1930	30-12-1948
24. DANDOY (ALBERT), ingénieur, 25, rue Jonruelle, <i>Liège</i> .	28- 4-1911	30-12-1948
25. DANTHINE (HÉLÈNE), chargée de cours à l'Université, 67, rue du Parc, <i>Liège</i> .	27- 2-1931	30-12-1948
26. OTREPPE DE BOUVETTE (Baron ANDRÉ D'), château de Brialmont, <i>Tilff</i> .	25- 2-1935	30-12-1948
27. RADZITZKY d'OSTROWICK (Baron IVAN DE), conservateur à l'Université, 16, rue de Chaudfontaine, <i>Liège</i> .	27-12-1908	30-12-1948
28. SCHÄTZEN (Baron PHILIPPE DE) conservateur du Musée provincial gallo-romain, 6, rue de Maestricht, <i>Tongres</i> .	30-12-1932	30-12-1948
29. PHILIPPE (JOSEPH), conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg, 221, rue Henri Maus, <i>Liège</i> .	25- 5-1945	23- 2-1951
30. LEGRAND (MAURICE), architecte, 44, rue Darchis, <i>Liège</i> .	26- 7-1907	26- 9-1952
31. ALEXIS (GEORGES), ingénieur, 29, rue Dartois, <i>Liège</i> .	26- 1-1919	26- 9-1952
32. DESSAIN (écuyer JOSEPH), substitut du procureur du Roi, <i>Justenville</i> , Theux.	20- 4-1929	26- 9-1952
33. BRAGARD (RENÉ), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 10c, rue Vivegnis, <i>Liège</i> .	18- 3-1945	26- 9-1952

34. PUTERS (ALBERT), professeur à l'Université, 93a, boulevard Emile de Laveleye, <i>Liège.</i>	26-10-1945	26- 9-1952
35. STIENNNON (JACQUES), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 34, rue des Acacias, <i>Liège.</i>	27- 3-1936	26- 2-1954
36. FROIDCOURT (GEORGES DE), avocat-général, Villa « Plein Soleil », <i>Méry.</i>	24-11-1922	26- 2-1954
37. HOYOUX (JEAN), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 66, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	18- 3-1945	26- 2-1954
38. HANSOTTE (GEORGES), conservateur adjoint des Archives de l'Etat, 1, rue du Stade, <i>Cointe</i> (Selessin).	25- 5-1945	26- 2-1954
39. VAN DER MADE (RAOUL), substitut du procureur du Roi, 206, rue des Vennes, <i>Liège.</i>	27- 6-1947	26- 2-1954
40. FRERE (HUBERT), notaire, 15, rue F. Nicolay, <i>Seraing.</i>	28- 1-1949	25-11-1955
41. MARNEFFE (EDOUARD DE), 30, place Saint-Lambert, <i>Liège.</i>	25- 5-1945	25-11-1955
42. DELATTRE (HENRY), docteur en droit, 70, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	26-12-1915	25-11-1955
43. HANQUET (PIERRE), juge de paix, 7, quai Mativa, <i>Liège.</i>	17- 2-1925	26-10-1956
44. IELIN (MAURICE), chargé de cours, bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 37a, avenue du Luxembourg, <i>Liège.</i>	29- 3-1929	26-10-1956
45. BAAR (PIERRE), ingénieur, 2, quai de Rome, <i>Liège.</i>	18- 3-1945	26-10-1956
46. CLOES (MAURICE), vice-président honoraire du Tribunal, 66, avenue Constantin de Gerlache, <i>Liège.</i>	18- 3-1945	26-10-1956
47. COPPIN DE GRINCHAMPS (BARON ULTAIN DE), docteur en droit, 109, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	26- 5-1939	26-10-1956
48. PONTHIR (MAURICE), professeur d'Athénée, 176, rue Henri Maus, <i>Liège.</i>	30- 4-1948	26-10-1956
49. QUITIN (José), professeur au Conservatoire, 13, rue Monulphe, <i>Liège.</i>	26- 5-1950	26-10-1956

MEMBRE D'HONNEUR

1. SERVAIS (JEAN), conservateur honoraire des Musées archéologiques liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, <i>Liège.</i>	20- 4-1898	29-12-1950
---	------------	------------

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. BAAR-PELTZER (M ^{me} PIERRE), 2, quai de Rome, <i>Liège</i> .	24- 2-1933	26- 9-1952
2. BONIVER (FRANÇOIS), 22, rue du Bosquet, <i>Liège</i> .	27- 5-1921	30-10-1931
3. BRABANT (ANDRÉ), directeur au gouvernement provincial, 60, rue des Eburons, <i>Liège</i> .	24- 6-1940	25-11-1955
4. BURY (CHARLES), 62, Thier de la Chartreuse, <i>Liège</i> .	31- 3-1950	26-10-1956
5. COPPIN DE GRINCHAMPS (Baronne ULTAIN DE), 109, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	28-11-1930	27- 4-1934
6. CRICK-KUNTZIGER (M ^{me} MARTHE), docteur en art et archéologie, 18, rue de l'Aurore, <i>Ixelles</i> .	25- 4-1919	28-11-1920
7. DABIN (JEAN), professeur à l'Université de Louvain, 27, avenue Van den Bempt, <i>Ixelles</i> .	18-12-1910	20- 3-1913
8. DELARGE (GEORGES), assureur, 18, rue des Prêbendiers, <i>Liège</i> .	29- 1-1926	26- 9-1952
9. DELRIÉE (PIERRE), industriel, 7, quai de Rome, <i>Liège</i> .	26- 3-1926	30-12-1948
10. DISCRY (FERNAND), archiviste de la Ville de Huy, 31, rue de la Motte, <i>Huy</i> .	29-10-1954	25-11-1955
11. FORGEUR (RICHARD), licencié en histoire, 39, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .	25- 5-1945	26- 9-1952
12. FOURMARIER (PAUL), professeur émérite de l'Université, 9, rue Grétry, <i>Liège</i> .		27- 1-1922
13. GILBART (Olympe), échevin des Beaux-Arts, 56a, quai de Longdoz, <i>Liège</i> .	25- 7-1913	26- 2-1954
14. GILBERT-LOUIS (M ^{me} ANDRÉ), 84, chaussée de Louvain, <i>Bouge, Namur</i> .	28-10-1927	20-10-1931
15. HEMRICOURT DE GRUNNE (Comte PIerre de), château de Hamal, <i>Russon</i> .	26-10-1945	25-11-1955
16. LAMBRECHTS (M ^{me} CLAIRE), docteur en histoire de l'art et archéologie, route de Pravon, <i>Traoz</i> .	30- 1-1931	29- 4-1939
17. LINON (FERNAND), lieutenant-colonel honoraire, 4, rue Francmont, <i>Ensival</i> .	25-11-1955	26-10-1956
18. NEYS (MAURICE), docteur en droit, le Gasthuis, <i>Bemelen</i> par Cadier en Keer (Limbourg hollandais).	29- 1-1911	27-12-1921
19. PEUTEMAN (JULES), archéologue, 32, rue des Alliés, <i>Verviers</i> .	27-10-1922	25-11-1955

20. PITON (ERNEST), 82, rue Champ-du-Roi, Etterbeek.	29-10-1926	27-12-1929
21. POSWICK (GUY), juge de paix, château de la Porte d'Ardeune, Limbourg-Dothain.	31- 5-1935	25-11-1955
22. REMOUCHEMPS (EDOUARD), 17, rue de la Paix, Liège.	26-11-1937	25-11-1955
23. REMY (GEORGES), homme de lettres, 119, rue Hocheporte, Liège.	26- 2-1932	25-11-1955
24. ROUHART-CHABOT (M ^{me} JULIETTE), archiviste-paléographe, 263b, rue de l'Yser, Ans.	18- 3-1945	26- 9-1952
25. THIBERT (M ^{me} ALICE), 1, rue Charles Magnette, Liège.	31- 1-1936	31- 1-1947
26. THILL (Abbé JEAN), curé, Lantremange.	19-12-1952	26-10-1956
27. THISSE-DEROUETTE (JACQUES), 46, rue Lairesse, Liège.	25-11-1938	25-11-1955
28. VECQUERAY (ALBERT), 40, rue de la Charrette, Sur-le-Mont, Tilff.	25- 3-1938	31- 1-1947
29. VENTER (JULIEN), ingénieur, 396, rue Sainte-Marguerite, Liège.	30-11-1945	26-10-1956

MEMBRES ASSOCIÉS

1. ADAM (RENÉ), Yves-Gomzée.	27- 5-1955
2. AFFNAY (ADRIEN D'), 25, Vinâve d'Ille, Liège.	27- 1-1939
3. ALBERT (MAURICE), conseiller à la cour d'appel, 49, rue de l'Académie, Liège.	29-12-1950
4. ANDRE (PAUL), conservateur du Musée de la Vie Wallonne, 176, Fond Pirette, Liège.	29- 6-1951
5. ANSEMBOURG (Comtesse ALFRED D'), château de Hee, Tongres.	29- 9-1950
6. ARNOLD (J.), ensemblier, 3, rue Saint-Pierre, Liège.	25- 6-1948
7. AWANS (PHILIPPE D'), docteur en médecine, 21d, rue de Campine, Liège.	29- 4-1938
8. BAAR (ALFRED), avocat, 13, avenue Emile Digneffe, Liège.	27- 6-1930
9. BAAR (JEAN), 7, rue Crèvecoeur, Liège.	18- 3-1945
10. BAAR-MAGIS (M ^{me} ARMAND), 4, rue Lebeau, Liège.	27- 6-1930
11. BARE (LOUIS), 34, rue François Lefebvre, Rocour.	25- 5-1951
12. BEAUFAYS (BERTIN), rue E. Mahaim, Seraing.	27- 5-1955
13. BEBRONNE (Abbé JOSEPH), aumônier, 33, rue Joseph Dejardin, Liège.	26-11-1937
14. BECO (Abbé PIERRE DE), curé, Honny, Esneux.	30- 4-1937
15. BEDUWE (M ^{me} Vve JEAN), 50, rue de la Boverie, Liège.	26-10-1956
16. BERCK (FRANÇOIS), 95, rue Fivé, Seraing.	28- 3-1947

17. BERGER (NICOLAS), 36, place du Marché, <i>Liège</i> .	30- 4-1948
18. BERNARD (ALBERT), 10, rue Henri de Dinant, <i>Liège</i> .	26- 2-1932
19. BETHUNE (MAURICE), 98, rue Hakay, <i>Flémalle-Grande</i> .	31- 1-1948
20. BIZET (LILIANE), 65, rue du Parc, <i>Liège</i> .	26- 6-1953
21. BOLLIS (ELIE), substitut du procureur du Roi, 68, rue des Clarisses, <i>Liège</i> .	25- 3-1949
22. BONEMME (JULIETTE), directrice d'école, 9, rue de l'Eglise, <i>Bellaire</i> .	29-10-1954
23. BONHOME (Baron JOSEPH DE), château de Haute-Fraipont, <i>Nessonvau</i> .	13-12-1931
24. BONTCH-BROUEVITCH (Mme YVONNE DE), préfète du Lyéée de Waha, 7, rue Henri Vieuxtemps, <i>Liège</i> .	24- 6-1932
25. BORGUET (JOSEPH), 161, rue des Bergers, <i>Liège</i> .	24- 2-1950
26. BORMAN (PAUL DE), 38, rue Jacques Musch, <i>Embourg</i> .	27- 1-1950
27. BOULET (EMILE), 40, rue Albert Ier, <i>Hannut</i> .	25- 5-1945
28. BOUQUETTE (J.-P.), 3, rue des Augustins, <i>Liège</i> .	30- 6-1950
29. BRASSEUR (Mme JEAN), 10, avenue de La Plante, <i>Namur</i> .	27-11-1931
30. BROSE (RENÉ), chimiste, 70, Yernawe, <i>Saint-Georges-sur-Meuse</i> .	26- 6-1953
31. BROSE (ROGER), instituteur en chef, 241, rue Joseph Wauters, <i>Hermalle-sous-Huy</i> .	29-10-1954
32. BRUNINI (J.), industriel, 49, rue de Campine, <i>Liège</i> .	30-10-1947
33. BRZOZOWSKI (JEAN), 43, rue Baltus, <i>St-Nicolas-lez-Liège</i> .	27- 3-1953
34. BUCHET (ARSÈNE), 25, rue de la Chapelle, <i>Stembert</i> .	29-12-1933
35. BUGGENOMS (LUDOVIC DE), 40, rue Courtois, <i>Liège</i> .	27- 5-1934
36. BUISSERET (AUGUSTE), sénateur, 17, Bd Frère-Orban, <i>Liège</i> .	30- 6-1950
37. BUSSY (GUY LE), ingénieur, 30, route de Méry, <i>Esneux</i> .	27- 2-1948
38. CALBERG (Mme DENISE), 98, quai du Roi Albert, <i>Bressoux</i> .	27- 6-1947
39. CANTER (Mme THIÉRÈSE), 1, quai de Rome, <i>Liège</i> .	27- 3-1934
40. CAPELLE (RENÉ), 38, boulevard Piercot, <i>Liège</i> .	27- 1-1932
41. CHALTIN (ALBERT), 123, chaussée de Louvain, <i>Namur</i> .	30- 3-1951
42. CHANGY (Comte ROGER DE), château d' <i>Envoz</i> par Couthuin.	23- 2-1934
43. CHARLES (FLORENT A.), ingénieur, 67, Grand'Route, <i>Tihange</i> .	26- 4-1940
44. CHESTRET DE HANEFFE (Baron PIERRE DE), la Bergerie, <i>Beaufays</i> .	18- 3-1945
45. CLOES (MARCEL), licencié en histoire de l'art et archéologie, 161, rue Sainte-Walburge, <i>Liège</i> .	27- 4-1956
46. CLOSSET (FERNAND DE), agent commercial, 6, rue de Robiano, <i>Schaerbeek</i> .	28-11-1920
47. CLOSSON (DENIS), receveur communal honoraire, 5, quai Roosevelt, <i>Liège</i> .	31- 7-1925
48. COLLARD (PAUL), 73, rue de Tongres, <i>Devant-le-Pont</i> , <i>Visé</i> .	31- 7-1925

49. COLLET (JOSEPH), commissaire en chef de police honoraire, <i>Rendeux-Bas</i> (Luxembourg).	29- 3-1935
50. COLLETTE (VINCENT), antiquaire, 29, rue André Dumont, <i>Liège</i> .	28- 9-1951
51. COLLEYE (HUBERT), 62, rue Vautier, <i>Ixelles</i> .	24- 6-1921
52. COLLINET (JOSEPH), 14, place Emile Dupont, <i>Liège</i> .	25-10-1908
53. COLMAN (PIERRE), 18, boulevard Auguste Reyers, <i>Schaerbeek</i> .	27- 6-1952
54. COMBLEIN (JEAN), vice-président du Tribunal de première instance, 26, rue Courtois, <i>Liège</i> .	25-11-1955
55. CORIN (ADOLphe), ingénieur, 17, avenue Léon Souguenot, <i>Esneux</i> .	26- 5-1950
56. COULON (JOSEPH), 12, rue Théodore Schwann, <i>Liège</i> .	25-10-1935
57. CRAHAY (MARGUERITE), 62, rue Eugène Houdret, <i>Liège</i> .	25- 2-1949
58. CRETON (PAUL), chirurgien-dentiste, 4, place des Bons-Enfants, <i>Liège</i> .	18- 3-1945
59. CROIX (JACQUES DE LA), Vieux moulin de Grand Ry, <i>Cornesse</i> par Pepinster.	19-12-1947
60. CROUPETTE (JULES), 131, rue de la Mallieue, <i>Hermalle-sous-Huy</i> .	27- 5-1955
61. DALLEMAGNE (GUILLAUME), premier avocat général, 3, rue du Mambour, <i>Liège</i> .	27-12-1908
62. DANDRIFOSSE (Abbé FERDINAND), professeur à l'Institut Saint-Remacle, <i>Stavelot</i> .	26- 5-1934
63. DANSE (M ^{me} THÉRÈSE), 107, rue Lairesse, <i>Liège</i> .	27- 4-1951
64. DANTHINNE (PAUL), 36, rue Dossin, <i>Liège</i> .	27- 1-1950
65. DANTINNE (ROGER), chef de travaux à l'Université, 155, rue de la Chartreuse, <i>Grivegnée</i> .	27- 1-1950
66. DARGENT (M ^{me} JULIETTE), conservateur adjoint à la bibliothèque royale de Belgique, 16, rue des Deux-Eglises, <i>Bruxelles</i> .	25-10-1935
67. DAVID (Chevalier PIERRE), « Malacord », <i>Stavelot</i> .	27-10-1950
68. DAVIN (ÉDOUARD), pharmacien, <i>Amay</i> .	28-10-1932
69. DEBOT-SEVRIN (M ^{me} MARIE-ROSE), licenciée en histoire de l'art et archéologie, clos de Henne, <i>Vaux-sous-Chèvremont</i> .	29- 2-1952
70. DEBRY (RENÉ), avocat, 37, quai Mareillis, <i>Liège</i> .	26- 3-1948
71. DEGAND (ALBERT), architecte, 8, avenue de la Jonction, <i>Saint-Gilles</i> .	31- 5-1946
72. DEHALU (JOSEPH), <i>Awans-Bierset</i> .	18- 3-1945
73. DEJACE (PIERRE), avocat, 83, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	26- 5-1950
74. DELACROIX (JOSEPH), 154, rue Charlemagne, <i>Jupille</i> .	26-11-1948
75. DELBOEUF (FERNAND), architecte, 58, rue des Acacias, <i>Liège</i> .	29- 5-1926
76. DELCOURT-CURVERS (M ^{me} MARIE), professeur à l'Université, avenue J. Neef, <i>Tilff</i> .	29-12-1950

77. DELFOSSE (HUBERT), 24, rue Méan, <i>Liège.</i>	29- 2-1952
78. DELHAES (ARMAND), chef de bureau, 35, rue Volière, <i>Liège.</i>	27- 1-1950
79. DELHEZ (J.), 152, rue Horloz, <i>Saint-Nicolas-lez-Liège.</i>	29-10-1954
80. DELLOYE (HENRI), notaire, 105, rue du Commerce, <i>Bruxelles.</i>	26- 2-1926
81. DELREE (CHARLES), docteur en médecine, 215, rue Saint-Laurent, <i>Liège.</i>	31- 3-1950
82. DELVAUX (M ^{me} BERTHE), 94, rue Sur-la-Fontaine, <i>Liège.</i>	24-11-1950
83. DELVAUX (JULES), ingénieur, 160, rue du Horloz, <i>Tilleur.</i>	30- 6-1950
84. DEMBLON (ISIDORE), 15, rue du Bonnet, <i>Saint-Nicolas-Liège.</i>	31- 5-1946
85. DEMEUSE (NICOLAS), 29, rue des Six Bonniers, <i>Seraing.</i>	26- 5-1950
86. DEMOULIN (ROBERT), professeur à l'Université, 50, rue du Jardin Botanique, <i>Liège.</i>	28- 2-1931
87. DEN DOOVEN (PIERRE), professeur d'Athénée, <i>Theux.</i>	28- 5-1937
88. DENIL (VINCENT), lieutenant-colonel, 36, rue des Vingt-Deux, <i>Liège.</i>	28- 3-1920
89. DENOEL (GASTON), notaire, 17, rue César de Paepe, <i>Vivegnis.</i>	28- 1-1927
90. DEPREZ (RENÉ), ingénieur, 12, avenue Emile Digneffe, <i>Liège.</i>	31- 1-1936
91. DESMEDT (M ^{me} GERMAINE), professeur d'Athénée, 59, avenue Emile Digneffe, <i>Liège.</i>	18- 3-1945
92. DESSY (EMILE), architecte, Petit-Aaz, <i>Hermée.</i>	17-12-1931
93. DESTORDEUR (R.), ingénieur, 20, quai Mativa, <i>Liège.</i>	25- 3-1949
94. DETIENNE-BRASSINNE (M ^{me} MARCEL), 9, rue Saint-Thomas, <i>Liège.</i>	25-11-1955
95. DETRY (MAURICE), 241, rue Gustave Baivy, <i>Jemeppe-sur-Meuse.</i>	29-12-1950
96. DIEUDONNÉ-BODART (M ^{me} YVONNE), 8, avenue Blondin, <i>Liège.</i>	25-11-1955
97. DINRATHS (CHARLES), 13, rue Nysten, <i>Liège.</i>	30- 3-1951
98. DIRICK (THÉODORE), géomètre-expert, 110, rue du Calvaire, <i>Liège.</i>	24- 2-1950
99. DOAT (HENRI), ingénieur, 428, rue des Vennes, <i>Liège.</i>	30- 6-1950
100. DOIZE (M ^{me} RENÉE), docteur en histoire de l'art et archéologie, 18, rue Saint-Pholien, <i>Liège.</i>	30-10-1931
101. DOSSIN-HALKIN (M ^{me} RENÉE), 22, rue de Campine, <i>Liège.</i>	22-12-1950
102. DROSSART (M ^{me} Vve PIERRE), avenue Léon Souguenet, <i>Esneux.</i>	29-10-1954
103. DUBOIS (LUDOVIC), docteur en médecine, 36, rue Courtois, <i>Liège.</i>	30-11-1945
104. DUFOUR (ANDRÉ), artiste peintre, 44, rue Dartois, <i>Liège</i>	27- 6-1919

105. DUFRASNE (JACQUES), 17, rue des XXII, <i>Liège.</i>	28- 5-1954
106. DUMONT (FRANÇOIS), instituteur, 76, rue des Sables, <i>Seraing.</i>	26-10-1934
107. DUPONT (JACQUES), 35, rue van Elewijk, <i>Ixelles.</i>	26-10-1913
108. EGGEN (VICTOR), 77, rue du Palais, <i>Verviers.</i>	28- 5-1948
109. ELIAS (FRANÇOIS), 46, quai de la Dérivation, <i>Liège.</i>	29-10-1954
110. ENGLEBERT (JEAN), ingénieur civil-architecte, 136, rue Geenen, <i>Bressoux.</i>	26- 6-1954
111. EVRARD (RENÉ), 55, rue du Travail, <i>Grivegnée.</i>	27- 5-1949
112. FABRI D'ENEILLES (PIERRE), agent de la Banque Nationale, 12, square F. Roosevelt, <i>Mons.</i>	24- 6-1938
113. FABRY (GEORGES), ingénieur technicien, 9, rue Chafnay, <i>Jupille.</i>	26- 9-1952
114. FANCHAMPS-DEMARET (M ^{me} PAULA), 38, rue du Centre, <i>Verviers.</i>	30- 1-1931
115. FIRKET (HENRI), docteur en médecine, 78, quai de Rome, <i>Liège.</i>	24- 4-1953
116. FISCHER (MATHIEU-G.), Le Saway, <i>Heusy.</i>	26- 3-1948
117. FLORKIN (MARCEL), professeur à l'Université, 6, rue Naimette, <i>Liège.</i>	27- 4-1951
118. FOLVILLE (JACQUES), artiste-peintre, restaurateur, 11, rue Darchis, <i>Liège.</i>	25-11-1955
119. FONTBARE DE FUMAL (BARON GUSTAVE DU), château de <i>Fumal.</i>	3- 7-1936
120. FRAIKIN (HENRI), 209, avenue de Pévèle, <i>Grivegnée.</i>	27- 2-1953
121. FRAIPONT-MAGNÉE (JOSEPH), 14, place du Pont, <i>Chénée.</i>	27- 4-1923
122. FRANÇOIS (PIERRE), conservateur du Musée de Verviers, 20, rue des Alliés, <i>Verviers.</i>	31- 1-1948
123. FRANCOTTE (AUGUSTE), industriel, 29, rue des Bégards, <i>Liège.</i>	30- 3-1951
124. FRESART (MICHEL DE), Les Rocailles, <i>Ayeneur.</i>	29- 3-1946
125. FRESART DE CLERCX DE WAROUN (EMMANUEL), 13c, place Xavier Neujean, <i>Liège.</i>	6- 4-1934
126. GADEYNÉ (M ^{me} Veuve EMILE), 32, rue Billy, <i>Grivegnée.</i>	30- 4-1954
127. GARDEDIEU (M ^{me} LAURE), régente, 36, rue Mathieu Laensbergh, <i>Liège.</i>	27- 3-1936
128. GENON (PIERRE), antiquaire, 34, rue André Dumont, <i>Liège.</i>	26- 5-1950
129. GERARDY (GEORGES), 25, rue de l'Etat Tiers, <i>Liège.</i>	26- 3-1948
130. GERARDY-DUMONT (M ^{me} GEORGES), 25, rue de l'Etat Tiers, <i>Liège.</i>	29-12-1927
131. GHILAIN (PIERRE), consul de Monaco, 4, rue Simonon, <i>Liège.</i>	30- 1-1925

132. GHIYSENS (JOSEPH), 22, rue Duvivier, <i>Liège.</i>	27-10-1912
133. GILLARD (ROBERT), rue de Spa, <i>Stavelot.</i>	18- 3-1945
134. GILLET (ARISTIDE), ingénieur, 269, rue Saint-Gilles, <i>Liège.</i>	26- 5-1950
135. GILTAY-VETH (SOPHIE), 2, Papenstraat, <i>Maestricht.</i>	25-11-1955
136. GIVE (AUGUSTE DE), receveur honoraire des contributions, 55, thier de la Fontaine, <i>Liège.</i>	24- 9-1937
137. GOBEAUX (ALBERT), ingénieur A. I. I.g., 13, rue Wazon, <i>Liège.</i>	26-10-1934
138. GODERNIAUX (M ^{me} DENISE), directrice d'école, 97, Large Voie, <i>Herstal.</i>	18- 3-1932
139. GOTHIER (FERNAND), libraire, 11, place du XX Août, <i>Liège.</i>	28- 2-1947
140. GOTHIER (PAUL), libraire, 5, rue Bonne Fortune, <i>Liège.</i>	27- 2-1931
141. GOVAERTS (Chanoine JEAN), 33, rue Reynier, <i>Liège.</i>	30- 9-1927
142. GRÉCOIRE (JACQUES), bourgmestre, 1, place Saint-Denis, <i>Huy.</i>	26- 5-1950
143. GRONDAL (GUILLAUME), 47, rue David, <i>Verviers.</i>	25- 4-1924
144. GUFFENS (ThéODORE), 1, rue Mathieu Polain, <i>Liège.</i>	28-11-1952
145. GUILLOTTE (ALBERT), architecte, 262, avenue de l'Observatoire, <i>Liège.</i>	26- 5-1950
146. HAMAL (GEORGES), 2d, rue Sainte-Véronique, <i>Liège.</i>	31-10-1919
147. HANEGRAEF (M.), chef de division à l'Azote, <i>Tilff.</i>	28- 2-1952
148. HANQUET (JOSEPH), sénateur, 13, place de Bronckart, <i>Liège.</i>	26- 5-1950
149. HANQUET (M ^{me} ADÈLE), 13, place de Bronckart, <i>Liège.</i>	26- 5-1950
150. HANSSON (PAUL), antiquaire, 53, quai Orban, <i>Liège.</i>	26-11-1948
151. HARDY (JOSEPH), préfet honoraire d'Athénée, 41, boulevard de l'Ourthe, <i>Chênée.</i>	24-11-1950
152. HARMEL (CHARLES), ingénieur, 9, rue Jacques Musch, <i>Embourg</i> , par Chênée.	19-12-1924
153. HASSE (RENÉ DE), château de Ningloheid, <i>Heusy.</i>	30- 5-1930
154. HEMRICOURT DE GRUNNE (Comte PHILIPPE DE), château de Hamal, <i>Russon.</i>	26-10-1945
155. HENET (M ^{me} BERTHE), 14, rue des Ixellois, <i>Liège.</i>	27- 1-1950
156. HENRY DE GENERET (LÉON), château de <i>Clavier.</i>	18- 3-1945
157. HERBETO (LUCIEN), pharmacien, 67, rue de Belleflamme, <i>Grivegnée.</i>	28-10-1955
158. HERBILLON (JULES), 62, rue du Cloître, <i>Laeken.</i>	31- 5-1946
159. HERVE (M ^{me} PAUL), 3, avenue Rogier, <i>Liège.</i>	29- 3-1929
160. HEUCHIENNE (JOSEPH), pharmacien, <i>Sougné-Remouchamps</i>	25- 3-1955
161. HUMBLET (JEAN-MARIE), 37, avenue Jules Neef, <i>Tilff.</i>	24- 2-1956
162. HUMBLET (MARCEL), 16, Heid de Mael, <i>Tilff.</i>	24- 2-1956

163. HUMPER (HIPPOLYTE), directeur honoraire des télographes, 21, quai Mativa, <i>Liège</i> .	27- 3-1931 27- 3-1931
164. HUYNEN (RENÉ), 35, rue Fabry, <i>Liège</i> .	26-10-1945
165. JACOB (GEORGES E.), journaliste, 34, rue Albin Body, <i>Spa</i> .	25-11-1938
166. JACOB (ROBERT), architecte, 6, rue Edouard Wacken, <i>Liège</i> .	28- 2-1947
167. JAMIN (EMILE), 155, rue Saint-Séverin, <i>Liège</i> .	27-12-1908
168. JANNE (RAYMOND), avocat, 117, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	27- 5-1932
169. JANNE D'OTHEE (M ^{me} HENRI), 111, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	25-11-1955
170. JARBINET (GEORGES), professeur d'athénée, 99, rue du Péry, <i>Liège</i> .	27- 2-1953
171. JEGHERS (ALBERT), notaire, 23, Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> .	25- 3-1949
172. JOWA (JEAN), assureur-conseil, 49, Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> .	28- 1-1927
173. KAYE (ARMAND), 11, rue Grétry, <i>Liège</i> .	29- 1-1954
174. KLEINERMANN DE LANCE (WALTER), juge au tribunal, 17, avenue du Centenaire, <i>Embourg</i> .	24- 2-1956
175. KLEPPER (GABRIELLE), directrice d'école, 42, rue de Selessin, <i>Liège</i> .	18-12-1953
176. KNAEPEN (JOHN), professeur d'Athénée, 15, rue de la Station, <i>Visé</i> .	25- 4-1947
177. KOENIG (JULIEN), architecte, 32, boulevard d'Avrov, <i>Liège</i> .	27-11-1931
178. KONINCKX (Abbé EGIDE), recteur de l'Ecole normale, <i>Looz</i> .	26-11-1950
179. KUPPER (CHARLES), 6, avenue H. Piedboeuf, <i>Angleur</i> .	31- 3-1933
180. LANDENNE (MATHIEU), 45, rue Guillaume d'Orange, <i>Seraing</i> .	27- 1-1950
181. LANDRAIN (RENÉ), rue Albert I ^{er} , <i>Hannut</i> .	26-11-1948
182. LANG (MAURICE), géénéalogiste, 40, chemin rue, <i>Malmedy</i> .	27-10-1939
183. LARBALETTE (JEAN), 163, rue Saint-Séverin, <i>Liège</i> .	25- 5-1933
184. LARUELLE (MARCEL), 291, rue Sauvenière, <i>Ouffet</i> .	27- 1-1956
185. LASTER (JULES), 5, rue du Molinay, <i>Seraing</i> .	28- 6-1952
186. LAUNOIT (Comte PAUL DE), 19, avenue Franklin Roosevelt, <i>Bruxelles</i> .	29- 3-1914
187. LEBEAU (ALFRED), ingénieur, 23, rue Gaucet, <i>Liège</i> .	26-10-1945
188. LEBRUN (ANDRÉ), antiquaire, 76, quai de Rome, <i>Liège</i> .	24- 4-1953
189. LEBRUN (PIERRE-LOUIS), 13d, rue Charles Magnette, <i>Liège</i> .	27-12-1946
190. LECLERC (NICOLAS), architecte, 125, rue de Campine, <i>Liège</i> .	28-11-1946

191. LECLERCQ (JEAN), ingénieur A. I. Ig., 32, rue Debin, <i>Liège</i> .	25- 4-1932
192. LEGRAIN (ALPHONSE), industriel, <i>Argenteau</i> .	28-10-1938
193. LEGROS (ELISÉE), chargé de cours à l'Université, 7, rue Pasteur, <i>Liège</i> .	31- 1-1948
194. LEMAIRE (FERNAND), 8, avenue des Bois, <i>Méry</i> .	29- 3-1935
195. LEMAIRE (M ^{me} MARIETTE), 46, rue Reynier, <i>Liège</i> .	24- 2-1950
196. LEONARD (M ^{me} LUCIEN), 17, place Xavier Neujean, <i>Liège</i> .	30-11-1956
197. LE PAS (JEAN-JOSEPH), 90, rue de Xhovémont, <i>Liège</i> .	27- 3-1953
198. LESIRE-BARE (JOSEPH), 75, rue François Lefebvre, <i>Rocour</i> .	25-11-1938
199. L'HOEST (M ^{me} HÉLÈNE), 20, Basse-Wez, <i>Liège</i> .	28-11-1924
200. LIBEN (HENRI), président à la Cour d'Appel, 49, rue César Franck, <i>Liège</i> .	26- 5-1950
201. LIMBOURG (Chevalier PHILIPPE DE), <i>Theux</i> .	27- 2-1910
202. LIMBURG-STIRUM (Comte THIERRY DE), château de <i>Huldenberg</i> par Weert-Saint-Georges.	28- 4-1950
203. LINTERMANS (MAURICE), 34, rue Renory, <i>Angleur</i> .	29- 6-1923
204. LOBET (ALFRED), architecte, 16, rue de Spa, <i>Liège</i> .	17-12-1908
205. LOHEST (JACQUES), 29, rue de Bornhem, <i>Capelle-au-Bois</i> .	25-11-1938
206. MACOT (M ^{me} PAUL), régente d'école moyenne, 9, rue Vapart, <i>Angleur</i> .	28- 9-1956
207. MAGIS (M ^{me} JEANNE), 4, rue Lebeau, <i>Liège</i> .	30- 3-1951
208. MANHEIMS-WILLEM (M ^{me} GEORGES), 5, quai de la Boverie, <i>Liège</i> .	30-11-1956
209. MANNOY (ALBERT), architecte, 14, rue Gustave Baivy, <i>Jemeppe-sur-Meuse</i> .	29-10-1954
210. MARÉCHAL (Abbé ALBERT), professeur, <i>Stavelot</i> .	18- 3-1945
211. MARTIN (JEAN), ingénieur, 7, Grand'Place, <i>Cheratte</i> .	31- 3-1950
212. MARTIN (LÉON), docteur en médecine, 73, rue du Grand Puits, <i>Herstal</i> .	29- 4-1949
213. MASSANGE DE COLLOMBS (Chevalier HENRI), 119, boulevard Louis Schmidt, <i>Etterbeek</i> .	24- 2-1928
214. MASSANGE DE LOUVREX (LÉON), 51, rue des Champs, <i>Liège</i> .	25- 3-1949
215. MASSON (M ^{me} CHRISTIANE), 34, quai Mativa, <i>Liège</i> .	27- 5-1938
216. MASSON (RENÉ), ingénieur, 41, rue des Rivageois, <i>Liège</i> .	26- 2-1932
217. MATIVA (ALFRED), pharmacien, <i>Houffalize</i> .	28- 2-1947
218. MEDART (MICHEL), 20, rue du Martyr, <i>Bressoux</i> .	19-12-1924
219. MEIJINNE (GEORGES DE), docteur en médecine, 39, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	28-10-1927
220. MELON (NESTOR), directeur d'école, 45, rue Méan, <i>Mons-lez-Liège</i> .	28- 6-1946

221. MELOTTE (Louis), 19, boulevard Piercot, <i>Liège.</i>	26- 6-1946
222. MEMOIRE-MARIE (Frère), professeur à l'école Saint-Luc, 26, rue Sainte-Marie, <i>Liège.</i>	19-12-1952
223. MENTIOR (ANDRÉ), directeur de la Lainière, 15, rue de Selessin, <i>Liège.</i>	29-10-1954
224. MERCENIER (FERNAND), juge de Paix, 42, rue Rioul, <i>Huy.</i>	28-10-1932
225. MEYERS (Abbé GÉRARD), curé, <i>Warsage.</i>	25- 5-1945
226. MICHAUX (ÉTIENNE), expert comptable agréé, 29, rue de Bovenistier, <i>Remicourt.</i>	27- 6-1947
227. MICHEELS (GEORGES), lustrier, 5, rue de la Vieille Montagne, <i>Liège.</i>	27- 5-1955
228. MINON (MICHEL), 18, rue de la Madeleine, <i>Liège.</i>	25- 5-1956
229. MOFFARTS D'HOUCHENEE (Baron FRANÇOIS DE), 7, place Emile Dupont, <i>Liège.</i>	26- 5-1950
230. MOFFARTS D'HOUCHENEE (Baron HENRI DE), château de Massogne, <i>Ciney.</i>	18- 3-1945
231. MONTRIEUX (ERNEST), architecte, 67, rue des Wallons, <i>Liège.</i>	28-10-1932
232. MOONS (JACQUES), pharmacien, 14, boulevard Bamps, <i>Hasselt.</i>	26- 5-1950
233. MOREAU (GÉRARD), professeur d'Athénée, 68, rue Richard Heintz, <i>Herstal.</i>	27- 1-1939
234. MOREAU-COULON (M ^{me} MARCEL), 5, rue du Commandant Marchand, <i>Liège.</i>	29- 6-1951
235. MORETUS-PLANTIN (R. P. HENRY), 59, rue de Bruxelles, <i>Namur.</i>	27- 2-1925
236. MOUREAU (LÉON), professeur à l'Université, 32, rue des Vennes, <i>Liège.</i>	28-11-1952
237. MOUTSCHEN (JOSEPH), architecte, 216, rue Charlemagne, <i>Jupille.</i>	26- 5-1950
238. NAGANT (PAUL), notaire, 53, quai du Roi Albert, <i>Bressoux.</i>	27-12-1946
239. NAGELMACKERS (ARMAND), capitaine honoraire, 40, boulevard Frère-Orban, <i>Liège.</i>	27-10-1933
240. NAGELMACKERS (M ^{me} ARMAND), 40, boulevard Frère-Orban, <i>Liège.</i>	25- 2-1955
241. NAVEAU DE MARTEAU (PIERRE), château de <i>Bomershoven</i> , par Jesseren.	30-11-1956
242. NELIS (M ^{me} FRANZ), 5, place d'Italie, <i>Liège.</i>	29-10-1954
243. NEUKERMANS (ÉMILE), chef de division à l'administration communale, 34, Fond Pirette, <i>Liège.</i>	29- 5-1953
244. NEUVILLE (M ^{me} LÉON DE), 93, rue Louvrex, <i>Liège.</i>	20-12-1946
245. NINANNE (GÉRARD), directeur d'école, 86, rue Materne, <i>Grâce-Berleur.</i>	25- 2-1949
246. NIVETTE (JOSEPH), chef du département minéral à la Vieille Montagne, 40, rue Large, <i>Chênée.</i>	28- 7-1922

247. NOEL (M ^{me} JULIETTE), 6, rue Dossin, <i>Liège.</i>	26- 5-1950
248. NOIRFALISE (MAURICE), 1, rue Lebeau, <i>Liège.</i>	26- 2-1932
249. NOTTET (PAUL), ingénieur, 2, rue Clémenceau, <i>Ans.</i>	30-3- 1928
250. NYSSEN (ANDRÉ), assureur-conseil, 70, rue Lambert Dewonck, <i>Aller.</i>	26- 2-1932
251. OGER (JEAN), 93, rue de la Coopération, <i>Saint-Nicolas.</i>	25- 2-1949
252. PANHUYSEN (J. W. A.), archiviste du royaume dans le Limbourg, 7, rue Saint-Pierre, <i>Maestricht.</i>	26- 9-1952
253. PAQUE (SIMON), député, rue Materne, <i>Grâce-Berleur.</i>	26- 5-1950
254. PAQUOT (MARCEL), professeur à l'Université, 51, rue du Vieux Mayeur, <i>Liège.</i>	25- 5-1951
255. PARTZ DE COURTRAY (Vicomte CHARLES DE), 12, place Cathédrale, <i>Liège.</i>	26- 9-1952
256. PASSELECQ (MARTHE), régente, 35, rue Darchis, <i>Liège.</i>	18-12-1953
257. PENY (M ^{me} FRÉDÉRIC), 123, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège.</i>	30- 1-1925
258. PERILLEUX (DÉSIRÉ), 8, rue de la Sucrerie, <i>Aller.</i>	26- 4-1946
259. PEROT (GEORGES), 6, avenue des Platanes, <i>Cointe-Sclessin.</i>	25- 3-1955
260. PETIT (PAUL), juge au tribunal, 27, rue de Verviers, <i>Liège.</i>	25- 5-1951
261. PHILIPS (JEAN), docteur en médecine, 76, rue de la Collectivité, <i>Montegnée.</i>	28- 1-1949
262. PICARD (VICTOR), 10, quai du Condroz, <i>Liège.</i>	17- 7-1948
263. PIERARD (M ^{me} CHARLOTTE), régente, 20, rue Saint-Jean, <i>Liège.</i>	29- 6-1934
264. PIERARD (M ^{me} COLETTE), étudiante, 20, rue Saint-Jean, <i>Liège.</i>	29-10-1954
265. PINCHART (GEORGES), secrétaire communal, 66, rue F. Nicolay, <i>Seraing.</i>	27- 5-1955
266. PIRET (ERNEST), ingénieur, 15, quai Marellis, <i>Liège.</i>	29-10-1954
267. PIRLET (ANDRÉ), 230, rue des Vennes, <i>Liège.</i>	25- 5-1945
268. PIRON (MAURICE), professeur à l'Université de Gand, 46, rue Jules Destrée, <i>Grivegnée.</i>	25- 5-1945
269. PITTEURS DE BUDINGEN (Baron HENRI DE), banquier, château de <i>Villers-lez-Haest</i> , Rhisnes.	29-12-1926
270. PLANCHAR (LOUIS), antiquaire, 16, rue Saint-Remy, <i>Liège.</i>	29-12-1950
271. PLOMIDEUR (GEORGES), 12, rue de la Madeleine, <i>Liège.</i>	26- 6-1948
272. PLOMTEUX (ROGER), 33, rue de l'Avenir, <i>Sclessin.</i>	26- 6-1948
273. PLUYMERS (Chanoine LUDOVIC), visiteur diocésain, 28, rue Revnier, <i>Liège.</i>	18- 3-1945
274. POELS (EUGÈNE), 10, rue des Bas-Sarts, <i>Val-Saint-Lambert.</i>	30- 4-1948
275. POIRIER (MATHIEU), dessinateur industriel, 99, rue des Prés, <i>Wandre.</i>	25- 3-1955
276. POISSINGER (ANDRÉE), professeur d'arts décoratifs, 29, rue du Gravier, <i>Chênée.</i>	25-11-1955

277. POLAIN (CHRISTIAN), 10, avenue des Géraniums, *Woluwe St-Pierre*. 28-12-1956
278. POLET (GEORGES), notaire honoraire, 18, avenue de l'Yser, *Etterbeek*. 25- 3-1938
279. POSWICK (Baron PROSPER), ambassadeur, château de *Tihange, Huy*. 18- 3-1945
280. POTE STA (Baronne EDOUARD DE), château de *Hermalle-sous-Huy*. 29-11-1908
281. PRION PANSIUS (ARMAND J.), château de la Motte, *Bellaire*. 27- 9-1935
282. PROST-BUCHLER (EUGÈNE), 28, rue Louvrex, *Liège*. 30-11-1945
283. PURAYE (JEAN), docteur en histoire de l'art et archéologie, 3, quai P. Van Hoegaerden, *Liège*. 30-10-1931
284. RAICK (ARMAND), 56, rue Darchis, *Liège*. 25- 5-1945
285. RASKIN (MARCEL), 274, boulevard d'Avroy, *Liège*. 25- 9-1931
286. REMACLE (LOUIS), professeur à l'Université, 92, rue du Limbourg, *Liège*. 29- 6-1945
287. REMONT (JULIEN DE), greffier de la Justice de Paix, route de Bouillon, *Florenville*. 27- 1-1950
288. REMY (LÉON), professeur d'Athénée, 11, Thier de Liège, *Stavelot*. 30-12-1949
289. RENARD (JEAN), 284, chaussée de Vleurgat, *Ixelles*. 18- 3-1945
290. RENARD (PAUL), avocat, 14, rue Fabry, *Liège*. 27- 5-1949
291. RENARD (PAUL), docteur en médecine, rue de la Chat-queue, *Seraing*. 30- 3-1951
292. RINCK-RENARD (LUCIEN), docteur en philologie classique, route de Balmoral, *Sart-lez-Spa*. 27-11-1953
293. ROBERT (FERNAND), contrôleur du cadastre, 23, quai de l'Ourthe, *Liège*. 25- 3-1927
294. ROGISTER (CHRÉTIEN), docteur en médecine, 23, rue Roi Albert, *Bressoux*. 27- 1-1950
295. ROSELIER (EUGÈNE), ingénieur, 9, rue de Chestret, *Liège*. 29-10-1937
296. ROSELIER (M^{me} GERMAINE), 9, rue de Chestret, *Liège*. 27- 5-1938
297. ROUCHE (NICOLAS), professeur d'athénée honoraire, 15, Longs Thiers, *Huy*. 27- 1-1956
298. RUWET (JOSEPH), professeur à l'Athénée, 6, Verte Voie, *Thimister*. 26- 4-1946
299. SCHAETZEN DE SCHAETZENHOFF (Baron MARCEL DE), 87, rue Royale, *Bruxelles*. 27- 6-1919
300. SCHNACKERS (JOSEPH), directeur d'école, 94, rue Haisse, *Mortier par Blégny*. 27-10-1950
301. SENY (CHARLES DE), notaire, 2, place de Bronekart, *Liège*. 6- 4-1934
302. SERVAIS (JEAN), professeur à l'Athénée, 13, rue Wiertz, *Liège*. 28-11-1920

303. SERVAIS (JEAN), professeur à l'athénée de Binche, 85, rue de Fontaine, <i>Ressoux</i> .	28-11-1946
304. SERVAIS-JANSSEN (M ^{me} ANDRÉE), 9, rue Henri de Dinant, <i>Liège</i> .	26- 6-9953
305. SMIDS (LOUIS), industriel, 6, rue Saint-Pierre, <i>Liège</i> .	28- 2-1931
306. SOREIL (ARSÈNE), professeur à l'Université, 316, rue de l'Yser, <i>Ans</i> .	18-12-1953
307. SOUBRE (JOHN), ingénieur, 17, rue Raikem, <i>Liège</i> .	31- 1-1947
308. STOUFFS DEL HAMAIDÉ (M ^{me} JACQUELINE), 22, rue du Vieux-Mayeur, <i>Liège</i> .	29- 6-1951
309. SWYSEN (M ^{me} LÉONTINE), régente, 15, rue des Fories, <i>Liège</i> .	27- 7-1923
310. TAHION (RENÉ), procureur général, 13, rue des Augustins, <i>Liège</i> .	30- 1-1910
311. TASSET (PAUL), docteur en droit, 46, rue de la Boverie, <i>Liège</i> .	26- 6-1953
312. TASSOUL (M ^{me} NICOLE), bibliothécaire-bibliographe, 147, rue Gallé de Gamond, <i>Uccle</i> .	26- 5-1950
313. TECHY (DÉSIRÉ), conservateur du Musée d'Armes, 248, rue de Campine, <i>Liège</i> .	29- 4-1949
314. THIBOUT (M ^{me} FANNY), 39, rue Darchis, <i>Liège</i> .	18- 3-1945
315. THIBOUT (JOSEPH), 39, rue Darchis, <i>Liège</i> .	31- 5-1935
316. THIRIFAYS (ALFRED), juge au tribunal, 8, rue des Déportés, <i>Verviers</i> .	27- 2-1953
317. THIRY (LOUIS), docteur en médecine, 28, avenue Louis Libert, <i>Aywaille</i> .	30- 9-1932
318. THISQUEN (JEAN), juge au tribunal, 74, rue de Joie, <i>Liège</i> .	24- 4-1953
319. THONE (GEORGES), imprimeur, 13, rue de la Commune, <i>Liège</i> .	29- 2-1924
320. THONNART (PAUL), directeur général honoraire du corps des mines, 400, rue de Campine, <i>Liège</i> .	28- 9-1956
321. TIBAUX (GÉRARD), ingénieur, 11, rue de l'Enclos, <i>Liège</i> .	27- 6-1947
322. TIMMERMANS (PAUL), ingénieur, 59, quai de Rome, <i>Liège</i> .	29- 3-1935
323. TINLOT (M ^{me} DENISE), conservateur du Musée archéologique de Herstal, 11, rue des Fories, <i>Liège</i> .	29- 9-1933
324. TIXHON (MARIE-THÉRÈSE), 1, quai de Rome, <i>Liège</i> .	28- 6-1952
325. TULIPPE (OMER), professeur à l'Université, 54, quai Orban, <i>Liège</i> .	30- 1-1937
326. VAN BENEDEEN (ALFRED), 158, rue de Beyne, <i>Jupille</i> .	28- 6-1935
327. VAN CROMBRUGGE (JEAN), 46, rue Reynier, <i>Liège</i> .	26-10-1951
328. VAN CROMBRUGGE (M ^{me} JULES), 46, rue Reynier, <i>Liège</i> .	26-10-1951
329. VANDENABEELE (EUGÈNE), docteur en médecine, <i>Esneux</i> .	29-10-1937
330. VAN DEN PEERBOOM (IGNACE), docteur en droit, 25, rue Dartois, <i>Liège</i> .	30-10-1931

331. VAN DER EYKEN (LOUIS), 21, avenue des Klauwaerts, <i>Ixelles.</i>	29-12-1936
332. VAN DER HAEGHIN (ALFRED), 244, Dieweg, <i>Ucele.</i>	28-10-1932
333. VANDER HEYDEN (JACQUES), 37, rue des Augustins, <i>Liège.</i>	28- 2-1931
334. VANDER LINDEN (ALBERT), 29, rue Franklin, <i>Bruxelles.</i>	25-10-1935
335. VAN DERVEEGHIDE (M ^{me} DENISE), archiviste-paléographe, 38, rue Keyenveld, <i>Ixelles.</i>	28- 6-1946
336. VANELDEREN (FRANCIS), 124, rue des Wallons, <i>Liège.</i>	29- 4-1949
337. VAN HEULE (M ^{me} LUCIE), 10, place de Bronekart, <i>Liège.</i>	25-11-1932
338. VAN SANTBERGEN (RENÉ), professeur d'Athénée, 48, rue du château Massart, <i>Liège.</i>	18- 3-1945
339. VAN ZUYLEN (ERNEST), 16, quai de Rome, <i>Liège.</i>	31- 3-1933
340. VAN ZUYLEN (Baron FRÉDÉRIC), château de Colonster, <i>Tilff.</i>	27-11-1931
341. VAN ZUYLEN (Mgr GUY), évêque titulaire de Druas, évêque coadjuteur de Liège, 14, rue de l'Evêché, <i>Liège.</i>	26- 5-1950
342. VAN ZUYLEN (Baron JOSEPH), château d'Argenteau.	29- 4-1911
343. VENTER (JULIEN), ingénieur, 396, rue Sainte-Marguerite, <i>Liège.</i>	30-11-1945
344. VERBOCKHAVEN (ERNEST), industriel, 13, place St- Jacques, <i>Liège.</i>	28- 4-1933
345. VILLERS-BAAR (M ^{me} FERNAND), 5, place d'Italie, <i>Liège.</i>	27-12-1946
346. VRANCKEN-PIRSON (M ^{me} IRÈNE), 67, quai Mativa, <i>Liège.</i>	18- 3-1945
347. WAHA (LÉONCE), avocat, 35, boulevard Piercot, <i>Liège.</i>	30-11-1934
348. WAHA (M ^{me} LÉONCE), 35, boulevard Piercot. <i>Liège.</i>	26-10-1951
349. WARLAND-LAVALLIÈE (M ^{me} Veuve ESTHER), 11, rue du Pont d'Avroy, <i>Liège.</i>	28-12-1956
350. WEEKERS (LÉON), professeur à l'Université, 15, rue For- geur, <i>Liège.</i>	28- 3-1909
351. WIBAIL (OSCAR), ingénieur, 53, rue du Vieux-Mayeur, <i>Liège.</i>	30- 3-1926
352. WILEUR (ALBERT), avocat, 75, Mont-Saint-Martin, <i>Liège.</i>	28- 6-1952
353. WILL (M ^{me} BERTHE), 148, rue Ed. Colson, <i>Loncin.</i>	31- 3-1922
354. WILLEM (LÉON), ingénieur, 78, rue Fanny, <i>Seraing.</i>	25-2 -1955
355. WISER (FERNAND), docteur en droit, 130, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège.</i>	29- 1-1926
356. XIHGNESSE (LOUIS), 30, quai des Ardennes, <i>Liège.</i>	27- 6-1947
357. ZUMKIR (ANDRÉ), professeur d'Athénée, 114, rue sur la Fontaine, <i>Liège.</i>	24- 2-1956

ABONNEMENTS

1. ANGLEUR (*Administration communale*).
2. BEN-AHIN (*Administration communale*).
3. BIERBEEK par CORBEEK-LOO (*Encyclopédie bénédictine*).

4. BRESSOUX (*Administration communale*).
5. BRUXELLES (*Archives générales du Royaume*).
6. BRUXELLES (*Bibliothèque royale*).
7. BRUXELLES (*Librairie encyclopédique*).
8. BRUXELLES (*Office international de librairie*).
9. BRUXELLES (*Office de publicité*).
10. CHENÉE (*Administration communale*).
11. COMBLAIN-AU-PONT (*Administration communale*).
12. ENGIS (*Administration communale*).
13. GAND (*Bibliothèque de l'Université*).
14. GRAND-AXHE (*Administration communale*).
15. HAMOIR (*Administration communale*).
16. HANNUT (*Collège Sainte-Croix*).
17. HASSELT (*Archives de l'Etat*).
18. HENRI-CHAPELLE (*Administration communale*).
19. HOUTAIN-SAINT-SIMÉON (*Administration communale*).
20. LANDEN (*Administration communale*).
21. LIEGE (*Archives de l'Etat*).
22. LIEGE (*Collège Saint-Servais*).
23. LIEGE (*Bibliothèque du Séminaire*).
24. LIEGE (*Bibliothèque de l'Université*).
25. LIEGE (*Bibliothèque de la Ville*).
26. LIEGE (*Services Educatifs de la Province*).
27. LIEGE (*Office du tourisme de la Ville*).
28. LIEGE (*Fédération du tourisme de la Province*).
29. LOUVAIN (*Bibliothèque de l'Université*).
30. MARIEMONT (*Patrimoine du domaine de*).
31. MONTEGNÉE (*Administration communale*).
32. MORESNET (*Administration communale*).
33. MORTIER (*Administration communale*).
34. OUGRÉE (*Bibliothèque communale des Communaux*).
35. PEPINSTER (*Administration communale*).
36. SAINT-NICOLAS-lez-LIEGE (*Administration communale*).
37. SERAING (*Les Chercheurs de la Wallonie*).
38. SPA (*Bibliothèque de la Ville*).
39. VAL-DIEU (*Abbaye de*).
40. WALHORN (*Administration communale*).
41. CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE CULTURE, 9, en
Vinâve d'Ille, Liège.

ÉTRANGERS

1. LA HAYE (*Librairie M. Nijhoff*).
2. OXFORD (*Bodleian Library*).
3. PARIS (*Librairie des Méridiens*).

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

- ABÉE, prov. Liège, cant. Nandrin, 11.
— (seigneur d'), 12.
ABSOLOON (Gérard), 97.
ADOLPHE DE LA MARCK, prince-évêque de Liège, 73.
AGNÈS, fille d'Allard de Moge, 72.
AGURNE (Jean-Antoine), prêtre de l'Oratoire, 223.
AHIN (seigneur d'), voir BRION.
AL(L)ARD DE MOGE, 72. — Sa fille, 72.
AL(L)ARD DE(L) TOMBOIR, 63, 108.
Voir aussi TOMBEUX.
ALLARD DELLE VAUX, 109.
ALLARD WILERS OU DE WILEZ, 106, 109.
ALEXANDRE (Véronique), 124.
AMA (This d'), 59.
AMBOISE (Georges d'), cardinal-légat, 235, 240.
AMPLIDIS, 215.
ANGOXHE (Marguerite), 91.
ANIXHE, dép. Fexhe-lez-Slins, 181.
ANSELME, 214.
AOUST (Balthasar d'), doyen de Saint-Barthélemy, 94.
ARBALETE (Gile de l'), 84.
ARBBERG DE VALLENGIN, comtes, 77.
Voir aussi VALLENGIN.
ARCHIVES DE L'ÉTAT à Liège, 6.
ARDENCOURT (Marie-Anne Lewalle d'), voir LEWALLE D'ARDENCOURT.
ARDENNE, voir DARDENNE.
AREMBERG (bâtard d'), voir MARCK (Jean de La).
ARGENTEAU (Jean d'), 74. — (Renard d'), seigneur d'Esneux, 73.
ARNOULD BASCHELIERS, 109.
AUTEL (Hugues d'), comte de La Roche, 216. — (Marguerite d'), 216, 217.
AWANS (Humbert-Corbeau d'), seigneur d'Esneux, 215.
BACHELER, BACHELERIS, BASCHELIERS (Arnould), 109. — (Lambert), 106. — (Jean, fils), 106.
BADEWIN, voir BAUDOUIN.
BADUELLE, curé, 26.
BALTHOIN (Barbe), 92.
BANNEUX (Hubert), 229.
BARBANSON (Bruduin de), 218. — (Étard de), 218. — (Henri de), 218.
BARSE (Olivier de), 22.
BARVAUX-CONDROZ, prov. Namur, cant. Ciney. — Seigneurs, voir CERE.
BASCHELIERS, voir BACHELER.
BASILLA, 215.
BASTOGNE (Henri de), 216.
BATTY, dép. Nandrin, 99. — (Pierre de), 112, 116.
BAUDOUIN DE DINANT, 42, 43. Voir aussi BAUDOUIN DE SAINT-SERVAIS.
BAUDOUIN PANIOS OU PANIOT, 75.
BAUDOUIN DE SAINT-SERVAIS, 8, 44, 56. Voir aussi BAUDOUIN DE DINANT.
BAUGNÉE, dép. Tavier, 11, 12, 67, 72, 119. — (Jacquemin de), 110. — (château de), 101 à 102.
BAWIN, 22, 41, 98, 100, 101. — (Barbe-Catherine), 65. — (François), 64, 65. — (Françoise-Aurélie), 64. — (Guillaume), 64. — (Jeanne-Éléonore), 64.
BAYNAY (Jean), 108.
BEALFOSSE (Jean de), 216.

- BÉALMONT, voir BEAUMONT.
- BEAMONT, voir BEAUMONT.
- BEAUMONT, dép. de NANDRIN, 13, 75 à 79. — (Ameil de), 110, 111. — (Gérard de), 35, 91, 100. — (Jean de), 83. — (Guillaume de), 78. — (Lambert de), 107, 76. — (Thomas de), 76. — (Remeis de), 106.
- BECK (Gertrude delle), 59.
- BECKERS (Albert de), bourgmestre de Liège, 86. — (Gertrude Isabelle), 85. — (Louis), chanoine de Saint-Paul, 85. — (Servais), 85.
- BEER ou BEYER(S) (Jeanne-Catherine), 68.
- BEGGON DE SEPTFAWES (Loren le), 119.
- BERINGHEN (Catherine de), 81.
- BERLAIMONT (Henri de), 17.
- BERLAYMONT (Jacques de), seigneur de Bomal, 219. — (Marie-Agnès de), 219. — (Marie-Françoise de), 219.
- BERLAYMONT DE FLOYON (Jeanne de), 77.
- BERLI(ER) (Anne le), 81.
- BERLO (Isabelle de), 43. — (Marie), 43. — (Racs de), 43, 44.
- BERTHOL (Jeanne), 92.
- BERTRAND DELLE VAUX, 109.
- BEX (famille de), 40.
- BEYER(S), voir BEER.
- BIERLANDEUR (Lambert), vicaire de Nandrin, 26.
- BIETEMFOSSE, dép. NANDRIN, 12, 82.
- BILLEHE (Antoinette de), 77.
- BLEHEN (Oude de), 58.
- BLISIA (Christian), 92.
- BODELEUX (Michel de), 100.
- BODEUR (Thomas de), 114.
- BODSON (H.), 57.
- BOECX (Clara), 81.
- BOESMANS (Renier-Erard), 81.
- BOHMERS (A.), 188.
- BOIS ou BOIX (Claude de), dit d'Aux Houx, 115. — (Jacquemin de), 113, 115. — (Jacques de), 79, 108.
- BOIS DE SONNET (Gilles de ou du), 35, 64.
- BOLAND (Evraud de), 218. — (Jeanne de), 218. — (Robert de) dit de Rolez, 217.
- BOMAL, prov. Luxembourg, cant. Barvaux, 209.
- BONJEAN (Thiry), 78. — (Laurent), 94, 117. — (Léonard), 117.
- BORLE (Beaudouin), 64. — (Jean), 64. — (Marie-Françoise), 64, 65.
- BOTTON (Ailis ou Elys), 77, 78, 79.
- BOTTY (Drianne), 65. — (Nicolas), 65.
- BOUCHEILLE, voir BOUHAIE.
- BOUET, famille, 99. Voir aussi DAR-DENNE.
- BOUHAIE, dép. Nandrin (BOUCHEILLE, BOUXHÉE, BOUXHEILLE, BOUXHÈLE). — (Albert delle), 101. — (Eloi), 101. — (Isabeau), 70. — (Jeanne), 101. — (Léonard), 70. — (Pacquette), 101. — (Reine), 101. — (Maison de la), 101.
- BOUILLON (château de), 233, 240.
- BOURGEOIS (Joseph) bourgmestre de Nandrin, 39, 117, 120.
- BOVET, famille, 99. Voir aussi DAR-DENNE.
- BRA, prov. Liège, cant. Stavelot, 214.
- BRANDY (Gilles), 12. — (Jean), 12.
- BRIFFOZ (Pierre), 84.
- BRION (a ou de), seigneurs d'Alin. — (Erard), 77. — (Jean), 76, 77, 96.
- BRONCKART (Lambert-Joseph), 27.
- BROUCK (seigneur de), voir HOEN.
- BRUS (Jean de), 44. — (Marie de), dame de Plainevaux et Strivay, 43, 44.
- BUEREN (Marie de), 43, 45.
- CABOSSE (Englebert), 91. — (Guillaume), 91.
- CACKETERIE (Catherine delle), 110.
- CÉLIS, voir SÉLYS.
- CERF(F) (Antoine du), 94. — (Jacques de), 94. — (Jean du), seigneur de Barvaux-en-Condroy, 43, 44, 64, 94, 111. — (Olivier de), 94.
- CHAISNE (Isabeau du), 67, 68.
- CHAMONT, voir CHAUMONT.
- CHAMPS (Jacques de), 68. — (Paul de), 68.

- CHANTEMERLE (Jean de), voir SOU-MAGNE.
- CHARPENTIER (Jean le), 76, 88. — (Marie le), 86. — (Piron de), 130.
- CHASTEER (Anne de), 77.
- CHAUMONT, CHAMONT (Avmond), 71, 99. — (Grégoire), 84, 89. — (Guillaume der), 91. — (Jacques de), 91.
- CHENALURE (Jean), 66.
- CHEOUX (Bernard de), 223.
- CHERAIN, prov. Luxembourg, cant. Houffalize, 214.
- CHERET (Barthélémy ou Jean-Baptiste), 118, 121. — (J.-J.), 118. — (Jean de), 88. — (Nicolas de), 88. — (Nicolas-Joseph de), 88.
- CHESNE (Amel du), 108, 117.
- CUIER (Jamar de), 64. Voir aussi CERE.
- CHIERRFF, voir CERE.
- CHIET (Watelet de), 110.
- CINEY (curé de), 16.
- CLAWEGOTTE, l. d. à Nandrin, 96.
- CLEBSATTEL DE CERNAY (Armand), 130. — (Isaac-Gabriel), 129. — (Jean-Charles), 130. — (Justine-Adélaïde), 130. — (Marie-Ange), 130.
- CLÉMENT III, pape, 8.
- CLERMONT, prov. Liège, cant. Nandrin. — (Wery de), 72, 73. — (comte de), voir CONON. — (ban de), 11, 12.
- CLUNY (abbaye de), 28.
- COCK OU COECK D'OPINEM (Anne de), 126, 128.
- COLLARD (Agnès), 64. — (Simon), 64.
- COLLARD DE PETIT-BOMAL (Nicolas, dit), 215, 216.
- COLLARD DELLE PETITE VAUX, 84.
- COLLETTE (François), 98. — (Gilles), 98.
- COLLIGNON (Jacques), 75, 108. — (Léonard), 75.
- COLLIGNON DE HUY, 96.
- COLLIN (Henri), dit d'Ortho, 22.
- COLONSTER, voir HORION DE COLONSTER.
- COMBLAIN, prov. de Liège, 212.
- COMBLINAY, dép. COMBLAIN-FAIRON, 216.
- COM(M)INETTE (Eloi del), 96, 98, 118. — (Charles), 99. — (Hubert), 98, 99. — (Jean), 99. — (Pierre), 99.
- CONARD DEL TOMBOR, 108.
- CONON, abbé, 211, 212.
- CONON, comte de Montaigu en Ardenne et de Clermont, 28.
- CONRAD, curé de Bomal, 209.
- COPPÉE (P.), curé de Fraiture, 101.
- CORBEAL DE FAWE, 109.
- CORBEAU D'AWANS (Humbert), seigneur d'Esneux, 215.
- CORBISIER OU CORBUSIER (Hubert le), 96.
- CORNART, moulin à Nandrin, 63.
- CORSWAREM (famille de), 28. — (Arnould de), dit de Nandrin, 43, 44. — (Jean de), dit de Nandrin, seigneur de Velroux, Nandrin et Fraineux, 43, 44, 126. — (Marie de), dite de Nandrin, 34. — (Robert de), 43, 44. — (W. de), 82. — (Wathieu de), 29, 44.
- COTTEREAU (Pierre), 242.
- COUNOTTE (Contard), 59, 94. — (Jean), 59.
- COURA(RD) (Jean), 96, 101, 105, 107, 111, 114. — (Marguerite), 111.
- COUSIN (Johan), 118.
- COUTHUIN, prov. Liège, cant. Héron, 174.
- CRASSIER (Guillaume de), 50.
- CROIX-ANDRÉ, l. d. à Nandrin, 101. — (Gillet de la), 96. — (Valentin de la), 96.
- CROY (Jacques de), évêque de Cambrai, 235, 237, 238.
- CUNAULT-SUR-LOIRE, Prieuré de Notre-Dame, 240.
- DAMBIERMONT (Jean), 79.
- DANTHINE (Hélène), 181.
- DARDENNE (Adam), 100. — (Catherine), 100. — (Henry), 100. — (Léonard), 100. — (Mathieu), 100, 101.
- DATHIN (Agnès), de Montegnée, 216.

- DAUN (Philippe de), 235, 236, 237.
DAWANCE (Jean), 26. — (Jean-Pierre), 71.
DECHAMPS (Jacques), 68, 84. — (Paul), 68, 84.
DEFRESNE, notaire, 31.
DEGAGEUR (Louis-Joseph), 27.
DEGARD (Pierre), 121.
DEIGNÉE (Arnould), 88.
DELHASSE ou DELHAZE, 97, 118. — (Bastin), 24. — (Jean-Sébastien), 24, 25.
DELHAYE (Gilles-François), 52.
DELHAZE, voir DELHASSE.
DEMONT (Noël), 96. — (Thiry), 96.
DENGIS (Jean), 104.
DENISON (M.-A.), 86.
DENIZO (Anne-Elisabeth), 81.
DE PUYDT (Mareel), 171, 172.
DESPA (Lambert), 77.
DINANT (Baudouin de), 34, 42, 43. — (Gobert de), 42.
DOART (Paequay de), 22.
DOKIERE (Henrar), 109.
DOLLARD (Marie-J.-Henriette), 82.
DONNAY (Hadelin), 26.
DONNEAU (Albert), 170.
DOPPAGNE (H.), 6, 12.
DOSQUET (Bruno), 87.
DOUHAR(D ou T) (Béatrice), 24. — (Godefroid), 24, 85. — (Jean), 22, 23, 117.
DOUMERE (Sylvain), 124.
DOYAR (Agnès de), 71. — (Noël de), 71. — (Pascal de), 117.
DUBOIS, 118. — (Michel), 230.
DUCHAISNE (Antoine), 17.
DUMONT (Martin), 64. — (Noël), 64.
DURAS (Gislebert de), 28. — (Lutgarde), sa femme, 28.
DURBUTO, voir DURBUY.
DURBUY (Antoine), 117. — (Jean de), 17. — (Wathelet de), 110. — (sire de), 218.
EGMONT (Charles d'), due de Gueldre, 236, 237.
EHEIN, prov. Liège, cant. Nandrin, 12.
ELOY (J.-B.), 118, 121.
ENGHOU(E) (Barthélémy d'), dit de Beaumont, 78, 79, 83, 89, 116.
ENGLEBERMONT (domaine d'), 82. Voir DAMBIERMONT.
ERCKENTEEL (d'), 65, 84. — (Jean-Louis-René), 70.
ERLEBALD, abbé, 214.
ERNARD (Jean), 113.
ERNEST DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 18, 88, 103, 233 à 247.
ESNEUX, prov. de Liège, cant. Louveigné, 27. — Seigneurs, voir : HUMBERT-CORBEAU, RENARD D'ARGENTEAU, WÉRY DE CLERMONT.
ESSENEUX (Thomas d'), 44.
ETIENNE (Guillaume), 71.
EVRAUD ou EVRAS, curé de Nandrin, 16.
EYNATTEN (famille d'), 12n.
FABER DE VALLE (Jean), 82. — Lambert, son fils, 82.
FABRI (Gilles de), curé de Nandrin, 18, 19.
FAFTU (maison de), 67.
FAIRON, dép. de COMBLAIN-FAIRON (fief de), 216.
FALIE (sur la), terre à Nandrin, 22.
FALIZE, l. d. à Nandrin, 35.
FANCHON (Anne de), 59.
FANSON (Marie de), 59.
FAVILLON (Baudouin), 89. — (François), 17, 18. — (Jean de) dit de Liège, 83, 112.
FAWE(s) (Bastin de), 97, 98. — (Corbeau de), 109. — (Gérard de), 109. — (Henri de) dit de Floven ou de Flouven, 111. — (Pirlot de), 97. — (Ferme de), à Nandrin, 97-98.
FEBVRE (Barthélémy le), 120.
FERDINAND DE BAVIÈRE, prince-évêque de Liège, 30, 59.
FEROT, dép. FERRIÈRES, 216.
FERRIÈRES, prov. Liège, ch.-l. de cant., 211, 212.

- FEVRE (Lambert le), 118. — (Nicolas-J.), 118.
FIER (Madeleine de), 101.
FISEN (G. de), 43.
FISENNE, famille, 45.
FLAMINE (Gilles de), voir HODEIGE (Gilles de).
FLONE, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 215.
FLORZÉE, dép. Rouvrey, 210.
FLOUVEN, voir FAWES.
FLOVEN, voir FAWES.
FOCCROULE, 98. — (Gilles), 104.
FOSSE (Claire de), 85. — (Martin de), 85. — (Tyrrekeas de), 106.
FOURGE, 118.
FOUIN (Jacques), 116.
FOUILLON, 93. — (Erard-Denis de), seigneur de Kermit, 92.
FOURNY (Michel), 210, 223, 226, 228.
FOYET (Marie), 63.
FRAINEUX, dép. Nandrin, 125 à 130. — (André de) dit Gengoux, 116. — (Gengoult de), 130. — (Hubert de), 130. — (Jengold de), 116. — Seigneurs, voir : CORSWAREM, HOEN.
FRAINOIR (Jean dit Hanikars de), 95.
FRAIPONT (baron de), voir RAHIER.
FRAITURE, prov. Liège, cant. Nandrin, 11, 12, 15. — (Gielet de), 112. — (Gilles de) ou Fabri, 18, 19, 115. — (Jean-Léonard de), 70.
FRANÇOIS D'OCKIER OU DOCKIERE, 95, 106, 110.
FRANOT (Jean de), 109.
FREDELON, 28.
FROUDCOURT (seigneur de), voir RAHIER.
FROIDMONT-lez-Tournai, 230.
FUSCO-MATALONI (Adelaide de), 56, 129.
GADISSEUR (Jean le), 130.
GAEN (Catherine), 103. — (Jean), 103.
GAGES (marquis de), voir MONT (du).
GAL (Antoine), 93. — (Jacques), 89, 92, 93. — (Pierre), 92, 93. — (Suzanne), 93.
GARD (Adam du), 57, 70, 89. — (Anne de), 84. — (Jean de), 83, 89. — (Léonard du), 89.
GATHOT (Orban), 116.
GENGOU(L)X (André), 116. — (Hubert de), 130.
GÉRARD (Louis), 19.
GÉRARD DE LUXEMBOURG, sire de Durbuy, 215.
GÉRARD DE NANDRIN, 95.
GÉRARD DE PÉE, archidiacre de Liège, 15.
GÉRARD DE PETITE VAUX, 84.
GÉRARDI DE MORVILLE (Adam), 234.
GERDAY (Jacques), 79.
GEROIX (Gérard), 109.
GHYS (Jean), 118.
GIELET DE HAYE, 101. — Sa femme, Catherine, 101.
GIELET DELLE PETITE VAUX, 84.
GILLOT (Grégoire), 120.
GIRVILLE (Henri de), 116.
GISLEBERT DE DURAS, 28.
GIVE(S) (Henri de), 89, 117.
GLIMES (Charles de), 59.
GOBERT DE DINANT, 42.
GODEFROID (Jean), delle Gotte, 107, 112, 119.
GODELET (Anne), 57, 70, 89. — (Jean), 57, 76, 117.
GODET (Martin), 89.
GOESWIN, voir GOSWIN.
GOFFAR (Guillaume), de Seraing, 18.
GOFFIN (Bernard), abbé du Val Saint-Lambert, 24.
GORCY (Marie-Catherine de), 77.
GOSWIN (baron de), 36, 84, 89. — (Ferdinand-Antoine de), 65. — (Jean-Ferdinand de), 65.
GORTE, dép. Nandrin, 30, 58 à 63. — (Bodelos delle), 58. — (Gillain delle), 119. — (Guillaume delle), 58, 59, 112, 114, 119. — (Jean), 58. — (Jean-Godefroid), 59. — (Lambert delle), 59, 109.
GOUY (Lambert), 114.
GRAAZ (ferme de), à Nandrin, 95-97.

- GRAND GILLET** (Antoine le), 93.
GRANGE (la), ban de Clermont, 67.
GRAUS (Jean de), chevalier, 96, 110.
GROISBEECK (Segher de), souverain-bailli du Condroz, 34.
GROS (Pierre le), 117.
- HAIDONT** (Marcel), 124.
- HALLEDAT**, voir **REE** (delle), dit Halledat.
- HALLEUX**, dép. Nandrin (Halois, Hoille), 90 à 94. — (Agnès de), 93. — (Balthasar de), 93. — (Barthélemy), 78, 89, 120. — (Dieudonné de), 118. — (François de), 6, 60, 86, 119. — (Godefroid), 86. — (Jean de), 93, 94, 95, 106, 109, 111, 119. — (Jean de), dit le Saviet, 90. — (Jean-Joseph), curé, 26. — (Jeanne de), 93. — (Léonard de), 75, 79, 90, 93. — (Marie de), 93. — (Nicolas-Godefroid), 60. — (Nicolas), 89. — (Octavie J.-A.), 60. — (Pacqueau de), 93. — (Philippe de), 93. — (Reunewar de), 98. — (Thomas de), 90. — (Wathieu de), 98.
- HAMAL** (château de), 6. — (Henri), seigneur de Grand Bomal, 216, 217. — (Isabeau de), 217. — (Persan de), 216, 217.
- HAN-SUR-LESSE**, prov. Namur, cant. Rochefort, 52.
- HANEAZ** (Jean), 109.
- HANEFFE**, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 214.
- HANIKARS DE FRAINOIR** (Jean dit), 95.
- HANNEKINES DELLE PETITE VAULX**, dit Kinar, 110.
- HANNET MARAR**, 58.
- HANQUET** (Pierre), 6.
- HARDY** (Jean), 118.
- HARSIN** (Paul), 118.
- HASTIR** (Joseph), 124.
- HAULT** (Antoine de la), 97. — (Aylid Ida de la), 97. — (François de la), 117, 118. — (Georges de la), 117. — (Marie-Sybille de la), 97.
- HAULTEPENNE** (Sibille de), 217.
- HAUVAST** ou **HAUTEFACE** (Marie-Anne de), 210, 219.
- HAWEAL** (Jean), 96.
- HAXHE** (Clemen delle) ou le Pexheur, 112.
- HAYE** (Grégoire delle), 116. — (Henri delle), 116. — (Jean delle), 110.
- HAYES**, l. d. à Nandrin, 101.
- HELLINEX** (Catherine), 81.
- HEMRICOURT** (Ide de), 43, 44.
- HEMRICOURT DE GRUNNE** (comte de), 6.
- HENRI DE GUELDRÉ**, prince-évêque de Liège, 16.
- HENRI D'OCKIER**, 95.
- HENRI SIMON**, 109.
- HENRI DE VERDUN**, prince-évêque de Liège, 28.
- HENRI DE VERVOOZ**, 72.
- HENRI DE VILLE** ou **VIEN**, 216.
- HENRIPONT** (seigneur de), voir **RASSON**.
- HERCK** (Anne de), 59.
- HERIBRAND DE LOGNE**, 211, 212, 213, 214, 215, 226, 227.
- HEURE** (Anne d'), 48. — (Catherine d'), 48, 126, 128. — (François d'), 48. — (Gilles d'), 48. — (Jean d'), 48. — (Jeanne d'), 48. — (Marie d'), 48. — (Pierre d'), 48. Voir aussi **ORANUS**.
- HIALOT**, **HIERLEUX**, **HIERLO(N)**, dép. Nandrin, 13, 95, 101.
- HOCHT** (Arnold), 48. — (Marie), 81.
- HODEIGE**, 40. — (Catherine de), 68, 81. — (Elisabeth de), 68. — (Etienne de), 68. — (Gilles de), dit de Plainevaux dit de Flamine, 67, 68, 71, 95. — (Gilles-Emile de), 68. — (Gertrude de), 85. — (Guillaume de), 68. — (Henri de), 67, 85. — (Jacques de), 68. — (Jeanne de), 71. — (Marie de), 68. — (Renier de), 67, 68.
- HODGES** (Anne-Louise), 123.
- HOEN** (Jean), 43, 45, 99. — (Laurent), seigneur de Plainevaux, 30, 43. — (Nicolas de), 45. — (Otton), 29. —

- (Thiry), seigneur de Plainevaux, 30, 34, 43, 87, 88, 126.
HOEN de **CARTYLS** (de), 52.
HOEN de **HOENSBROUCK**, 29. — (Jean), 43. — (Laurent), 45. — (Thierry), 45.
HOILLE, voit **HALLEUX**.
HOLLOGNE-AUX-PIERRES, prov. Liège, ch.-l. cant., 179.
HOMBOURG (Catherine), 117.
HORION (Marie-Ange de), 60.
HORION de **COLONSTER** (Marie de), 218.
HORNES (comte de), 235. — (Jean de), prévôt de Liège, 235, 237, 238.
HOSDEN (Eustache de), seigneur d'Houchenée, 43.
HOTTENIE (Nicolas de), 17.
HOUARD (Félix), 27.
TOUCHENÉE, 11, 12. — Seigneur, voir : **HOSDEN**.
HOUX (aux), l. d. à Nandrin, 35, 98. — (Claude de Bois, dit —), 115.
HUBERT (Piron), 130.
HUERLO, voir **HALLEUX**.
HUGHES de **PIERPONT**, prince-évêque de Liège, 15.
HUY (Henry de), curé de Nandrin, chapelain de Saint-Pierre à Liège, 17.
IDE, épouse du chevalier Jean, 15.
ISAYE (Eugène), 123.
IVERSEN (J.), 189.
IZIER, prov. Luxembourg, cant. Dur-
buy, 209, 211, 212.
JACOBI (Godefroid), 19.
JACQUET (Gérard), 96.
JAMAR de **CHIER**, 64. — **PIROTTE**, 100. — de **THIER**, 95.
JAMOLLET delle **PETITE VAUX**, 84.
JARDIN (Jeanne du), 68.
JEAN, due de Brabant, 215. — Jean III, de Brabant, 216.
JEAN, chevalier dit **SPANIZ**, 15.
JEAN d'ARCKEL, prince-évêque de Liège, 73.
JEAN d'ARGENTEAU, 74.
JEAN, fils **BACHELER**, 106.
JEAN **FABER** de **VALLE**, 82.
JEAN de **FLANDRE**, évêque de Liège, 215.
JEAN de **FRANOIT**, 109.
JEAN, sire de **GRAUS**, 96, 110.
JEAN **HANEAZ**, 109.
JEAN dit **HANIKARS** de **FRAINOIR**, 95.
JEAN delle **HAYES**, 110.
JEAN de **HORNES**, prince-évêque de Liège, 234, 235, 236, 237.
JEAN de **NANDRIN**, 44, 45.
JEAN de **REULAND**, 211.
JEAN de **SCRIEN**, 95.
JEAN de **TOMBOIR**, 108.
JEAN III, sire de **WALCOURT**, 216.
JEHAY-**BODEGNÉE**, prov. Liège, ch.-l. de cant., 19.
JENEFFE, 151, 153.
JOASSIN, 109.
JOURDEVANT (Léonard), 100.
JUETTE de **WAROUX**, 73.
JULES II, pape, 239, 240, 241, 242.
JULIERS (Simon de), prévôt de Saint-Denis, 239.
JIZAINE, dép. Bomal, 209, 216.
KERCKEM de **GRATHEM** (Justine-Hélène de), 60.
KERKHOFS (Monseigneur), évêque de Liège, 27.
KERMPT, seigneur, voir **FOULLON**.
KHAVÉE (Martin), 71.
KINAR (Hannekines dit —), delle **Petite Vaulx**, 110.
KWENA (pont et bois de), 63.
LACROIX (Conrad de), 71.
LACU (Isabelle de), 59.
LAHAUT, demoiselle, 97.
LALAING (Barbe de), 218.
LALMAN (Henri), 57.
LAMBERT, fils de Jean Faber de Valle, 82.
LAMBERT (Jean), 96.
LAMBERT **BACHELERIS**, 106.

- LAMBERT DELLE GOTTE, 58, 109.
LAMBERT MUSARS, 109.
LAMBERTS-CORTENBACH (baron de), 60. — (Marie de), 60.
LAMBOTTE (Henri ou Guillaume), 7, 18, 19.
LAMBOURET (Michel), 19.
LAMET(z), famille, 91. — (Jacques), 93, 94.
LAMINE, prov. Liège, cant. Waremme, 151.
LAMINNE (chevalier de), 82.
LANAL (Mathieu de), 70.
LANDRIS (Libert de), 87.
LANGENAU (seigneur de), voir MARIOT.
LANGLE (Marie), 93.
LARBALASTRE (Gilles de), 70.
LARDINOIS (Jean), 130.
LARDOT (Jacques), 78.
LAUREND (G.), 12n. — (Théodore), 78.
LEBOY (Suzanne), 117.
LEFEVRE (Barthélémy), 108, 118.
LEGROS (Joseph), 229. — (Pierre), 104, 118.
LEJEUNE-CARPENTIER, Madame, 171.
LELIÈVRE (Auguste), 77.
LEMAIRE (Camille), 124. — Café à Tavier, 119.
LEMPEREUR (Nicolas), 120.
LENS (Gettrude de), 67, 85.
LENS-SAINT-SERVAIS, prov. Liège, cant. Avesnes, 26.
LÉONARD DELLE PETITE VAUX, 84.
LESIRE (J.), 170.
LEWALLE D'ARDENCOURT (Marie-Anne), 69.
LEXIY (seigneur de), voir BAUDOUIN PANIOS. — (château de), 151.
L'HOEST DE NANDRIN (Jean de Taherouille dit), 99.
L'HOIST (Barbe), 79. — (Martin), 79.
LIBERT (Wathieu), 93, 94.
LIBERT DE LANDRIS, 87.
LIBERT DE MOGES, voir LIBERT DE SEPTFAWES.
LIBERT DE SEPTFAWE(S), 73, 76, 106.
LIBOIS, voir LEBOY.
LIBOTTE (Marie), 65.
LIÈGE (Jean de Favillon dit de —), 83, 112.
LIMBOURG (duc'hé de), 11.
LINCHET (Thiry de), 71.
LOCKET (Léonard le), 89.
LOGNE, dép. Vieuxxville, 211, 212, 213, 214. — (Nicolas de), 215. — (Wirie de), 214.
LOHIERVILLE (Gille de), 86. — (Martin de), 87.
LONCIN (Anne de), 75, 117.
LOUDERVAULX (seigneur de), voir MARBAIX.
LOUIS XII, roi de France, 238, 241, 242.
MAGNERY (Jean de), 94, 117. — (Paequay de), 98.
MAIRE (Guillaume le ou du), dit Cabosse, 91.
MALCONTENT, charruage à Nandrin, 83.
MALECAUSE (Mathieu), 107.
MALLE (Clémence de la), 43, 45.
MALLETAZ DE VALLE (Jean), 82.
MALPREIT, I. d. à Nandrin, 96.
MARAR (Hannet), 58.
MARBAIX (Arnold de), 77.
MARCHAND OU MARCHANT (Gilles le), dit de Plainevaux, dit de l'Arbalette, 66, 67, 71, 84. — (Marguerite), 67.
MARCHANT D'ANSEMBOURG, 67.
MARCHE (Baudouin de), 83. — (Guillaume de), 83. — (Jean de), 83, 84, 108, 112, 119. — (Hélène de), 108.
MARCHIN (Sente de), 112.
MARCK (Antoine de la), 240, 241. — (Everard de la), 238. — (Jean de la), 45. — (Jeanne d la), 43, 45. — (Robert de la), 233, 240.
MARÉCHAL (Hubert le), 96. — (Jean le), 100.
MARIOT(TE), seigneur de Langeau (Jean), 93. — (Jean-François von), 93.

- MARISCHAL (Noël), 86.
MARON, fille de Baudouin de Dinant, 42, 43.
MAROTTE (Elisabeth de), 48.
MARSICK, 123.
MARSIN (Jacques), 87.
MARTIN (Ernest), 183. — (Gertrude), 99. — (Jean), dit d'Oufset, 99, 111, 114.
MASCHEREIL (Catherine), 45.
MASSART (Hubert), 78, 79.
MASSET (Jean), dit de Résimont, 130.
MASSON (Jules), 124.
MATHIEU (Léonard), 84.
MATHYS (Arnold de), bourgmestre de Liège, 49, 50. — (Jean-Philippe de), 50, 126.
MAWET (Barbe de), 129.
MÉAN (Charles de), 59. — (Elisabeth de), 92. — (Isabelle de), 59. — (Jean de), bourgmestre de Liège, 30, 31, 59. — (Laurent de), 59.
MECKERS (Valentin), 27.
MEEWEN (Barbe de), 91.
MELLE (Bertrand delle), 107. — (Marie), 107.
MELREUX (damoiselle de), 216.
MEREÀ (Jacques le), 119.
MERNY (François), 19.
MÉRODE (Jean de), baron de Jehay, 77.
MEUNIER (Adam), 87. — (Henri le), 87. — (Laurent le), 87.
MEUSE (Simon de), 113.
MILLE (Claude-Zacharie), 82.
MINET (Ignace), 124. — (Martin), 120.
MIVET, trésoneur, 16.
MIVION, 70.
MODA(L)VE (Jean de), 118. — (Jeanne de), 107.
MOEGE, voir MOGES.
MOFFARTS (Camille de), 70. — (Charles-Adolphe de), 102.
MOGES, l. d. à Nandrin, 11, 12, 72 à 75. — (Agnès, fille d'Allard), 72. — (Allard de), 72. — (Johan de), 107. — (Libert de), 73, 76. — (Walter de), 73. Voir aussi SEPT-FAWES.
MOLIN (Johan du), 118.
MONT (Ferri-Louis-Alexandre-Joseph du), marquis de Gages et baron de la Puissance, 57. — (Justine-Waudru), 57. — (Martin du), 90. — (Marguerite de), 99. — (Noël de), 99.
MONT DE HUSTINAY (Elisabeth du), 52.
MONT-SAINT-RAHY, lez-BOMAL, 209 à 231.
MONTAIGU (comte de), 34.
MONTFORT (Dolem de), seigneur de Villemont, 218.
MONTIGNY-LE-TILLEUL, seigneur, voir GAL.
MONTJARDIN (seigneur de), 218.
MOPHET (Gérard), 119.
MOSBEUX (Jaspar), 88. — (Jean de), 88. — (Jeanne de), 88, 89. — (Pirson de), 88, 93.
MOTTE (Senton), 107, 116.
MOTTE EN GÉE, l. d. à Tihange, 82.
MOULIN (Henri du), 83, 89. — (Jean du), 89. — (Jeanne du), 93. — (Marie du), 89.
MOULNIER (Adam le), 79. — (Marie), 79.
MOUREAU, MOURIAU, 66.
MOUTON (Franckart), 114. — (Henri), 110.
MOXHET (Henri), 124.
MULLER (Jean), 6.
MUSARS (Lambert), 109.
MUSIN (J.-J.), 123. — (Ovide), 123.
NANDRIN, Nandrin, Nandren, prov. Liège, ch. l. de cant., 5 à 147. — (Adam de), 122. — (André de), 64, 87. — (Arnould de), voir CORSWAREM. — (Georges de), 123. — (Gérard de), 95. — (Gilles de), 110. — (Jamolet de), 122. — (Jean de), 44, 45. — (Marie de), dame de Plainevaux, 29, 43, 45, 122. — (Martin de), 123. — (Nicolas de), 16. — (Pirotte de), 100. — Curés, 16 à 27.

- Echevins, 108 à 118. — Maires, 106 à 108. — Lieux dits, voir BATTY, BEAUMONT, BIETEMFOSSE, BOUHAIE, CHAWEGOTTE, CROIX André, FALIZE, FAWES, FRAINEUX, GOTTE, GRAAZ, HALLEUX, HAYES, HOUX, MALPREIT, MOGES, PACQUETTE, ROUBENNE, SOTTRÉZ, TOMBEUX, TOUR, VAUX, VOYE DES MWERTS.
- NASSAU-CORROY (Marie-Anne-Léontine-Appolonie de), 60.
- NETTINNE (Gilles de), 217. — (Marguerite de), 217.
- NEUVE-VOIE, 12.
- NEUVILLE (Nenery dit-), voir RENERY.
- NICOLAS, curé à Nandrin, 16. — (dit Collard de Petit-Bomal), 215, 216.
- NICOLAY (Anne), 75.
- NIZET, 79.
- NOLLENS, 97. — (Arnold), 96. — (Servais), 96.
- NOVILLE, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, 149 à 208.
- NYVAR (Eustache), prévôt de Zutphen, 239.
- OCHAIN (François d'), 83.
- OCHAIN DE JEMEPPE (Ernestine-Albertine d'), 56.
- OCKIER (François d'), 95, 106, 110. — (Henri d'), 95.
- OETEREN (Denis d'), 92.
- OIGNIES (Bonne d'), 218.
- OIZY, prov. Namur, cant. Gedinne, 214.
- OLIVIER (Jean), 122.
- OMBRAY (Jérôme d'), 114.
- ONGNEZ (Marguerite d'), 218.
- OOSTPRISE (Louise d'), 218. — (Maximilien d'), 218.
- ORANUS, famille, 31, 88, 126. — (Catherine), 49, 50, 60. — (Ernest), 57. — (François), 49. — (Marie), 99. — (Pierre), 21. — (Pierre-Ernest), 49, 50, 128. — (Yolande), 49, 50. Voir aussi HEURE.
- ORBAN (Renard), 96.
- ORBAN DE TOMBEU, 64.
- OREYE (Agnès d'), dame de Velroux, 43, 44.
- ORTHO (Henri d'), 22. — (Wansi d'), 22.
- OTTELET DE CHAMP DE BURE, 110.
- OTTRE, dép. Bihain, 214.
- OUFFET, doyens du concile, voir SLEINS, THIERRY.
- OUHART (Béatrice d'), 24. — (Godefroid d'), 24, 128. Voir aussi DOUHART.
- Ozo, dép. Izier, 211, 218.
- PACQUETTE (la tige), l. d. à Nandrin, 96.
- PAIRE (Bertrand de), 96, 111. — (Orban de), 111.
- PALANT (Ernest de), 218.
- PANIOS ou PANIOT (Baudouin), 75.
- PARFONDRIEUX, 67. — (Ameil), 106. — (Baudouin de), 116. — (Bernardine de), 75, 104. — (Henri de), 83. — (Jacques de), 75, 104. — (Jean de), 83.
- PARFONDRY, 79. — (Bernard de), 88. — (Jacques de), 100, 117, 118. — (Marie de), 117. — (Watier de), 110.
- PARMENTIER (Gérard le), 130. — (Ghys le), 107.
- PASCAL (Jean), 111.
- PAS (Jean), 76.
- PASSEAU (Jean), 106.
- PECHREA (Michel le), ou le Pexhereau, 103.
- PERÉE (Guillaume), 89.
- PERSAN DE HAMAL, seigneur de Soy, 216, 217.
- PETIT-BOMAL, dép. Bomal, 209, 212, 218.
- PETITE VAUX (Collard delle), 84. — (Gérard delle), 84. — (Hannekines delle), 110. — (Lambert de), 86. — (Léonard delle), 84.
- PEXHEREAU (Michel le), 103.
- PEXHEUR (Camille delle Haxhe ou le), 112.
- PHILIPPART (Marie-Catherine), 210, 219.
- PHILIPPE LE BEAU, 238.

- PHILIPPE DE TOMBEU, 63, 109.
PICARD (Joseph), 26.
PIERPONT (Jean-Baptiste de), abbé du Val-Saint-Lambert, 20.
PIERRE DE PETIT-BOMAL, 215.
PIRAR(D), 118. — (Pierre), 71, 95.
PIRART DELLE THOUR, 107.
PIRLOT LE POTTIER, 44.
PRISON DEL VAUX, 109.
PRITTEURS (Marie-Catherine-Henriette de), 60.
PLAINEVAUX, Plenevaulx (Gilles de) dit le Marchant, dit L'Arbalette, 66, 67. — (Marguerite de), 67. Seigneurs, voir BRUS, HODEIGE, HOEN.
PONCELET (Edouard), 233, 234.
PONT (Jean de), 114.
PORTE (Bertrand delle), ou delle Rée, 104.
POSWICK (Guy), 102.
POTESTA, famille, 40. — (Elisabeth, 67, 81. — (Catherine de), 81. — (Gille de), 81.
POTESTA DE WALEFFE (baron Charles de), 77.
POTTIER (Catherine le), 48. — (Marie le), 43. — (Pirlot le), 43, 44.
PREIT (Jean de), 98, 130.
PRESSEUX (Catherine de), 64.
PREZ (Jean de), 78 79, 116. — (Thiry de), 70.
PRY (Thuin), 19.
PUISSEANCE (baron de la), voir MONT (du).
RAHIER (baron de), 228, 229. — (Antoine-Ignace de), 210, 219, 231. — (Ferdinand-François-Florent de), 219. — (Ferdinand-Henri-Joseph de), 210, 219. — (Gilles-Ferdinand de), 219. — (Godefroid de), 219. — (Guillaume de), 219. — (Jeanne de), 43, 45. — (Léonard), 63. — (Louis-Claude-Joseph de), 210, 219, 230, 231.
RAHIVRE (Jacques de), 62. — (Pierre de), 62.
RAMEY (Peter de) ou de Southem, 107.
RASCOP (Jean), 231.
RASQUINET (Marie-Louise de), 70.
RASSON, seigneur de Warfusée et d'Henripont, 73.
RATHERE, évêque de Vérone et de Liège, 227.
RAUX DE SEPTFAWES, 109.
RÉE (Adam delle), 97. — (Anne), 97. — (Bertrand delle), 104. — (Gaspar), 104, 107. — (Jean delle), dit de Halledet, 67, 97, 104, 107, 116. — (Jeanne), 97. — (Marie delle), 97. — (Nicolas delle), 35, 70, 84, 89, 93, 98. — (Pascal delle), 74, 75. — (Péronne delle), 75. — (Remacle), 97.
RÉE-DE-LA-NEUVILLE (Bertrand delle) 75.
REMEIS DE BEALMONT, 106.
REMY DEL PETITE VAUX, 109.
RENARD OU RENART (C.-E.), 12. — (Henri), 97. — (Jean), 88, 113. — (Martin), 97.
RENAUD DE SEPTFAWES, 73.
RENERI (Henri), 22, 117. — (Jacques), 108. — (Jean), 97, 108. — (Martin) dit delle Neuville, 96, 100, 101, 108.
RENIER, fils de Gérard de Petite Vaux, 84.
RENIER (Gilles), 97, 116.
RÉSIMONT (Jean-Masset alias de), 130. — Seigneur, voir BRION.
RIMIÈRE, la, 11.
RINGLET (Adam), 87. — (Joseph), 87.
RIVE (dom Benoît delle), 224.
ROBERT DE CORSWAREM, 43, 44.
RODRIGUEZ D'EVORA Y VEGA (marquis de), 57.
ROLEZ, voir BOLAND (Robert de), dit de Rolez.
ROMSÉE OU ROMZÉE, 22. — (Jacques), 89, 108, 117. — (Jean), 89. — (Jean-Lambert), 89. — (Martin), 94. — (Nicolas), 52.
RONGÉ (Marie-Agnès), 69.
ROSEN (baron Jean-Pierre de), 31, 32. — (Jules-Eugène de), 82.
ROSSEAU (Philippe le), 49, 50. Voir aussi SAINT ESPRIT (Pierre le), 48.

- ROUBENNE, dép. Nandrin, 13, 57, 66 à 72. — (Gérard delle), 71, 99. — (Jacquemin delle), 71.
- ROUFFON (Philippe le), 71, 79.
- ROUGRAVE (Catherine de), 51, 52. — (Everard-Joseph-Ernest), 56. — (Geneviève - Florence-Henriette-Michelle), 56. — (Guillaume-Arnold, baron de), 52. — (Louise-Thérèse de), 52, 53.
- ROUSSEAU (Félix), 8.
- ROUVEROY (Melchior de), 88, 107, 108.
- RUYTTERS, 65.
- RY (Georges de), 118.
- RYCKMAN (Lambert de), 85, 86. — (Albert de), 86.
- RYCKMAN DE BETZ (Lambert de), 130.
- SACVILLE (Thomas, comte de Dorchester), 91.
- SAINTE ESPRIT (Philippe du), 30, 31, 35, 126, 128, 130.
- SAINTE-MARCEL, prieuré, près de Chalon-sur-Saône, 240.
- SAINTE-SERVAIS (de), 42. — (Baudouin de), 8, 44, 56.
- SAINTE-SÉVERIN, 11, 12. — (Ambroise), 100. — (Evererard de), 116. — (Thonard de), 100. — (Eglise de), 28.
- SALICETUS (Hubert), 19.
- SANTORI (Boniface), 240, 241.
- SALME (Wautier de), 104.
- SAULCY (Orban del), 70.
- SCAYLET (Marie), 62.
- SCHALTIN (Geneviève de), 17.
- SCHEIFFART DE MÉRODE (Arnold de), 218. — (Gaspar), 228.
- SCLESSIN (Catherine de), 103. — (Marie de), 44.
- SCRIEN (Jean de), 95.
- SCRY (Louis de), 17.
- SÉLYS, 40, 41. — (Antoine-Pierre de), 81. — (Catherine de), 81. — (Ernest), 81. — (Eustache-Antoine), 81. — (Félix), 82. — (François-Hubert), 82. — (Godefroid de), 81. — (Jean), 79, 81. — (Jean-Lambert), 81. — (Michel), 81.
- SÉLYS-FANSON (barons de), 81.
- SÉLYS-LONGCHAMPS (barons de), 81.
- SENTELLET (Johan), 111.
- SENY (André de), 116. — (Charles de), 6.
- SENZEILLES (Arnold-Mathias de), 129. — (Marie-Ange de), 129. — (Mathias de), 129.
- SEPTFAWES (Henri de), 101. — (Libert de Moges dit de), 73, 76, 106. — (Raux de), 109. — (Renaud de), 73.
- SEPULCHRE OU SÉPULT (Jean), 16, 18, 19, 20, 26, 35, 101.
- SERAING (Gilles de), 43, 45.
- SERAINGCHAMPS, 56, 57.
- SIMON (Henri), 109.
- SION DE SOTREZ, 79.
- SISANDORFF (comte de), 124.
- SLA (Jean), 111.
- SLEINS (Béatrice de), 22, 23. — (Godefroid de), 20 à 24, 37, 90. — (Jean de), 19, 20, 37. — (Piron de), 90.
- SOMEIT, 11, 12, 15, 16, 51, 52. — (Gilles du Bois, seigneur de), 35.
- SORINNES (Wathier de), 110.
- SOTREZ, dép. Nandrin, 13, 79 à 82. — (Léonard de), 79. — (Philippe de). — (Sion de), 79.
- SOULEZ, 19.
- SOUMAGNE, 12, 21, 31, 40, 95, 97, 99, 121. — (Arnold de), 31, 32, 49, 51, 52, 60, 128. — (Arnold-Mathias-François de), 32. — (Arnould-Jean de), 51. — (Arnold-Mathieu-François-Joseph de), 56. — (Arnould-Michel-Joseph de), 56, 129. — (Elisabeth de), 49, 57. — (Jean de), 34, 107, 110. — (Henri de), 110. — (Jean-Ernest de), 51, 52. — (Justine - Philippine - Eugénie - Florence de), 57. — (Mathieu de), 50, 51, 52, 60, 126, 128. — (Otton, dit Woet), 126, 128. — (Pierre-Ernest de), 49. — (Thomas-Fr. de), 51, 52, 54, 129.
- SOUXIEM (Peter de), 107.
- SOY (Marie de), 59.
- SOYEUR (Anne-Joseph), 82.

- SPANIZ (Jean), 15.
SPRIMONT (Anne-Catherine), 70, 71.
— (Jean-Joseph), 69, 70. — (châtelain de), 216.
STÉVAR(T) (François), 117. — (Gilles), 119. — (Jacques), 108. — (Marie de), 52, 129.
STEEL (Marguerite de), 48.
STRÉE (Jean de), 223.
SURLET (Marie), 76.
- TABOLLET, 31, 51, 84, 126. — (François), 49, 129. — (Jean), 49, 99. — (Jeanne), 57. — (Jeanne-Marguerite), 50. — (Lambert), 31. — (Lambert-Edmond), 49.
TAHEROULLE (Jean de), dit L'Hoest de Nandrin, 99.
TASSIN (Henri), 117.
TAVIER, dép. voir BAUGNÉE.
TAXILLIS (Michel), abbé du Val-Saint-Lambert, 67.
TEROUL ou THAROUL, curé de Nandrin, 18, 19.
THEUX (Denis), 26, 27.
THIENE (Balthasar de) ou de Seny, 111.
THIERRY, doyen du concile d'Ouffet, 16.
THOMAS (Clément), 78. — (Jean), 78.
THOME (Joseph), 71.
THONARD DE SAINT-SÉVERIN (Am-broise), 100.
THOUR (Simon delle), 117.
THYRION (Vincent), 26, 27.
THIANGE, dép. voir MOTTE EN GÉE.
THIANGE (Pierre), 120.
TILICE, 181.
TOLLE, maison à Nandrin, 101.
TOMBEUX, TOMBOIR, TOMBOR, dép. Nandrin, 63 à 65, 84. — (Allard del), 63, 108. — (Conard del), 108. — (Jean de), 108. — (Orban de), 64. — (Philippe de), 63, 109. — (Wau-telet de), 63.
TOMSON (Père), 92.
TONGLET (Emile-Joseph), 27.
TOUR (biens de la), à Nandrin, 30, 31, 42 à 54.
- TRENTECUISSE (Gérard), 120. — (Gilles), 120. — (Jean-Jacques), 121.
TRIPPART DE HORIZON (Agnès), 59. — (Jean), 59.
TRUS(S)ARD (J.-L.), 118. — (Léonard), 63, 94.
TYRREKEAS DE FOSSE, 106.
- VALENTIN (Nicolas-Florent), 118, 120.
VALLE (Jean-Faber de), 82.
VALLENGIN, 77. — (Françoise de), 77. — (Adrienne de), 77.
VAL-SAINT-LAMBERT (abbaye du), 11, 15, 16, 18.
VAN BOMMEL, évêque de Liège, 27.
VAN DEN STEEN DE JEHAY (Victor, comte), 57.
VAN DER HEYDEN A BLISIA (Guil-lauine), 59.
VAN HEULE (Hélène), 81.
VAN ZEIST (W.), 189.
VAUX (hameau de la), à Nandrin, 12, 13, 82 à 89. — (delle), 117. — (Adam delle), 88. — (Allard delle), 109. — (Bertrand delle), 109. — (Lambert del), 89, 114. — (Jean-Lambert del), 89, 114. — (Pirson del), 109. — (Wathieu delle), 88, 216.
VELROUX, seigneurs voir HOEN, OREYE.
VERLAINE (seigneur de), voir AUTEL (d').
VERVOOZ (Henri de), 72.
VIERSET, 118. — (Remacle), 88.
VILHAIN ou VILLAIN (Englebert de), 83, 112, 119.
VILLE, dép. Mv, 213.
VIRON (Jeanne de), 219.
VISSCHERWEERT (seigneur de), voir HOEN.
VIVARIO (Gilles-Urbain de), 112.
VIVIER (Everard du), 115, 116.
VOYE DES MWERTS, 1. d. à Nandrin, 16.
- WAHA BAILLONVILLE (Emerence-Louise de), 130.
WAILLET (Jean de), 112.

- WALTER OU WATHIER DE CORSWAREM, 42, 43.
WALTER DE MOGES, 73.
WALTIER, cure de Nandrin, 16.
WANGNEES (Jacquemin de), 110.
WARET, 174.
WARFUSÉE (seigneur de), voir RASSON.
WARNANT, 112. — (Jacques de), 99, 103. — (Jean de), 35, 103, 116.
WAROUX (Juette de), 73.
WARZÉE, chapelain à Nandrin, 19.
WATELET, fils Jakemar de Parfondry, 109.
WATHELET (Jean), 88.
WATHELET DE CHIET, 110.
WATHIER DE CORSWAREM, 87.
WAUTELET DE TOMBOIR, 63.
WAUTHIER DE LA VAULX, 216.
WERA(R) (Gérard), 89. — (Léonard), 89.
WERPEN(T) (Henri de), 30, 64, 117, 118. — (Lambert de), 117.
WIBALD, abbé de Stavelot-Malmédy, 211, 212, 214, 227.
WIDERICUS DE COMBLAIN, 15.
WILERS ou WILEZ (Allard), 106, 109.
WILGOT (Simon), 104.
WILTZ (Jean de), 237.
WIRARS, 109.
WONCK, 28.
WOOT (baron de), 121.
WOOT DE FRONVILLE (Claude-François de), 60.
WOOT DE TINLOT, 31, 33, 86, 88, 92, 94. — (Jean-Philippe), 32. — (Pierre Ernest), 60.
WOOT DE TRIXHE, 31, 40. — (Elisabeth), 126, 128. — (Isabelle), 49, 50, 60. — (Jean-Claude), 59. — (Marie), 34. — (Walter), 49, 60, 59.
XHIGNESSE, 211. — (II.), 231.
YANS (Maurice), 6.
YERNE, ruisseau, 151.
ZAEPPFEL, évêque de Liège, 26.
ZAWALA (Mathieu), 78, 97.
ZEGRAEDE (de), 84, 89. — (Aurélie-Françoise de), 65. — (François-Arnold-Joseph de), 65. — (Jean-Etienne-Joseph), 65.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Nandrin et Fraineux sous l'ancien régime. — Notes historiques, par Pierre DELRÉE	5
Fouilles partielles d'une agglomération omalienne à Noville-en-Hesbaye, par Jacques THISSE-DEROUETTE et Louis TOMBALLE.....	149
Mont-Saint-Rahy-lez-Bonial sur Ourthe, par Jean YERNAUX.....	209
Nouveaux documents sur l'élection d'Erard de la Marck, par Léon-E. HALKIN	233

PARTIE ADMINISTRATIVE

Rapport du secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1955, par Hubert FRÈRE	251
Rapport du secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1956, par Hubert FRÈRE	253
Les Musées Curtius et d'Ansembourg. Rapport du conservateur. Année 1955, par Joseph PHILIPPE	255
Musées Curtius et d'Ansembourg à Liège. Rapport du conservateur. Année 1956, par Joseph PHILIPPE.....	272
A.M.I.A.L. Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée générale du 27 mars 1955	287
A.M.I.A.L. Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée générale du 25 mars 1956	288
Statuts de l'Institut archéologique liégeois	289
Convention conclue le 22 juillet 1909 entre la Ville de Liège et l'Institut archéologique liégeois	295
Tableau des Membres	1
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, par Albert VECQUERAY	XXI
Table des matières	XXXV
Table des auteurs	XXXVI
Table des plans et illustrations	XXXVI

TABLE DES AUTEURS

	Pages
DELRÉE (Pierre), Nandrin et Fraineux sous l'ancien régime.....	5
HALKIN (Leon-E.). Nouveaux documents sur l'élection d'Erard de la Marek	233
THISSE-DEROUETTE (Jacques). Fouilles partielles d'une agglomération omalienne, à Noville-en-Hesbaye, par Jacques THISSE-DEROUETTE et Louis TOMBALLE	149
TOMBALLE (Louis). <i>Idem</i>	149
YERNAUX (Jean), Mont-Saint-Rahy-lez-Bomal sur Ourthe	209

TABLE DES PLANS ET ILLUSTRATIONS

	Pages
Carte de la commune de Nandrin	10
L'église de Nandrin	14
Pierre tombale du curé G. de Sleins	23
Pierre tombale du curé S. Delhasse	25
La ferme et la tour de Nandrin	42
Clé de voûte aux armes Soumagne-Rougrave	51
Le château de Nandrin vers 1740	55
Le château de la Gotte	58
Le château de la Gotte, vers 1740	62
Le Tombeu, avant sa destruction	63
La Roubenne, façade vers la cour intérieure	66
La Roubenne, vue de l'extérieur	69
Sotrez	80
La petite Vaux	85
Le Halleux	91
Croix de 1581	113
Croix de Lambert de la Vaulx	115
La tour du château de Fraineux	125
La chapelle de Fraineux	127

	Pages
Situation des fosses omaliennes à Noville	152
Tableau des objets recueillis	153
Plan des fosses	154
Lissoirs de type « Flomborn »	168
Lissoirs de type « Hinkelstein »	169
Bloc poli d'oligiste oolithique	179
L'expansion omalienne en Hesbaye	182
Coupe d'une fosse omalienne	203
Bomal s/O. La chapelle de Saint-Rahy	213
Juzaine-lez-Bomal. La chapelle Saint-Denis	225
Crucifix en bronze d'époque romane (Ancienne collection J. BRASSINNE)	262
Sedes sapientiae, bois sculpté du XIII ^e siècle (Ancienne collection J. BRASSINNE)	263
Vase en cristal taillé et gravé vers 1840 (Bohème).	269
Bois sculpté du XVI ^e siècle (Don de Mlle F. HENRIJEAN)	278
Assiette en faïence polychrome de Boch-Luxembourg, datée 1807 (Don de M. Gérard RASSE).	280
Secrétaire Louis XVI en marqueterie	282

Pour l'achat et les échanges des publications de l'Institut, s'adresser à
M. Albert VECQUERAY, rue de la Charrette, à Tilff. C. C. P. n° 125.804
de l'Institut Archéologique Liégeois.

Imprimé en Belgique

26981 — Imp. H. VAILLANT-CARMANNE, S. A.
Un adm.-dir. J. Houdret, 4, place St-Michel, Liège

Imprimé en Belgique

26981 — Imp. H. VAILLANT-CARMANNE, S. A.
Un adm.-dir. J. Houdret, 4, place St-Michel, Liège